

**ACADÉMIE
DE
L'ILE DE LA RÉUNION**

Fondée en 1913

Bulletin 2018

VOL. 34^{ème}

**ACADEMIE
DE L'ILE DE LA REUNION**

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE-FRATERNITE

ARRETE DU 13 MAI 1913
Portant création de l'Académie de l'Île de La Réunion

LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ILE DE LA REUNION

Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854; Conseil privé entendu,

ARRETE :

ART. 1^{er} - Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Île de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

ART. 2 - L'Académie de l'Île de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur

ART. 3 - Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres dont 15 au moins résident au chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de membres honoraires et de membres correspondants.

ART. 4 - Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de La Réunion ou de leurs travaux antérieurs.

ART. 5 - Les membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

ART. 6 - Les membres associés sont élus par l'Académie et choisis parmi les personnes qui auront acquis des titres à la suite d'études ou de mémoires présentés à cette société.

ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION, 2018
imprimé avec la participation de la Région Réunion

Photo de couverture :

Le Lycée Leconte de Lisle, aujourd'hui devenu Collège Bourbon, célèbre son bicentenaire en 2018. Nous le voyons vers 1905 sur une carte postale puis en 2017 sur une photo prise lors d'une conférence de l'Académie auprès d'un groupe d'élèves préparant la participation de leur établissement aux manifestations commémoratives de l'évènement.

ISSN : 0750 - 1439

Le Code de la propriété industrielle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ART. 7 - Le titre de membre honoraire est décerné par l'Académie en hommage à des savants s'intéressant à ses travaux ou à d'autres personnes en reconnaissance de services exceptionnels.

ART. 8 - La qualité de membre correspondant peut-être octroyée par l'Académie à toute personne qui, s'intéressant à ses travaux, consentirait, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements ou documents qui pourront être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

ART. 9 - L'Académie choisit dans son sein un Président, un vice-Président et un Secrétaire général. Elle élabore son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Gouverneur ainsi que toutes les modifications qu'elle jugerait utile d'y apporter par la suite.

ART. 10 - Le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dierx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la colonie sont placés sous le patronage de l'Académie, sans préjudice des attributions conférées aux différentes organisations qui s'y rapportent.

ART. 11 - L'Académie est autorisée à recevoir tous les dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur.

ART. 12 - Un bulletin annuel publiera les comptes-rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

ART. 13 - Un local sera mis par la colonie à la disposition de l'Académie. Une subvention, dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil général, lui sera allouée afin de lui permettre de constituer des archives, et de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc., dont l'intérêt justifierait la possession, et enfin de faire imprimer le bulletin annuel prévu à l'article 12.

ART. 14 - Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal et Bulletin Officiels de la Colonie.

Saint-Denis, le 14 mai 1913
H. GARBIT

LE MOT DU PRÉSIDENT



30... 31... 32... 33... ce sont les numéros des bulletins que vous avez tenus entre vos mains depuis que vous m'avez fait l'honneur et l'amitié de m'élire à la présidence de l'Académie. Ce sont, encore une fois, les signes tangibles de la bonne marche de notre Académie... Ce bulletin n° 34, comme je l'ai toujours souhaité et comme les statuts le prévoient, est devenu résolument annuel. L'équipe, qui le rédige et le compose, reste sous la houlette de notre collègue Jean-François HIBON de FROHEN. De nouveaux arrivants créent de nouvelles rubriques... Bref, notre bulletin vit et continue à jouer les rôles, extrêmement importants pour moi, d'être cette liaison pérenne entre tous nos collègues académiciens actuels et d'apporter la preuve aux académiciens des générations futures, qui nous liront dans cinquante ans... qu'en 2018 leurs aînés se préoccupaient de transmettre le patrimoine intellectuel de notre île de La Réunion, répondant ainsi aux vœux du Gouverneur GARBIT qui créa, il y a plus de 105 ans maintenant, notre institution et y nomma les plus beaux esprits de son temps.

Les photos de couverture qui ornent ce numéro de notre bulletin mettent en honneur notre vieux lycée Leconte de Lisle, devenu le collège Bourbon, qui célèbre en cette année 2018 le bicentenaire de sa création. Elles ont été prises à 112 ans d'intervalle... Si, sur la carte postale de 1915, il est, bien entendu, pratiquement impossible de mettre un nom sur les personnes en casque colonial au premier plan de la photo, il n'en est pas de même pour la seconde où l'on peut reconnaître le président et le trésorier de l'Académie entouré d'un groupe d'élèves accompagnés de leurs professeurs. Nous avons en effet, été invités par les professeurs d'une classe de 3^e préparant ce bicentenaire, à évoquer nos souvenirs d'anciens élèves de ce vénérable établissement... Souvenirs très divers et appréciés par tous, car, à ceux du bon élève que fut Jean-François durant toute sa scolarité, racontant par exemple l'ambiance très particulière qui émanait de ce groupe de professeurs réunis dans le bureau du proviseur pour le féliciter à chaque fin de trimestre, s'ajoutaient les miens, beaucoup moins glorieux... car, ce même jour et devant le même aréopage... Nous les cancre! nous étions solennellement "blâmés" par le proviseur et incités fortement à améliorer nos médiocres résultats...

Mais à l'Académie, point de cancre! Les contributions qui vous sont proposées sont toutes, d'une haute tenue, se veulent instructives et ne reflètent que les opinions de leurs auteurs qui peuvent être d'un avis opposé, mais qui se doivent

de l'exprimer avec courtoisie. Aussi, n'hésitez pas, chers collègues, à proposer des articles à l'équipe de rédaction. Que vous soyez membre titulaire, associé ou correspondant, ce bulletin est le vôtre et plus il sera intéressant, plus il contribuera à la valorisation de notre Académie.

Alain-Marcel VAUTHIER

LES FAUTEUILS ACADÉMIQUES DEPUIS 1913

Le premier Président nommé par le Gouverneur GARBIT en mai 1913 a été Jules HERMANN.

Vingt membres fondateurs ont été aussi nommés par le Gouverneur GARBIT en juin 1913 : Henri AZÉMA, Gaston BAILLY, René BÉNARD, Adrien BERGET, Jean BERTHO, Rémy CHATEL, Émile CREUSE, François CUDENET, Athanase GARSULT, Méziaire GUIGNARD (Vice-président), Jules HERMANN (Président), Paul HERMANN (Secrétaire adjoint), Anatole HUGOT, Gustave MANÈS (Secrétaire général), Adrien MERLO, Louis OZOUX, Jules PALANT, Gustave REUILLARD, François RICCI, Auguste de VILLÈLE.

Cinq autres membres seront élus par l'Assemblée (article 5 de l'arrêté organique du 11 mai 1913) portant, comme prévu, le nombre de titulaires à 25 : Adrien BLAY, Paul BONNET, Albert LOUGNON (père), Albert MAGNIN, Maurice des RIEUX.

1^{er} Fauteuil : Dr Henri AZÉMA, Albert LOUGNON (fils), Max FOURNIER, Pierre GÉRARD, Robert CHAUDENSON, ***Mgr Gilbert AUBRY***

2^e Fauteuil : Gaston BAILLY, Antoine GIABICANI, René LEGRAS, Mme Louis MAS, Suzanne GREFFET-KENDIG, Gilbert MANÈS, ***Enis ROCKEL***

3^e Fauteuil : René BÉNARD, Jean BENOIT-TERRIN, Eugène POISSON, Mme Luc DUPONT (née Gabrielle HOARAU), Camille GÉRARD, ***Gilbert GÉRARD***

4^e Fauteuil : Adrien BERGET, Théophile GAUTIER, Maurice MERLO, Abbé Herbert MONDON, Jean-Marc MIGUET, ***Michel BOYER***

5^e Fauteuil : Jean BERTHO, Gaspard MIREL, Vincent BOYER DE LA GIRODAY, Pierre RIVALS, Jean DEFOS du RAU, Paul PADOVANI, M. MOUNIER LONGPRÉ, Dr Jacques THOMAZI, M^e Fernand COLARDEAU, Jean MAS, ***Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ***

6^e Fauteuil : Rémy CHATEL, Albert FRÉJAVILLE, Dr Octave DÉRAMOND, Martin de VIVIÈS, Emile CALLOT, R P Jean BARASSIN, Dr SARTHRE, Dr Roger SERVEAUX, ***Jean-François SAM LONG***

7^e Fauteuil : Emile CREUSE, Évenor LACOUTURE, Mme Ludovic REVEST, Gouverneur VINCENT DOLOR, ***Gabriel GÉRARD***

8^e Fauteuil : François CUDENET, Georges JACQUIER, Dr Victor MACAULIFFE, M^e Henry FOUCQUE, Raymond OZOUX, Raymond CHARLES, Henri NEGREL, ***Claude WANQUET***

9° Fauteuil : Athanase GARSULT, Maurice JEAN, G. LAMÉNARDIE, Jean FARCHI, M. GIRARD, M. DURAND, André SCHERER, **Jeanne ANDRÉ**

10° Fauteuil : Méziaire GUIGNARD, Dr ARCHAMBEAUD, Gilbert SARON, Albert LOUGNON (fils), Serge YCARD, **Fred MUSSARD**

11° Fauteuil : Jules HERMANN, Henri GÉRARD, Joseph CARO, Maxime RIVIÈRE, **Claude MIGNARD**

12° Fauteuil : Paul HERMANN, Marcel GAULTIER, M. CORMARY, E. BERGÈSE, Dr André ROLE, René ROBERT, **Christian GERMANAZ**

13° Fauteuil : Anatole HUGOT, Paul GUÈZÉ, Albert RAMASSAMY, **Sabine THIREL**

14° Fauteuil : Dr Gustave MANÈS, Joseph de MONTS de SAVASSE, Donald D'EMMEREZ de CHARMOY, Hubert GERBEAU, Bernard MAREK, **Eric BOULOGNE**

15° Fauteuil : Adrien MERLO, Eugène MASSINOT, Serge PERSONNÉ, **Christian LANDRY**

16° Fauteuil : Dr Louis OZOUX, Émile MACÉ, Alfred de GIRY, Raymond TRENDEL, Armand BARAU, **Catherine LAVAUX-BLOCH-LAINÉ**

17° Fauteuil : Jules PALANT, Fernand SANGLIER, Jean RABOT, Mme Yves LAPIERRE, Urbain LARTIN, **Jean-Jacques DALLEAU**

18° Fauteuil : Gustave REUILLARD, Hippolyte FOUCQUE, Harry GRUCHET, **Gilles GAUVIN**

19° Fauteuil : François RICCI, Abbé Félix HOARAU, Jules PALANT, Mgr François CLÉRET de LANGAVANT, Michel CHABIN, Christian MERLE, **Mario SERVIABLE**

20° Fauteuil : Auguste de VILLÈLE, M. SÉJOURNÉ, Émile HUGOT, **Dureau REYDELLET**

21° Fauteuil : Adrien BLAY, Adrien JACOB de CORDEMOY, Dr DUFOUR, R. COSTE, Marcel DUCROT, Thérésien CADET, Thierry Nicolas TCHAKALOFF, Marco AH KIEM, **Pierre BRIAL**

22° Fauteuil : Paul BONNET, Albert PLANCHET, Raphaël BARQUISSAU, Paul CAUBET, André KOPP, Émile HIBON, Yves PÉROTIN, **Yves DROUHET, Jean-François HIBON de FROHEN**

23° Fauteuil : Albert LOUGNON (père), Alfred MOTAIS de NARBONNE, Victor GAUTREZ, J. PÉLISSIER, Maurice de GAILLANDE, Henri CORNU, Michel ALABANY, **Bernard CHAMPION**

24° Fauteuil : Albert MAGNIN, Paul BERG, Jean VINSON, **Alexis MIRANVILLE**

25° Fauteuil : Maurice des RIEUX, Dr Raymond VERGÈS, André BERNOT, Marcel VAUTHIER, **Alain-Marcel VAUTHIER**

LISTE DES ACADÉMICIENS ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017

MEMBRES DU BUREAU

Président : Alain-Marcel **VAUTHIER**
Vice-président : Christian **LANDRY**
Secrétaire générale : Claude **MIGNARD**
Trésorier : Jean-François **HIBON de FROHEN**
Trésorier adjoint : Claude **MIGNARD**
Secrétaire général adjoint : Jean-Jacques **DALLEAU**
Responsable du site internet : Gilles **GAUVIN**

MEMBRES TITULAIRES

1^{er} fauteuil : Mgr Gilbert AUBRY, Évêque de La Réunion, Poète. St-Denis. Élu le 6 septembre 1984. *Officier de la Légion d'honneur, Commandeur des Arts et Lettres*

2^e fauteuil : Enis Omar ROCKEL, Écrivain, guide-conférencier. Le Tampon. Élu le 6 septembre 2011

3^e fauteuil : Gilbert GÉRARD, Médecin biologiste, immuno-hématologiste (e. r.). Ste-Marie. Élu le 31 mai 2011

4^e fauteuil : Michel BOYER, ancien Président de l'université de La Réunion. La Montagne. Élu le 20 novembre 2000. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier des Palmes académiques*

5^e fauteuil : Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ, Professeur d'Histoire et Géographie (e.r.), chercheur associé au CRHIA, Université de Nantes. La Montagne. Élu le 6 septembre 2011. *Chevalier des Palmes académiques*

6^e fauteuil : Jean-François SAM-LONG, Écrivain. Ste-Marie. Élu en 1988. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

7^e fauteuil : Gabriel GÉRARD, ancien Directeur de l'ANT. St-Gilles-les-Bains. Élu en 1976. *Officier de l'Ordre national du Mérite*

8^e fauteuil : Claude WANQUET, Historien. Professeur des universités (e. r.). St-Gilles-les-Bains. Élu en 1966. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Commandeur des Palmes académiques*

9^e fauteuil : Jeanne ANDRÉ, Médecin (e. r.). Le Tampon. Élu en 1978. *Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques*

10^e fauteuil : Fred MUSSARD, Écrivain, Directeur d'école (e. r.). St-Joseph. Élu le 21 février 2011

11^e fauteuil : Claude MIGNARD MOY de LACROIX, Écrivain, Médecin neurologue (e. r.). St-Pierre. Élu le 2 août 2004

12^e fauteuil : Christian GERMANAZ, Géographe, Maître de conférences à l'université de La Réunion. Le Tampon. Élu le 6 mars 2012

13^e fauteuil : Sabine THIREL, Écrivain, ancienne Conseillère principale d'éducation. St-Denis. Élu le 6 mars 2012

14^e fauteuil : Éric BOULOGNE, Écrivain, ancien Conseiller pédagogique. Ste-Marie. Élu le 19 mars 2014. *Chevalier des Palmes académiques*

15^e fauteuil : Christian LANDRY, ancien Proviseur. St-Joseph. Élu le 21 février 2011. *Officier des Palmes académiques*

16^e fauteuil : Catherine LAVAUX BLOCH-LAINÉ, Écrivain, ancienne chef d'entreprise. St-Gilles-les-Bains. Élu en 1989. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres*

17^e fauteuil : Jean-Jacques DALLEAU, Professeur de mathématiques (e. r.). St-Denis. Élu le 15 octobre 2014. *Officier des Palmes académiques.*

18^e fauteuil : Gilles GAUVIN, Professeur d'histoire-géographie. Le Tampon. Élu le 6 septembre 2011

19^e fauteuil : Mario SERVIABLE, Écrivain, Géographe, ancien Inspecteur de la DDJS. St-Denis. Élu le 6 septembre 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres*

20^e fauteuil : Dureau REYDELLET, Écrivain, ancien cadre des Sucreries de Bourbon. St-Denis. Élu le 13 décembre 1993. *Chevalier des Palmes académiques, Officier du Mérite agricole*

21^e fauteuil : Pierre BRIAL, Géomètre Expert, Écrivain. St-Gilles-les-Hauts. Élu le 19 mars 2014

22^e fauteuil : Jean-François HIBON de FROHEN, Pharmacien, Dirigeant de l'industrie pharmaceutique (e. r.). La Montagne. Élu le 15 octobre 2014

23^e fauteuil : Bernard CHAMPION, Ethnologue, Professeur des universités (e. r.). Les Avirons. Élu le 20 avril 2015

24^e fauteuil : Alexis MIRANVILLE, Professeur d'histoire-géographie (e. r.). St-Gilles-les-Hauts. Élu le 21 février 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur*

25^e fauteuil : Alain-Marcel VAUTHIER, Conservateur en Chef des Bibliothèques (e. r.), ancien Directeur de la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR). St-Denis. Élu le 13 décembre 1993. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques.*

MEMBRES ASSOCIÉS

- Guy AGÉNOR, ancien Cadre de banque. St-Denis. Élu le 5 octobre 2015
- François Louis ATHÉNAS, Photographe. St-Gilles-les-Bains. Élu le 5 octobre 2015
- Arnaud BAZIN, Professeur d'éducation musicale. St-Leu. Élu le 5 octobre 2015
- Wilfrid BERTILE, Géographe, Professeur des universités (e.r.). Ancien maire et conseiller général de St-Philippe, ancien vice-président du Conseil Régional, ancien député. Elu le 8 octobre 2016. *Chevalier de la Légion d'honneur*
- Jean-Bernard CASTILLON, Professeur des universités à la retraite (mathématiques). Le Tampon. Élu le 19 mars 2014
- Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Professeur des universités (e.r.). St-Denis. Élu le 8 octobre 2016
- Nicole CRESTEY, Professeur de SVT (e.r.), St-Pierre. Elue le 21 octobre 2017
- David GAGNEUR, Chef de mission de l'Icônathèque historique de l'océan Indien. St-Denis. Élu le 15 octobre 2014
- Reine-Claude GRONDIN, Professeur d'histoire-géographie. Ste-Clotilde. Élu le 8 mars 2016
- Albert JAUZE, Professeur d'histoire-géographie. Ste-Clotilde. Élu le 21 février 2011
- Raoul LUCAS, Sociologue, Maître de conférences à l'Université de La Réunion. St-Denis. Elu le 8 octobre 2016. *Chevalier de la Légion d'honneur.*

- Yvon LUCAS, Général (2s) de Gendarmerie, St-Gilles-les-Bains. Elu le 21 octobre 2017. *Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Croix de la Valeur militaire, Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.*
- Laurence MACÉ, Directrice de la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR). St-Denis. Élu le 19 mars 2014
- Philippe MAIRINE, Professeur de SVT (e. r.). St-Joseph. Élu le 5 octobre 2015
- Robert MERLO, Greffier divisionnaire (e. r.) du Tribunal de grande instance de St-Denis. St-Denis. Élu le 5 octobre 2015
- Virginie MOTTE Conservatrice régionale de l'archéologie, conservatrice du patrimoine. Elue le 21 octobre 2017
- Frédéric PAYET, Professeur d'Histoire et Géographie. St-Denis. Élu le 6 mars 2012
- Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Océanographe, Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle de St-Denis. St-Denis. Élu le 20 avril 2015. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Arts et Lettres, Chevalier du Mérite maritime*
- Marlène TOLÈDE, Chargée de cours à l'Université de La Réunion (e.r.). Saint-Denis. *Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.* Elue le 13 mai 2017.

MEMBRES CORRESPONDANTS

- Roger BOUR, Maître de Conférences du Muséum national d'Histoire naturelle (e.r.). Montgeron (91). Élu le 11 septembre 1980
- Robert BOURGAT, Professeur honoraire de l'université de Perpignan, Conservateur honoraire du Muséum de Perpignan. Perpignan (66). Élu en 1997. *Officier des Palmes académiques, Officier de l'Ordre du Mono (République togolaise)*
- Laurent BRUXELLES, Géomorphologue et géoarchéologue, Inrap et Institut Français d'Afrique du Sud, Johannesburg, Médaille de bronze du CNRS 2015 Elu le 21 octobre 2017
- Michel CHABIN, Archiviste (e. r.). Pau (64). Élu en 1983
- Patrick IMHAUS, Écrivain, ancien Ambassadeur. Paris (75). Élu en 2012
- Jean-Marie CHELIN, Directeur de sociétés de grande distribution (e.r.). Ile Maurice. Elu le 21 octobre 2017 ;
- Cécile MOURER-CHAUVIRÉ, Directeur de recherche au CNRS, Lyon. Elue le 21 octobre 2017
- Alexandre RETHEAU, étudiant. Paris (75). Élu en 2016
- Jean Claude REY, Chirurgien Orthopédiste (e. r.). Angers (49). Élu en 1981
- Catriona SETH, Professeur des universités. Oxford (Angleterre). Élu le 20 avril 2015

- André THILL, Conservateur général des Bibliothèques (e. r.). Paris (75)
Élu en 2013. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques, Chevalier des Arts et Lettres*
- Michel THOUILLOT, Écrivain, professeur de Lettres (e. r.). St-Pierre. Élu 15 octobre 2014.

MEMBRES HONORAIRES

- Michel ALBANY, ancien Directeur du CRDP. La Montagne. Élu le 29 novembre 2004. *Commandeur des Palmes académiques*
- Jean MAS, Notaire (e. r.). St-Denis, 2010
- Albert RAMASSAMY, Ancien Proviseur, Sénateur (e. r.). St-Denis, 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques.*

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 MAI 2017

à la Bibliothèque Départementale de Saint-Denis

Présents (25) : Guy AGÉNOR, Jeanne ANDRÉ, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Pierre BRIAL, Jean-Bernard CASTILLON, Bernard CHAMPION, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Jean-Jacques DALLEAU, Gilles GAUVIN, Gilbert GÉRARD, Christian GERMANAZ, Reine-Claude GRONDIN, Jean-François HIBON de FROHEN, Albert JAUZE, Christian LANDRY, Raoul LUCAS, Philippe MAIRINE, Robert MERLO, Claude MIGNARD, Alexis MIRANVILLE, Mario SERVIABLE, Sabine THIREL. Marlène TOLEDE, Alain-Marcel VAUTHIER.

Absents excusés (10) : Mgr Gilbert AUBRY, Wilfrid BERTILE, David GAGNEUR, Gabriel GÉRARD, Catherine LAVAUX, Laurence MACÉ, Michèle MARIMOUTOU, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Énis ROCKEL, Michel THOUILLOT.

Absents (7) : Michel ALBANY, François-Louis ATHÉNAS, Arno BAZIN, Fred MUSSARD, Dureau REYDELLET, Jean-François SAM LONG, Claude WANQUET.

Le président ouvre la séance à 9 h.

1. Accueil du Président - Dernières nouvelles.

Le Président présente les excuses de certains membres qui lui ont téléphoné. La feuille de présence circule dans la salle pour signature.

Il présente la démission de Marco AH KIEM, élu récemment au 21^e fauteuil pour convenances personnelles.

Le président regrette son départ, Marco AH KIEM avait largement contribué aux activités de l'Académie en tant que membre associé. L'Académie accepte sa démission.

2. Approbation du PV de l'AG du 27 janvier :

Mario Serviabile relève des erreurs concernant les dates du voyage de Baudelaire à la Réunion. Celles-ci seront corrigées. Hormis ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

Le président informe que la rencontre avec le groupe « Réunion du livre », prévue à 11h30 est annulée.

3. **Candidatures nouvelles :**

- Le bureau propose de nommer comme **nouveau membre titulaire** Christian GERMANAZ qui s'est montré très actif depuis son entrée comme membre associé, notamment en présentant plusieurs conférences et en collaborant au bulletin. L'ensemble des membres présents accepte cette proposition à l'unanimité et un diplôme est remis à M GERMANAZ, le 12e fauteuil, précédemment occupé par René Robert également géographe lui est attribué.
- **Une nouvelle membre associée** est aussi présentée à l'accord de l'assemblée : Marlène TOLÈDE. Le président présente son CV et Marlène est invitée à se présenter elle-même. Ses parrains sont Alain-Marcel VAUTHIER et Jean-François HIBON de FROHEN.

4. **Le point sur le Bulletin 33 (2016) :**

Jean-François HIBON de FROHEN présente le projet de sommaire du prochain bulletin. Il lit le sommaire. Outre la partie traditionnelle, il est constitué par les conférences présentées en 2016, mais aussi des articles originaux proposés par les membres de l'Académie. Une rubrique nouvelle reprend la tradition ancienne avec des poésies. Enfin une rubrique « les académiciens ont lu » présente des publications récentes que les académiciens ont appréciées.

Ce bulletin sera publié cette année par Orphie qui a proposé un devis beaucoup moins cher que l'imprimeur précédent.

5. **Le salon ATHÉNA (présentation Claude Mignard) :** il s'agit d'un salon du livre organisé tous les deux ans à Saint-Pierre. Nous avons déjà participé il y a deux ans et nous avons disposé d'un stand en collaboration avec la société d'histoire de Saint-Joseph. C'était une première expérience. Nous sommes à nouveau invités cette année.

Le salon Athéna aura lieu **du 5 au 8 octobre 2017** toujours au niveau du front de mer de Saint-Pierre. Le président de l'Académie a été invité par les organisateurs du salon à présider le jury du prix que le salon décerne pour un livre récemment édité en langue française. Le thème choisi pour ce prix cette année est « Les Outre-mer ».

De plus, on nous propose un stand que nous partagerons de nouveau avec la Société d'histoire de Saint-Joseph. On nous a promis que cette année que ce stand serait mieux placé que la dernière fois, car nous

nous étions trouvés à l'écart du flux des visiteurs. Il faudra trouver des idées pour animer ce stand, il y a deux ans, Jean-François HIBON et Éric BOULOGNE avaient présenté une exposition de cartes postales sur le sud en 1900. Pour cette année, il nous faudrait trouver une autre idée : je propose par exemple des panneaux présentant les présidents de l'académie avec leurs photos et un résumé biographique... D'autres idées seraient les bienvenues. On pourra aussi vendre des livres et les auteurs peuvent les dédicacer.

6. **La journée du RESEAU UNESCO** a eu lieu comme chaque année au Lycée Pierre LAGOURGUE au Tampon en collaboration avec l'Académie. Gilles GAUVIN qui en est le maître d'œuvre nous présente cette journée qui s'est déroulée le 3 mai dernier. Il s'agit de la sixième édition. Chaque classe du lycée choisit un thème qui est traité par un conférencier de l'Académie ou d'autres personnes compétentes.

Cette année, sept académiciens ont présenté des conférences :

- Jeanne ANDRÉ : Les écoles primaires du Sud et la santé scolaire dans les années 1950 et 1960.
- Wilfrid BERTILE : Le BUMIDOM ou la migration organisée des jeunes Réunionnais vers la France hexagonale.
- Éric BOULOGNE : Le Titrain longtemps. Une histoire de chemin de fer à La Réunion.
- Jean-François HIBON DE FROHEN : La société réunionnaise en 1900.
- Reine-claude GRONDIN : Les enjeux environnementaux à La Réunion au XIXe siècle.
- Christian LANDRY : De LISLET à LISLET GEOFFROY ou la genèse d'un savant créole.
- Claude MIGNARD. BROWN-SEQUARD, savant et neurologue créole.

Gilles GAUVIN annonce que l'année prochaine la journée du réseau changera de forme. Les manifestations se feront en interne au lycée du fait des problèmes de temps scolaire, il envisage un cycle régulier de conférences.

7. **La prochaine séance-débat : quels thèmes ?**

Nous proposons chaque année une séance – débat qui permet aux Académiciens d'échanger sur un thème. Ces séances sont appréciées de tous.

Plusieurs thèmes sont évoqués pour cette année : « La privatisation » des Archives (création de sociétés protégées locales). Alexis MIRANVILLE

propose de débattre de « la colonisation de La Réunion » à l'occasion de la sortie du livre d'Olivier FONTAINE « Histoire de la Réunion et des Réunionnais - Quelques mises au point. »

8. **Présentation de la prochaine publication : « Escales »** L'Anthologie de récits de voyages à la Réunion que Jean-François HIBON avait pilotée pour un travail commun des Académiciens voit le jour et sera publiée sous le titre « ESCALES ». Il s'agit d'un premier tome, d'autres suivront, la sortie est prévue en septembre 2017. Quinze extraits de voyages y sont présentés.
9. **Questions diverses**
Il est rappelé que des cotisations sont encore manquantes (35€). Christian LANDRY voudrait proposer un membre correspondant Mme Cécile MOURER-CHAUVIRE, connue de Roger BOUR, spécialiste des tortues de la Réunion. Il propose aussi un nouveau membre associé, Mme Nicole CRESTEY, conférencière connue des Amis de l'Université. Ses parrains sont Christian LANDRY et Philippe MAIRINE. Mario SERVIABLE rappelle deux dates importantes : le 75e anniversaire de la fin du régime Vichy à la Réunion (1942), et le changement de statut de l'Académie en 1941.

Le président clôt la séance à 12 h

**Alain-Marcel VAUTHIER
Claude MIGNARD
Président Secrétaire Générale**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 OCTOBRE 2017

à la Bibliothèque Départementale de Saint Denis

Présents (24) : Guy AGÉNOR, Jeanne ANDRÉ, François-Louis ATHÉNAS, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Pierre BRIAL, Jean-Bernard CASTILLON, Bernard CHAMPION, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Jean-Jacques DALLEAU, Gilles GAUVIN, Gilbert GÉRARD, Christian GERMANAZ, Jean François HIBON de FROHEN, Christian LANDRY, Philippe MAIRINE, Robert MERLO, Claude MIGNARD, Énis ROCKEL, Mario SERVIABLE, Sabine THIREL. Marlène TOLÈDE, Alain-Marcel VAUTHIER. Claude WANQUET.

Absents excusés (13) : Mgr Gilbert AUBRY, Arnaud BAZIN, David GAGNEUR, Gabriel GÉRARD, Reine-Claude GRONDIN, Albert JAUZE, Catherine LAVAUX, Raoul LUCAS Laurence MACÉ, Michèle MARIMOUTOU, Alexis MIRANVILLE, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN. Dureau REYDELLET.

Absents (3) : Wilfrid BERTILE, Fred MUSSARD, Jean-François SAM LONG,

Le Président ouvre la séance à neuf heures.

Il excuse les personnes qui lui ont téléphoné. D'autres personnes ont écrit à la secrétaire générale ou ne se sont pas manifestées.

1. Validation du dernier PV du 13 mai 2017

Le président demande à la secrétaire générale de bien vouloir lire à haute voix le compte rendu qui a été envoyé à tous les membres de l'Académie afin que chacun puisse s'exprimer sur le contenu de ce compte rendu.

Aucune modification n'est demandée. On passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Les nouvelles de l'Académie.

Le nouveau bulletin 33 est disponible quelques exemplaires sont distribués aux académiciens présents : le président souligne l'intérêt de la nouvelle rubrique « A la découverte de nos aînés ».

Le salon Athéna a donc eu lieu comme prévu début octobre. Le président remercie les personnes qui se sont impliquées dans la tenue du stand : les

membres du bureau, Marlène TOLÈDE, Laurence MACÉ et Enis ROCKEL qui ont participé à la permanence pendant ces quatre jours.

Le président fait part également de la remise du prix Athéna le mercredi 4 octobre. En effet il présidait le jury en tant qu'ancien directeur de la bibliothèque départementale. Les membres du jury étaient des personnes éminentes comme Carpanin MARIMOUTOU, Monique SEVERIN, Marie-Josée LOTHONG, Halima GRIMAL. Les candidats au prix Athéna présentaient des œuvres tout à fait intéressantes sur le thème des outre-mers. Cinq livres ont été sélectionnés et ont été l'objet de nombreuses discussions. Finalement c'est le livre de Michael FERRIER qui a été choisi : « Mémoires d'outre-mer » GALLIMARD 2015. Ce romancier travaille actuellement au Japon et c'est son père qui a reçu son prix des mains du président du jury. Le livre « Tropique de la violence » (GALLIMARD 2016) présenté par Natacha APPANAH (Mauricienne) sur « GAZA, la jungle de Mayotte » était également remarquable. Le Directeur général des services de la mairie de Saint-Pierre Monsieur ELLY a présenté le président et a largement parlé de l'Académie de l'île de La Réunion dans son discours.

D'autres académiciens ont animé ce salon Athéna :

- Raoul LUCAS qui a présenté une conférence : « Désiré BARQUISSAU et ses combats pour l'instruction et le développement du Sud » et a participé à diverses tables rondes et ateliers.
- Wilfrid BERTILE et Jean-François SAM-LONG ont pris part à diverses manifestations.
- Arnaud BAZIN a présenté un concert musical « Lorkes Tapok »
- Laurence MACE a présenté également une conférence : « L'édition dans l'océan Indien »

L'Anthologie de voyages « Escales » (tome 1) a été éditée, elle est vendue aux académiciens 15€.

Jean François HIBON propose un premier sommaire du prochain bulletin et lance un appel à articles pour le compléter. Il faut se dépêcher, car il devra être prêt pour l'éditeur fin mars.

3. Les académiciens.

Le Président propose d'observer une minute de silence en l'honneur d'un académicien membre correspondant disparu récemment, Michel DIFFENBACHER et de Jean-Michel BLOCH-LAISNE, époux de Catherine LAVAUX.

Quelques modifications ont été faites parmi les sièges académiques :

- Michel ALBANY, âgé et malade a téléphoné au président pour s'excuser et avouer son incapacité à continuer à occuper son siège. Le président propose de le nommer membre honoraire. L'ensemble de l'assemblée est d'accord. Il est élu à l'unanimité.
- Le bureau propose de nommer membres titulaires, deux membres associés qui ont montré leur implication et leur motivation dans l'activité de l'Académie. Il s'agit de Pierre BIAL et de Bernard CHAMPION. Chacun est proposé successivement au vote et est élu à l'unanimité. Leur fauteuil sera attribué ultérieurement.
- Le bureau propose la candidature de Virginie MOTTE, de Nicole CRESTEY et d'Yvon LUCAS comme membres associés.

Christian LANDRY présente Nicole CRESTEY qu'il connaît bien et depuis longtemps. Elle est professeur des sciences de la vie et de la Terre et a une connaissance profonde de tout ce qui concerne La Réunion dans ce domaine. Elle fait de nombreuses conférences. Philippe MAIRINE et Claude MIGNARD interviennent également pour dire leur approbation. Elle est élue à l'unanimité.

Le président propose Virginie MOTTE, archéologue du département, qui travaille à la DAC-OI. Elle fait des conférences. Elle est acceptée à l'unanimité.

Le président propose également Yvon LUCAS, membre de la Légion d'honneur, qui a proposé de faire des conférences pour l'Académie. Il est accepté à l'unanimité.

Quatre membres correspondant sont ensuite présentés par le bureau :

- Michel THOUILLOT, membre associé a quitté le département. Le bureau propose de le nommer membre correspondant. Michel THOUILLOT a écrit des romans et a présenté de nombreuses conférences. Il est accepté à l'unanimité.

La candidature de Jean-Marie CHELIN comme membre correspondant a été examinée par le bureau. Claude MIGNARD le présente. J-M CHELIN est un Mauricien très impliqué dans l'étude de l'histoire et du patrimoine de l'île Maurice. Il est actuellement à la retraite. Il a publié des livres sur l'histoire de Maurice et notamment « Histoire maritime de L'île Maurice : récits et anecdotes / compilation et présentation » (National Library Republic of Mauritius Cataloguing-in-Publication Data) (2010) et « Patrimoine maritime de l'île Maurice

et de Rodrigue » (National Library (Republic of Mauritius) Cataloguing-in-Publication Data) (2011). Il est aussi peintre et fait des expositions à Maurice. Claude MIGNARD souligne l'intérêt d'avoir un correspondant de l'île sœur avec qui nous partageons une Histoire commune. Il pourra nous tenir au courant des activités culturelles à Maurice et nous faire partager ses connaissances sur notre passé commun et les Mascareignes. La candidature de Jean-Marie CHELIN est acceptée à l'unanimité.

- Laurent BRUXELLES, chercheur de l'INRA, a présenté une très bonne conférence à la Bibliothèque départementale de la Réunion (BdR) lors d'un passage sur l'île. Le bureau le propose comme membre correspondant. Il est accepté à l'unanimité.
- Cécile MOURER-CHAUVIRE, est présentée par Christian LANDRY. C'est une spécialiste des fossiles d'oiseaux, elle avait accompagné Roger BOUR lors des fouilles archéologiques à l'Hermitage en 1990. Elle a trouvé et analysé un os d'ibis oiseau qu'on avait pris auparavant pour un dodo de Bourbon. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

En Deuxième partie : Conférence – Débat sur l'Histoire de La Réunion (Rapport séparé) de 10H à 12H

À 12h Le Président communique l'invitation de Marlène TOLÈDE à une visite de l'exposition du Musée de Villèle sur le livre qu'elle a traduit de l'allemand, « Noirs et Blancs, esquisses de Bourbon » écrit en 1847 (collection patrimoniale d'histoire) 2017. Cette visite sera privée pour l'Académie de l'île de La Réunion et l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA).

Le président rappelle aussi l'anniversaire de la mort d'un ancien académicien Maurice JEAN et lui rend hommage.

On évoque une prochaine date pour l'Assemblée générale. Le trésorier a bien apprécié l'an dernier le fait qu'elle soit en janvier, car il peut ainsi clôturer les comptes au 31 décembre. On fera donc de même cette fois encore. On fixe la date au samedi 27 janvier 2018.

Alain-Marcel VAUTHIER
Claude MIGNARD
Président Secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JANVIER 2018 au Muséum d'Histoire naturelle de St-Denis

Présents (26) : Guy AGÉNOR, Jeanne ANDRÉ, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Pierre BRIAL, Jean-Marie CHELIN, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Nicole CRESTEY, Jean-Jacques DALLEAU, David GAGNEUR, Gilles GAUVIN, Gilbert GÉRARD, Jean François HIBON de FROHEN, Albert JAUZE, Christian LANDRY, Catherine LAVAUX, Yvon LUCAS, Michèle MARIMOUTOU, Robert MERLO, Claude MIGNARD, Dureau REYDELLET, Énis ROCKEL, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Sabine THIREL, Alain-Marcel VAUTHIER. Claude WANQUET

Absents excusés (13) : Mgr Gilbert AUBRY, Arnaud BAZIN, Wilfrid BERTILE, Jean-Bernard CASTILLON, Bernard, CHAMPION Gabriel GÉRARD, Laurence MACÉ, Raoul LUCAS, Philippe MAIRINE, Alexis MIRANVILLE, Virginie MOTTE, Mario SERVIABLE, Jean-François SAM LONG, Marlène TOLÈDE.

Absents (5) : François-Louis ATHÉNAS, Christian GERMANAZ, Reine Claude GRONDIN, Fred MUSSARD, Frédéric PAYET.

Au total, l'assemblée comporte 26 membres présents. Trois procurations (Mario SERVIABLE, Raoul LUCAS, Bernard CHAMPION) ont été données à des membres présents. Le quorum est donc atteint.

Le président ouvre la séance à neuf heures.

1. Accueil

Il accueille les participants en évoquant le fait que nous sommes dans la salle de réunion du muséum d'histoire naturelle que le gouverneur GARBIT avait placé dès 1913 sous le patronage de l'académie de l'île de la Réunion. Il remercie chaleureusement Madame Sonia RIBES, directrice du muséum et membre de l'académie de nous accueillir dans ses locaux. Il la félicite pour la visite guidée du Muséum qu'elle a conduite ce matin pour les académiciens.

Le président accueille les nouveaux membres qui ont été cooptés lors de la dernière réunion plénière et qui se présentent pour la première fois à l'assemblée. Il s'agit de Madame Nicole CRESTEY, de Monsieur Yvon LUCAS, membres associés et Jean-Marie CHELIN, membre correspondant qui s'est déplacé de l'île Maurice pour assister à notre assemblée générale. Le président le remercie

tout particulièrement, car il est peu fréquent que nos membres correspondants puissent se déplacer. Le président excuse Madame Virginie MOTTE qui n'a pu être présente et qui sera donc présentée à l'assemblée lors de la prochaine réunion plénière. Le président va ensuite donner la parole à chacun des nouveaux membres afin qu'ils se présentent eux-mêmes en mettant en avant leur curriculum vitæ, leurs travaux, leurs thèmes d'intérêt et ce qu'ils comptent apporter à notre académie.

Monsieur Jean-Marie CHELIN se présente : Mauricien de toujours, il a mené une carrière professionnelle dans le commerce et le management jusqu'en 2016 où il a pris sa retraite. Mais ce sont ses activités d'historien autodidacte et de peintre au service de son île qui ont été le centre de ses passions. Il a publié beaucoup d'ouvrages, fait des conférences sur l'histoire de l'Île Maurice et des Mascareignes. Il a présenté des expositions. Chercheur et collectionneur d'archives, il fait partie de la Société d'Histoire de l'île Maurice, membre de SOS patrimoine, et du centre culturel d'expression française dont il est vice-président. Il est particulièrement content d'être accueilli à l'Académie de l'île de la Réunion et se réjouit du rapprochement avec l'île – sœur.

Madame Nicole CRESTEY, Professeur de sciences de la terre et de la vie, elle nous présente son parcours d'enseignante, mais aussi son engagement dans des associations de protection de la nature ; son activité de conférencière et il faut citer sa conférence sur le naturaliste mystérieux qui inspira Georges SAND dans Indiana et une autre sur le lézard de MANAPANY. Ses publications sont nombreuses. Elle est honorée et heureuse de rejoindre l'Académie de l'île de la Réunion dont elle compte être une membre active.

Monsieur Yvon LUCAS se présente également : son parcours de Réunionnais puis de militaire dans la gendarmerie qui l'a mené du petit séminaire de Cilaos au grade de général (2 S). Il fut longtemps président de la section locale des membres de la légion d'honneur (SMLH) dont il reste un membre éminent et très actif. Il mène actuellement, avec son ami, Mario Serviable, un travail de lobbying pour faire entrer Roland Garros au Panthéon. Il est heureux et honoré de pouvoir apporter sa contribution (notamment sur le capitaine VERINES, sous les ordres duquel il a servi...) aux actions et projets de l'Académie de l'île de La Réunion. Il est surtout ravi, pour le développement de ses recherches, de pouvoir bénéficier des apports des membres de l'Académie.

Le président remet à chacun d'eux l'insigne de l'Académie. Jean Jacques DALLEAU n'a pas terminé dans les temps le diplôme de membre de l'Académie, mais promet qu'ils seront prêts pour la prochaine Réunion plénière.

2. PV de la dernière séance plénière du 27/11/2017. Ce procès-verbal a été adressé à chacun des membres qui ont pu le lire complètement. Le président interroge donc l'assemblée sur les modifications ou corrections qu'il juge nécessaires dans ce compte rendu. Aucune modification n'est demandée par les membres présents. Le PV du 27/11 : 2017 est donc validé.

3. Le Bilan moral de l'année 2017 présenté par le président.

Mes chers collègues,

Les années se suivent et se ressemblent... Nous voici à nouveau réunis en Assemblée générale en ce Muséum d'Histoire Naturelle qui, comme écrit à l'article 10 de nos statuts, fut le premier à être placé par le gouverneur GARBIT sous le patronage de notre institution. Je renouvelle mes remerciements à notre collègue Sonia de nous avoir fait, ce matin, découvrir ou redécouvrir les trésors de sa dernière exposition et aussi de nous permettre, cet après-midi, de tenir dans d'excellentes conditions notre Assemblée Générale.

Cette année encore, mon rapport moral sera succinct, car je n'y reprendrai pas toutes les actions que nous avons entreprises et menées tout au long de l'année. En effet, il m'a été fait remarquer, à juste titre d'ailleurs, que ces actions figuraient au bilan présenté par la Secrétaire Générale et que je reprenais, de ce fait, le contenu de son rapport d'activité. Il me suffira donc de dire que je suis un président heureux de voir que les actions que nous avons programmées ont été menées à bien, que les conférences de Saint Pierre et de Saint Denis sont suivies par un auditoire de plus en plus fidèle et intéressé (merci à Claude Mignard pour Saint Pierre et à Jean-Jacques Dalleau pour Saint Denis, responsables des cycles...) Cet auditoire, à mon grand regret, du moins pour Saint Denis, comme l'année dernière, n'est pas constitué en majorité d'académiciens et j'en profite pour relancer de nouveau mon antienne : «Les académiciens se doivent d'être présents aux conférences organisées par l'Académie»... heureusement qu'à la BdR, le personnel (et je le remercie encore une fois chaleureusement !) est maintenant rodé : Tous les premiers mercredis les banderoles de l'Académie sont soigneusement accrochées aux murs de la salle de conférence. La publicité se fait par mails envoyés à tout un réseau d'abonnés. Le conférencier est accueilli par une équipe qui met à sa disposition, non seulement une place de parking, mais tous les outils (micros, vidéo projecteur) permettant de prononcer la conférence dans d'excellentes conditions. Le public, une soixantaine de personnes environ, se voit remettre à l'entrée, un dépliant contenant une présentation du conférencier et du sujet qu'il va traiter. Personnellement, je me fais un devoir d'être présent (sauf cas de force majeure...) à chaque conférence de l'Académie et je remercie les quelques rares collègues qui font de même...

Je me fais d'ailleurs un devoir de représenter et de faire connaître l'Académie dès que l'occasion se présente... c'est ainsi que j'ai été amené à présenter une

conférence datant de 2016, «Histoire de la maison Rieul devenue le Tribunal Administratif de La Réunion et de Mayotte» en deux fois cette année 2017 et je remercie encore Monsieur Bernard CHEMIN, Président de ce Tribunal, qui a mis sur le site du Tribunal, ma conférence et n'oublie pas d'inviter le Président de l'Académie à l'audience solennelle de rentrée où l'on côtoie les plus hautes autorités civiles et militaires de La Réunion. D'une manière générale d'ailleurs, je suis présent à toutes les cérémonies présidées par le Préfet ou par les autorités officielles, du fait que je suis mandaté par le Président du Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE) dont je fais partie en tant que Président de l'Académie... Cette année aussi, j'ai accru le partenariat avec des associations telles que l'AMOPA, les amis de l'université, la société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) la société des membres de l'ordre national du mérite (SRONM)

Un autre sujet de satisfaction est l'édition du bulletin. Le n° 33, sans être un succès de librairie, est très apprécié de ceux qui le découvrent et me conforte dans l'idée qu'il est vraiment le lien indispensable à la cohésion de notre institution et que la règle prévue à l'article 12 de nos statuts (à savoir son annualité...) se devra, dans les années à venir, d'être scrupuleusement respectée...

Autre point extrêmement positif est l'édition pour le compte de l'Académie de l'Anthologie «Escalaes» dans la même collection de «Choses de Bourbon» de Pooka, pseudonyme du journaliste mauricien Alphonse Gaud. Cette édition due, encore une fois, à l'initiative de notre collègue Jean François Hibon de Frohen, connaît un succès certain et je renouvelle en mon nom personnel et au nom de l'Académie tout entière, mes remerciements à Jean-François.

Et puisque nous parlons livres, je voudrais remercier aussi nos collègues Mario Serviable, Éric Boulogne, Raoul Lucas, François-Louis Athénas qui ont contribué au renom de l'Académie en faisant paraître des ouvrages dont l'un, «Boutik chinois» me concerne plus directement puisque François-Louis m'a demandé d'en assurer le texte, ce qui m'a donné une occasion supplémentaire de citer l'Académie de l'île de La Réunion...

Comme l'année dernière mes remerciements vont aussi à Gilles Gauvin qui continue son travail d'animation de notre site Web, malgré une surcharge de travail due à son implication dans la commission sur le problème des enfants de la Creuse.

Je terminerai ce bref rapport moral en passant la parole à notre secrétaire générale qui nous présentera le bilan d'activités.

4. Le bilan d'activités de l'année 2017, présenté par la secrétaire générale Claude MIGNARD.

L'Académie de l'Île de La Réunion a bien évolué depuis plusieurs années. Au point de vue humain, nous sommes beaucoup plus nombreux et nos activités se sont multipliées.

Les Académiciens

Pour la première fois depuis bien longtemps, les fauteuils académiques sont tous occupés. En 2010, nous étions 12 titulaires, aujourd'hui nous sommes 25. Nous avons de nombreux membres associés : actuellement 19 et aussi 10 membres correspondants et 2 membres honoraires.

La présence aux réunions (diapo) est dans l'ensemble bonne. Ce petit tableau sur deux ans montre que nous sommes régulièrement 24 ou 25. Cependant nous avons une dizaine au moins d'absents et si on examine en détail les fiches de présence ce sont souvent les mêmes.

Les Activités

L'Académie a réalisé en 2017 de nombreuses activités tout au long de l'année. Il s'agit bien entendu des activités traditionnelles comme les conférences et le bulletin, mais aussi d'autres, plus récentes, et que nous perfectionnons chaque année en essayant de profiter de l'expérience acquise.

1. Le Cycle de Conférences :

Comme vous le savez, le cycle de conférences se fait grâce à la collaboration de la BdR à Saint-Denis et de la Médiathèque de Saint-Pierre. La Société d'Histoire de Saint-Joseph contribue aussi en donnant la parole à quelques académiciens.

Le cycle de conférences est une activité importante par la variété des sujets qui balaye tout le champ culturel, par la fréquence des présentations et par le nombre des interventions et la qualité des intervenants. Nous avons de plus en plus de propositions de nos conférenciers. Des efforts sont encore à accomplir pour varier et multiplier notre public, améliorer la communication dans la presse et sur les réseaux sociaux.

En 2017, nous avons présenté 15 conférences au total.

Dans le Nord : c'est notre collègue Jean-Jacques DALLEAU qui a assuré la coordination : 7 conférences ont été faites à la BdR toujours avec succès. L'organisation de la BdR est parfaite et bien rodée.

Dans le Sud :

– 6 conférences ont eu lieu à la médiathèque (c'est votre serviteur qui a organisé le programme). L'organisation et la communication ne sont pas à la hauteur de la BdR malgré la bonne volonté de nos partenaires locaux. Nous devons faire encore des efforts pour élargir le public.

– À Saint-Joseph, 2 conférences ont été présentées avec la collaboration de la Société d'Histoire.

Ce cycle de conférences a été partiellement subventionné par la Région et la municipalité de Saint-Denis et nous établissons chaque année un bilan à leur intention.

2. Les Éditions de l'Académie

– Le bulletin de l'Académie a pour vocation d'inscrire chaque année toutes les activités culturelles de l'Académie et de publier des articles originaux, proposés par les membres. Le bulletin N°33 a paru en septembre 2017 (206p) quinze articles des académiciens, outre la partie des comptes rendus et la rubrique « les académiciens ont lu » de Michel Thouillot. Ce numéro est riche et les articles variés. La qualité de cette publication doit être poursuivie.

– Autres ouvrages édités : ESCALES, Anthologie des récits de voyage (tome 1) : ce premier essai est semble-t-il aussi un succès. Cette sélection de passage à Bourbon de grands voyageurs nous donne une vision de La Réunion des siècles passés et du regard extérieur sur la société de l'époque. Nul doute que cela peut inciter à lire d'autres voyages.

La vente de cet ouvrage comme les autres éditions de l'Académie permettent aux comptes de retrouver un équilibre.

Il faut féliciter Jean-François HIBON qui est le pilote de ces éditions.

3. La séance débat

Le bureau n'a pas été satisfait de cette séance débat 2017. Nous faisons notre « mea culpa ».

Notre objectif était de lancer un débat sur la notion de décolonisation et notre ami Alexis MIRANVILLE avait proposé le livre d'Olivier FONTAINE qu'il préférait.

La polémique déclenchée par ce livre a détourné le débat vers autre chose qui a été « la critique du livre et de certaines analyses historiques » et la discussion sur la décolonisation n'a pas eu la place que nous escomptions. Nous n'avons pas su encadrer ce débat de façon correcte et nous nous en excusons.

Cela servira de leçon pour les débats à venir.

4. Le site WEB « Le Boucan » et les pages des réseaux sociaux.

Vous connaissez tous maintenant notre site Web « le Boucan » et notre ami Gilles GAUVIN y consacre un temps considérable.

Le site donne des nouvelles régulières des activités de l'Académie, c'est notre fenêtre ouverte sur La Réunion et le monde.

On y trouve bien sûr :

– Les rubriques permanentes avec le dictionnaire biographique des Réunionnais célèbres, les bulletins anciens (hélas, la numérisation est encore très incomplète).

– Les cycles de conférences de l'année,

– L'annuaire biographique des membres de l'Académie.

– D'autres rubriques présentent de vidéos brèves d'académiciens sur des thèmes divers.

– Les publications de nos membres.

– Les activités pédagogiques en partenariat.

– Enfin toute l'actualité de l'Académie.

Sur les réseaux sociaux, nous sommes présents afin de faire connaître les activités au fil du temps et de renvoyer par ce biais à notre site Web. Nous avons une page Facebook tenue par Gilles GAUVIN et une page « Google plus » par Claude MIGNARD.

Ces pages servent à rappeler les événements importants et à inviter le public à y participer.

5. Partenariat avec l'Éducation nationale :

La journée du RESEAU UNESCO a eu lieu comme chaque année au Lycée Pierre LAGOURGUE au Tampon en collaboration avec l'Académie. Cette journée qui, depuis plusieurs années, est une activité traditionnelle s'est déroulée le 3 mai 2017.

Gilles GAUVIN en est le maître d'œuvre. Il s'agit de la sixième édition. Chaque classe du lycée choisit un thème qui est traité par un conférencier de l'Académie ou d'autres personnes compétentes.

Cette année, sept académiciens ont présenté des conférences :

– Jeanne ANDRÉ : Les écoles primaires du Sud et la santé scolaire dans les années 1950 et 1960.

– Wilfrid BERTILE : Le BUMIDOM ou la migration organisée des jeunes Réunionnais vers la France hexagonale.

– Éric BOULOGNE : Le titrain longtemps. Une histoire de chemin de fer à La Réunion.

– Jean-François HIBON DE FROHEN : La société réunionnaise en 1900.

– Reine-claude GRONDIN : Les enjeux environnementaux à La Réunion au XIX^e siècle.

– Christian LANDRY : De LISLET à LISLET GEOFFROY ou la genèse d'un savant créole.

– Claude MIGNARD. BROWN-SEQUARD, savant et neurologue créole.

Gilles GAUVIN nous a annoncé que l'année prochaine la journée du réseau changera de forme. Les manifestations se feront en interne au lycée du fait des problèmes de temps scolaire. Il envisage un cycle régulier de conférences, mais il nous en dira plus sans doute plus tard.

6. Autres Activités 2017

Le Salon du livre ATHÉNA a eu lieu à Saint-Pierre du 5 au 8 octobre 2017.

Nous avons déjà participé il y a deux ans. Ce salon est une occasion majeure de représenter l'Académie. Le public est présent.

– Nous avons un stand, bien placé cette année, a été tenu pendant quatre jours par les membres du bureau et quelques volontaires. Nous avons présenté l'Académie au public, distribué des documents et vendu des livres (nos bulletins et nos éditions) et aussi quelques livres anciens. Dans l'idée de continuer à être présents lors de manifestations de ce type, il nous faudra améliorer nos outils de communications : affiches sur l'Académie, dépliants, flyers divers, petits objets à distribuer.

– Le Prix ATHÉNA était décerné par un jury dont Alain-Marcel VAUTHIER était le président, le mercredi 4 octobre 2017. En effet il présidait le jury en tant qu'ancien directeur de la bibliothèque départementale. Les membres du jury étaient des personnes éminentes comme Carpanin MARIMOUTOU, Monique SÉVERIN, Marie-Josée LOTHONG, Halima GRIMAL.

Les candidats au prix Athéna présentaient des œuvres tout à fait intéressantes sur le thème des outre-mers. Cinq livres ont été sélectionnés et ont été l'objet de nombreuses discussions. Finalement c'est le livre de Michael FERRIER qui a été choisi : « Mémoires d'outre-mer » GALLIMARD 2015. Le livre « Tropique de la violence » (GALLIMARD 2016) présenté par Natacha APPANAH (Mauricienne) était également remarquable. Le Directeur général des services de la mairie de Saint-Pierre Monsieur ELLY a présenté le président et a largement parlé de l'Académie de l'île de La Réunion dans son discours.

– D'autres académiciens ont animé ce salon Athéna :

– Raoul LUCAS qui a présenté une conférence : « Désiré BARQUISSAU et ses combats pour l'instruction et le développement du Sud » et a participé à diverses tables rondes et ateliers.

– Wilfrid BERTILE et Jean-François SAM-LONG ont pris part à diverses manifestations.

– Arnaud BAZIN a présenté un concert musical « Lorkes Tapok »

– Laurence MACE a présenté également une conférence : « L'édition dans l'océan Indien »

– Les académiciens auteurs ont préfacé leurs livres dans les stands de leurs éditeurs.

Ce salon ATHÉNA est une bonne expérience pour l'Académie : nous avons pris beaucoup de contacts dans le milieu du livre et de l'édition.

En Conclusion, l'Académie de l'île de la Réunion a retrouvé ses couleurs et montre son activité et sa présence dans différents champs culturels. Il nous faudra à l'avenir mieux répartir les tâches entre les membres afin d'assumer tous nos objectifs de façon satisfaisante.

Le président demande à l'assemblée d'approuver le bilan moral et le bilan d'activité. Le vote est fait à main levée. Le bilan moral est approuvé à l'unanimité. Le bilan d'activité est également approuvé à l'unanimité.

5. Les comptes 2017 présentés par le trésorier Jean-François HIBON - vote du quitus

Bilan comptable et financier 2017

1 - Compte de résultat

| Compte de résultat | | | |
|--------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Recettes | € | Dépenses | € |
| Vente de livres | 3 446,40 | Impression bulletin | 2 339,52 |
| Subventions | 2 825,00 | Impression «Escalaes» | 1 362,00 |
| Cotisations | 1 580,00 | Frais fonctionnement | 297,80 |
| Don CAF | 500,00 | Maintenance site | 215,00 |
| Conférence Athéna | 100,00 | Parten. P. Lagourgue | 200,00 |
| Divers | 119,70 | Assurance Groupama | 166,93 |
| | | Frais bancaires | 54,90 |
| | | Total | 4 636,15 |
| | | Résultat d'exploitation | 3 934,95 |
| Total | 8 571,10 | Total | 8 571,10 |

Notre principale source de recettes en 2017 a été la vente de livres (essentiellement «Escalaes», mais aussi Pooka, les bulletins et autres) qui compense presque les coûts d'achat (3.446,40 € contre 3.701,52 €). Nous sommes donc proches de pouvoir autofinancer notre bulletin. «Escalaes I» est largement bénéficiaire.

Heureusement, car nous n'avons reçu que peu de subventions : Conseil départemental (1.500 €), Mairie de St-Denis (800 €), Soldes Région années 2015 et 2016 (525 €).

Deux membres sont en retard de leur cotisation 2017.

Le «don CAF» et «Conférence Athéna» correspondent à des prestations réalisées par des membres au profit de l'Académie.

Côté dépenses, l'impression du bulletin en Noir & Blanc avec un autre partenaire en a sensiblement réduit le coût.

Notre compte de résultat 2017 est excédentaire de **3.934,95 €**

2 - Revenus financiers

Comme convenu lors de l'AG 2017, nous avons ouvert un livret A qui nous a rapporté 31,25 €.

Le président demande à l'assemblée de voter le quitus au trésorier. Quitus est donné à l'unanimité.

7. Les Élections du bureau

Les cinq membres du bureau actuel sont à nouveau candidats. Aucun autre candidat ne s'est manifesté. Le président lance une nouvelle fois un appel à candidature. Personne ne se manifeste.

Alain-Marcel VAUTHIER explique alors qu'il est très satisfait de son équipe actuelle et propose de renouveler le bureau dans la même configuration que l'an dernier c'est-à-dire :

Alain Marcel VAUTHIER président,
Christian LANDRY vice-président,
Claude MIGNARD secrétaire générale,
Jean-François HIBON DE FROHEN trésorier,
Jean-Jacques DALLEAU secrétaire adjoint.
Gilles GAUVIN, Webmaster

Aucun vote contre, aucune abstention. Le bureau est réélu à l'unanimité.

Le président remercie les académiciens de leur vote.

Jean-François HIBON conserve par ailleurs sa fonction de responsable des éditions (bulletin et autres livres édités sous l'égide de l'Académie).

8. Les projets 2018 présentés par la secrétaire générale, Claude MIGNARD

Politique générale

Notre équipe est active et dynamique et les activités et projets ne manquent pas. Il faut seulement signaler que les responsabilités ne sont pas assez partagées et que les membres du bureau multiplient les casquettes. Il faudrait que des

volontaires parmi vous se manifestent pour être pilote d'une activité ou pour secondier.

1. Le cycle de conférences 2017

Le cycle de conférences qui connaît un certain succès va continuer et même se développer vu la demande des conférenciers et de nouvelles collaborations avec les communes. Des conventions de partenariat sont actuellement signées avec la BdR et avec la municipalité de Saint-Pierre. D'autres sont en préparation avec Tampon et Saint-Paul.

La secrétaire générale centralise les demandes des conférenciers et les propose ensuite aux différents pilotes de sites. Les plannings sont validés par le bureau. L'Académie est « une », les académiciens doivent pouvoir se déplacer sur d'autres sites et ne pas se contenter de leur secteur préféré.

Nous avons déjà préparé

- Le planning de Saint-Denis à la BdR : quelques modifications vont être opérées en fonction des disponibilités de certains. Jean-Jacques DALLEAU va le finaliser et le tableau définitif sera publié sur le site de l'académie. (Neuf conférences sont prévues)
- Le planning de Saint-Pierre à la médiathèque est complet et peut-être dès à présent publié dans l'état. (Neuf conférences sont prévues). Les conférences ont lieu désormais le mercredi à 18h. L'organisation s'est bien améliorée et le public est au rendez-vous.
- Le planning du Tampon est nouveau, piloté par Michèle MARIMOUTOU. Il n'est pas encore totalement finalisé : pour l'instant quatre conférences sont prévues, mais il y aura peut-être des modifications bientôt. Elles auront lieu le mercredi à médiathèque du Tampon. Michèle MARIMOUTOU et moi restons en contact pour que les programmations soient cohérentes sur nos sites très proches et touchant les mêmes publics.
- Le planning de Saint-Paul, nouveau également piloté par Jean-François HIBON doit également être finalisé. Mais le choix des conférences est plus compliqué, car la Mairie exige un droit de regard sur les thèmes et les conférenciers.
- Lorsque les quatre tableaux seront arrêtés de façon définitive, ils seront publiés sur le site par Gilles GAUVIN.

Claude WANQUET intervient pour nous expliquer sa participation à des conférences avec les amis de l'université et le musée DE VILLELE : trois conférences sont prévues pendant l'année 2018 sur le thème de l'abolition de l'esclavage : « Doit-on au titre de la repentance jeter les cendres de Napoléon ». La première aura lieu le 21 mars à Saint-Paul au musée DE VILLELE, 15 jours plus tard à Saint-Pierre, et un mois plus tard elle sera présentée à Saint-Denis. Les lieux et horaires seront précisés ultérieurement par les amis de l'université. Le président précise que nous sommes en très bons termes avec les amis de l'université et que les collaborations avec d'autres associations restent une

habitude, car le champ culturel est très large et tout le monde peut présenter son point de vue. Il revendique cependant pour nos conférenciers que soit mis en avant le titre d'académicien.

2. Bulletin :

Le N°34 est en cours de composition. Jean-François HIBON présente le projet de sommaire dans son état actuel. Les propositions sont toutes intéressantes et ce bulletin promet d'être riche : tous les articles pour compléter ce bulletin doivent parvenir à Jean François HIBON avant le 31 mars.

Articles annoncés pour le bulletin 34

- **Collectif** : Hommage à Urbain LARTIN

À la redécouverte de nos aînés académiciens :

- **Raoul LUCAS** : «René Legras»

- **Christian LANDRY** : «François Ricci»

- **Yves DROUHET** : Article sur l'eau de DROUHET (AMV)

- **Alain-Marcel VAUTHIER** : Hommage à Michel Albany

- **Catriona SETH** : Article sur Antoine Bertin

- **Éric BOULOGNE** : Les Messageries Maritimes dans la Grande Guerre (2e partie) (**Reçu**)

- **Claude MIGNARD** : Charles Édouard Brown Séquard (1817-1894) grand savant et neurologue créole.

- **Claude MIGNARD** : Soeur Colette Gascuel, fondatrice de l'hôpital d'enfants de Saint-Denis

- Article inédit de **Gilles-François CRESTIEN** : Émile GRIMAUD (JFHF) (**reçu**)

- **Bernard CHAMPION** : Le choc des religions à Pondichéry à l'époque de la Compagnie des Indes

- **Pierre BRIAL** : le solitaire de Bourbon (**reçu**)

- **Roger BOUR** : Paul Philippe Seguin de Jossigny, artiste de Philibert Commerson (**reçu**)

- **Raoul LUCAS** : Le collègue Désiré Barquissau à Saint-Pierre

- **Michèle MARIMOUTOU-OBERLE** : Les conditions de transport des engagés Indiens vers La Réunion au 19e siècle

- **Marlene TOLÈDE** : Le collègue royal vu par Oelsner-Monmerqué

3. Édition d'ouvrages

Escales (tome 2) Anthologie des voyages à l'île de la Réunion (tome 2) est partiellement composé. Le sommaire prévisionnel est présenté

Sommaire prévisionnel :

- **HÉBERT Guillaume**, Rapport sur l'île Bourbon (1708) (JFHF)

- **D'HERGUERTY**, *Discours prononcé devant le roi en 1751* (Pierre Brial)

- **LISLET-GEOFFROY**, *Notice sur le voyage de M. de CREMONT au volcan de Bourbon en 1772* (Christian Landry)

- **PARNY Évariste**, *Voyage à Bourbon* (1773) (C. Seth) à faire

- **PETIT-RADEL** Philippe, *Un voyage à l'île Bourbon* (1794) (Christian Germanaz)

- **YVAN**, Dr Yvan, *Voyages et récits* (1844) (Claude Mignard) à faire

- **HAUSSMANN** Auguste, *Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie* (1844) (Marlène Tolède)

- **PONT-JEST** René de, *La jeunesse d'un gentilhomme* (vers 1847) (JFHF)

- **MASSIAS** Henri, *Un voyage dans la mer des Indes* (1853/54) (JFHF)

- **POLLEN** François, *Relation de voyage* (1864) (JFHF)

- **BUET** Charles,

- *À bord du Mariotis* (1868) (JFHF)

- *Trois mois à l'île Bourbon* (1868) (JFHF)

- **BOVET** Charles, *Journal de voyage* (1879) (JFHF)

- **KELLER** Konrad, « *Reisebilder aus Ostafrika und Madagascar* » (*Tableaux de voyage d'Afrique orientale et de Madagascar*) (1886) (Marlène Tolède)

- **GUILLEMARE** Achille, *En allant de Marseille à Bourbon sur le Polynésien* (1890) (Éric Boulogne)

4. Des communications :

Nous voudrions inaugurer cette année au cours des séances plénières, outre la partie purement administrative, une autre partie d'environ une heure plus académicienne où les membres pourront présenter une courte communication (10 mn) sur un thème de leur choix, soit 5 communications par séance. Les candidats pourraient envoyer un résumé au bureau au moins un mois avant la séance pour planification de celle-ci.

Claude WANQUET avait proposé une séance débat sur le sujet de la conservation et la destruction des archives qui préoccupent les chercheurs et les historiens et pour lequel récemment il nous avait proposé une pétition à signer. La discussion s'engage. Faut-il organiser un débat, ou bien faut-il que l'Académie prenne position ? Claude WANQUET précise qu'il a surtout attiré l'attention et donné des informations. Pour lui « toute destruction d'archives est un crime » et il est actuellement question de détruire des documents anciens faute de place et de moyens de classement. Les administrations font parfois des choix absurdes et il voudrait que l'Académie intervienne comme gardien et expert compétent pour donner un avis sur cette question.

Le président propose que déjà à titre individuel, chacun signe la pétition. Le bureau va réfléchir sur la possibilité de lancer éventuellement une action.

5. Activités pédagogiques :

La convention avec le Lycée Pierre LAGOURGUE sera renouvelée. Gilles GAUVIN envisage une collaboration au club photo.

6. Le site WEB :

C'est un poste chronophage et Gilles GAUVIN malgré sa bonne volonté ne peut tout faire. Nous avons prévu dans nos demandes de subventions un volet permettant par exemple de faire numériser les bulletins par un professionnel.

7. La semaine de la Francophonie :

Elle a lieu chaque année vers le mois de mars. Chaque année nous l'évoquons, mais nous n'avons pas encore fait démarrer quelque chose dans ce domaine. Il faudrait un pilote pour organiser cette semaine en amont et en prévoir les modalités, les intervenants et le budget. Le bureau est prêt à suivre, mais ne peut être sur tous les fronts.

8. Autres :

Nous sommes ouverts bien sûr à d'autres suggestions. Il faut cependant préciser que chaque nouvelle activité implique un pilote, des membres collaborateurs, des frais et il faut en prévoir le budget, si bien qu'une nouvelle suggestion n'est pas toujours réalisable instantanément.

9. PROPOSITION D'UN BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2018 par le trésorier Jean François HIBON.

| Budget prévisionnel | | | |
|---------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| Recettes | € | Dépenses | € |
| Subventions | 3 700,00 | Impression bulletin | 5 500,00 |
| Ventes de livres | 3 500,00 | Impression Escales | 1 500,00 |
| Cotisations | 1 600,00 | Partenariats | 1 000,00 |
| Don CAF | 500,00 | Frais fonctionnement | 500,00 |
| Divers | 275,00 | Frais communication | 500,00 |
| | | Maintenance site | 340,00 |
| | | Assurance Groupama | 170,00 |
| | | Frais bancaires | 65,00 |
| Total | 9 575,00 | Total | 9 575,00 |

Le budget 2018 comprend des dépenses correspondant à l'édition du bulletin annuel en quadrichromie et à l'achat de 200 exemplaires d'*Escales II* à Orphie. Les frais de fonctionnement se rapportent aux frais d'affranchissement, de consommables de bureau, etc. Les frais de communication comprennent la réalisation de bannières, de tapis de table, de frais d'annonce, etc. La rubrique «Partenariats» envisage des réalisations communes avec d'autres institutions, des opérations de soutien à divers projets éducatifs et culturels.

Les recettes sont constituées principalement des subventions escomptées, des ventes de livres (en particulier «*Escale II*»), des cotisations des membres et d'une commande de la CAF pour des conférences dans les lycées.

Le président demande que ce budget prévisionnel soit approuvé. Aucune contestation n'est notée. Aucune abstention. Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16h30.

Alain-Marcel VAUTHIER
Président

Claude MIGNARD
Secrétaire

HOMMAGE A NOTRE COLLÈGUE DISPARU

URBAIN LARTIN

Séance extraordinaire de l'Académie
aux Archives départementales de La Réunion
le 18 février 2017

Le 12 février 2016, nous avons le regret d'apprendre la disparition de notre collègue Urbain LARTIN dans sa quatre-vingt-dixième année. Reçu membre associé de notre académie en 1980 sous la présidence du Dr Serge Ycard, puis membre titulaire au 17^e fauteuil, son grand âge ne lui permettait plus depuis quelques années de se joindre à nos réunions. Il avait été fait membre honoraire de l'académie en 2014 à l'initiative de son président, Alain-Marcel Vauthier.

Né le 7 novembre 1926 au Guillaume-Saint-Paul où il passa son enfance, Urbain LARTIN se fixa à Saint-Denis en 1939 lors de l'installation de ses parents dans le chef-lieu. Capacitaire en droit sous la férule de son professeur Raymond Barre, il commença sa carrière professionnelle avec Monsieur de Peretti au Service d'Aide Médicale de La Réunion avant d'être nommé sous-archiviste aux Archives Départementales de La Réunion sous la direction d'Yves Pérotin en août 1954. Reçu Adjoint d'Archives en 1974 puis Documentaliste de catégorie A en 1979 et enfin Documentaliste de 1^{ère} classe en 1981, Urbain LARTIN effectua dès lors toute sa carrière aux ADR comme sous-directeur de cet organisme séculaire où il publia différents travaux qui ont marqué son histoire récente. Citons en particulier :

- Notes d'orientation pour les recherches concernant Madagascar (1957)
- Répertoire numérique des Archives communales de Saint-Denis (1965)
- Répertoire de la série K des Archives départementales de La Réunion (1974)
- Répertoire numérique de la série O en collaboration avec Michel Chabin (1979)

Dans le cadre de l'Académie de l'Île de La Réunion il donna plusieurs conférences comme celle qu'il consacra à Jules Hermann en 1981 et publiée dans le bulletin n°26 de l'Académie.

Urbain LARTIN participa à la création de l'AAAMBR (Association des Amis des Archives, Bibliothèque et Musée de La Réunion) dont il fut longtemps le trésorier sous la présidence de notre collègue Gabriel Gérard. Il a également contribué, en tant que conseiller, à la réalisation du Mémorial de La Réunion sous la direction de Daniel Vaxelaire, apporté son concours au Cercle Généalogique de

Bourbon et au Groupe de Recherches sur l'Archéologie et l'Histoire de la Terre Réunionnaise. Il fut fait Chevalier des Arts et Lettres en 1992.

Le 18 février 2017, à 10h00, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort, était organisée en son honneur dans l'amphithéâtre des Archives Départementales de La Réunion, une séance extraordinaire de l'Académie de l'île de La Réunion, présidée par Alain-Marcel Vauthier, au cours de laquelle un hommage lui fut rendu par ses collègues, en présence de sa famille et du directeur des ADR, Damien Vaisse.

Le Président de l'Académie prit le premier la parole (extrait de son allocution) :

Nous sommes plusieurs aujourd'hui à évoquer devant vous le souvenir d'Urbain LARTIN. Je ne suis pas celui qui le connaît le mieux ici. Je me contenterai donc pour ma part de raconter quelques anecdotes qui aideront à comprendre pourquoi, en tant que Président de l'Académie, j'ai accepté de participer à cet hommage, moi qui, au long de ma vie administrative me suis souvent « accroché » avec lui car nous étions foncièrement différents, mais nous nous retrouvions dans l'amour du « vieux papier », dans la recherche du renseignement enfoui sous des monceaux de journaux... Urbain LARTIN avait accumulé un savoir extraordinaire qu'il ne communiquait pas à tout le monde, mais s'il avait décidé de vous aider il le faisait à fond et l'on restait ébahi de l'étendue de ses connaissances sur tel ou tel sujet.

Ma route a croisé celle d'Urbain LARTIN relativement tardivement puisque c'est seulement à partir des années 1980 que j'ai été confronté à la nécessité de m'entendre avec lui, non seulement aux Archives départementales, mais aussi au Cercle Généalogique de Bourbon où il fut notre premier trésorier et nous fournit pour notre revue des articles de haute tenue sur l'histoire des Archives ou sur des personnalités comme Antoine Roussin dont il connaissait la généalogie et la vie mieux que beaucoup qui se prétendent spécialistes...

J'ai pu apprécier aussi à cette époque ses qualités de trésorier de l'AAABMR... Cette association créée en 1980 à l'initiative d'Yves Drouhet et de Michel Chabin, réunissait en son sein tous les passionnés d'archives, de généalogie et d'une manière générale, tous ceux qui s'intéressaient à l'histoire et au patrimoine culturel de notre île. Elle était riche, car bénéficiant de subventions importantes du Ministère de la Culture dont le représentant était Yves Drouhet. Urbain LARTIN gérait ces fonds avec une grande prudence et impartialité. Je me souviens d'une affaire assez compliquée d'achat de lithographies originales de Roussin pour le Musée Léon Dierx dont le conservateur était Mme Greffet-Kendig, bien connue pour son originalité et qui ne s'entendait pas du tout avec Yves Drouhet. Suzanne Greffet-Kendig étant en congé de maladie de longue

durée, le cabinet du Conseil Général m'avait chargé de régler le problème. Je pus le faire grâce à la compréhension d'Urbain LARTIN qui n'hésita pas à passer outre aux ordres, non écrits, et à s'opposer, discrètement, mais fermement à la volonté du tout puissant Directeur Régional des Affaires Culturelles.

C'est dans ces années 1980 aussi, que mon prédécesseur, le docteur Serge Ycard, lui proposa de siéger à l'Académie. Urbain LARTIN fut extrêmement honoré de cette proposition et voua à l'Académie et à Serge Ycard un dévouement sans faille qui se traduisit par une collaboration fructueuse concrétisée par une très intéressante et très documentée conférence sur la vie et l'œuvre de notre premier président Jules Hermann et par sa participation à la rédaction de notre bulletin. Il occupait le 17ème fauteuil de titulaire et était un des membres les plus assidus aux réunions.

Le Président passa ensuite la parole à notre collègue Raoul Lucas qui voue à Urbain LARTIN une grande reconnaissance pour ses qualités humaines et professionnelles. Nous reproduisons ici un extrait de son allocution :

Paraphrasant un adage connu, je dirai que derrière chaque historien, il y a un archiviste. C'est lui qui veille sur tout ce que l'on ne voit pas. Ces monceaux de documents qu'il faut, après les avoir souvent sauvés de la destruction, rassembler, trier, classer, entretenir et mettre à la disposition de l'utilisateur en quête d'informations ou du professionnel engagé dans un travail de publication ou de recherche. Derrière le décor campé par l'écriture, du chercheur comme de l'historien, ou de l'écrivain, quand leurs projets aboutissent, c'est le domaine de l'archiviste. Celui d'Urbain LARTIN.

C'est au début de la décennie 1970 que, poussant la porte des Archives, à la recherche d'éléments pour écrire un article sur la Révolte des esclaves de Saint-Leu de 1811, j'ai rencontré Urbain LARTIN. Je n'étais alors qu'un jeune militant dont la curiosité m'avait conduit aux Archives mais c'était un service dont j'ignorais à peu près tout du fonctionnement. Aussi, sans le concours d'Urbain LARTIN, j'aurais été totalement perdu dans cet environnement que je découvrais. Quand, bien plus tard, ma fréquentation des Archives va devenir bien plus longue, et assidue, je me rendrai compte alors combien Urbain LARTIN traitait toute demande d'un usager, utilisateur-chercheur ou occasionnel, avec le même respect, le même souci de répondre aux questions posées.

Et quand les fréquentations continues, et au long cours, vont faire naître des convergences, la recherche du professionnel devient aussi la préoccupation de l'archiviste. L'aide de LARTIN pouvait être alors multiforme, en alimentant le chercheur en matériaux, ou en lui suggérant d'autres pistes, ou d'autres

éclairages. Des apports précieux en temps comme en conseils, et toujours dispensés avec élégance et discrétion.

La Discrétion c'est l'autre caractéristique principale d'Urbain LARTIN, tout en étant habité par l'exigence de faire comprendre à ses divers interlocuteurs l'importance des Archives pour notre société.

Les chercheurs doivent beaucoup à Urbain LARTIN et, avec les chercheurs, les Archives également.

A ces évocations de sa vie par ceux qui avaient surtout connu le professionnel et l'homme public, le fils d'Urbain LARTIN, Philippe, nous fit mieux connaître le père de famille à travers un «témoignage filial» plein de délicatesse et de sensibilité accompagné d'un diaporama. Il s'exprima en ces termes :

Je voudrais d'abord au nom de ma famille remercier l'Académie de La Réunion et son Président Alain-Marcel Vauthier, Mme Catherine Chane-Kune de la Direction de la Culture du Conseil Départemental et bien entendu le Directeur des Archives Départementales, M. Damien Vaisse, merci à vous pour la considération portée à la mémoire d'Urbain LARTIN. Merci à la famille et aux proches d'avoir répondu présents aujourd'hui pour cet hommage anniversaire.

Tous ceux et celles qui ont un jour vécu le décès d'un parent ont peut-être ressenti ce que je ressens encore aujourd'hui : ce n'est pas en tant qu'adulte que j'ai vécu la disparition de mon père il y a un an, c'est un enfant, un petit garçon qui s'est retrouvé devant la dépouille de son papa, envahi par la douleur, par les images, les souvenirs et les interrogations de son enfance.

La mort d'un père est une date marquante dans une histoire personnelle ; c'est un événement qui vous ramène à l'essentiel, à votre condition première : nous sommes tous dans une filiation, nous sommes des enfants, les fils et les filles d'une histoire. Je suis l'un des six enfants d'Urbain LARTIN et c'est à ce titre que j'aimerais vous livrer ce témoignage filial.

Quand nous sommes nés, mon père exerçait déjà la fonction d'archiviste d'Etat pour le département. C'est le seul métier que nous l'avons vu exercer. S'il y a un premier témoignage à donner c'est celui de la constance et par-delà la constance, de la vocation. On ne pratique pas un métier pendant près de quarante ans, et même après la retraite, simplement pour gagner sa vie ou nourrir sa famille, c'est de l'ordre de la vocation, quelque chose qui relève peut-être de la destinée. Enfant, je ne sais pas à quel moment j'ai compris le travail que faisait mon père, ce que représentaient vraiment les Archives Départementales. On savait juste qu'il travaillait dans un bâtiment de la rue Roland Garros, bâtiment qu'il rejoignait après nous avoir déposés devant notre école primaire, l'Ecole d'Application rue Sainte-Marie.

Les choses sont devenues un peu plus claires quand, en 1970 ou 1971, j'avais 8 ou 9 ans, il nous emmena visiter un immense chantier dans l'est de Saint-Denis,

sur les hauteurs du Chaudron qui était à l'époque une zone de terres en friches quasiment inhabitée et qui paraissait éloignée de la ville. C'était la construction du premier bâtiment public officiel dédié aux Archives Départementales de La Réunion. Un événement important, une date historique pour lui au point d'y emmener ses enfants et de les faire poser pour des photographies. Nous avons posé pour des photos au milieu de gravats avec en arrière-plan une grue. Nous ne sommes pas les seuls d'ailleurs à avoir visité le chantier, je me souviens de cousins qui ont aussi eu droit à la visite des locaux en avant-première. C'était là où allait être rassemblé, restauré et conservé ce qu'il considérait comme un trésor, le trésor documentaire, un pan essentiel du patrimoine, de la mémoire, de l'Histoire de La Réunion.

C'est peut-être en posant devant ce grand bâtiment et en entendant parler de trésor, que j'ai compris quel était le travail de mon père et combien était grande sa considération pour l'Histoire et la conservation. S'il y a un autre témoignage à porter, c'est de cette considération qu'il a toujours eue pour la préservation de l'histoire de notre territoire.

Quand vous êtes l'enfant d'un père qui considère autant le patrimoine historique, vous apprenez très tôt à porter un regard curieux sur ce qui vous entoure. Vous vivez bien entendu dans le présent de votre adolescence mais comme vous entendez souvent parler d'histoire, vous prenez conscience qu'il y a un passé, et ce passé devient familier. Vous prêtez une attention particulière aux statues, aux monuments et aux plaques de rue parce que vous avez appris leur lien avec l'Histoire et leur intérêt pour la mémoire. Quand, par exemple, vous alliez au football le dimanche, vous appreniez l'origine du nom du quartier de La Redoute à la Montagne. Une promenade au Brûlé et vous saviez qui était Julien Gaulthier de Rontaunay, pourquoi un mausolée lui a été dédié dans ce quartier ainsi qu'une rue dans le centre-ville. En descendant dans le quartier de La Rivière, l'histoire de deux escaliers vous était racontée, l'un nommé Notre-Dame de La Garde et l'autre Ti Quat Sous pour lequel il fallait verser un droit de péage et qui amenait à la Fontaine Tortue où l'on pouvait se désaltérer.

Des sujets qui aujourd'hui sont d'une vraie banalité mais l'enfant de l'époque qui écoutait, même de manière distraite parfois, était content de voyager dans l'histoire locale, sa curiosité était éveillée et il se sentait plus intelligent. A n'importe quel moment, les conversations avec notre père pouvaient prendre une tournure historique, sur le peuplement de l'île, l'esclavage, l'engagisme, la colonie qui devient département, la création des communes, et cela nous a permis de mieux comprendre notre temps et notre espace. Cela nous a permis de grandir.

Je voudrais évidemment témoigner de la discrétion ou de la tempérance ou simplement de l'humilité de mon père. Ses travaux ont contribué à la recherche académique et ont permis à nombre d'historiens de faire aboutir leurs ouvrages. Il a apporté son concours au Mémorial de La Réunion, au Cercle Généalogique

de Bourbon, au Groupe de Recherches sur l'Archéologie et l'Histoire de la Terre Réunionnaise. Mais il était et sera resté un homme discret. Même si à un moment sa retraite avait pris une allure militante, notamment quand il a vu que des éléments du patrimoine étaient délaissés voire maltraités. Il a ainsi organisé des rendez-vous avec la presse mais de façon tempérée et courtoise. Il a par exemple évoqué et dénoncé à sa manière le traitement réservé au mur en moellon d'époque du Jardin de l'Etat, au mausolée de Rontaunay au Brûlé ou à la fontaine Tortue dans le bas de la Rivière.

Mais ce n'était pour l'honneur ou la notoriété. Jamais il n'a recherché honneurs ni notoriété. Il travaillait à la notoriété de notre histoire et c'était pour lui un honneur. Lorsqu'en 1985, il est nommé Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres, il n'ira pas à la cérémonie de remise de décoration. Peut-être est-il tout simplement resté cet enfant de petits cultivateurs du Guillaume, un enfant de la terre, de l'humus, de l'humilité.

Je voudrais terminer ce témoignage en vous faisant part d'une interrogation.

Pourquoi justement l'enfant d'une famille de petits cultivateurs du Guillaume rencontre-t-il cette vocation pour l'histoire et le patrimoine documentaire ? Pourquoi devient-il archiviste-documentaliste et pourquoi se met-il ainsi pendant quarante ans au service de la mémoire du département ?

Est-ce la rencontre en 1954 avec Yves Pérotin, le premier chef conservateur nommé après la départementalisation pour structurer le service des Archives ?

Est-ce le fait qu'il était orphelin de père, un orphelin qui a voulu, consciemment ou pas, cultiver et entretenir ce lien avec le passé, retrouver son papa à travers ce métier d'archiviste ?

Est-ce l'histoire d'une rencontre ou l'histoire d'une quête qui a engendré cette vocation ?

Il y a des quêtes qui mènent à des rencontres.

Ou des rencontres qui suscitent des quêtes.

Le privilège de conclure cet hommage revint à Damien Vaisse, directeur des Archives Départementales, qui nous présenta son institution et les changements qui s'y étaient produits depuis le départ à la retraite d'Urbain LARTIN puis invita l'assistance à une visite des locaux dès la levée de la séance, permettant ainsi à de nombreux membres et amis de la famille de découvrir, non sans émotion, les lieux sur lesquels Urbain LARTIN avait si longtemps exercé ses talents.

Le président de l'Académie clôtura la séance à midi.

A LA REDÉCOUVERTE DE NOS AÎNÉS ACADÉMICIENS

Leurs noms figurent en page introductive de chacun de nos Bulletins depuis 1913. Mais que nous reste-t-il des biographies de nos glorieux anciens ? Très peu de choses en réalité, les effets du temps sur nos mémoires ont été redoutables. Qui sont ces collègues qui nous ont précédés sur nos fauteuils d'académiciens ? C'est que nous nous proposons de redécouvrir en allant à leur rencontre dans cette chronique.

René LEGRAS

par Raoul LUCAS

C'est à la séance du 7 novembre 1935 que René LEGRAS est élu membre titulaire de l'Académie de l'île de La Réunion, après avoir été membre associé pendant quatre ans. René Legras est le troisième titulaire du fauteuil numéro deux. Ils sont deux autres membres à être élus ce 7 novembre. Quand il est élu René Frédéric William Maydell Legras vient tout juste de fêter son trente-septième anniversaire. Il est né à Saint-Denis le 21 octobre 1898.

Ses études au lycée de Leconte de Liste à peine terminées, le baccalauréat tout juste décroché, René Legras, qui n'a pas encore 19 ans, est mobilisé. C'est la Grande guerre. Nous sommes le 2 mai 1917. Après une traversée toute périlleuse, le navire le transportant en Europe est torpillé, René Legras se retrouve sur le front des Armées où il est fait prisonnier, le 21 avril 1918, jusqu'à la fin du conflit. Démobilisé il rentre à La Réunion et reprend ses études à l'Institut juridique. Tout en poursuivant ses études de Droit jusqu'en licence, il entame une carrière administrative. Commencée sous la colonie, elle s'achève sous la départementalisation.

En 1920 René Legras intègre le Service de l'Enregistrement où il progresse de façon continue et acquiert des responsabilités toujours plus importantes. Après une incursion dans d'autres Services administratifs de la Colonie, René Legras, retrouve au grade d'Inspecteur, puis d'Inspecteur principal, le Service de l'Enregistrement. Des responsabilités qu'il cumule avec d'autres fonctions auprès du Conseil Privé. Trois ans après la transformation de la colonie en département français, René Legras accède à la Direction du Service de l'Enregistrement pour ensuite rejoindre le Service des Domaines où il achève sa carrière professionnelle, en 1964.

Ses fonctions administratives très absorbantes n'empêchent pas René Legras d'avoir de nombreux engagements dans de multiples instances, sociales

syndicales et culturelles, où ses talents d'organisateur sont recherchés, sa grande affabilité appréciée, et son vaste savoir mis à contribution. Membre de l'Académie de l'île de La Réunion, comme associé dès 1931, il est alors âgé de 33 ans, René Legras est aussi membre de la Société des Sciences et Arts. En 1943, il est élu Vice-président de la Société des Sciences et Arts, fonction qu'il occupe jusqu'en 1955, pour ensuite présider, trois ans durant, l'Association des Amis du Muséum. En 1960, René Legras est élu Vice-Président de l'Académie de l'île de La Réunion, fonction qu'il exerce jusqu'à son décès. Quand Yves Pérotin, directeur des Archives Départementales, au milieu de la décennie 1960, décide de donner une suite au projet d'Albert Lougnon, sur la connaissance de l'Histoire des Mascareignes, en lançant le *Recueil de documents et travaux inédits pour servir l'histoire de La Réunion*, René Legras est naturellement de la partie. Dans toutes ces instances on lui doit de nombreuses productions et études.

A ces activités culturelles, multiples, continues et importantes s'ajoutent des mandats de Vice-président puis de Président de la Délégation spéciale de St-Denis à des périodes troubles de l'histoire de la ville de la commune, à la libération, de décembre 1942 à mai 1945, puis, en 1946, suite à la dissolution de la municipalité après l'assassinat d'Alexis de Villeneuve.

C'est ainsi qu'à la Libération de la colonie, en novembre 1942, quand la dissolution du Conseil municipal pétainiste est prononcée, une délégation spéciale est mise en place, pour trois ans, dont la responsabilité est confiée à René Legras. Cette responsabilité, René Legras l'exerce à nouveau en 1946 après une nouvelle dissolution de la municipalité de St-Denis dont le maire est alors Raymond Vergès. Cette mesure est prise par les autorités pour garantir l'ordre public suite à l'assassinat, le 25 mai 1946, en pleine campagne électorale pour les élections législatives, de l'adversaire de Raymond Vergès, Alexis de Villeneuve et aux arrestations qui s'en suivent, dont celle de Paul Vergès, le fils du maire de Saint-Denis.

De nombreuses décorations, Ordre National du Mérite, Médailles militaires, Légion d'honneur, où il est fait chevalier le 17 mars 1956, viennent reconnaître les engagements pluriels, intenses et féconds de l'Académicien René Legras, homme d'action et érudit, au service de la patrie, de son île natale, de ses compatriotes et de l'intérêt général.

Le Quarantième anniversaire de son élection comme membre titulaire de l'Académie tout juste passé, René Legras décède à Saint-Denis le 9 décembre 1975. Il est inhumé le lendemain au Cimetière de l'Est.

Raoul LUCAS

LE SOLITAIRE DE LA RÉUNION

par Pierre BRIAL

Résumé :

Le Solitaire de l'île de La Réunion entrait dans l'Histoire le 23 mars 1613, sous la plume de l'officier anglais Tatton, qui le décrivait comme une « grosse espèce de volaille blanche ». Moins d'un siècle plus tard, en 1708, cet oiseau était mentionné pour la dernière fois, et entrait ainsi dans la légende.

En effet, les rares témoignages connus étaient trop vagues pour se faire une idée précise de la morphologie de cet oiseau. Le Solitaire de La Réunion était-il un Dodo blanc, ou une espèce encore inconnue, qu'il restait à découvrir ?

Cette énigme scientifique a été débattue depuis près de deux siècles, et ce n'est que récemment, par la conjugaison d'études ostéologiques, géologiques et historiques, qu'une hypothèse fiable a enfin pu être établie sur la nature de ce mystérieux oiseau.

L'histoire de cet oiseau disparu appelé Le Solitaire nous renvoie à une l'île de La Réunion d'avant les hommes. Une île bien différente que ce qu'elle est aujourd'hui. Les paysages sont sensiblement les mêmes. Remplacez les villes, les champs de cannes et les pâturages par de la forêt, et vous y êtes. Ce qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui, c'est la faune. De nos jours, la faune réunionnaise est discrète. D'ailleurs, la plupart des animaux que l'on croise, les moineaux, les martins, les crapauds, les lézards, même les tangués, ont été introduits par l'homme à une époque récente. Il y a peu de chance, lorsque l'on se promène sur les sentiers, de croiser quelque chose d'inattendu ou d'extraordinaire, ou, pour le touriste, quelque spécimen qui paraîtrait vraiment exotique.

Il y a quatre siècles, c'était bien différent. Imaginez votre marche entravée par des centaines de tortues géantes, le ciel obscurci par des chauves-souris grosses comme des chats, des perroquets, plusieurs espèces de perroquets !!! des flamants roses, les étangs couverts de canards et de hérons...

Voici quelques extraits de témoignages de voyageurs :

1528 : beaucoup d'arbres, d'oiseaux et de poissons ; 1612 : remplie d'une multitude de toute sorte de volaille, tout nous tombait sous la main sans effort ;

1613 : nombre infini de grandes tortues, grande quantité d'oiseaux, étang couvert de canards ; 1619 : grand nombre d'oies, tourterelles, perroquets gris et autres oiseaux, 20 à 25 tortues à l'ombre d'un arbre ; 1649 : plein de ramiers, de tourterelles, de perroquets...

Cette image de paradis terrestre, peu d'hommes l'ont connu. La colonisation n'a véritablement démarré qu'en 1663, et seulement quatre ans plus tard, alors que la population de l'île n'était que de 32 habitants, un voyageur appelé François Martin constatait déjà : « *Nous ne vîmes ni oies ni poules d'eau sur l'étang de Saint-Paul, qui en était tout couvert autrefois* ».

Depuis cette époque, 53 % des espèces indigènes ou endémiques ont disparu, principalement au milieu du 18ème siècle.

Parmi ces espèces se trouvait un oiseau assez mystérieux. Les créoles l'ont baptisé Solitaire, parce qu'on le rencontrait toujours seul. Cet oiseau a disparu très tôt, bien avant que les premiers savants ne visitent l'île. De ce fait, le Solitaire est très mal connu, car il n'a été décrit que par neuf témoignages, très brefs, très vagues, parfois contradictoires. Aucun dessin, aucun spécimen naturalisé n'est parvenu jusqu'à nous.

La Découverte

L'île de La Réunion était connue des Arabes, qui faisaient du commerce le long du canal du Mozambique, puis a été découverte par les Portugais vers 1500. Elle entre dans l'Histoire en 1502 en apparaissant sur le planisphère de Cantino. Pendant un siècle, elle servira d'escale de ravitaillement aux flottes portugaises, et apparaîtra parfois en double sur les cartes, sous les noms de Santa Apelsonia et Mascarenhas. Curieusement, malgré cette longue période d'un siècle, aucune description de l'île, aucune relation d'une visite n'a été retrouvée. Il n'existe que deux témoignages connus :

- en 1528, Dom Nuno da Cunha relate que sa flotte décide de se ravitailler sur l'île de « *Santa Apelsonia, où il y a beaucoup de ruisseaux d'eau douce, et beaucoup d'arbres, d'oiseaux et de poissons* ». Malheureusement les vaisseaux seront déroutés par une tempête et n'atteindront jamais l'île.

- en août 1534, le navire Santa Maria de Graça passe à vue de l'île Mascarenhas, et écrit dans son journal de bord : « *Le 20 de ce mois nous fûmes à la hauteur de l'île de Pero de Mascarenhas. Le 23 nous la vîmes, et poursuivîmes notre voyage.* »

Il faudra attendre 1612 pour avoir le tout premier témoignage d'un visiteur, le capitaine hollandais Block. Cette relation est très peu connue ; elle n'est pas citée dans les livres traitant de l'histoire de La Réunion. En voici un extrait :

« *Après le 3 août, alors que nous pensions nous diriger vers l'île Maurice, nous aperçûmes l'île de Mascarenhas, qui est située à la latitude de 21 degrés au Sud de l'Equateur et approximativement à 20 lieues à l'Ouest de Maurice. A cause des vents d'Est Sud-Est et d'Est nous ne pouvions nous diriger que vers l'ouest, aussi nous dûmes chercher un ancrage à cette île de Mascareigne. Nous en trouvâmes un le 6 de ce mois sur la côte nord-ouest dans une baie très large, par 25, 30, et 35 brasses, fond de bon sable noir, où nous débarquâmes. Nous trouvâmes entre les hautes montagnes et le bord de mer une étendue d'eau douce délicieuse et propre, pleine de poissons extraordinairement beaux et variés, et sur les rives de cette eau la terre était remplie d'une multitude de toutes sortes de volailles, surtout des oies, des canards, des hérons, des tourterelles et des perroquets, et plein d'autres oiseaux petits et grands dont nous ne connaissions pas les noms. Ainsi nous avons obtenu ici de très bons rafraîchissements ; tout nous tombait sous la main sans effort, et personne n'a éprouvé le besoin d'aller attraper les boucs ou les chèvres que nous avons vus plusieurs fois dans les montagnes en troupeaux plus ou moins importants.* »

Deux ans plus tard, c'est au tour d'un équipage anglais, celui du navire Pearl, de débarquer sur l'île, sur le site de Sainte-Suzanne. Le journal de bord est écrit par un officier appelé Tatton. Un oiseau inconnu attire l'attention du narrateur, au point qu'il lui consacre une petite description :

« *... et une grosse espèce de volaille de la grosseur d'un dindon, très grasse, et aux ailes si courtes qu'elle ne peut voler ; elle est blanche et elle n'est pas sauvage, comme du reste tous les oiseaux de cette île, aucun d'eux n'ayant jusqu'ici été tracassé ni effrayé par des coups de fusils. Nos hommes les abattaient avec des bâtons et des pierres. Dix hommes en tuaient assez pour nourrir quarante personnes par jour.* »

Les informations fournies sont succinctes mais quelques éléments importants apparaissent : l'oiseau est très gros, a des ailes courtes et est de couleur blanche. De plus, le narrateur ne le nomme pas, ce qui indique qu'il n'a jamais vu cet oiseau ailleurs, en Europe ou au cours de ses voyages en Inde. Mais il est impossible sur cette seule description d'identifier la famille à laquelle il appartient.

Quelques années plus tard, en 1619, c'est au tour du capitaine Bontekoe de débarquer sur l'île, dans la baie de Saint-Paul. Bontekoe est assez célèbre

en Hollande grâce au récit de son unique voyage aux Indes, car suite à son passage à La Réunion, il lui est arrivé des aventures épouvantables. Son bateau a pris feu et explosé au beau milieu de l'océan indien, et les survivants ont réussi à rallier l'Indonésie sur deux canots portants 72 hommes. À peine débarqués, ils se sont fait attaquer par les indigènes, ont dû remonter sur les canots et ont fini par parvenir à Batavia. Lors de son passage à La Réunion, Bontekoe voit apparemment le même oiseau que les Anglais, qu'il décrit ainsi :

« Il y avait aussi des Dodos qui ont de petites ailes. Bien loin de pouvoir voler, ils étaient si gras qu'à peine pouvaient-ils marcher, et quand ils essayaient de courir, ils traînaient leur arrière-train par terre. »

Bontekoe utilise le nom hollandais de « dod-eersen », qui a donné dodo en français. Dans une édition de ses mémoires, on trouve l'image caractéristique d'un dodo, dont le dessin a été attribué au capitaine lui-même.

Alors s'agit-il d'un véritable dodo de La Réunion ? En réalité, l'image a été publiée en 1664, 7 ans après la mort du capitaine, et est une copie d'une gravure d'un dodo mauricien, que l'éditeur a réutilisé. Et Bontekoe n'était pas naturaliste, n'est jamais allé à l'île Maurice et n'a probablement jamais vu de dodo mauricien. À cette époque où les chauves-souris étaient appelées des oiseaux, le témoignage de Bontekoe nous apprend que l'oiseau observé à La Réunion avait une vague ressemblance morphologique avec le dodo, mais ne permet pas de l'identifier avec certitude.

Les Premiers Français

En 1642, les Français prennent possession de l'île, alors déserte, mais la colonisation ne commence que 21 ans plus tard, en 1663.

En 1667, l'abbé Carré, en visite sur l'île, livre la plus longue description connue du Solitaire, et aussi la première où il est appelé sous ce nom :

« J'ai vu dans ce lieu une sorte d'oiseau que je n'ai point vu ailleurs. C'est celui que les habitants ont surnommé l'oiseau solitaire parce qu'effectivement il aime la solitude et ne se plaît que dans les endroits les plus écartés. On n'en a jamais vu deux ni plusieurs ensemble ; il est toujours seul. Il ne ressemblerait pas mal à un coq d'Inde s'il n'avait pas les jambes plus hautes. La beauté de son plumage fait plaisir à voir. C'est une couleur changeante qui tire sur le jaune. La chair en est exquise ; elle fait les meilleurs mets de ce pays-là, et pourrait faire les délices de nos tables. Nous voulûmes garder deux de ces oiseaux pour les envoyer en France et les faire présenter à Sa Majesté. Mais aussitôt qu'ils furent dans le vaisseau, ils moururent de mélancolie, sans vouloir boire ni manger. »

L'origine du nom Solitaire est ici expliquée : il s'agit d'un nom créole, donné par les habitants de l'île (une quarantaine en 1667).

En 1671, l'escadre de Perse, commandée par le vice-roi des Indes Jacob Blanquet de la Haye, passe à Bourbon, ce qui nous permet d'avoir d'autres témoignages de membres de l'expédition :

Louis Auguste Bellanger de Lépinay : *« Il y a ici une sorte d'oiseau qui est excellent et gros, qui se trouve toujours dans les montagnes tout seul ; on le prend avec les mains ; on le nomme Solitaire ».*

Melet : *« D'autres espèces d'oiseaux que l'on appelle Solitaires qui sont fort bons et la beauté de leur plumage est fort curieuse par la diversité de couleurs éclatantes qui brillent sur les ailes et autour de leur col. »*

Descriptions très succinctes, mais qui apportent quelques informations. Le Solitaire s'était déjà éloigné des habitations, sur la côte, et se trouvait dans les hauts. Le goût de l'oiseau est excellent. Par contre la couleur est mal précisée.

Lors du passage de l'Escadre à Bourbon, un dénommé Dubois, étant tombé malade à Madagascar, demanda à rester sur l'île afin d'y reprendre ses forces. Il y séjourna plus d'un an, et rédigea le meilleur rapport de l'époque sur l'île et ses productions. Ce rapport incluait la première liste détaillée des espèces animales présentes, agrémentée de quelques descriptions. Cette liste, par son caractère unique, est d'une importance capitale pour la connaissance de la faune ancienne de la Réunion. De nombreuses espèces décrites ont aujourd'hui disparu, et certaines ne sont connues que par ce témoignage de Dubois. Le Solitaire n'a pas été oublié dans le récit du voyageur :

« Solitaires : ces oiseaux sont nommés ainsi parce qu'ils vont toujours seuls. Ils sont gros comme une grosse oie et ont le plumage blanc, noir à l'extrémité des ailes et de la queue. A la queue, il y a des plumes approchant celles d'autruche. Ils ont le cou long et le bec fait comme celui des bécasses, mais plus gros, les jambes et les pieds comme les poulets d'Inde. Cet oiseau se prend à la course, ne volant que bien peu. C'est un des meilleurs gibiers de l'île. »

On notera le contraste entre les descriptions de Dubois et Carré d'un côté, et Tatton et Bontekoe de l'autre, en particulier sur la question du vol.

En 1703, la Compagnie des Indes Orientales se décide enfin à s'intéresser sérieusement à l'île Bourbon, et y expédie le Sieur Feuilly pour une mission d'exploration. Ses instructions sont très précises. Pour ce qui concerne les oiseaux, elles disent :

« Oiseaux : on sait qu'il y en a beaucoup ; on en demande les espèces et les noms ; dans quelle saison ils sont les meilleurs. Et le Sieur de Villers [le gouverneur] est chargé d'en modérer la chasse et d'en empêcher la trop grande destruction. »

On notera que depuis le début de la colonisation, et avec persistance, l'administration a toujours cherché à préserver la faune de l'île. Non pas dans un souci moral ou écologique, mais par simple bon sens de gestion des stocks de gibier. Il va sans dire qu'elle a toujours échoué.

Feuilley débarqua à Bourbon le 1er juin 1704, et voici ce qu'il dit sur le solitaire :

« Les solitaires sont de grosseur d'un moyen coq d'Inde, de couleur gris et blanc. Ils habitent sur le sommet des montagnes. Sa nourriture n'est que de vers et de saleté qu'il prend dessus ou dedans la terre. On ne mange point ces oiseaux, ayant le goût fort mauvais et dur. Il est ainsi nommé à cause de sa retraite sur le sommet des montagnes. Quoiqu'il y en ait grand nombre, l'on en voit peu à cause que ces lieux sont peu fréquentés. »

Nous avons ici l'unique mention du régime alimentaire du Solitaire, et une seconde énigme : le délice des tables de Bourbon, à la chair exquise, est devenu exécration à manger. Et la couleur paraît beaucoup moins séduisante que sur les précédents témoignages. Ce récit est écrit 32 ans après celui de Dubois, et on peut encore se demander s'il s'agit du même oiseau.

Trois ans plus tard en 1708, dans un rapport sur l'île Bourbon, un visiteur appelé Hébert écrit à propos des oiseaux : « Il y en a aussi appelés Solitaires : c'est une espèce de petite autruche. »

C'est la toute dernière mention du Solitaire, navrante par sa brièveté. Hébert, qui n'était resté que 22 jours dans l'île, ne l'avait sans doute pas vu lui-même.

64 ans plus tard, en 1772, le naturaliste Buffon croit que cet oiseau est toujours vivant. Il écrit à son propos et à celui du Dodo de Maurice et du Solitaire de Rodrigues :

« Il serait donc à désirer que les voyageurs, et surtout les naturalistes, qui se trouveront à portée, examinassent ces trois oiseaux, et qu'ils en fassent une description exacte. »

Or Morel, écrivain-principal des hôpitaux à Port-Louis, à l'île de France, et qui se trouvait donc « à portée », écrivait en 1778 :

« Ces oiseaux, si bien décrits sous les noms de Dronte, Dodo, Cygne capuchonné, Solitaire, n'ont jamais été vus aux Îles de France, de Bourbon, de Rodrigues, et même aux Îles Seychelles nouvellement découvertes, depuis plus de 60 ans que ces parages sont habités et visités par des Colonies Françaises. Les plus anciens habitants assurent tous que ces oiseaux monstrueux leur ont toujours été inconnus. »

Le seul naturaliste à avoir cherché le Solitaire est Bory de Saint-Vincent, qui arriva sur l'île en 1802, malheureusement trop tard. Il interrogea la population, et fit « publier qu'il donnerait une grande récompense à qui pourrait lui donner le moindre indice de l'ancienne existence de cet oiseau ». Hélas, ces efforts s'avèrent infructueux, puisqu'il écrit ensuite :

« Si nous en croyons plusieurs voyageurs, on rencontra à Mascareigne, lorsqu'on en fit la découverte, un très-gros oiseau que l'on nomme dodo, Cygne encapuchonné, ou Autruche à capuchon : c'est cet animal que M. de Buffon a désigné sous le nom de Dronte. J'ai fait toutes les perquisitions possibles sur le Dronte ; et, dans toutes les Îles de France et de la Réunion, je n'ai pas trouvé un chasseur, même parmi les plus vieux, qui ait pu me dire un mot à ce sujet. »

Les Naturalistes

Ce n'est donc qu'après la disparition du Solitaire que les naturalistes et les savants vont commencer à s'y intéresser. La première étude sérieuse a été faite en 1848 par l'anglais Strickland, qui publia une monographie sur le Dodo et les animaux apparentés. Mais contrairement au Dodo pour lequel il avait des ossements, Strickland manquait de données sur le Solitaire, et après avoir discuté les témoignages à sa disposition, il concluait sobrement :

« Bourbon était autrefois habitée par un oiseau brévipenne appelé le Solitaire, dont le plumage blanc ou jaune clair, et le bec semblable à celui d'une bécasse prouve qu'il était distinct du Dodo de Maurice et du Solitaire de Rodrigues. »

En 1860, Hermann Schlegel, directeur du musée de Leyde (en Hollande), tenta de reconstituer graphiquement le solitaire. Son dessin représente un oiseau haut sur pattes, inspiré du témoignage de Dubois (bec de bécasse et plumes d'autruche), avec des ailes semblables à celle des dessins de dodos de Maurice.

Suite à la publication des travaux de Strickland, plusieurs campagnes de fouilles furent organisées à l'île Maurice et à Rodrigues, où effectivement de nombreux ossements furent trouvés, qui permirent de reconstituer des squelettes complets de dodos et de solitaire de Rodrigues.

À la Réunion, en 1863, le Docteur Coquerel, vice-président de la Société d'Acclimatation et d'Histoire Naturelle, parle du Solitaire dans une conférence : « *D'après les récits, malheureusement incomplets des voyageurs, particulièrement d'après ceux de Carré, qui visita Bourbon du temps de De la Haye, Vice-Roi des Indes (1671), on peut conclure qu'il existait dans le pays deux grands oiseaux à ailes rudimentaires. L'un, que l'on appelait Oiseau Solitaire, à cause de ses habitudes, était gros comme une oie, avec le plumage blanc, noir à l'extrémité des ailes et de la queue. L'autre, connu sous le nom d'Oiseau Bleu, était de la même grosseur mais son plumage était bleu avec le bec et les pieds rouges. On croit à tort dans la Colonie que le premier de ces oiseaux était le Dronte ou Dodo, autre brévipenne de Maurice, grand comme un dindon, et qui a également disparu. On a trouvé des dessins très exacts du Dronte qui ne se rapportent pas à la description de Carré. Rien ne serait plus intéressant que de retrouver des restes de ces curieux oiseaux.* »

Malheureusement, contrairement à l'île Maurice, aucune fouille ne fut réalisée. Il faudra attendre plus d'un siècle, en 1974, pour que de telles investigations soient entreprises.

Vers 1860, il y avait donc un consensus sur le Solitaire. On considérait qu'il ressemblait au dessin de Schlegel, et qu'il était ainsi assez différent du dodo de l'île Maurice et du Solitaire de Rodrigues, même s'il leur était peut-être apparenté. Le solitaire était alors nommé scientifiquement *Ornithoptera borbonica*, l'oiseau aptère de Bourbon.

Mais une découverte réalisée non pas à La Réunion, mais en Europe, allait complètement changer cette analyse. Par une curieuse coïncidence, un journaliste appelé William Coker, en Angleterre, en 1856, et le docteur Van Der Willigen en Hollande en 1865, découvrirent deux aquarelles très similaires représentant un dodo très semblable à l'espèce mauricienne, mais de couleur blanche, avec des ailes jaunes. Au final, cinq aquarelles du même type furent trouvées, attribués à deux peintres hollandais, Pieter Holsteyn et Pieter Withoos, et datées entre 1638 et 1684.

Or le dodo de l'île Maurice n'a jamais été décrit comme blanc, tandis que plusieurs témoignages, dont le tout premier, mentionnent la couleur blanche pour le Solitaire de La Réunion, et Carré mentionne du jaune. C'est à partir de ce moment qu'a commencé à se répandre l'idée d'un dodo blanc de La Réunion. Le souci, c'est que de tels dodos blancs ne ressemblaient pas tellement aux descriptions du solitaire par Carré et Dubois.

En 1907, le zoologue Lord Walter Rothschild publia un très beau catalogue illustré sur les oiseaux disparus. Il ne parvint pas à trancher cette question et proposa deux reconstitutions possibles, l'une inspirée du témoignage de Dubois,

représentant un oiseau assez svelte et haut sur pattes, et l'autre inspirée des aquarelles de dodos blancs.

En 1917, le professeur hollandais Oudemans considérait que ces discordances entre les témoignages anciens étaient dues à des variations sexuelles et saisonnières.

En 1953, un ornithologue japonais, Masauji Hachisuka, analysa à nouveau l'ensemble des documents étudiés par ses prédécesseurs, et affirma qu'il existait deux espèces : le Dodo blanc, d'après les récits de Tatton et Bontekoe, et le Solitaire de La Réunion, d'après les témoignages plus récents. Il baptisa ces deux espèces *Victoriornis imperialis* et *Ornithoptera solitaria*.

Cette nouvelle hypothèse ne fut globalement pas suivie par les scientifiques, mais la recherche n'évolua plus, faute d'éléments nouveaux.

Ce n'est qu'en 1974 que des fouilles furent entreprises à la Réunion, par un archéologue nommé Bertrand Kervazo. Celui-ci creusa dans la grotte des premiers français, à Saint-Paul, dans l'espoir de trouver des traces des premiers habitants de l'île. Parmi les pièces collectées, il y avait un ossement très abîmé, qui n'a pu être identifié, mais qui ressemblait à un os de cigogne. En 1980, deux naturalistes, Roger Bour, herpétologue, et François Moutou, spécialiste de mammifères, fouillèrent un abri-sous-roche à l'Hermitage, au bord de la route nationale, et trouvèrent plusieurs ossements d'oiseaux, qu'ils transmirent à leur collègue Cécile Mourer, spécialiste des oiseaux disparus à l'université de Lyon. Celle-ci identifia plusieurs ossements appartenant à une espèce inconnue, un ibis, ce qui permit d'y rattacher également l'os trouvé par Kervazo. Cette découverte étonna tout le monde, car l'ibis n'avait jamais été décrit à La Réunion. Cécile Mourer écrivit :

« *Il est intéressant de noter que les voyageurs du XVIIe et du XVIIIe siècle ont signalé à la Réunion de très nombreux oiseaux actuellement éteints, en particulier des flamants, des oies sauvages, des canards, des butors ou grands gosiers, des poules d'eau, des aigrettes, des solitaires, des oiseaux bleus, etc. Aucune des descriptions de ces oiseaux, cependant, ne peut s'appliquer à l'ibis de la Réunion qui a peut-être été éliminé très rapidement par l'homme.* »

Cécile Mourer baptisa cet oiseau *Borbonibis latipes*, l'ibis de Bourbon aux grands pieds.

Suite à cette découverte, le naturaliste anglais Anthony Cheke, qui est le grand spécialiste des oiseaux des îles Mascareignes, suggéra que l'ibis pouvait être le solitaire. Cette hypothèse n'eut pas immédiatement d'écho, car comme nous l'avons vu, les témoignages étaient assez vagues et pouvaient s'adapter à n'importe quelle famille d'oiseaux.

Après 1980 les fouilles ostéologiques prirent de l'ampleur sous l'impulsion du museum d'histoire naturelle de Saint-Denis et de ses conservateurs, Harry Gruchet puis Sonia Ribes, sur le site du jardin d'Éden à l'Hermitage. Il s'agit d'un terrain marécageux, qui récupère les sédiments provenant des hauts lors des pluies, et dont le sol acide se prête admirablement à la conservation des ossements. Les fouilles se sont répétées plusieurs années de suite et des caisses entières d'ossements de tortue ont été sorties. Il y avait peu d'ossements d'oiseaux, en proportion, mais ceux-ci étaient admirablement conservés. On s'est rendu compte que les restes d'ibis correspondaient à 20 % des ossements trouvés, en seconde position après ceux du flamant rose. Ce qui est quand même beaucoup pour un oiseau dont personne n'avait parlé. On remarqua aussi que certains caractères des ossements de l'aile montraient que cet oiseau avait probablement perdu l'aptitude de voler, ce qui est assez original chez les ibis. Et puis on a découvert un bec, plus court et plus droit que celui de l'ibis sacré, proche parent de l'ibis de La Réunion.

Alors imaginons un ibis sacré, oiseau blanc avec l'extrémité des ailes noires et ornementales, mais plus robuste et avec un bec plus court et plus droit, et relisons la description du Solitaire par Dubois :

« *Solitaires* : Ils sont gros comme une grosse oie et ont le plumage blanc, noir à l'extrémité des ailes et de la queue. A la queue, il y a des plumes approchant celles d'autruche. Ils ont le cou long et le bec fait comme celui des bécasses, mais plus gros, les jambes et les pieds comme les poulets d'Inde. »

On comprendra que le rapprochement avec le Solitaire s'est imposé. Cécile Mourer et l'équipe du museum, Sonia Ribes et Roger Bour, publièrent en 1995 dans les comptes rendus de l'Académie des sciences un article intitulé « *Position systématique du Solitaire de la Réunion : nouvelle interprétation basée sur les restes fossiles et les écrits des anciens voyageurs* », dans lequel ils énoncèrent cette hypothèse. L'ibis fut rebaptisé *Threskiornis solitarius*, l'ibis solitaire.

Depuis 1995, il n'y a pas eu de nouvelles découvertes historiques ou ostéologiques, et l'hypothèse de l'ibis étant le solitaire de l'île Bourbon est généralement admise comme étant la plus vraisemblable.

Quelques points demeurent inexplicés, comme les discordances entre les témoignages. En particulier les deux premiers, ceux de Tatton et de Bontekoe, qui ont visité l'île avant qu'elle ne soit habitée. Ils décrivent un oiseau très gras, avec des ailes courtes, ce qui ne correspond pas à l'ibis, qui était haut sur patte et avait des ailes de taille normale, même s'il ne les utilisait plus. Il n'est donc pas exclu qu'il y ait pu avoir une autre espèce, qui a disparu très rapidement. Est-ce que cette espèce aurait pu être apparentée au Dodo de l'île Maurice ?

Le Dodo appartient à la famille des pigeons, et il faut beaucoup de temps, environ 5 millions d'années, pour qu'un petit pigeon prenne la forme d'un énorme Dodo.

Les îles Maurice et Rodrigues sont âgées de 8 à 10 millions d'années, ce qui a suffi.

En revanche, l'île de la Réunion est sortie des eaux il y a entre 2 et 3 millions d'années, puis il y a eu une activité volcanique incessante jusqu'à il y a 400 000 ans, pour que les laves s'accumulent jusqu'à l'altitude du Piton des Neiges. Ensuite, entre 300 000 à 180 000 ans avant notre ère, le volcan du Piton des Neiges a subi trois phases explosives violentes, susceptibles d'avoir couvert toute l'île de produits incandescents, entraînant la destruction des milieux vivants.

Il y a 180 000 ans, les Dodos de Maurice et les Solitaires de Rodrigues avaient atteint leur forme aptère, qui ne leur permettait pas de traverser l'océan pour coloniser la Réunion. De même, un pigeon qui aurait colonisé la Réunion à cette époque n'aurait pas eu le temps d'évoluer vers une forme proche du Dodo de Maurice.

Il est donc possible qu'il existait une autre espèce de gros oiseau que l'ibis, mais il est peu probable qu'il ait pu être proche du dodo de l'île Maurice.

Dans la culture populaire

Si l'hypothèse de l'ibis solitaire s'est imposée dans les milieux scientifiques, elle n'est pas encore entrée dans la culture populaire, où c'est l'image d'un dodo blanc qui prévaut. Nous retrouvons ainsi cette image sur les armoiries de La Possession et des Avirons, sur les étiquettes de bière, sur les t-shirts et autres produits de la mode et de l'industrie touristique.

Pierre BRIAL

LE CHOC DES RELIGIONS A PONDICHÉRY A L'ÉPOQUE DE LA COMPAGNIE DES INDES

par Bernard CHAMPION

Dans les faits d'histoire ici présentés, le politique, le religieux et l'économique interfèrent. L'intérêt de les remettre en mémoire, plutôt que de les garder sous le boisseau, est évidemment qu'ils peuvent donner matière à réflexion pour aujourd'hui, tout jugement de valeur suspendu. Je vais donc examiner comment une aventure commerciale, celle de la Compagnie des Indes de 1664, va être l'occasion d'une confrontation théologique et politique entre hindouisme et christianisme.

On peut introduire la question de la confrontation théologique et politique annoncée par un exemple récent qui concerne **la concurrence des édifices religieux**.

Saint-Georges et al-Amin

La mosquée al-Amin à Beyrouth a été inaugurée en 2003 par le Premier ministre d'alors, Rafik Hariri. Cette mosquée jouxte la cathédrale Saint-Georges. Cette cathédrale vient d'être dotée, en novembre 2016, d'un clocher-campanile. Pour l'archevêque Boulos Matar, l'idée d'adjoindre un clocher à la cathédrale Saint-Georges était un rêve d'architecte depuis la construction de l'édifice en 1894. Initialement, il devait mesurer 75 mètres de haut, la même taille que la tour de la basilique de Santa Maria Maggiore à Rome dont s'inspire ce clocher. Au lieu de cela, le responsable religieux a préféré écimer le clocher de trois mètres, pour ce qu'il décrit comme un message de paix.

La réalisation de la mosquée al-Amin, la plus grande du Liban avec ses 9 700 m² de surface, avait été ressentie par certains comme une provocation. L'archevêque a expliqué que la hauteur du campanile avait été délibérément revue à la baisse pour s'aligner sur celle des minarets par souci de coexistence. Il a ajouté qu'il avait toujours bien accueilli l'édification toute proche de la mosquée al-Amin car elle était « à l'image du Liban ». Ce n'est pas l'avis du directeur du Centre arabe pour l'architecture basé à Beyrouth, George Arbid, pour qui l'édification du campanile de la cathédrale Saint-Georges met en avant *la rivalité sectaire persistante dans la ville plutôt que l'harmonie inter-religieuse*. « Il est clair que c'est un type de compétition – positif ou négatif – avec les minarets de la mosquée Amin qui est à côté de la cathédrale. »

La mosquée-cathédrale de Cordoue pourrait fournir un autre exemple de concurrence monumentale : elle comporte aussi un minaret, mais celui-ci est englobé par le clocher de la cathédrale.

À un lecteur du *Monde* qui s'étonnait que les pays occidentaux acceptent et parfois subventionnent la construction de mosquées sur leur sol alors que l'Arabie Saoudite interdit l'édification de toute église sur le sien, un musulman répondit par ce théologème : « L'Arabie Saoudite est une mosquée ». Il apparaît, en effet, une association naturelle entre la religion, la politique et l'identité. Ou bien la religion est naturellement mobilisée quand il est question de souveraineté territoriale ; ou bien la religion est une propriété naturelle de l'habiter (du fait d'occuper un territoire). Les mots qui viennent à l'esprit quand il est question du sol national (quand on parle de l'« amour sacré de la patrie », ou quand le matérialisme dialectique du Parti communiste chinois parle de Taïwan comme de la « province sacrée » de la Chine...) se réfèrent naturellement au sacré.

Ayodhya

La légitimité politique se justifie par l'autel et ravale le colonisé en lui imposant les dieux du conquérant. L'expansion des monothéismes (militaire, théologique, économique) est le martyrologe des dieux autochtones. Après avoir fait raser le temple hindou d'Ayodhya, datant du XI^e siècle, l'envahisseur Babur fit construire en 1528 une mosquée sur ses ruines. Plusieurs milliers de mosquées et d'églises furent ainsi édifiées par les conquérants sur les vestiges de leurs destructions. La reconquête, quand elle a lieu, refait l'histoire en effaçant les stigmates de l'humiliation identitaire. Le 6 décembre 1992, des fondamentalistes hindous prêchant l'« hindutwa » (l'idéologie du pays hindou, qui oppose les religions « véritablement indiennes », nées sur le sol indien, et les religions importées ou imposées qui séjournent en Inde) détruisent ainsi la mosquée d'Ayodhya, Babri Masjid, pour rendre son culte au dieu Rama profané.

La cathédrale de Pondichéry

La cathédrale de Pondichéry est sous le coup d'une inculpation de ce type. En décembre 1993, deux membres d'un mouvement nationaliste hindou, *Hindu Munnani*, qui milite pour la « libération des temples » pénètrent dans la cathédrale pour y faire brûler du camphre. Des *Om* sont tracés sur les murs et le Front hindou invite la population à une veillée de prière (*Maha Shivarathri* : Grande nuit de Shiva), le 10 mars 1994 sur la place de la cathédrale. Il demande au gouvernement de Pondichéry que le bâtiment (le *Jenmarakkini Madha Kovil*, la Cathédrale de l'Immaculée conception) lui soit rendu afin de « reconstruire le temple Vedapuriswarar ».

Question : la cathédrale de Pondichéry a-t-elle été édifiée sur les ruines d'un temple hindou ? Où l'on voit l'intérêt de bien connaître l'histoire... La réponse n'est ni oui ni non : en effet, *il existait un temple hindou qui jouxtait la première*

église construite par les jésuites. Ce temple hindou a été détruit en 1748, pendant le siège de Pondichéry, à la demande des jésuites. La cathédrale d'aujourd'hui a été édifiée sur les ruines de l'église voisine du temple, détruite, elle, par les Anglais en 1761 – par un descendant de huguenots français réfugiés en Angleterre, d'ailleurs : on est en pleine guerre des religions...

La cathédrale de Pondichéry n'est pas construite sur les ruines d'un temple hindou, mais c'est bien un choc des religions qui est à l'origine de la destruction du temple hindou.

La connaissance de l'histoire est évidemment tributaire des sources. On dispose de témoignages d'époque et, exceptionnellement d'une version indienne de ces événements. Le courtier de Dupleix, Ananda Ranga Pillai (ou Poulé), a tenu un journal, de 1736 à 1761, dont l'édition en anglais occupe 12 volumes, où ces événements sont rapportés.

Maintenant, pourquoi ce temple, en particulier, le temple d'Iswaran, voisin de l'église des jésuites, a-t-il focalisé l'intérêt et l'hostilité des missionnaires ?

La destruction de ce temple touche à sa destination propre. Il symbolisait les cultes de fécondité que le christianisme a pour vocation de combattre. Ce dossier touche à ce qui fait l'originalité du message chrétien dans son environnement historique. Partout là où le christianisme pénètre, il se signale par son opposition aux cultes de fécondité.

Le décret de Tournon¹ interdit ainsi l'imposition du *taly* au cours de la cérémonie du mariage. Ce joyau, fixé au cou de l'épouse par le mari pendant la cérémonie du mariage, représente fréquemment, dans les usages hindous, une figure obscène, stylisée mais reconnaissable. Il est indécent, dit le légat, que des chrétiennes portent cet ornement impur ; elles pourront user de quelque joyau représentant, soit la croix, soit une image de Jésus-Christ ou de la Vierge (*Dictionnaire de Théologie Catholique*, col. 1721). Il interdit également la « fête du premier menstruel », cérémonie familiale qui marque l'accès de la jeune fille à l'état de femme. « Le légat, fort choqué de cette publicité, déclare interdire et

¹ Le cardinal Maillard de Tournon est nommé légat *a latere* par le pape Clément XI avec mission de juger de l'orthodoxie des pratiques missionnaires en Inde et en Chine. Il séjourne à Bourbon du 3 août 1703 au 18 août 1703, où il pose la première pierre de l'église de Saint-Paul, puis à Pondichéry, où il reste six mois, et enfin à Macao. Le « décret de Tournon » est une condamnation sans appel des accommodations missionnaires. Tournon allait payer de sa vie les intrigues de la « querelle des rites ». Confiné à Macao, en territoire portugais et en passe d'être incarcéré, il meurt prématurément en juin 1710. « Il apparaît comme une victime des jésuites et un défenseur de la pureté de la foi en même temps qu'une sorte de martyr de la Querelle des rites » (Jean-Pierre Duteil, 2004, « La «Querelle des Rites» au cœur des disputes religieuses des XVII^e et XVIII^e siècles », *Mélanges de sciences religieuses*, vol. 61, no 2, p. 71).

abolir les solennités de ce genre dont les missionnaires devront faire comprendre l'indécence aux parents et à la jeune fille » (*DTC*, col. 1722).

La destruction de la « pagode du lingam »

Une lettre du Père Possevin au Père d'Irlande, datée du 11 janvier 1749 rapporte : « Pendant le siège, on a rasé une pagode qui étoit près de notre église, article que nous n'avions pu obtenir jusqu'à présent, mais que M. Dupleix a fait de la meilleure grâce du monde, à la réquisition des missionnaires » (*Lettres édifiantes et curieuses écrites par des missions étrangères. Mémoires des Indes*, Lyon, 1819, tome huitième, p. 151).

« Iswaran » est le nom de Siva représenté par son symbole, un Lingam, vraisemblablement une pierre levée ou une éminence naturelle divinisée : Siva Svayambhu, auto-engendré. Le temple en cause, qui jouxtait l'église des jésuites, était le témoin d'un culte ancien. Avant sa destruction, le temple a été l'objet de plusieurs profanations. La première a lieu dans la nuit du 17 mars 1746. Deux individus pénètrent dans le temple de Vedapuri avec une jarre remplie d'un liquide nauséabond, en versent le contenu sur la tête des dieux et la brisent sur l'image du dieu Nandi. Le sacrilège provoque une manifestation publique que Dupleix ne réussit pas à disperser. La deuxième profanation a lieu le 31 décembre 1746, quand une jarre est lancée à partir de l'église Saint-Paul dans le temple et s'écrase en répandant une odeur pestilentielle... (voir le volume V du *Journal* d'Ananda Ranga Pillai, p. 297-312).

Les circonstances de la destruction du temple sont connues, c'est le siège de Pondichéry par l'amiral Boscawen en 1748 : le temple aurait gêné la défense de la ville. Mais cette destruction est en réalité l'aboutissement d'une campagne menée par les jésuites auprès des autorités de la Compagnie, à Paris et à Pondichéry, pour obtenir la démolition de cet édifice qu'ils considéraient comme un affront à la vraie foi. L'historien des missions, Adrien Launay, confirme cette volonté, rapportant la délibération du 9 mars 1714 du Conseil supérieur à propos « de plusieurs propositions émises par les Jésuites en vue d'augmenter les conversions » en ces termes : « art. 3. – De ne laisser aux gentils que deux grandes pagodes [...] qu'on fera murer ou fermer les portes des autres pagodes, afin qu'elles se détruisent elles-mêmes par le temps, avec défense expresse d'en construire d'autres ». Et il rappelle que, lors de l'affaire de 1715, quand les Indiens quittent la ville suite à l'interdiction de leur culte, « le P. Bouchet, jésuite, demanda qu'on abattît une pagode du lingam située près de l'église des Jésuites à Pondichéry, ce qui ferait revenir les Malabars de la ville » (*Histoire des missions de l'Inde, Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour*, I, p. XXXIII). Le 10 août 1701, François Martin avait déjà ordonné la destruction de cette pagode à la requête des jésuites. Le 13 et le 15 plus de dix mille indiens voulurent sortir de

la ville et Martin dut venir en personne révoquer son ordonnance (*Les Français dans l'Inde : Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Anandarangappoullé (1736-1748)* par Julien Vinson, Paris : Ernest Leroux, réédité en 2010 par Surya éditions, Saint-Denis de la Réunion, p. LXIV). L'épilogue de cette campagne est ainsi enregistré dans la délibération du Conseil du 31 janvier 1749 : « Monsieur le Gouverneur a profité de la première rumeur et de l'effroi qu'a causé aux gens du pays l'approche des Anglais pour faire abattre la pagode du lingam qui, au grand scandale de la religion et sans que depuis longtemps on eut pu trouver ce prétexte spécieux pour l'abattre, étoit tout enjoignant l'église des RR. PP. Jésuites ».

Les circonstances dramatiques du siège donnent à cette opposition religieuse un tour de superstition. Dupleix, qui « changeait de visage à mesure qu'arrivaient les nouvelles [...] approuvait tout ce qu'on lui proposait sans se demander si c'était bien ou mal... Il ne savait que faire et ne pouvait parler sans verser des larmes. Comment pourrais-je décrire son agitation frénétique ? » (Ranga Pillai, *Journal*, V, p. 241). Il cède aux instances de ses conseillers, de son épouse et des jésuites et ordonne la démolition du temple d'Iswaran.

Ce matin, note Ranga Pillai le 7 septembre 1748, des tentes ont été plantées autour de Saint-Paul [l'église des jésuites], puis on y a installé deux cents soldats blancs et cent cipayes. Le Gouverneur, M. Paradis et des officiers sont allés à l'église et ont demandé à y monter un mortier. Mais les pères ont demandé de faire raser le temple d'Isvaran. A mon avis le Gouverneur semble les avoir écoutés, à l'instigation de Madame, pour obtenir leur aide dans certaines affaires de la France ; comme on est en temps de guerre, on discuta beaucoup, on réunit le Conseil et l'on assura aux prêtres que le temple serait démoli. Puis le Gouverneur s'en revint chez lui. Il est venu ainsi à Monsieur le Gouverneur du déshonneur, dont les causes sont multiples [...] Il y a plus de cinquante ans que les Pères de l'église Saint-Paul demandent la démolition de la pagode de Vedabourilçvara ; tous les Gouverneurs qui ont précédé Monsieur disaient : Ceci est un pays tamoul ; si on détruit cette pagode, ce sera honteux, et ils ont même rejeté un ordre venu, écrit et signé du Roi de France (V, p. 295 s.).

8 septembre : Ce matin, M Gerbault, ingénieur, les prêtres, venus avec des terrassiers, des maçons, des coolies, deux cents hommes en tout, avec des pics, des pelles et tout ce qu'il faut pour abattre des murs, se sont attaqués à celui du sud et aux bâtiments annexes. Aussitôt les administrateurs du temple, des brahmanes et des pénitents sont venus me le dire (V, 299).

Je leur dis qu'ils n'avaient qu'une chose à faire, c'était de transférer les statues et les objets du culte dans le temple de Kalahasti. Ils insistèrent de nouveau pour que j'intervienne, mais je leur répétais ce que j'avais déjà dit et les pressai de déménager les statues des dieux et les chars processionnels (V, 302). [Les statues et les objets de culte ont alors été transférés dans le temple des Chettiyars, Kalattisvara kovil.]

J'appris alors que les prêtres de Saint-Paul dirent aux Cafres, aux soldats et aux parias de rouer de coups les chefs de castes quand ils viendraient au temple pour emporter leurs affaires... Ils eurent le plus grand mal à sauver les statues portées en procession et les effigies du dieu Poulléar. Alors qu'on emportait les objets de culte, le Père Cœurdoux de Karikal arriva avec un grand marteau, donna des coups de pied au grand Lingam, le cassa avec son instrument et ordonna aux Cafres et aux Européens de briser les images de Vishnou et des autres dieux. Madame vint et dit au prêtre qu'il pouvait briser toutes les idoles qu'il voudrait. Il répondit qu'elle avait accompli ce qui n'avait pas été possible depuis cinquante ans, qu'elle devait être une de ces « mahatmas » qui ont établi la religion dans les premiers temps et qu'il publierait sa gloire dans tout le monde. Alors Barlam [un converti], donna à son tour des coups de pied au grand Lingam avec ses sandales, huit ou dix fois et cracha dessus en présence de Madame, espérant que le prêtre et Madame verraient aussi en lui un Mahatma. Puis il suivit Madame. Je ne peux ni écrire ni décrire les abominations qui ont été commises dans le temple. Je ne sais quels fruits ils récolteront de tout cela. Tous les Tamouls sont convaincus que la fin du monde est arrivée. Les prêtres, les Tamouls convertis, le Gouverneur et sa femme sont plus réjouis qu'ils l'ont jamais été ; mais ils ne savent pas de quoi le futur sera fait (V, p. 310).

Le temple sera rebâti en 1751, à la suite d'une décision du Grand Conseil du 31 janvier 1750, mais sur un autre emplacement (« elle [la pagode] se rebâtera dans un coin de la ville noire où elle ne sera pas plus gênante que deux autres qui y sont déjà » – Vinson, *op. cit.*, p. LXVI). Sur l'emplacement de l'ancien temple se trouve aujourd'hui l'imprimerie des missions, jouxtant la cathédrale. *Selon une tradition populaire, le Lingam brisé serait caché sous l'un des autels de la cathédrale.*

Bernard CHAMPION

Plus d'informations sur ce sujet :

- *Les Compagnies des Indes, Histoire et Anthropologie*, Surya éditions, 2014, chapitres 12, 13 et 14.

- Site : www.anthropologieenligne.com :

http://www.anthropologieenligne.com/pages/Pondi_fragm_h_org_soc.html

http://www.anthropologieenligne.com/pages/Pondi_fragm_h_relig.html

http://www.anthropologieenligne.com/pages/Nobili_querelle.html

- Ouvrage électronique téléchargeable (*Anthropologie*) à la page d'accueil du site www.anthropologieenligne.com voir 2^{ème} partie : « Anthropologie régionale » : p. 1461 à p. 1500.

- *Procès-verbaux des délibérations du Conseil Souverain de la Compagnie des Indes*, 1914, Pondichéry : Société de l'histoire de l'Inde française.

Références :

- Launay, Adrien, *Histoire des missions de l'Inde, Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour*, I, Paris : Charles Douniol - Téqui, 1898.

- Ranga Pillai, Ananda, *The private Diary of Ananda Ranga Pillai*, 12 volumes. New Delhi : Asian Educational Services, 1996.

- Vinson, Julien, *Les Français dans l'Inde : Dupleix et Labourdonnais. Extraits du journal d'Anandarangappoullé (1736-1748)* par Julien Vinson, Paris : Ernest Leroux, réédité en 2010 par Surya Editions, Saint-Denis de la Réunion.

PAUL PHILIPPE SANGUIN DE JOSSIGNY (1750 – 1827) artiste de Philibert Commerson

par Roger BOUR¹

Résumé

Paul Philippe Sanguin de Jossigny était un militaire qui commença sa carrière à l'Isle de France (aujourd'hui île Maurice) comme aide de camp du gouverneur et la termina comme capitaine et ingénieur, avant de rentrer à regret à Paris. Sa renommée est fondée uniquement sur son œuvre de dessinateur pour Philibert Commerson ; après la mort de celui-ci il apporta au futur Muséum d'Histoire naturelle de Paris les collections et les manuscrits du voyageur naturaliste. Parmi ces documents figuraient plus d'un millier de dessins exécutés par Jossigny lui-même ou par Pierre Sonnerat, représentant essentiellement les plantes et les animaux des Mascareignes et de Madagascar que l'on pouvait y observer en 1770.

Chronologie

1715, 28 août. Naissance à Paris de François Hippolyte Sanguin de Livry, père putatif de Paul Philippe.

1749, 5 juin. Naissance à Paris de Pierre Sanguin de Livry (puis de Jossigny), frère aîné de Paul Philippe ; baptême à Saint-Nicolas-des-Champs.

1750, 1^{er} mai. Naissance à Paris de Paul Philippe Sanguin, fils de François Hippolyte Sanguin et de Marie Françoise de Vallois ; baptême à Saint-Eustache.

1760, 6 juillet. Mariage à Paris de François Hippolyte Sanguin de Livry et de Bonne Anne Thérèse Gillain de Bénouville. Paul Philippe, âgé de 10 ans, est probablement orphelin de mère et délaissé par son père.

1767 (au plus tard). Apparition du nom à particule de Jossigny, appliqué à Paul Philippe ainsi qu'à ses deux frères Pierre et François ; ils seront militaires tous les trois.

1768, 22 octobre. Mort d'Antoine Gillain de Bénouville ; sa fille unique Bonne Anne Thérèse hérite de son titre de marquis et de tous ses biens ; les époux de Livry disposent d'une grande fortune et font bâtir un nouveau château à Bénouville, près de Caen.

1768, 10 décembre. Départ de Brest de Paul Philippe Sanguin de Jossigny, à bord du *Sphinx*, accompagnant comme aide de camp le gouverneur général François Julien du Dresnay, chevalier des Roches.

¹ 35 rue des Cottages, 91230 Montgeron. bour.roger@gmail.com.

Cet article reprend en partie, complète et met à jour une publication précédente (Bour 2015), disponible sur l'Internet : sciencepress.mnhn.fr/sites/default/files/articles/pdf/z2015n3a1.pdf.

- 1769**, 6 juin. Arrivée à l'Isle de France, rencontre de Pierre Poivre, de Philibert Commerson et de Pierre Sonnerat.
- 1770**, 6 février. Commerson écrit à Bernard de Jussieu qu'il est satisfait des dessins de poissons que lui remettent Jossigny et Sonnerat, « *deux dessinateurs qui me font la plus belle ichtyographie qui ait encore paru* ».
- 1770**, 11 octobre. Embarquement de Commerson et Jossigny sur *L'Ambulante* pour le fort Dauphin à Madagascar.
- 1770**, 3 ou 4 décembre. Départ de Madagascar de Commerson et Jossigny ; arrivée à Bourbon avant la fin décembre.
- 1771**, 12 novembre. Départ d'une expédition au volcan de Bourbon, avec notamment, outre Commerson et Jossigny, l'ordonnateur Honoré de Crémont et le jeune Jean Baptiste Lislet Geoffroy (il a 16 ans, et Jossigny 21).
- 1772**, 1^{er} janvier (environ). Retour à l'Isle de France de Commerson et Jossigny.
- 1772**, 23 août. Desroches et Poivre quittent l'Isle de France sur *La Belle Poule* ; Poivre est remplacé par Jacques Maillart Dumesle.
- 1773**, 13 mars. Mort de Philibert Commerson chez Jean Nicolas Bézac à Saint-Julien, district de Flacq, Isle de France. Jossigny est alors à Bourbon.
- 1773**, toute fin novembre. À bord de *La Victoire* Jossigny quitte l'Isle de France, convoyant les collections de Commerson qu'il a classées pour les remettre au « Cabinet du Roy ».
- 1774**, 3 mai. Arrivée à Lorient de *La Victoire* ; le 1^{er} juillet les collections quittent Lorient pour Rouen sur le chasse-marée *L'Oiseau*, sous le contrôle de Jacques Prévost de la Croix.
- 1774**, 10 mai. Mort de Louis XV.
- 1774**, 2 août. Mission accomplie pour Jossigny, qui a remis les collections à Buffon et Jussieu ; long séjour forcé à Paris ; rencontre de son frère François.
- 1776**, 15 mars. Départ de Brest à bord du *Brillant*.
- 1776**, 6 juillet. Arrivée à l'Isle de France de Jossigny, ingénieur avec le grade de lieutenant d'infanterie ; le 1^{er} août l'intendant Maillart Dumesle quitte Port-Louis.
- 1780**, 26 ou 27 juin. Naissance d'Hélène Sanguin de Jossigny, fille de Marie Pétronille Fontaine veuve Duparc, originaire de St-Louis (Bourbon).
- 1782**, 1^{er} décembre. Jossigny est promu capitaine du génie, chargé de la direction des *Chemins et Corvées*.
- 1785**, 31 mars. Suppression du corps des ingénieurs.
- 1786**, 31 décembre. Jossigny est réformé et pensionné (il n'a que 36 ans).
- 1787**, 19 février. À Port-Louis, Paul Philippe de Jossigny épouse Marie Pétronille Fontaine ; le couple reconnaît et légitime leur fille Hélène. Peu après Jossigny quitte définitivement l'Isle de France.
- 1787**, 22 septembre. Jossigny est à Versailles.

- 1787**, 17 novembre. Constitution de rente par François Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, et Thérèse Bonne Gillain de Bénouville, son épouse, à de Jossigny.
- 1789**, le 9 janvier. Mort à Caen de François Hippolyte Sanguin, marquis de Livry,
- 1790**, début. Portrait de « de Jossigny » exécuté à Paris par Edme Quenedey. Pierre ou Paul Philippe ?
- 1792**, 18 juillet. Naissance à Paris de Paul Henry Sanguin de Jossigny, fils de Marie Lecler ; Jossigny épousera plus tard cette mère.
- 1795**, 26 juin. Naissance à Paris de Paul Philippe Sanguin Jossigny, fils d'Anne Moran ; l'enfant meurt une semaine plus tard au Mesnil-Amelot.
- 1819**, 21 janvier. Mort à Paris de Pierre Sanguin de Jossigny, inhumé au cimetière du Père Lachaise dans un curieux tombeau en fonte qui deviendra familial ; il se peut que Paul Philippe l'y ait rejoint.
- 1821**, 7 novembre. Une ordonnance royale reconnaît le nom à particule Sanguin de Jossigny.
- 1827**, 19 novembre. Mort à Paris, 1 rue de la Tabletterie, de Paul Philippe Sanguin de Jossigny, âgé de 77 ans et demi.
- 1831**, 1^{er} octobre. Mariage à Paris du fils Paul Henry, officier, avec Henriette Sarda, rentière.
- 1855**, 6 mai. Mort à Paris d'Hélène Sanguin de Jossigny, âgée de presque 75 ans.
- 1856**, 13 septembre. Second mariage de Paul Henry, avec Eugénie Sophie Pichon ; ils ont deux enfants.
- 1860**, 21 juin. Mort à Meudon de Paul Henry Sanguin Jossigny, âgé de presque 68 ans ; son fils Eugène Charles Sanguin Jossigny (1859 – 1891) aura deux fils.



Figure 1. — Paul Philippe Sanguin de Jossigny imaginé par deux dessinateurs, François Bourgeon et Jean-Paul Dethorey, dans une BD de fiction où l'artiste, engagé par Bougainville, voyage avec Philibert Commerson sur *L'Étoile*, de Rochefort à Rio de Janeiro et au détroit de Magellan. Dethorey et al. 1999 : 48 ; 2000 : 53, *Le passage de Vénus*, Éditions Dupuis.



Paul Philippe Sanguin, Paul Philippe de Jossigny

Aucun des naturalistes s'intéressant à la flore et à la faune des îles de l'océan Indien occidental ne peut ignorer le nom de Jossigny, associé pour toujours à

celui de Philibert Commerson (1727 – 1773), médecin, botaniste, voyageur, un Jossigny présenté comme son dessinateur, peintre ou artiste et parfois même comme son compagnon. Émile Oustalet (1896a, b), par exemple, décrivant à partir des dessins de Jossigny plusieurs espèces d'oiseaux éteintes, notait : « Ces dessins ont été exécutés, les uns, et ce sont les meilleurs, par un jeune dessinateur, nommé Jossigny, qui avait accompagné Commerson dans son voyage et qui demeura certainement avec lui à l'île de France [...] ». Si depuis deux siècles de nombreux travaux ont été consacrés à la vie et à l'œuvre du naturaliste Philibert Commerson, il n'y a pas une seule publication un tant soit peu détaillée rappelant qui était ce Jossigny. En fait, contrairement à ce que pourrait suggérer la liste qui suit, et comme me l'a rappelé Jean-Paul Morel (comm. pers., 29 décembre 2014), il n'existe même pas de biographie satisfaisante de Commerson. Pour la période couvrant les dernières années du naturaliste, de son arrivée à l'Isle de France à sa mort, Morel (2010) a réuni et commenté l'ensemble des documents d'archives significatifs. Selon ce spécialiste de l'histoire des Mascareignes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour la biographie de Commerson uniquement, les autres sources que l'on peut considérer comme fiables, fondées sur des documents originaux, sont La Lande (1775), Cap (1861), Montessus (1889a-b) et Monnier et al. (1993), auxquelles on peut ajouter la note publiée dans la *Revue coloniale* par Louis Bouton (1871). Les principales et fréquentes erreurs concernant Commerson aux Mascareignes et à Madagascar, ainsi que Sonnerat et Jossigny, sont signalées ici, suivies d'un astérisque (*). Dans des ouvrages ou articles comme ceux de Lamarck (1808), de Beauchamp (1818), Magon de Saint-Élier (1839), Anonyme (1873), Lacroix (1938), Role (1973), Ly-Tio-Fane (1976), Taillemite (1977), Pinault-Sørensen (1989), Serviable (1998), Allorge & Ikor (2003), Lignereux (2004) et Crestey (2010), il y a parfois des inexactitudes et le rôle de Jossigny y est au pire ignoré, au mieux mentionné de façon anecdotique, et seulement pour la période s'étendant d'une arrivée imprécise aux Mascareignes à la mort de Commerson, rarement jusqu'à la remise des collections du défunt naturaliste au futur Muséum, à Paris. Par ailleurs un bon nombre de références, anciennes ou récentes, scientifiques, historiques ou de fiction, comme La Lande (1775), Cap (1860), Charton (1873), Oustalet (1900), Snouckaert van Schauburg (1933), Dubois (1934), Grant et al. (1974), Touchard (1974), Merceron (1988), Christinat & Forster (1993), Luminet (1999), Hupfeld (2007), etc., ainsi que Duprat (1964) et Schiebinger (2004) – ces deux dernières lui ayant de plus attribué le prénom de Pierre –, et même une bande dessinée (Dethorey et al. 1999, 2000 ; Fig. 1), présentent l'illustrateur Jossigny comme ayant pleinement participé à l'expédition de Bougainville, ce qui est erroné (*). Deux publications récentes (Kahn 2014 ; Pagéty 2017) ne doivent pas être considérées comme des documents de référence, mais comme des romans, tant les erreurs historiques y sont nombreuses. Il faut reconnaître que même avec les outils de recherche dont nous disposons actuellement, la biographie de Jossigny est encore bien confuse, comprenant des zones d'ombre

étendues et nombreuses – Carole Christinat (1996 : 90) a pu néanmoins lui attribuer une « *personnalité peu saillante* ». Plus objectivement, j'ai tenté de préciser quelques étapes de la vie de cet inconnu célèbre malgré lui, militaire par nécessité, ayant dû quitter l'Isle de France – l'actuelle île Maurice – contre son gré.

Jusqu'en 1860 (année de création des arrondissements actuels) les archives de l'état civil de Paris étaient déposées à l'Hôtel de Ville, mais elles ont été totalement détruites en mai 1871, les 23 (Hôtel de Ville) et 24 (copies du Palais de Justice), lors des événements de la Commune, puis partiellement reconstituées, à partir notamment des actes paroissiaux (Anonyme 2014b) : de ce fait les références purement généalogiques relatives à Jossigny et à ses proches sont très incomplètes. Une esquisse d'arbre (Fig. 2) présente les données actuellement rassemblées. Les seuls documents détaillés concernant Jossigny sont ceux déposés aux Archives d'outre-mer (AOM). Déjà exploités par Madeleine Pinault-Sørensen, en 1989, les plus significatifs sont aujourd'hui transcrits par Jean-Paul Morel sur son passionnant site *Pierre Poivre et Compagnie* (Morel 2010). De plus, ces archives partiellement scannées et numérisées ne concernent, pour Jossigny, que le dossier personnel de la période des Mascareignes (AOM Col E 231 : Anonyme 2013b) ; celles du dossier Commerson (AOM Col E 89 : Anonyme 2013c) les complètent. Toutes les informations et citations présentées ici sans références précises sont tirées de ces documents des Archives nationales d'outre-mer accessibles par l'Internet.

Paul Philippe Sanguin, plus tard « de Jossigny », fils de François Hippolyte (souvent orthographié, par erreur, Hyppolite) Sanguin et de Marie Françoise de Vallois, naquit à Paris le 1^{er} mai 1750 ; il fut baptisé en l'église Saint-Eustache, « église royale », aujourd'hui située dans le 1^{er} arrondissement. Paul Philippe eut au moins une sœur, Françoise Hippolyte, baptisée le 26 juin 1753 en l'église Saint-Jean-en-Grève, décédée le 7 octobre 1753 à Groslay (aujourd'hui dans le Val-d'Oise), où elle était en nourrice. Trois frères lui sont connus. L'aîné, Pierre, naquit, d'après son acte de décès (« *âgé de soixante neuf ans six mois* »), en juin ou juillet 1749. Un acte généalogique reconstitué (Anonyme 2014a) mentionne la naissance de Pierre Sanguin *de Livry* à Paris le 5 juin 1749, avec baptême en l'église de Saint-Nicolas-des-Champs ; il n'y a pas d'indication sur les parents, mais il s'agit à l'évidence du Pierre Sanguin frère aîné de Paul Philippe. Cette identité est confirmée par l'enregistrement en 1783 de Pierre comme franc-maçon (voir plus bas) : « *Pierre Sanguin Jossigny (de) – Né en Juin 1749 à Paris* ». À partir de 1767, engagé comme aide de camp à la Martinique, Pierre de Jossigny servit le commandant général des « *Isles du Vent de l'Amérique* », le chevalier (puis comte) Charles Louis Emmanuel de Saint-Mauris (vers 1710–1787) ; il fut ensuite lieutenant (nommé sous-lieutenant le 9 novembre 1777 et lieutenant en premier le 30 novembre suivant), puis capitaine d'artillerie (23 avril 1788) aux Isles de France et de Bourbon. Le troisième frère, François,

né en 1752, fut lieutenant en second à la Martinique (nommé le 18 avril 1772) puis, après un retour en France (1774), sous-lieutenant (1^{er} mai 1775) à Port-au-Prince, Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti) ; il mourut dans cette île à Saint-Louis (du Sud), près des Cayes, le 8 février 1777 (Anonyme 2013a). Nous ne savons rien du dernier frère, Jean Joseph, baptisé le 5 février 1756 en l'église de Saint-Jean-en-Grève, peut-être, comme sa sœur, précocement décédé. Un entête de dossier des Archives nationales d'outre-mer attribue cette date à la naissance de son frère François, mais les quelques éléments disponibles actuellement, comme la chronologie, ne permettent pas d'en conclure que François et Jean Joseph ne désignent qu'un seul frère. La formulation exacte des références aux baptêmes de François Hippolyte et de Jean Joseph est « *Sanguin Françoise-Hippolyte, née le 26 juin 1753, et Jean-Joseph, né le 5 février 1756, enfants de François-Hippolyte, chevalier non-profès [qui n'a pas fait ses vœux] de Malte, et de Marie-Françoise de Vallois (S. J. en G.)* » (De Chastellux 1874 : 532 ; 1875 : 558). Sur l'acte (aux nombreuses fautes d'orthographe) de sépulture de la sœur il est écrit « ... *françoise hypolite fille de françois hypolitte chevalier non profets de l'ordre de S^t Jean de jerusalem et de Marie françoise de Valois demeurant a paris rue des quatre fils paroisse de S^t Jean en Greve...* ». Située tout près de l'Hôtel de Ville de Paris (aujourd'hui dans le 4^e arrondissement), l'église de Saint-Jean-en-Grève fut détruite entre 1797 et 1800, vendue comme carrière de pierres ; elle gardait les plus anciens (1515) registres paroissiaux de Paris.

Tout au long de son service dans les Mascareignes, de même que ses frères partis aux Antilles, Paul Philippe de Jossigny avait été régulièrement recommandé par une parente influente, la marquise Bonne Anne Thérèse Gillain de Bénouville (1735–vers 1793), épouse de François Hippolyte Sanguin de Livry, né à Paris le 28 août 1715, mort à Caen le 9 janvier 1789 et inhumé le lendemain à Bénouville (actuel département du Calvados). Il est évident qu'après la Révolution ces pratiques d'influences n'eurent plus cours, au moins quelque temps ; de plus la marquise de Bénouville, devenue veuve l'année de la Révolution, avait perdu et sa fortune et ses influentes relations ; elle fut ensuite reconnue comme émigrée. Une quinzaine de lettres de cette marquise, qui signait « *Benouville M^{me} De Livry* », adressées aux diverses autorités, ministres et secrétaires d'état notamment, de 1774 à 1787, sont conservées dans le dossier d'archives de Paul de Jossigny ; trois autres le sont dans celui de François. Les trois frères y sont distingués non par leur prénom, mais par ces dénominations : « *l'aîné* » (Pierre), « *l'indien* » (Paul), « *le cadet* » ou « *le petit* » (François). La marquise de Bénouville a évoqué dans une lettre trois orphelins : leur enrôlement à l'âge de dix-huit ans, suivi d'une carrière militaire, serait la conséquence de la disparition précoce d'un ou des deux parents. Le père de François Hippolyte, Louis (II) Sanguin (1678–1741), marquis de Livry, seigneur de Sevran, du Génitoy et du Raincy, lieutenant général des armées du Roi, avait été baptisé par Jacques Bénigne Bossuet (1627–1704), le roi Louis XIV et la reine Marie Thérèse d'Autriche étant parrain et marraine. François Hippolyte lui-même fut au cours de

sa vie marquis de Livry, seigneur du Génitoy, seigneur honoraire de Bénouville, seigneur et patron de Blainville (sur Orne), seigneur en partie d'Ouistreham et de Saint-Aubin-d'Arquenay, seigneur et patron de Soignolles, de Rouvres et Biéville ; à cinq ans il était déjà chevalier des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) ; enseigne de marine (grade équivalent à lieutenant) à 16 ans, il fut nommé capitaine de vaisseau (grade équivalent à colonel) à 20 ans et devint à 45 ans chef d'escadre des Armées navales du Roi, puis premier maître d'hôtel du Roi et conseiller d'État. Il était aussi membre de l'Ordre royal et militaire et de Saint-Louis. Ce grand personnage portait le même nom que le père de Paul Philippe ; plusieurs éléments concordants démontrent qu'il était lui-même ce père.

Le nom même de Jossigny est énigmatique : on manque de documents pour savoir quand et comment le nom ou titre de Jossigny a été effectivement ajouté à Sanguin. La seigneurie de Jossigny appartenait depuis le XII^e siècle jusqu'à la Révolution à l'Abbaye royale de Sainte-Geneviève-du-Mont ; des seigneurs de Jossigny sont connus aux XIV^e et XV^e (Jean de Jossigny) XVI^e (Jean Laguette), XVII^e (Nicolas Chevalier, Jean Augé) et XVIII^e siècles. Le titre de seigneur de Jossigny avait été attribué par Louis XV à Hyacinthe Louis Charpentier de Jossigny (1769–1723), premier commis du secrétaire d'état à la guerre, chargé du bureau des routes. A Versailles celui-ci était propriétaire d'une maison qui s'appela un temps Hôtel de Jossigny. Charpentier de Jossigny (à ne pas confondre avec Charpentier de Cossigny) a eu quelques descendants, mais le nom s'est éteint. Les plus anciens des manuscrits examinés (rédigés à partir de 1770) mentionnant les trois frères militaires, dont Paul Philippe, les nomment Sanguin de Jossigny, ou simplement Jossigny ou de Jossigny ; aujourd'hui on peut rencontrer ces patronymes modifiés par erreur en Sauguin (fréquent), Sanquin, Janguin, Seguin ou Jacquin. Beaucoup plus tard, sur l'acte d'état civil du décès de son frère aîné Pierre (né Sanguin de Livry), survenu en 1819, l'association patronymique « *Sanguin Levy dit Jossigny* » apparaît trois fois, attribuée à Paul Philippe et à son frère Pierre, leur père François Hippolyte étant « *Sanguin Levy* ». Ce Levy, parfois encore rencontré, est manifestement dû à une erreur de copie de Sanguin (de) Livry, car dans cet acte non original, mais reconstitué (en 1873), d'autres noms ont été écorchés, comme « *Hipolite* » et « *Devalois* ». Élément en revanche tout à fait fiable, une ordonnance du roi Louis XVIII datée du 7 novembre 1821 permet « *Au S^r. Sanguin (Paul Philippe), né le 1^{er} mai 1750 à Paris, y demeurant, ancien capitaine du génie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'ajouter à son nom celui de Jossigny, sous lequel il est connu et désigné depuis nombre d'années, et de s'appeler Sanguin de Jossigny* » (Anonyme 1822 : 655). Il peut s'agir de la première reconnaissance formelle, confirmant une situation de fait, ou d'un rétablissement suivant une période de suspension. En 1787, sur l'acte de mariage de Paul Philippe avec Pétronille Fontaine (voir plus bas) il avait été ajouté, pour le père François Hippolyte Sanguin, « *Seigneur de Jossigny, Ch^{er} de l'ordre royal et*

militaire de St Louis ». Ces précisions ont probablement été données par Paul Philippe lui-même, qui n'avait sans doute pas de document officiel : il a évité de mentionner le titre « de Livry », le remplaçant par le sien, « de Jossigny ». En fait, les uniques Sanguin reconnus « officiellement » (désignés ainsi dans les documents administratifs) comme *de Jossigny* ou Sanguin *de Jossigny* n'ont été que les trois frères et Hélène, la fille de Paul Philippe qui est le seul des trois à avoir eu une postérité. Au XIX^e siècle ses descendants sont connus comme Sanguin Jossigny, mais l'ambiguïté perdura : sur l'acte de décès d'Eugénie Sophie Pichon, survenu le 7 mars 1900 à Beauvais, le nom de son défunt époux Paul Henry, fils de Paul Philippe, a été écrit Sanguin *de Jossigny*, puis le *de* a été raturé avec accord des témoins, qui ont signé.

Les ancêtres des Sanguin sont identifiés depuis le milieu du XV^e siècle ; le patronyme Sanguin de Livry a pour origine la seigneurie de Livry en l'Aulnoye (aujourd'hui commune de Livry-Gargan, en Seine-Saint-Denis), acquise par Simon Sanguin (II) en 1499. Au fil des générations, cette famille s'appropriera divers autres titres, dont, par alliance, celui lié à la seigneurie du Génitoy (puis Génitois, jadis Genestay). Situé jusqu'en 1825 sur la commune de Jossigny (Seine-et-Marne), aujourd'hui appartenant à la commune de Bussy Saint-Georges, le château du Génitoy, en ruine, n'est distant que de 1700 m de celui de Jossigny (lui resté sur la commune de Jossigny), construit en 1743, remplaçant un ancien manoir. Ce lien entre les Sanguin de Jossigny et ceux de Livry semble être très vraisemblable, mais non documenté. Bien qu'il ait existé une seigneurie de Jossigny, liée à Monthyon, près de Meaux (Seine-et-Marne), dans l'état actuel des connaissances aucune de ces deux familles n'a ni possédé ni même habité le château de Jossigny. En me fondant sur plusieurs éléments ténus mais complémentaires : homonymies, chronologie, relations, nom sous lequel est déclaré Pierre (Sanguin de Livry : voir plus haut), et le fait que les deux François Hippolyte étaient l'un et l'autre chevaliers de l'Ordre de Malte – François Hippolyte Sanguin de Livry depuis le 25 novembre 1721 (il quitta la Croix de Malte en 1760) –, alors que La Roque (1891 : 226) ne mentionne dans son *Catalogue des Chevaliers de Malte* qu'un seul Hippolyte François Sanguin (de Livry) admis dans l'Ordre, j'en étais venu (Bour 2015) à émettre une hypothèse étayée, selon laquelle François Hippolyte Sanguin de Livry et François Hippolyte Sanguin père des (de) Jossigny n'étaient qu'un : François Hippolyte Sanguin aurait d'abord vécu, peut-être marié, au moins de 1748 à 1756, avec Marie Françoise de Vallois, dont il eut cinq enfants. Sa compagne étant morte (d'où les trois orphelins), le 6 juillet 1760 (il a déjà 45 ans), François Hippolyte Sanguin, devenu formellement marquis de Livry à la mort de son frère aîné Paul Sanguin (1709–1758), épousait à Paris, hôtel de Saint-Aignan, la riche héritière Bonne Anne Thérèse Gillain de Bénouville, âgée elle de 25 ans, dont il eut six enfants. Le contrat de mariage avait été signé par le roi Louis XV. Dans un travail sur le château de Bénouville, tout en déplorant n'avoir que des informations très fragmentaires à propos du couple, Pain (2007 :

10-11) s'est hasardé à écrire : « Le 5 juillet 1760 il [François Hippolyte] épouse (en secondes noces ?) Bonne Thérèse Gillain de Bénouville... », confortant ainsi la supposition d'un premier mariage. Ce n'est que tout récemment que j'ai trouvé dans une publication déjà ancienne (Potier de Courcy 1890 : 634) une généalogie en accord avec mon hypothèse, admettant même une union. Dans la descendance de Louis Sanguin, il est écrit « François-Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, premièrement chevalier de Malte, quitta la croix & fut nommé chef d'escadre en 1760. I. Femme, Marie-Françoise de Vallois, mariée vers 1751. 1. Jean-Joseph Sanguin, né à Paris, & baptisé à Saint-Jean-en-Grève le 5 février 1756. 2. Françoise-Hippolyte Sanguin, née à Paris, & baptisée à Saint-Jean-en-Grève le 26 juin 1753. II. Femme, Thérèse Bonne Gillain ». L'année incertaine du mariage est apparemment fondée sur les dates de naissance de Jean Joseph et de Françoise Hippolyte, que Potier de Courcy avait recueillies dans Chastellux (1874 ; 1875). Les trois autres frères sont ignorés.

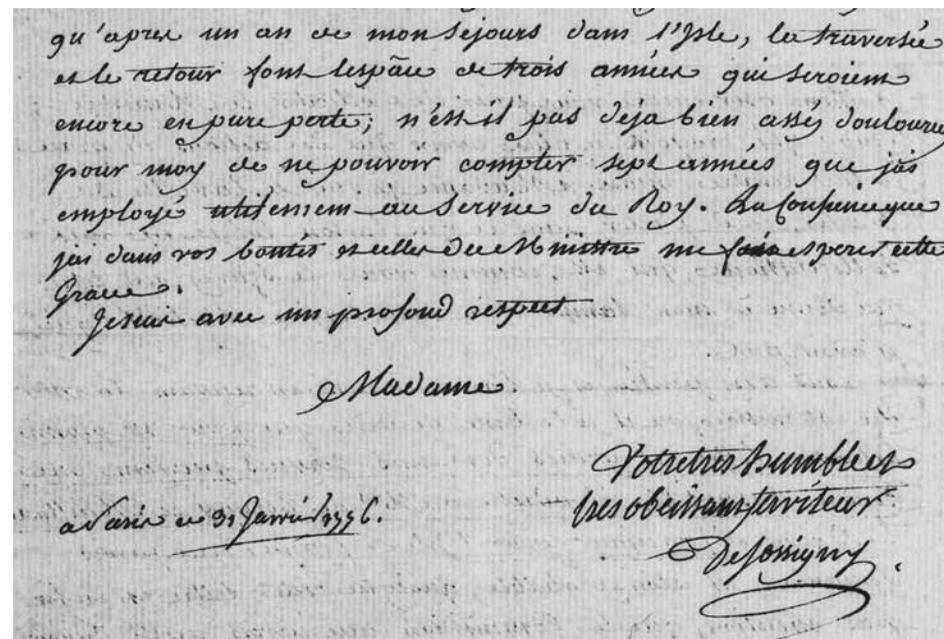


Figure 3. — Fin d'une lettre adressée le 31 janvier 1776 de Paris à la Marquise de Livry. Archives nationales d'outre-mer, référence COL E 231, feuillet 60.

Quant au nom avec particule de Jossigny, il fut ajouté à un moment indéterminé au patronyme des enfants nés de Marie Françoise de Vallois. La marquise de

Bénouville, certainement au fait de l'origine des Sanguin de Jossigny, des « *trois orphelins* », s'y serait attachée et aurait cherché à les aider ; sa correspondance montre qu'elle était régulièrement informée de leurs entreprises. Deux lettres de Jossigny à elle adressées montrent une déférence : « *Madame* », et « *Votre très humble et très dévoué serviteur* » précède la signature (Fig. 3) ; mais c'était alors la formule habituelle dans toute correspondance. Apparemment son époux n'intervint pas, sauf peut-être pour placer les frères Jossigny – ses fils – comme officiers, aides de camp pour les uns et sous-lieutenant pour l'autre... loin de lui, outre-mer. Toutefois, beaucoup plus tard, le 17 novembre 1787, le notaire Denis André Rouen (1735–1817) établit une « *Constitution de rente par François Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, et Thérèse Bonne Gillain de Bénouville, son épouse, à de Jossigny* » ; le répertoire du notaire indique simplement « *Le Mq^{is} De Livry / Constitution M. Le Marquis De Livry à M. De Jossigny minut. du 15 dud. Grosse* » (Anonyme 2017b). M. De Jossigny ne pouvait être, à cette date, que Paul Philippe. L'attitude de ce père, si cette hypothèse est avérée, est plus que blâmable à nos yeux, mais elle était sans doute conforme à celle d'autres nobles de l'époque. Aucune des études généalogiques consultées concernant la famille Sanguin de Livry n'inclut la « lignée » de Jossigny (Badier 1786 : 567–571 ; Anonyme 2014c-g), à l'exception de celle de Potier de Courcy (1890) qui, toutefois, ne la nomme pas.

L'Isle de France : le dessinateur de Commerson

Le 4 août 1764 l'Isle de France, de même que Bourbon – future Réunion – avait été rétrocédée par la Compagnie des Indes à la Couronne de France, par application d'un arrêt du 8 avril précédent. À partir de 1767 les Mascareignes étaient effectivement commandées, depuis l'Isle de France, par un officier, le gouverneur général, qui avait l'autorité suprême et commandait les troupes de terre et de mer, et par un intendant, sorte de gouverneur civil, administrateur et gestionnaire ; les limites du pouvoir de chacun n'étaient pas toujours précises. À Bourbon, ils étaient représentés respectivement par un commandant particulier et un commissaire général ordonnateur. Paul de Jossigny arriva à Port-Louis, Isle de France, à bord du vaisseau *Le Sphinx*, commandé par le comte Charles Jean d'Hector (1722–1808). Sur le premier épisode connu de la vie active de Jossigny les interprétations divergent, mais on peut maintenant clarifier les événements. On sait qu'il a été d'abord employé comme aide de camp du gouverneur général François Julien du Dresnay, chevalier des Roches, ou Desroches (1719–1786). Les différentes versions qui relatent cette période ne s'accordent pas sur le point de départ des fonctions de Jossigny, tout en admettant invariablement une arrivée à l'Isle de France en 1768 (e.g., Ly-Tio-Fane 1976 : 59 ; Monnier et al. 1993 : 109). Par ailleurs, comme Desroches n'est devenu effectivement gouverneur que le 6 juin 1769, jour de son arrivée sur l'île, ce n'est pour certains qu'à ce moment que débuta l'activité d'aide de camp de Jossigny.

En fait, c'est près d'un an plus tôt, le 22 juillet 1768, que Desroches avait été désigné pour remplacer Jean Daniel Dumas (1721–1794), son prédécesseur relevé de ses fonctions en raison de sa mésentente avec l'intendant Pierre Poivre (1719–1786). Après le départ de Dumas, Jean Guillaume de Steinauer, alors brigadier général, futur commandant administrateur de Bourbon (à partir de 1773), assura l'intérim du 27 novembre 1768 jusqu'à l'arrivée du titulaire Desroches, épisode souvent oublié. Dans un mémoire daté de 1781, sorte de curriculum vitae (Fig.4), et dans ceux qui suivirent jusqu'en 1786, Jossigny a bien indiqué, pour 1768 (il a alors 18 ans) : « *Ayde de Camp de Mr Le Chev^{er} des Roches gouverneur général des Isles de France &c.* », mais sans plus de précision. En 1782 Desroches, complétant l'un de ces mémoires, présenta un témoignage plus circonstancié permettant de préciser sans ambiguïté la genèse de ses relations avec Jossigny : « *Je certifie que M. de Jossigny qui présente le mémoire cy dessus s'est embarqué avec moi en 1768 en qualité de mon aide de camp pour servir dans la colonie que j'allais gouverner. Pendant la traversée qui a duré six mois (y compris une escale à cadiz) il s'est conduit d'une façon à se faire distinguer avantageusement par sa sagesse et par ses talents et dès lors il en donna des preuves dont je fus très satisfait à la côte d'Espagne, à cadiz même, aux côtes d'afrique depuis le Cap de bonne Espérance jusqu'aux terres natales et aux atterages de rodrigue et de L'isle de france* ». Ce témoignage de Desroches, homme intelligent et cultivé, est tout à fait fiable ; confirmant celui de Jossigny, il nous apprend que lui et son aide de camp se connaissaient dès leur départ de Brest, le 10 décembre 1768 ; cette date précise est donnée par Desroches lui-même, dans un autre document, une lettre adressée au ministre de la Marine, César Gabriel de Choiseul-Chevigny, duc de Praslin (1712–1785) (Morel 2011b). En conclusion Desroches et Jossigny ont voyagé ensemble sur *Le Sphinx* et ont débarqué à l'Isle de France, non pas en 1768, mais le 6 juin de l'année suivante, après un « *atterage* » [une approche] de l'île Rodrigues. Les biographes intéressés par Jossigny qui ont donné 1768 comme année de son arrivée à l'Isle de France sont donc dans l'erreur, comme ceux qui ont fixé en 1769 le début de ses activités en tant qu'aide de camp du gouverneur Desroches.

Jossigny résuma lui-même, en 1775, le début de son aventure à l'Isle de France : « [...] il [c'est-à-dire lui-même] s'est embarqué par ordre du Ministre sur le vaisseau du Roy le *Sphinx* pour passer à l'Isle de France en qualité d'aide de camp de M. le Chevalier des Roches, arrivé à destination il a dessiné par ordre des chefs l'histoire naturelle ». En effet Pierre Poivre, l'intendant des Isles de France et de Bourbon, déjà célèbre pour sa recherche des épices, lui-même doué pour le dessin et la peinture, avait très probablement, comme Desroches, remarqué les « talents » de Jossigny, dont ses capacités de dessinateur. Pourtant, ce n'était pas pour Jossigny une vocation, car sa protectrice, la marquise de Bénouville, écrivit en 1774 : « *Il a dessiné l'histoire naturelle avec beaucoup de succès il y a eu d'autant plus de mérite qu'il n'avait jamais essayé le genre [...]* ». Bien

qu'il se brouillât rapidement avec Poivre, le nouveau gouverneur Desroches, qui appréciait déjà Jossigny, partagea le jugement de l'intendant, et l'aide de camp fut présenté au médecin botaniste Philibert Commerson, membre du voyage de circumnavigation de Louis Antoine de Bougainville (1729–1811). Embarqué sur *L'Étoile*, Commerson avait débarqué à l'Isle de France le 8 novembre 1768, avec de nombreuses caisses d'échantillons récoltés durant l'expédition (pour les détails du voyage de Bougainville, consulter l'ouvrage monumental de Taillemite 1977). Pierre Poivre l'avait accueilli avec les honneurs, décidé à rester à l'Isle de France, et installé dans l'hôtel de l'Intendance à Port-Louis, où il avait lui-même ses appartements (Morel 2011b) – et non pas à la résidence Monplaisir aux Pamplemousses comme il est souvent écrit (*). De même qu'il avait, avec l'accord de Bougainville, convaincu Commerson de rester à l'Isle de France, Poivre sut convaincre Jossigny d'être son dessinateur.

Pierre Sonnerat (1748–1814), petit-neveu et filleul de Poivre, débarqué comme Commerson en novembre 1768, officiellement engagé en qualité de secrétaire ou « *commis aux écritures* » de l'intendant, avait lui aussi été présenté au naturaliste, par son parrain. Comme Jossigny, il dessina pour Commerson plantes et animaux, mais jusqu'en octobre 1770 seulement, puis à partir de juin 1772, à son retour des Moluques. Sonnerat ne voyagea jamais avec le naturaliste et rapporta, en 1773, au Cabinet du Roi à Paris ses propres collections, tout en rencontrant Michel Adanson et Bernard de Jussieu. Celles-ci furent intégrées par la suite dans celles de Commerson (qui incluaient d'autres dessins de Sonnerat), apportées l'année suivante par Jossigny. Cette rencontre avec le naturaliste fut, pense-t-on, à l'origine de sa vocation : rapidement, Sonnerat montra son indépendance, comme voyageur passionné d'histoire naturelle et comme dessinateur, mais contrairement à ce que suggère le titre de son ouvrage le plus connu (Sonnerat 1776), il n'est pas allé jusqu'en Nouvelle-Guinée. Certains des oiseaux prétendument observés sur cette île n'étaient que des peaux, entre autres celles offertes à Commerson par Joseph Banks ; Jossigny a dessiné ces oiseaux, puis Sonnerat a repris et publié les figures en s'en attribuant la paternité (Olsen 2001 : 19 ; pour la biographie de Sonnerat, voir notamment Ly-Tio-Fane 1976 et Morel 2013). Ce qui est certain, c'est que Commerson était satisfait de l'aide apportée par ces deux artistes, au moins pour les figures de poissons, car dès le 6 février 1770 il écrivait à Bernard de Jussieu : « *Détourné depuis plusieurs mois par les soins assidus que je donne à deux dessinateurs qui me font la plus belle ichtyographie qui ait encore paru, je ne me suis trouvé rien d'assés prêt ni d'assés frais pour vous l'envoyer, mais ce n'est qu'affaire remise* » (Cap 1861 : 122).

Dans l'intitulé d'un manuscrit de Commerson conservé au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, le Ms 886 (voir Boinet 1914 : 145 ; Laissus 1974 : 85 et 1978 : 155), *Secundae lineae ad historiam naturalem insularum*

Borbonicarum spectantes quibus nempe cursim adumbrantur, tum animalium, tum vegetabilium, tum mineralium species, quae nobis observabantur anno 1769, cette indication de l'observation d'animaux, de plantes et de minéraux de Bourbon laisse penser que le botaniste se serait rendu une première fois, en 1769, sur cette île pour y effectuer des observations scientifiques ; cependant, aucun autre document d'archive, tel le catalogue de son herbier extrait de l'inventaire de ses biens (Anonyme 1871), ne confirme une telle mission ; Morel (comm. pers., 29 décembre 2014) n'y croit pas, et je le suis ici. En revanche, un séjour à Madagascar était prévu depuis longtemps, souhaité par le ministre, mais retardé en raison des problèmes de santé du naturaliste. Finalement, accompagné de Jossigny – et non de Sonnerat (*) –, Commerson s'embarqua le 11 octobre 1770 sur *L'Ambulante*, commandée par le baron Marc Antoine Nicolas Gabriel de Clugny (1741–1792), enseigne des vaisseaux du Roi, futur gouverneur général de la Guadeloupe, qui connaissait bien Madagascar. Cependant, la frégate n'appareilla que le 15 ou le 16 octobre 1770, pour gagner le fort Dauphin, établissement des Français sur la Grande Île, futur Fort-Dauphin (de nos jours Faradofay, puis Tôlagnaro ou Tolanaro). Jossigny, « *chargé de la partie du dessein* », représenta principalement des plantes, mais aussi divers animaux que lui remettait Commerson. Le naturaliste et ses compagnons ne s'éloignèrent pas du fort Dauphin : « *ses plus grandes excursions ont conduit au plus à quatre ou cinq lieux de la ville* » (Grandidier 1872 : 1082). C'est par erreur que l'on a écrit que l'un et l'autre gagnèrent Foulpointe, aujourd'hui Mahavelona, et la baie d'Antongil, aujourd'hui Helodranon'Antongila (*). *L'Ambulante* quitta Madagascar le 3 ou le 4 décembre, et la frégate dut rejoindre Bourbon, y accostant vers la fin de décembre 1770, et non au début de janvier 1771 (*) : voir l'étude de Morel (2012a : 8), à laquelle on peut adjoindre le fait que l'herbier de Commerson (Anonyme 1871) inclut des plantes récoltées à Bourbon en décembre 1770. Nicole Crestey (2010 : 13) donne la date du 4 décembre 1770 pour la relâche à Bourbon. Commerson écrivit lui-même qu'il avait passé trois mois et demi à Madagascar, mais d'après la date de l'appareillage à l'Isle de France on a une estimation de celle de l'arrivée au fort Dauphin, et on connaît celle du départ précipité pour Bourbon : le séjour à Madagascar a en réalité duré moins de deux mois, le voyage depuis l'Isle de France jusqu'à Bourbon à peu près deux mois et demi. Pour Madagascar, Lacroix (1938 : 7) donne, par erreur, « *août 1770 à janvier 1771* », soit un séjour de cinq à six mois, mais Morel (2012a) l'estime raisonnablement à une quarantaine de jours. Commencé par une escale forcée qu'imposaient à la fois la météorologie et la santé du naturaliste, le séjour en partie commun de Commerson et Jossigny sur Bourbon s'étendit sur à peu près une année : les administrateurs Guillaume Léonard de Bellecombe (1728–1792), commandant, et Cyr Honoré François de Cullo de Crémont (1731–vers 1800), ordonnateur (intendant), les invitaient à étudier désormais l'histoire naturelle de Bourbon. La collaboration débuta mal ; dès le 18

janvier ces administrateurs écrivirent à Desroches et Poivre : « *Le Sr Jossigny qui était employé sous les ordres de M. Commerson, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, débarqué en cette île de la flûte du Roi l'Ambulante à son retour du Fort Dauphin, et qui se propose de faire ici quelque séjour pour continuer les mêmes recherches pour la botanique qu'il a déjà faites avec tant de succès à l'Isle de France, le Sr Jossigny, disons-nous, ne pouvant résister au travail forcé et pénible auquel il était journellement assujéti par un homme aussi zélé dans sa partie que l'est M. de Commerson, a été obligé de le quitter et de porter ses vues d'un autre côté* » (relevé par Morel 2014a). Cet autre côté était d'assister l'ingénieur en chef Laurent David de Brûe, ce que Jossigny effectua un temps. Par une lettre datée du 8 février Poivre, conscient de cette tension, et toujours attentif aux travaux de Commerson, enjoignit aussitôt aux administrateurs de raisonner Jossigny : « *Mon avis se réduit à vous prier, Messieurs, d'engager le Sr de Jossigny, par toutes sortes de moyens, à continuer le travail commencé auprès de M. de Commerson. Ce travail sera bientôt fini, et je lui écris de mon côté de prendre patience jusqu'au bout. Dans le cas où il s'obstinerait, je ne vois aucun moyen de l'employer ailleurs* » (Monnier et al. 1993 : 129 ; Morel 2014b). Un peu plus tard, à Bourbon, en juin, Crémont exhortait lui-même Jossigny, sans doute réticent, car un second voyage à Madagascar, cette fois à Foulpointe, était projeté : « *M. Poivre m'écrit Monsieur pour vous engager à accompagner M. de Commerson au cas qu'il fasse le voyage de Foulpointe sur le batiment la Concorde... vous donneriez à M. Poivre une preuve bien satisfaisante du désir que vous avez de lui être agréable et vous devez être persuadé qu'il vous en tiendra grand compte* ». Le voyage ne se fit pas, sans doute à cause de l'état de santé de Commerson, qui néanmoins remercia son collaborateur peu enthousiaste en lui dédiant un genre de Myrtacée créé pour un arbuste de l'Isle de France, un « Bois de Nèfle », le nommant *Jossinia* (dessin reproduit par Monnier et al. 1993 : 144).

À partir du 12 novembre 1771 une équipe de plus de quarante personnes (il y avait 32 esclaves, engagés comme porteurs), incluant, outre Commerson et Jossigny, l'ordonnateur de Bourbon Crémont, instigateur de l'expédition, et le jeune Jean Baptiste Lislet Geoffroy (1755–1836), « *attaché à M. de Commerson en qualité d'herboriste* », et qui plus tard relata cette exploration (publication posthume, Lislet Geoffroy 1871), parcourut durant une dizaine de jours la région du piton de la Fournaise. Commerson, souvent excessif avec les durées, écrivit lui-même : « *Un déluge continuel de pluies qui nous ont poursuivis pendant 15 jours ou 20 qu'a duré notre voyage* » (Crestey 2010). Jossigny y dessina « *des vues du Volcan de cette Isle, duquel on ne s'était jamais tant approché [...]* ». À tel point que Crémont, qui s'était hasardé « *à s'approcher trop près de ce gouffre ardent* » faillit chuter dans le cratère, rattrapé in extremis par « *la prompte assistance de quelques noirs généreux* », selon Magon de Saint-Élier (1839 : 156) ; cette improbable péripétie n'a été rapportée ni par Commerson, ni par Lislet Geoffroy, ce dernier n'évoquant qu'un Crémont très fatigué et incommodé.

Peu après, vers le 12 décembre, à bord du navire *Le Dragon*, Commerson, probablement accompagné de Jossigny, regagna l'Isle de France, où il débarqua aux environs du 1^{er} janvier 1772.

Une longue promiscuité avec le naturaliste au caractère ombrageux, dont la santé se dégradait (il souffrait de la goutte, d'un ulcère de jambe et de coliques néphrétiques) fut certainement difficile à supporter par le dessinateur. D'autres désagréments, comme l'odeur dégagée par la préparation des poissons en « hercier », devaient s'y ajouter. On peut supposer qu'au début de leur relation Commerson « *faisait du terrain* » tandis que Jossigny restait sur place pour dessiner, mais qu'avec le temps le naturaliste souffrant se déplaçait de moins en moins. Le 23 août 1772 Desroches et Poivre quittèrent l'un et l'autre leurs responsabilités aux Isles de France et de Bourbon : deux jours plus tôt, le 21, avaient débarqué de *La Belle Poule* leurs remplaçants, respectivement Charles Henri Louis d'Arzac, chevalier de Ternay (1723–1780), et Jacques Maillart Dumesle (vers 1730–1782) (Morel 2014c). Rigoureux, Maillart Dumesle n'avait pas l'ouverture d'esprit de l'ancien intendant vis-à-vis des botanistes et il se montrait jaloux et haineux, tant avec Jossigny et Sonnerat, celui-ci de retour des Moluques, qu'avec Commerson : « *C'est le type même du fonctionnaire pointilleux et borné* » (Role 1973 : 169). Selon La Lande (1775) « *M. Maillard [sic], successeur de M. Poivre, faisait peu de cas des sciences* » mais La Lande (1776) modéra rapidement son jugement, admettant que l'intendant n'avait fait qu'obéir aux ordres du ministre. J'ajoute par souci d'équité que selon certains témoignages anciens Maillart Dumesle « *laissa la réputation d'avoir été le plus habile administrateur qu'aient eu ces colonies* » (Amanton 1832 : 91), pour d'autres « *il arrêta les progrès de l'ouvrage de M. Poivre ; il semblait envieux du bien que d'autres faisaient auprès de lui, et même du bien qui s'était fait avant lui* » (Billiard 1822 : 278). Ce qui est certain, c'est que peu après son arrivée le nouvel intendant ordonna à Jossigny de quitter et Commerson et l'Isle de France, et de rejoindre Bourbon pour travailler sous les ordres de Crémont, avec les fonctions d'ingénieur en second ; ses appointements étaient de 1800 livres par an (ceux de Commerson de 3000). À Commerson, qui avait un temps espéré rentrer en France avec Poivre, l'intendant retira, outre son collaborateur, sa résidence – il dut acheter une maison –, et ses subsides furent fortement réduits. L'intendant lui-même souhaitait que Commerson retournât en France, mais la santé du botaniste ne le lui permettait pas. D'après Monnier et al. (1993 : 112), en février de l'année suivante le botaniste récoltait encore des échantillons, au jardin de La Villebague, sis à Flacq selon ces auteurs ; cependant, le domaine de La Villebague est situé plus au nord, près des Pamplémousses. Quoi qu'il en soit, un mois plus tard, précisément le 13 mars 1773, Philibert Commerson, souffrant déjà de goutte et de dysenterie, mourut de fatigue, de chagrin ou d'une pleurésie, selon les sources. Allorge & Ikor (2003 : 430) ont mentionné une hépatosplénomégalie, symptôme de diverses pathologies : anémie, infection, parasitose... Commerson avait 45 ans et 4 mois. Il habitait alors chez Monsieur

Bézac à « La Retraite », Saint-Julien, district de Flacq (Mauritius Archives KE 5 : 40, Anonyme 2014b ; Morel 2012b). Jean Nicolas Bézac, chirurgien, né à Castelferrus (actuel Tarn-et-Garonne), était arrivé à l'Isle de France en 1760 (Orian 1973) ; il assista le naturaliste durant ses derniers jours et le lendemain du décès il écrivit à Maillart Dumesle que Commerson « s'était fait porter chez moi de la Villebague, il y a quinze jours ... » en précisant « ... il avait un dépôt formé dans la poitrine qu'il a rendu il y a six jours » (Morel 2012b). Jossigny, alors à Bourbon, n'a pas assisté à la fin de Commerson, contrairement à ce qui est parfois écrit (*). Toujours fielleux, Maillart Dumesle, annonçant cette mort au ministre de la Marine, s'autorisa à ajouter, peut-être par projection : « Il passait pour très débauché, et on le regardait comme un homme très méchant et capable de la plus noire ingratitude ».

Un siècle plus tard Charton (1873 : 302), parmi de nombreuses autres inexactitudes concernant Commerson, écrivit : « Depuis huit jours (le 21 mars 1773) il était mort, laissant près de lui pour le pleurer deux témoins de son agonie, qui avaient été, depuis son départ de France, ses constants compagnons de voyage et ses collaborateurs assidus Jossigny, le dessinateur, et la fidèle Baret-Bonnefoi. Ce fut elle qui mit en ordre et rapporta au Muséum de Paris les collections et le volumineux herbier de Philibert Commerson » (*). En réalité, comme il avait travaillé avec le naturaliste, Jossigny fut rapidement (17 avril 1773) désigné par Maillart Dumesle pour rapporter de l'Isle de France à Paris, à « Mrs. les Médecins du Roi », ses collections et manuscrits, qui étaient légués par testament à « Sa Majesté » (Anonyme 2013c). Rentré de Bourbon avec l'accord de Crémont (juin 1773), Jossigny participa au classement et au rangement de cet héritage qui remplissait 34 caisses, qui ont été brièvement décrites par Maillart Dumesle (Morel 2011a). Après les avoir classées, c'est Jossigny lui-même qui accompagna les collections jusqu'à Paris. Dans les derniers jours de novembre 1773 La Victoire, capitaine Louis Dominique de Joannis (1712–1784), quittait l'Isle de France pour Lorient : « Le Sr Jossigny, dessinateur qui a travaillé sous M. de Commerson au dessin des plantes, partie dans laquelle il réussit très bien, est aussi embarqué sur ce vaisseau, et comme il a suivi le travail sous les yeux mêmes du médecin naturaliste, il pourra mieux que personne donner en France les renseignements dont on pourroit avoir besoin ». Lorient fut atteint le 4 mai 1774 et, appareillant le 1^{er} juillet, commandé par le dénommé Marc Roso, le « chasse-marée » L'Oiseau fut chargé par l'administrateur colonial Jacques Prévost de la Croix (1715–1791) des 34 caisses d'échantillons et de documents, pour les transporter au Havre (arrivée le 10 juillet) puis à Rouen. Finalement Jossigny put les remettre, avec ses propres dessins, au « Cabinet du Roy », le futur Muséum, rencontrant notamment Georges-Louis Leclerc de Buffon et Bernard de Jussieu, âgés respectivement de 67 et 75 ans – lui n'en avait que 24. Aussitôt, « M. de Jussieu, le jeune [Antoine Laurent], M. d'Aubenton & M. Thouïn, ont commencé à en faire l'examen & le dépouillement [...] » (La Lande 1775 : 113, note). Cap (1861 : 27) résuma ainsi le sort des récoltes et des écrits de

Commerson : « Les 32 [sic] caisses contenant ses manuscrits et ses collections, qui parvinrent après sa mort, en 1774, au jardin du Roi furent aussitôt l'objet de l'avidité exploration de la plupart des naturalistes de l'époque ; chaque savant, dans sa spécialité, se mit à l'œuvre et fouilla, sans beaucoup de scrupules, peut-être, dans un trésor dont le véritable propriétaire ne pouvait plus profiter pour sa propre gloire. C'est ce qui explique comment personne ne se chargea dans le temps de dresser un catalogue complet de toutes ces richesses et, bien que, depuis lors, tous ces naturalistes lui aient rendu une solennelle justice, comment ce travail est devenu tout à fait impossible aujourd'hui ». Quoiqu'il en soit, le 2 août 1774 une lettre adressée à Étienne François Turgot informait le secrétaire d'état à la Marine, futur contrôleur général des Finances, que la mission de Jossigny était remplie.

Les dessins de Jossigny

C'est son œuvre de dessinateur qui assura, mais tardivement, la renommée de Paul Philippe Sanguin de Jossigny. Voici ce qu'a écrit Antoine Cap (1861 : 39) à ce propos : « Les dessins, au nombre de 1,500 environ, sont contenus dans cinq portefeuilles, dont trois de botanique et deux de zoologie. Ils portent tous sa signature [celle de Commerson] ou celle de Jossigny. Ces dessins à la plume ou au crayon, réunissent tous les détails de chaque plante et sont, avec ceux de Plumier, les plus beaux que possède le Muséum de Paris ». Au moins un auteur (Zirmstein 2015 : 203) a évoqué, par erreur, des cuivres gravés par Jossigny et rapportés à Paris, « die Paul Jossigny angefertigten Kupferplatten ». Cette œuvre comprend des documents de grande valeur sur des espèces végétales ou animales aujourd'hui disparues, les plus spectaculaires parmi les animaux étant la huppe de Bourbon, le petit-duc de l'Isle de France (ou de Commerson), la perruche et la grande tortue de Rodrigues. Mais l'auteur en fut mal récompensé : « En 1775. je remis au Cabinet du Roy neuf cent desseins d'histoire naturelle des Isles de France, Bourbon et Madagascar ; le fruit d'environ cinq années de Travail le plus assidu. On me promit Six mil Livres de Gratification, qui ce réduisit à huit cent livres [1000 livres selon le courrier du ministre de la Marine ; voir plus bas], M Mrs de Jussieux et de Bougainville ont une entiere connoissance de ce fait ... A Paris le 30 juillet 1790 ». L'administration justifia ainsi sa lésinerie : « Pour ce qui est de son travail qu'il a remis de même au Cabinet du Roy on lui a dit qu'il ne pouvoit en être récompensé que par le Ministre de la Marine ; n'ayant point été comme M. de Comerson envoyé dire(c)tement par la cour mais employé à ces objets par les administrateurs des Colonies dans l'Inde ». Jossigny ne pouvait appréhender l'importance scientifique, aujourd'hui considérable, de son travail : il espérait tout juste en tirer quelques milliers de livres.

On a écrit que le successeur de Bernard de Jussieu, son neveu Antoine Laurent de Jussieu, était le premier responsable de ces collections, puis, négligent, de leur abandon : « Il [Jussieu] eut la charge de recevoir, de dénombrer et d'étudier

les immenses collections de Commerson adressées au Muséum après la mort de celui-ci » (Monnier et al. 1993 : 10) ; « Celui-ci [Jussieu] devait mettre en ordre et publier les travaux de Commerson, mais il ne s'acquitta jamais de cette tâche et les papiers conservés aujourd'hui à la Bibliothèque du muséum d'histoire naturelle sont demeurés en l'état » (Taillemite 1977 : 135). En fait cette négligence fut collective, chaque savant prenant à l'occasion, comme nous l'avons vu plus haut, le matériel qui pouvait l'intéresser. Dès 1791, Alexis Marie [de] Rochon (1741–1814), dit l'abbé Rochon, astronome, ami de Poivre, arrivé à l'Isle de France en juillet 1768, désapprouvait le peu d'intérêt apporté au travail de Commerson : « Combien ne doit-on pas regretter que des travaux aussi précieux ayent été perdus ou dispersés après la mort de cet homme infatigable, qui a été enlevé aux sciences dans le moment où il alloit jouir en paix du fruit de ses utiles recherches ! ... Mais que nous reste t-il aujourd'hui de cette immense collection qu'il nous montrait à l'île de France, avec d'autant plus de satisfaction qu'elle lui avoit plus coûté de peine ? rien, ou presque rien, J'en appelle au témoignage de M. de Jussieu qui a eu la bonté de me communiquer ce qu'on a pu se procurer des débris de ces immenses recherches. Ces tristes restes des pénibles travaux d'un Savant disti(n)gué ne renferment que des commentaires de peu d'importance, sur quelques plantes décrites par Flacourt, dans son Histoire de Madagascar » (Rochon 1791 : 126–127). Georges Cuvier – qui avait mis de côté pour ses études les dessins de poissons – confirmait : « ... ceux à qui ses manuscrits et son herbier ont été confiés les ont négligés d'une manière coupable », et dans la même publication, posthume, Cuvier paraît avoir complètement oublié Jossigny : les descriptions « ... sont accompagnées de dessins faits, les uns par Commerson, les autres par Sonnerat, d'autres encore par des artistes qui étaient partis avec Bougainville », en concluant « Parmi ceux qui avaient aidé Commerson, on doit citer Poivre et Sonnerat » (Cuvier & de Saint-Agy 1845: 93–97).

Le premier recensement détaillé des dessins de Jossigny et de Sonnerat n'apparaît que vers la fin du XIX^e siècle et ne prend en compte que les poissons : ce sont les dessins que Cuvier avait sélectionnés. Henri Stein énumère, avec intitulé, signature, dimensions et n° de classement, 50 dessins de Jossigny (Stein 1889 : 224–226) et 17 dessins de Sonnerat (Stein 1889 : 268), classés parmi les vélins (tomes 89 à 94), bien qu'ils soient sur papier. Au XX^e siècle rien ne semble avoir changé : on a continué à ignorer ces dessins, au mieux à se lamenter sur leur sort. La seule avancée notable a été le catalogage de l'ensemble des manuscrits de Commerson par Yves Laissus (1974), conservateur de la Bibliothèque centrale du Muséum. Dix ans plus tôt, son prédécesseur à ce poste, Gabrielle Duprat (1964), avait déploré : « D'autres dessinateurs, comme Pierre [sic] Jossigny ... ont rapporté des liasses de dessins qui n'ont jamais été publiés et c'est ainsi que l'œuvre de Jossigny dort, ignorée, dans la Bibliothèque du Muséum ». Pour Madeleine Ly-Tio-Fane (1976 : 67) : « Together with Commerson's collections and manuscripts, they [Jossigny's drawings] constitute a treasure which even to this

day has not been critically inventoried and evaluated ». Anthony Cheke et Julian Hume (2008 : 100), en rappelant les remarques de Rochon, se sont montrés tout aussi sévères : « His collections [Commerson's] of plants, fishes and birds were shipped to Paris, together with many incomplete manuscripts, only to disappear into the depths of the Paris Natural History Museum ... Although Commerson's qualities as a naturalist and collector are now fully recognised, his manuscripts have still not been properly used. The manuscripts include Jossigny's animal drawings (birds, bats, tortoises, insects etc.), some of which are extremely important to Mascarene wildlife history ». Il faut aujourd'hui reconnaître que ces documents ont été maintenant examinés et exploités par un petit nombre de chercheurs, certaines illustrations reproduites ; ils sont classés, prêts pour un travail global et exhaustif... qui reste à faire. La plus récente publication fondée sur ces dessins, prouvant leur intérêt toujours actuel, est une note d'ordre nomenclatural de Cheke (2009b), qui montre que le type d'une chauve-souris endémique de l'île Maurice, *Mormopterus acetabulosus* (Hermann, 1804), est le spécimen représenté par Jossigny il y a presque deux siècles et demi.

L'ensemble des manuscrits de Commerson a donc été minutieusement catalogué par Laissus (1974 ; 1978) ; pour les dessins d'histoire naturelle Laissus s'est fondé sur les cinq portefeuilles mentionnés par Cap (1861). La plupart des planches de botanique (trois portefeuilles, Ms 279, 280, 281 ; total : environ 585 pièces) sont signées P. S. Jossigny, P. Jossigny ou Jossigny, quelques-unes Sonnerat, Morlaix, ou Pecquet. Les planches de zoologie (deux portefeuilles, Ms 282-1 et 2, plus les poissons mentionnés ci-dessus, classés parmi les vélins ; au total, environ 651 pièces), « généralement moins soignées », sont de même identifiées Jossigny, plus rarement Sonnerat, sauf pour les oiseaux représentés par un grand nombre d'aquarelles de Sonnerat. Selon Oustalet (1896b : 7), « Les dessins de Sonnerat sont souvent coloriés, mais en général moins bons, moins artistiques que ceux de Jossigny, qui sont, pour la plupart, à la mine de plomb ... ». Les relevés de Laissus donnent un ensemble de 1236 planches ; nous avons vu que Cap, en 1861, en avait compté 1500 environ, tandis que Jossigny lui-même, en 1790, dénombrait seulement 900 dessins ; il ne reconnaissait peut-être là que les siens, car en 1787, dans une autre lettre, il écrivait : « // [lui-même, Jossigny] a remis en 1775 par ordre de Mr. De Boynes [ministre de la Marine] au Cabinet du Jardin du Roy entre les mains de Mr de Buffon plus de trois mil desseins à la plume ou au Crayon ».

Retour à l'Isle de France : l'ingénieur

La tâche étant accomplie, l'administration tarda à la rémunérer, et Jossigny dut patienter plus d'un an et demi à Paris. Il rencontra à Versailles son frère François, revenu pour un temps des Antilles. Un congé de dix-huit mois avait été prévu mais son absence en couvrit trente-trois. En octobre 1775 il obtint finalement une gratification de 1000 livres en complément de ses appointements, grâce

au témoignage de satisfaction de Buffon ; suite aux demandes répétées de sa protectrice, il fut en même temps breveté ingénieur des Colonies, sous réserve de l'accord de l'intendant. Une gratification exceptionnelle de 400 livres fut de plus attribuée en février 1776 et en définitive Jossigny obtint aussi le grade de lieutenant d'infanterie, qu'il avait lui-même sollicité. « *A Brest le 22 janvier 1776 [...] le S. de Jossigny sera embarqué sur le vaisseau L'Indien en qualité de passager aux frais du Roi et il lui sera procuré pour l'embarquement de ses effets l'emplacement d'un demi tonneau* ». En réalité Jossigny voyagea à bord du *Brillant*, commandé par François Jean-Baptiste Lollivier de Tronjoly (né en 1720) ; il quitta Brest le 15 mars et ce n'est que le 6 juillet 1776 qu'il revint à l'Isle de France. Peu après, le 1^{er} août, Maillart Dumesle, pour des raisons de santé, abandonnait ses fonctions et quittait Port-Louis. Pour Jossigny il n'était plus question de retourner à Bourbon. Il s'installa alors rue du Rempart, à Port-Louis (aujourd'hui rue Edith Cavell ; le quartier du Rempart était alors celui des belles et grandes demeures). Le nouvel ingénieur effectuait des travaux de nivellement, en particulier sur les montagnes de Port-Louis et à Grand-Port, ainsi que des sondages du sol, qui lui provoquèrent des maux dont il souffrait encore dix ans plus tard, « *une incommodité qu'il conservera le reste de sa vie* » ; ses appointements étaient de 2400 livres par an, avec une prime annuelle de 1500 livres, notamment pour l'entretien d'un cheval. En 1778 Jossigny assura par intérim les fonctions d'ingénieur en chef, puis il succéda à la Direction des Chemins Royaux à Raphaël Duparc, un autre ingénieur des Colonies.

Ce Raphaël Duparc mérite quelques lignes, car son nom est inscrit sur une table de marbre, jadis appliquée au mur de la cathédrale de Coutances (Manche), derrière le maître-autel, maintenant conservée dans le Musée de cette ville (Germain 1884 ; Chennevières 1886) : « ANTOINE DU PARC, ESCUIER ORIGINE / DE LORRAINE, NATIF DE MARSEILLE, / SCULPTEUR ET ARCHITECTE. A DON / NE LE DESSEIN, CONSTRUIT ET FAIT / PLACER LAUTEL PRINCIPAL DE CETTE / EGLISE EN MARBRE. IL EST MORT, LE / 19 D'AVRIL 1755, SANS AVOIR FAIT LES / QUATRE ANGES, QUI SONT PLACES SUR / L'AUTEL. SON FILS RAPHAEL DU PARC / ESCR LES A FAITS : LES DEUX GRANDS / SUR LES MODELES DE SON PERE, LES / DEUX PETITS SUR SES PROPRES / DESSEINS ET MODELES ET LES / A FINIS AU MOIS D'AVRIL 1757 / AGE DE VING ET UN AN ». Antoine Duparc (1698-1755) était un artiste renommé, peintre, sculpteur et architecte : voir Achard (1787), Jouin (1886), Billioud (1936, 1937), Sánchez Moreno (1946), Sánchez-Rojas Fenoll (1980), Belda Navarro & Hernández Albaladejo (2006), Anonyme (2012b). Cet artiste naquit effectivement à Marseille (baptême à l'ancienne cathédrale de La Major le 2 septembre 1698), fils d'Albert Duparc (1661-1721), sculpteur lui-même. Âgé de dix-neuf ans, Antoine émigra en Espagne, à Murcia, où il travailla dès 1718 à divers édifices religieux et épousa une espagnole, Gabriele Negrel, probablement d'origine provençale d'après son patronyme ; ils eurent plusieurs enfants, et la famille revint à Marseille vers 1730. C'est là que naquit Raphaël, baptisé à l'église Saint-Ferréol le 7 avril 1736. Antoine partit pour Coutances en 1749, après un séjour en Italie ; il aurait transporté à ses frais des

statues de Marseille jusqu'à Grandville, par bateau. Après le décès de son père (1755) et l'achèvement de l'autel de Coutances (1757), Raphaël Duparc serait venu à Paris, auprès de sa sœur Françoise (née à Murcia en 1726, décédée à Marseille en 1778), elle aussi artiste reconnue, réputée pour ses toiles. Mais ces événements déjà exposés au conditionnel se terminent par une étrange contre-vérité : « *Londres fut le théâtre de sa gloire [celle de Françoise]. On admira ses talents, on y enleva ses productions, et sa fortune s'y accrut en fort peu de temps. Elle revint alors à Paris, où elle ne négligea rien pour rendre heureux le sort d'un frère qu'elle chérissait et qui fut encore enlevé à la fleur de son âge. Cette ligne, c'est toute la vie et la mélancolique épitaphe du pauvre Raphaël* » (Chennevières 1886). En réalité on retrouve le « pauvre Raphaël », bien vivant, en 1761 (il a 25 ans), comme ingénieur volontaire à l'École de mathématique et de dessin de Sedan (ouverte par François Sauvage en 1751, elle disparaît en 1767), puis à celle du génie de Grenoble, créée en 1764 (dirigée par Pierre Joseph de Bourcet, elle disparaît en 1771). C'est le 11 août 1768 qu'il est nommé par le Duc de Praslin, alors ministre de la Marine, « *à la place de sous ingénieur aux Isles de France, de Bourbon et Dépendances, avec le brevet de Lieutenant d'infanterie des troupes des Colonies* » ; il fut ensuite, quelques mois avant sa mort, élevé au grade de capitaine d'infanterie.

Le 31 août 1773 Raphaël Duparc épousa Marie Pétronille Fontaine, âgée d'environ 16 ans, originaire de Saint-Pierre (Bourbon). Dans l'acte de mariage, rédigé par le prêtre François Contenot (Mauritius Archives KA 59 : 104, double aux ANOM), le nom des parents révèle que l'identité de Raphaël Duparc sculpteur et celle de Raphaël Duparc ingénieur à l'Isle de France ne font qu'une : « *Mar de m^r. Duparc et d^{le} fontaine – L'an mil sept cent soixante treize le trente et un aoust après la publication de deux bans de mariage dispense accordée de la troisième et les fiançailles entre m^r. Raphael Duparc Ingenieur et lieutenant dinfanterie des troupes des colonies, fils de feu m^r. antoine Duparc Ingenieur de sa majesté catholique et de feuë Dame Gabriel Négrel ses pere et mere natif de marseil d'une part et demoiselle Petronille fille naturelle de Marie fontaine native de Bourbon et tous deux de cette paroisse, ne setant trouvé aucun empechement je soussigné, prefet apostolique les ay mariés et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon les formes prescrites par notre mere la S^{te} Eglise en presence de M^s LeRoux habitant, Patin Bourgeois Garnier Geographe, Leblanc Employé pour Le Roy et autres temoins qui ont signes avec les conjoints* ». Suivent onze signatures : « *petronille desfontaine – Labeyrie – leblanc – Garnier – Duparc – depeaud – Deveaux – poirier – patain – Contenot prefet apostolique – Patain* ». Deux filles naquirent à Port-Louis, Marie Françoise Rosalie Duparc le 18 octobre 1774 et Pétronille Pauline Duparc le 1^{er} juillet 1778 (Mauritius Archives KA 61 : 40 et KA 65 : 54). Raphaël Duparc n'a pas connu la seconde : il était mort quelques mois plus tôt, le 23 mars 1778, « *tombé malade [...] par un excès de fatigue, occasionné par l'activité avec laquelle il remplissoit ses devoirs* », après 11 années de service. L'acte de « sépulture » (Mauritius Archives KA 65 : 126)

lui a donné 36 ans, alors qu'il en avait 42. Choisi comme parrain de Pétronille Pauline à son baptême, le 11 juillet 1778, Jossigny était à l'évidence dans les meilleurs termes avec Duparc. Il existe aux Archives des Yvelines (cote 2Fi 70) un plan non daté de Saint-Germain-en-Laye de 40 × 25 cm portant la signature des deux ingénieurs : en bas à gauche « Duparc f. », en bas à droite « Par P. P. S. Jossigny ». Ce plan sur papier est réalisé à l'encre de Chine et à l'aquarelle ; si les deux signataires ont vraiment collaboré, il n'a pu être dessiné qu'en 1775 à Paris, lors d'un peu probable séjour de Duparc, ou entre juillet 1776 et mars 1778, à l'Isle de France, tout aussi peu probable. Le plus vraisemblable est que Duparc l'ait dressé à Paris avant son départ pour l'Isle de France, puis que Jossigny l'ait eu entre les mains et l'ait modifié, en ajoutant sa signature. Mais pourquoi Saint-Germain-en-Laye ? Ce plan est visible sur l'Internet (Anonyme 2013d). Par la suite Jossigny fut aussi en bons termes avec la veuve, Marie Pétronille Fontaine. Le 26 (ou le 27) juin 1780 naquit de leur vie commune une troisième fille, Hélène Sanguin de Jossigny, baptisée le 16 juin 1781 en l'église Saint-François, aux Pamplemousses. A son baptême Hélène a été déclarée de père et mère inconnus. Elle avait été confiée à Hélène Fery (1747–1811), sa marraine, épouse du chirurgien apothicaire Julien Théodore Cherrier (mort en 1797). Sur l'acte de baptême (Archives d'outre mer) une note marginale révèle que son acte de naissance, dans lequel les parents sont désignés, n'a été déposé que le 8 août 1823 : Hélène avait alors 42 ans.

Succédant à Duparc, Jossigny devint par intérim ingénieur en chef, avec un complément de traitement extraordinaire de 1600 livres. Le 1^{er} décembre 1782, appuyé notamment par le fidèle Desroches et par son supérieur direct, le chevalier Desroys, Jossigny était promu capitaine du génie et fut chargé de la direction des *Chemins et Corvées* (la corvée royale était une prestation en nature imposée aux propriétaires ; elle consistait dans l'obligation de fournir gratuitement une main-d'œuvre qui travaillait à l'amélioration du réseau routier par la construction et l'entretien des routes et des chemins) : « *Cet officier a des talents, il est le premier des ingénieurs de la colonie et comme il peut être dans le cas de faire les fonctions de chef, il serait convenable de lui donner la Commission de Capitaine ; il sert d'ailleurs depuis assez longtemps avec zèle pour obtenir cette grâce. à l'Isle de France le 1^{er} septembre 1781. le Ch^r Des Roys* ». Etienne François Joseph Desroys (des Roys, Desrois), vicomte d'Échandelys (1736–1823), avait été nommé en 1777 ingénieur en chef à l'Isle de France. Jossigny « *s'étoit flatté cependant qu'en augmentant en grade son traitement seroit aussy augmenté* » ; quoi qu'il en fût, un an plus tard le gouverneur des Isles de France et de Bourbon, le vicomte François de Souillac (1732-1803) sollicita le ministre : « *cet officier zélé et instruit et qui est le plus ancien des colonies est dans le cas de jouir d'un traitement au-dessus de celui qu'il a* ».

A partir du document *État des Colonies pour l'année 1784, imprimé d'ordre de M. de Castries, ministre et secrétaire d'État au département de la marine*, D'Épinay

(1890 : 311) a présenté Pierre de Jossigny comme étant en 1784 lieutenant d'artillerie dans le régiment dit « Troisième légion des volontaires étrangers de la marine », son frère Paul Philippe dans lieutenant dans celui du « Génie royal ». Le régiment est erroné pour Pierre, de même que le grade de Paul Philippe, capitaine depuis 1782. De Rauville (1908 : 349–350 ; 1933), se fondant sur le même document, précise correctement que l'un est dans l'Artillerie, l'autre dans le Génie royal, mais les deux frères ont encore le grade de lieutenant ; de plus, tous deux, selon Rauville, appartiennent à une famille de Bourbon. Lieutenant depuis 1777, le frère aîné Pierre était nommé capitaine d'artillerie en 1788, incorporé dans le régiment dit « de l'Isle de France », créé en 1772, dissous en 1791 et reformé en 1792 en devenant le 108^e d'infanterie ; sa présence probable à Paris dans les années 1789 et 1790 reste à confirmer (voir plus bas). En 1792 Pierre de Jossigny était aux Indes ; en 1795 on le retrouve à nouveau à Bourbon, où son esclave Lindor, accusé de recel, est condamné à « *être battu de verges et mis à la chaîne de la République pour y servir à perpétuité* » (Wanquet 2002). En 1802, toujours capitaine d'artillerie au 108^e, il est à Port-Louis (alors Port Nord-Ouest), témoin au mariage de sa nièce par alliance Marie Françoise Rosalie Duparc avec Jean François Bourgain (Mauritius Archives KA 139 : 22 ; orthographe sur l'acte : Bourguain). Il n'est plus recensé dans son régiment en 1806 (Doyen ca. 1860).

Les deux frères Jossigny ont été francs-maçons, mais parmi les quelques renseignements disponibles certains se contredisent. Selon un Index des francs-maçons par loge, en relation avec les Mascareignes (Perret 2003), Pierre de Jossigny, lieutenant d'infanterie, était en 1783 membre de la loge maçonnique de *La Parfaite Harmonie*, créée en 1777 à Saint-Denis, Bourbon ; en 1788, il était membre de la loge *Saint Alexandre d'Écosse* à Paris. Une partie de ces données ne concorde pas avec celles concernant Paris relevées par Le Bihan (1966 : 291) et intégrées dans le fichier Bossu (Bossu 1987) : Pierre de Jossigny, lieutenant puis capitaine d'artillerie, était en 1789 membre du *Chapitre Métropolitain*, et c'est Paul de Jossigny, capitaine d'infanterie, qui était membre de la loge *Saint Alexandre d'Écosse*, initié le 26 juillet 1788. Pour Paris cette seconde référence devrait être plus fiable, en raison des grades militaires respectifs comme de la notoriété des auteurs, historiens de la franc-maçonnerie. Néanmoins, dans les comptes rendus des délibérations de la loge *Saint Alexandre d'Écosse* de 1784 à 1789 (Anonyme 2017), ni la réception ni la signature d'un Jossigny n'apparaissent. Pour Saint-Denis (Bourbon) un doute subsistait sur l'identité du frère Jossigny : d'après la date (1783) le membre de la loge de *La Parfaite Harmonie* pouvait être l'un comme l'autre. Selon Wanquet (1992 : 67) les archives privées de l'actuelle loge *L'Amitié* incluent celles de *La Parfaite Harmonie*. Mais c'est dans les archives de *L'Heureuse Rencontre* à La Possession, chapitre Loge des Hauts Grades (18^e), que Christian Landry (comm. pers., 12 février 2017) a relevé les précisions suivantes : Pierre Sanguin Jossigny (de) – Né en Juin 1749 à Paris – Profession : Lieutenant d'artillerie

– S.M. [Situation Maçonnique] : Affilié le 23 juin 1783, Membre jusqu'en 1788, Membre du Chapitre en 1788. C'est donc Pierre, le frère aîné de Paul Philippe, qui était franc-maçon à Saint-Denis depuis 1783.

Le corps des ingénieurs des colonies fut supprimé par une ordonnance du 14 mars 1784, appliquée à compter du 31 mars 1785. Paul Philippe, visé par cette décision, espérait la conservation du poste de *Grand Voyer* (responsable de la construction et de l'entretien des routes) qu'il assurait (Fig. 4). Mais en vain : Jossigny fut réformé et pensionné le 31 décembre 1786 et il dut quitter l'Isle de France – où il avait passé une quinzaine d'années, dont dix comme ingénieur avec brevet d'officier – pour la métropole. Consolation, par l'intervention, une fois encore, de la marquise de Bénouville, il fut proposé pour entrer dans l'ordre royal de Saint-Louis, et admis comme chevalier ; cette distinction était accompagnée d'une rente. Son frère Pierre eut le même honneur. Juste avant son départ, le 19 février 1787, dans la paroisse de Port-Louis, Paul Philippe de Jossigny épousa Marie Pétronille Fontaine (contrat de mariage établi le 2 février) ; en même temps les parents reconnurent et légitimèrent leur fille Hélène, qui avait déjà sept ans et demi (Mauritius Archives KA 92 : 8-9 ; Fig. 5). Le curé qui officiait était André Chambovet, préfet apostolique, lazariste. Les prêtres témoins se nommaient Georges Grosdidier, Antoine (dit André) Flageolet (Flageollet), et Jean Richard ; tous trois étaient des pères missionnaires lazaristes. Le frère du marié, Pierre Sanguin de Jossigny, « lieutenant en premier dans le corps Royal de l'artillerie de l'Isle de France », était parmi les témoins. Un contrat de mariage avait été établi le 17 février. Les filles de Pétronille Fontaine et de Raphaël Duparc restèrent à l'Isle de France avec leur mère. Elles se marièrent et eurent une importante descendance : Marie Anthoine de la Hausse de la Louvière (1758–1815), capitaine au 108^e régiment comme Pierre de Jossigny, épousa successivement les deux sœurs, en 1794 et en 1801 respectivement, l'aînée ayant de lui trois enfants, la cadette six. Marie Pétronille Fontaine mourut à Port-Louis le 12 juin 1811 ; sa fille cadette, Pétronille Pauline, l'avait précédée le 12 mai 1810, et l'aînée, Marie Françoise Rosalie, les suivit le 23 novembre 1815. Quant à Hélène, elle rejoignit, tôt ou tard, son père en France ; restée célibataire, elle mourut à Paris à son domicile, 5 rue Thérèse (1^{er} arrondissement), le 6 mai 1855 : elle avait presque 75 ans.



Figure 4. — Mémoire commencé le 20 février 1785 par Jossigny, complété en 1787, dans lequel il rappelle les principaux événements qui sont liés à sa présence à l'Isle de France, ses « services », et dans lequel il sollicite « la Place de Grand Voyer ». De Bellecombe, ancien commandant de Bourbon qui avait eu Jossigny sous ses ordres en 1771, l'a complété d'un certificat favorable.

Archives nationales d'outre-mer, référence COL E 231, feuillet 116.

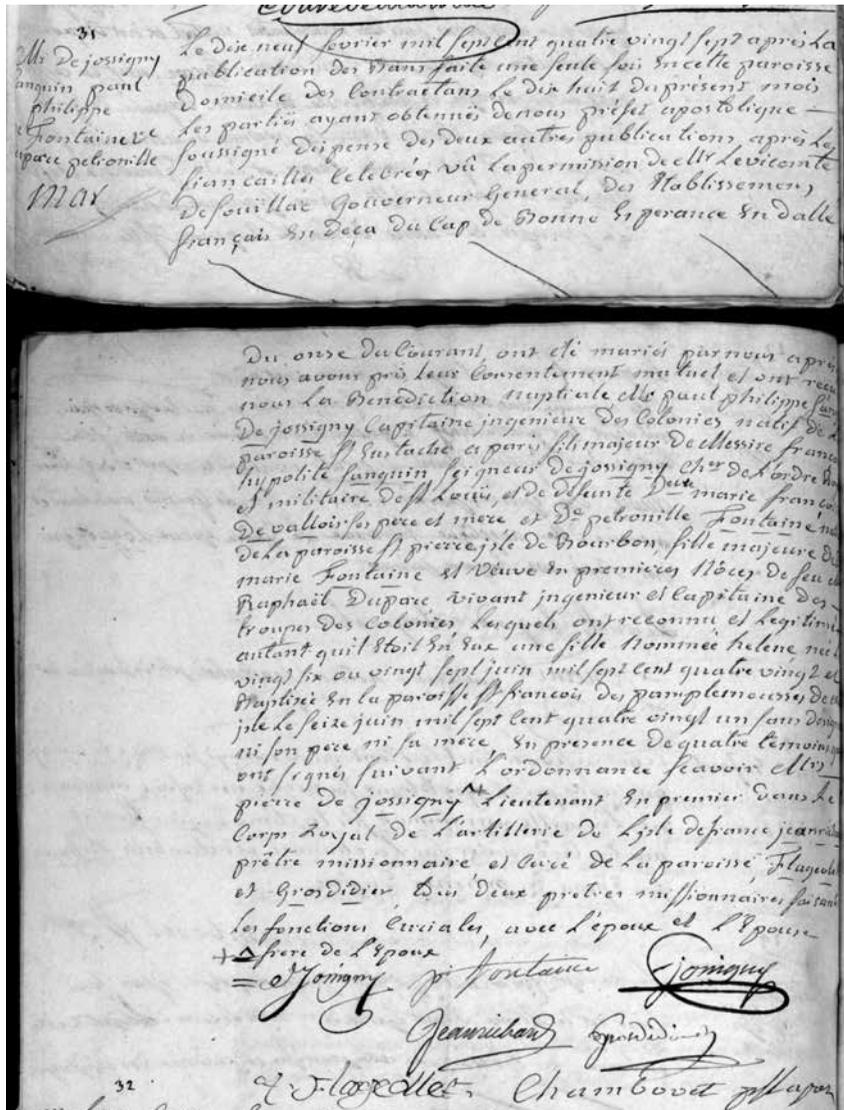


Figure 5. — Acte de mariage de Paul Philippe Sanguin de Jossigny et de (Marie) Pétronille Fontaine, le 19 février 1787 à Port-Louis. Les parents ont reconnu leur fille Hélène, née le 26 ou 27 juin 1780. Pour de Souillac le prêtre a écrit par erreur « Gouverneur General des Etablissements français en deça du Cap de Bonne Esperance », la formule correcte étant bien sûr « au-delà », ce qu'il était depuis le 15 août 1784. National Archives of Mauritius, référence KA 92, 8–9.

[Transcription :

M^r De jossigny / Sanguin paul / Philippe / ——— / Et fontaine veuve / Duparc
petronille / Mar

Le Dix neuf fevrier mil sept cent quatre vingt sept après / La publication du
Ban faite une seule fois en cette — / paroisse domicile des contractans
Le dix huit du present / mois Les parties ayant obtenuës de nous préfet
apostolique / soussigné dispence des deux autres publications après Les
/ fiançailles celebrées, vu La permission de M^r Le vicomte / De souillac
Gouverneur General des Etablissements — / français en deça du Cap de
Bonne Esperance En datte / du onze du Courant ont été mariés par nous
apres que — / nous avons pris Leur Consentement mutuel, et ont reçu
de / nous La Benediction nuptiale M^r paul philippe Sanguin / De jossigny
Capitaine ingenieur des Colonies natif de La / paroisse S^t Eustache a paris
fils majeur de Messire françois / hypolite Sanguin Seigneur de jossigny Ch^{er}
de L'ordre Royal / et militaire de St Louïs et de defunte D^{elle} marie — /
françoise De vallois ses pere et mere Et D^e petronille / Fontaine native de La
paroisse S^t pierre isle De Bourbon / fille majeure de D^{elle} marie Fontaine et
veuve En — / premieres noces de feu M^r Raphaël Duparc vivant / ingenieur
et Capitaine des troupes des Colonies Les quels / ont Reconnu et Legitimé
autant quil Etoit En Eux, une / fille nommée Helene née Le vingt six ou vingt
sept juin / mil sept cent quatre vingt, et Baptisée en La paroisse S^t / françois
des pamplemousses de cette isle Le seize juin mil / Sept cent quatre vingt un
sans designer ni son pere ni sa / mere, En presence de quatre temoins qui
ont signés — / suivant L'ordonnance scavoir : M^r pierre De jossigny / frere
de L'Epoux, Lieutenant en premier dans Le Corps / Royal de L'artillerie de
L'isle de france, jean richard — / prêtre missionnaire et Curé de La paroisse
Flageolet / et Grandidier tous deux prêtres missionnaires faisant / Les
fonctions Curiales, avec L'Epoux et L'Epouse / + frere de l'Epoux
= Jossigny p. fontaine Jossigny / Jeanrichard Grosdidier / A. Flageollet
Chambouet xxx].

Retour en France

Les activités de Paul de Jossigny après son départ de l'Isle de France – il n'avait alors que trente-sept ans – sont à peine connues. En septembre 1787 il était à Versailles et, opiniâtre, sollicitait auprès du ministre des Affaires étrangères et secrétaire d'État à la Marine par intérim Armand Marc Aurelle, comte de Montmorin Saint-Hérem (1745–1792), d'être nommé ingénieur géographe de l'Isle de France, avec brevet de major. En septembre 1788 le vicomte François de Souillac, successeur de Steinauer comme commandant de Bourbon (de 1776 à 1779) puis, jusqu'en 1787, gouverneur des Isles de France et Bourbon, et finalement des Établissements français au-delà du Cap de Bonne-Espérance, soutenait résolument sa requête, énumérant à nouveau ses mérites et ses

qualités : « [...] je lui dois la justice de vous assurer qu'il a été de la plus grande utilité pour le service du Roy, qu'il entend parfaitement la bonne construction des ouvrages relatifs au génie, qu'il a été d'un grand secours aux officiers du corps Royal du génie par la connaissance qu'il a de l'architecture civile ; qu'il a été particulièrement chargé des chemins qui lui doivent leur perfection ; que son zèle enfin, son intelligence et son âge ne devoient pas lui faire craindre la réforme qu'il a éprouvée ». Et l'on reconnaît que c'est sous le gouvernement de Souillac à l'Isle de France (mai 1779–avril 1785, puis jusqu'en novembre 1787) que Port-Louis a véritablement pris l'aspect d'une ville (Toussaint 1972). Manifestement, tous les gouverneurs, intendants, ordonnateurs et autres administrateurs sous l'autorité desquels Jossigny avait travaillé étaient satisfaits de l'homme et de son travail. Mais ce fut sans résultat positif, et Jossigny dut alors abandonner tout espoir de retourner aux Mascareignes.

Apparemment, revenu à Paris, Jossigny ne se risqua guère à mettre de nouveau à profit ses talents de dessinateur naturaliste. Dans le grand ouvrage botanique de L'Héritier (1785 : 47, pl. 24), une planche porte la mention « Jossigny del. » ; elle représente une espèce mauricienne décrite par Commerson, *Ehretia internodis*. Jossigny étant alors aux Mascareignes, il est probable que l'auteur et le graveur aient tenu à mentionner le dessinateur de la figure originale, à son insu. Par ailleurs, en 2011, une vente aux enchères a proposé un ensemble de quatre aquarelles figurant des poissons marins de l'Indopacifique, sans date, sans origine, avec l'indication « 4 poissons dessinés par M. Dejossigny d'après nature tirés de la collection qui est au jardin du Roy » ; je n'ai pu en apprendre davantage auprès du vendeur. De son côté le Muséum ne chercha pas à joindre le collaborateur de Commerson, bien que des scientifiques de premier rang tels que Louis Leclerc de Buffon (1707–1788), ainsi que son collaborateur Philippe Guéneau de Montbeillard (1720–1785) selon Cheke (2009a), Jean Hermann (1738–1800), Jean Baptiste de Lamarck (1744–1829), Antoine-Laurent de Jussieu (1748–1836), Bernard Étienne de Lacépède (1756–1825), puis Georges Cuvier (1769–1832), Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772–1844), August Friedrich Schweigger (1783–1821) et Achille Valenciennes (1794–1865) aient plus ou moins copieusement utilisé manuscrits et dessins remis par Jossigny (voir plus haut la remarque amère de Cap). Ce qui n'a pas empêché Cuvier d'être, comme c'était fréquent, critique : « Le second [dessin] est de Jossigny, à la pierre noire. On n'y voit aucunes pointes, et il y a onze épines marquées confusément à la dorsale. Ni l'un ni l'autre n'est étiqueté par Commerson, et il ne parait pas les avoir revus ; ce qui explique les inexactitudes de détail qu'ils présentent : inexactitudes auxquelles d'ailleurs Jossigny était fort sujet, comme on peut s'en assurer par plusieurs de ses autres dessins, qui sont plus d'un artiste que d'un naturaliste » (Cuvier & Valenciennes 1828 : 292). En revanche, bien qu'ils aient eu connaissance de ces documents, Constant Duméril et Gabriel Bibron s'en sont à peine servis, mentionnant uniquement « *Testudo madagascariensis* » (la

tortue rayonnée ; voir Vaillant 1898 ; Fig. 6) et la confirmation par Commerson de l'association du poisson Rémora avec les tortues marines (Duméril & Bibron 1835 : 85, 524).

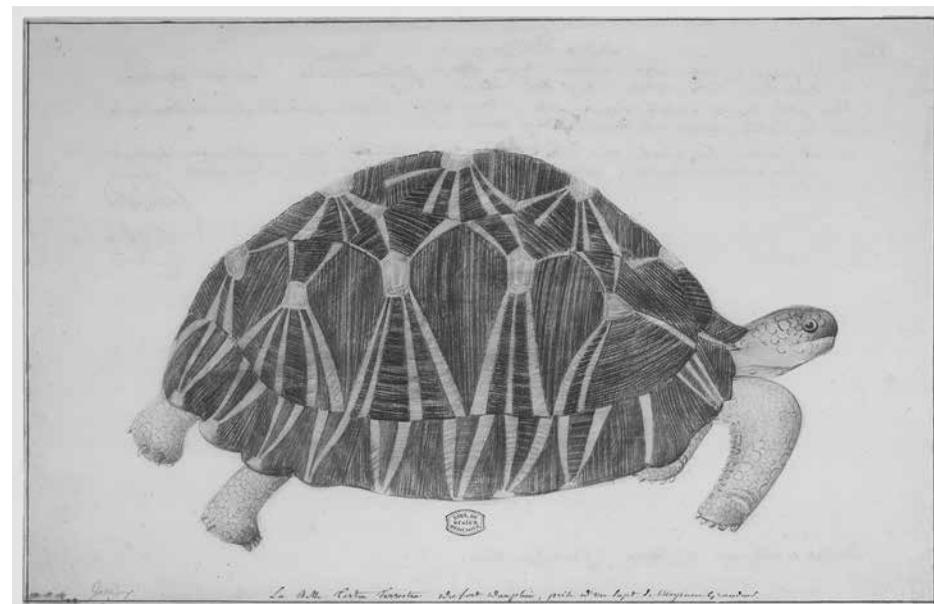


Figure 6. — « La Belle Tortue Terrestre du fort Dauphin, prise d'un sujet de moyenne grandeur ». Fort-Dauphin, Madagascar. Dessin probablement exécuté sur place, en novembre ou décembre 1771. Commerson avait l'intention de décrire comme nouvelle cette espèce, qu'il a aussi nommée « La Belle Tortue Malgache » : le verso du dessin porte trois essais de diagnose, signés de sa main. August Friedrich Schweigger (1812 : 457) a créé, à partir de cette planche et des notes manuscrites de Commerson, une *Testudo madagascariensis*, mais comme synonyme de *Testudo radiata* Shaw, 1802 ; nom actuel *Astrochelys radiata* (Shaw, 1802). Le nom n'a pas été utilisé par la suite de façon valide, et il n'a donc pas de statut nomenclatural. Muséum national d'Histoire naturelle, Bibliothèque centrale, Ms. 282.

« A partir de cette date [1790], on perd sa trace. Peut-être fut-il entraîné dans la tourmente révolutionnaire » (Pinault-Sørensen 1989 : 152). En 1790, à Paris, Jossigny était logé à l'hôtel *L'Union*, 3 rue Saint-Thomas-du-Louvre (rue qui menait du Palais-Royal à la Seine et disparut vers 1850 : aujourd'hui elle borderait la Pyramide du Louvre) ; il demanda à l'administration des accommodements financiers pour son épouse, veuve Duparc, et ses deux filles, âgées de 12 et 16 ans. Ensuite toutes les trois semblent disparaître de son existence, la réciproque n'étant pas vraie : à l'Isle de France, en 1801, sur l'acte de mariage de Pétronille Pauline Duparc il est précisé, à propos de sa mère, « citoyenne marie Petronille

fontaine actuellement Epouse du citoyen Jossigny » (Mauritius Archives KC 118 : 2), et l'année suivante l'épouse signa elle-même, comme témoin, Fontaine Jossigny (Mauritius Archives KA 139 : 22). Désormais installé à Paris, Jossigny épousa Marie Lecler (à une date inconnue, peut-être après le décès en 1811 de Marie Pétronille ; au moins deux actes d'état civils, postérieurs, précisent bien *épouse*) ; il avait eu avec elle un fils, Paul Henry Sanguin Jossigny (la particule fut supprimée vu le moment), né le 18 juillet 1792, baptisé le lendemain à Saint-André-des-Arts ; sa propre fille, Hélène, avait alors 12 ans. Sur l'acte de naissance de ce fils Paul Philippe est signalé comme étant « *Bourgeois de Paris* » ; le couple habitait alors rue de l'Hirondelle (tout près de la place Saint-Michel, 6^e arrondissement actuel). Le 31 mai 1793, sous la Terreur, Jossigny fut arrêté comme suspect, en même temps que les frères Antoine Aglaé Hippolyte Sanguin de Livry (1762–1828) et Hippolyte Sanguin de Livry (1765–1834), tous deux fils de son ancienne protectrice, la marquise de Bénouville et probablement ses demi-frères (Tuetey 1908 : 430, 443). Cette arrestation n'eut apparemment pas de conséquences pour lui, mais les deux frères furent emprisonnés et échappèrent de peu à l'échafaud. Dans ce groupe de suspects en réunion interpellés figuraient également Jacques-Dominique Hermann (1764–1852), « *musicien de la ci-devant Reine* » et Hue de Miromesnil, sans doute Bernard François Thomas (1768–1822), officier au régiment des Gardes françaises qui avait été dissous le 1^{er} septembre 1789. En 1795 Jossigny demeurait rue Mazarine ; le 10 prairial an III (29 mai) il se rendit à Sarcelles, étant témoin à la déclaration de naissance d'Adélaïde Madeleine Aglaé Sanguin de Livry, fille d'Antoine Aglaé Hippolyte, petite fille de François Hippolyte Sanguin de Livry et de la marquise Bonne Anne Thérèse Gillain de Bénouville ; celle-ci n'était pas présente. Un mois plus tard, le 8 messidor an III (26 juin 1795) naquit à Paris chez sa mère, rue des Moulins, Paul Philippe Sanguin Jossigny, fils de Paul Philippe (présenté cette fois comme « *rentier* ») et d'Anne Moran (ou Morand), dont nous ne savons rien. L'enfant mourut sept jours plus tard, le 15 messidor, au Mesnil en France (aujourd'hui Le Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne), rue du Bonnier ou Bosnier. Il devait y avoir des raisons impérieuses pour qu'un enfant de moins d'une semaine soit ainsi déplacé de plus de 30 kilomètres.

Vingt-cinq ans s'écoulèrent, qui virent la grandeur et la décadence de Napoléon 1^{er} puis la restauration de la royauté. Le nom de Paul Philippe Sanguin Jossigny apparaît en 1810 à l'assemblée des actionnaires de la Banque de France, sur la liste des deux cents actionnaires de la Banque de France qui, en raison de leur nombre d'actions et de la date de leur inscription, aux termes des statuts, doivent composer l'assemblée générale... » ; il réapparaît en 1812 dans les mêmes circonstances (Anonyme 1810 et 1812). En 1819, déclarant à l'état civil la mort le 21 janvier de son frère aîné Pierre, Paul Philippe de Jossigny fut inscrit

sur l'acte comme « Ancien Capitaine au corps du Génie [...] Pensionnaire du Roi » ; il habitait alors rue de la Tabletterie (donnant rue Saint-Denis et place Sainte-Opportune, elle disparut vers 1853 lors de l'ouverture de la rue des Halles ; actuel 1^{er} arrondissement). Comme nous l'avons vu plus haut, vers la fin de sa vie Jossigny demanda le rattachement officiel de « de Jossigny » (avec la particule) à son patronyme Sanguin, ce qui fut accordé le 7 novembre 1821 par une ordonnance royale (Anonyme 1822a). Cette requête avait certainement pour but de mettre un terme aux « Sanguin dit Jossigny », encore présents dans l'acte d'état civil mentionné ci-dessus. C'est la dernière mention de Paul Philippe de son vivant dont j'ai connaissance : il avait alors 71 ans et demi. Dans un acte notarié conservé aux Archives nationales (Anonyme 2015), un inventaire après décès (répertoire du notaire Jean Eustache Montaud), il apparaît que Paul Philippe Sanguin de Jossigny ne quitta plus la rue de la Tabletterie, habitant au n°1 ; il mourut chez lui, âgé de 77 ans et demi, le 19 novembre 1827 (Fig. 7). A un jour près, Commerson était né un siècle plus tôt.



Figure 7. — Acte notarial (inventaire) mentionnant le décès de Paul Philippe Sanguin de Jossigny à Paris rue de la Tabletterie, n°1, le 19 novembre 1827. Archives nationales, répertoire du notaire Jean Eustache Montaud.



Figure 8. — Sépulture Sanguin de Jossigny au cimetière du Père Lachaise, à Paris (20^e arrondissement), vue le 24 avril 2012, revue le 4 février 2015. Cet étrange tombeau en fonte, maintenant recouverte de rouille, est situé dans la 13^e division, au bord du chemin Méhul. Les lettres P S J correspondent à Pierre Sanguin de Jossigny (1749–1819), frère aîné de Paul Philippe. Il est accompagné de quatre autres défunts, dont sa compagne Marie Cler (1771–1826) et sa nièce Hélène Sanguin de Jossigny (1780–1855). Les deux autres pourraient être Paul Philippe (1750–1827) et son épouse Marie Lecler (dates inconnues).

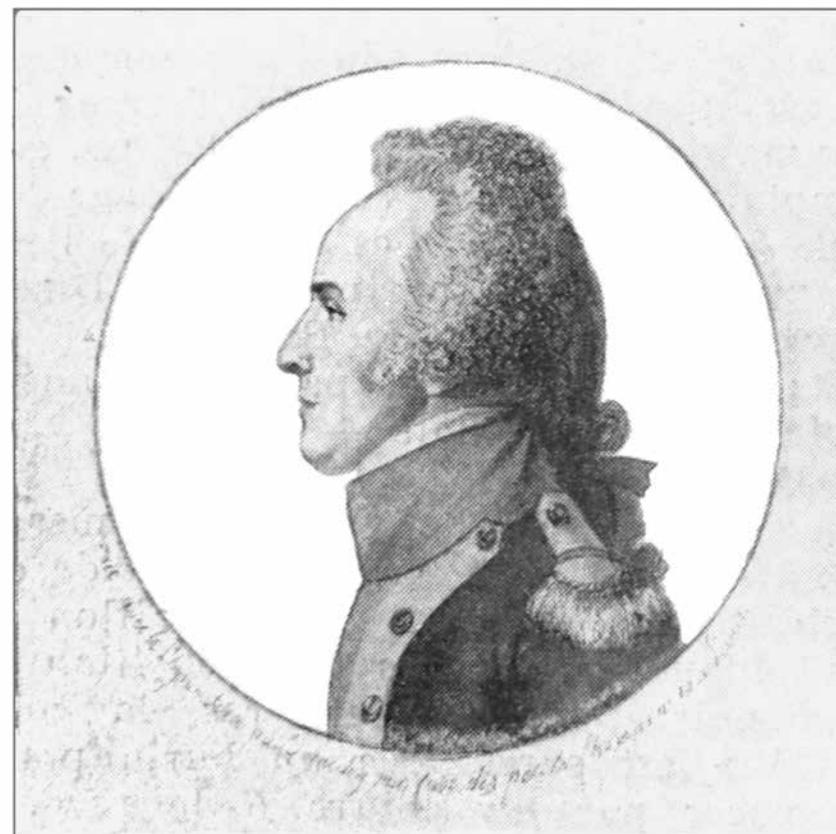
Dans un curieux tombeau en fonte, sans autre inscription que « P S J PROPRIETE A PERPETUITE 1820 », sont inhumées à Paris, au cimetière du Père-Lachaise, cinq personnes, dont le frère aîné de Paul Philippe, Pierre Sanguin de Jossigny (P S J), décédé le 21 janvier 1819 (Fig. 8). La concession est située dans la 13^e division, section X (= sud), bordant le chemin Méhul. L'emplacement du tombeau Jossigny est déjà indiqué (sous le n° 278) sur le plan dessiné par Ambroise Tardieu et publié par Pierre Pietresson de Saint-Aubin dans *Promenade aux cimetières de Paris* (« M. P. de S.-A. » 1825). Les noms de Sanguin (ou Janguin) et Jossigny, pas plus que les initiales P S J, ne sont mentionnés dans le *Recueil général alphabétique des concessions perpétuelles...* de Salomon (1855). Cependant, après étude sur place des tombes avoisinantes, il est apparu que Salomon avait bien enregistré la sépulture de Jossigny, mais au chapitre « sans indication de famille », sous le n° 93 de sa propre division X. Son plan est schématique, et en réalité la concession recouvre aussi une partie des n° 242 et 243 de cette même division (Salomon 1855 : 305 et plan). Une page de l'Internet tenue par l'Association des Amis et Passionnés du Père-Lachaise (AAPL, Anonyme 2009) décrit et figure cette sépulture, mais elle contient plusieurs

inexactitudes, notamment à propos de deux personnes qui sont inhumées à ses côtés : Sanguin est orthographié Janguin, Marie Cler (née à Dijon le 12 février 1771, décédée à Paris le 5 septembre 1826) n'était pas l'épouse mais la compagne de Pierre, et Hélène Sanguin de Jossigny (décédée le 6 mai 1855, et non en 1857) n'était pas leur fille, mais leur nièce, fille de Paul Philippe. Les actes d'état civil respectifs précisent que la première était célibataire et « dame de confiance », que la seconde était née à l'Isle de France et décédée à l'âge de 74 ans et 10 mois, elle aussi célibataire. Pour ajouter au mystère la même notice de l'AAPL indique que « *Suite à une exhumation, deux corps de membres de la famille reposent également dans ce tombeau, mais sans inscription de leurs noms dans les registres, ni sur le tombeau* » ; il se peut que l'un de ces corps soit celui de Paul Philippe, qui, exhumé, serait venu rejoindre celui de sa fille Hélène. Monsieur Jean-Pierre Balderacchi, Conservateur du Cimetière du Père Lachaise, m'a tout récemment (in litt., 3 avril 2018) donné ces quelques précisions : « Je confirme les indications concernant le mystère autour de ces deux corps inconnus de la famille lors de l'exhumation du 21 octobre 1857, en ajoutant même qu'un cercueil en chêne et en plomb, vide, avait été préparé lors de cette opération pour recevoir un corps, mais lequel ? Mystère. Trois cases du caveau provisoire du marbrier de l'époque étaient occupées pour cette opération. Dans le dossier nous avons donc mention de l'inhumation de Monsieur Pierre Sanguin de Jossigny le 4 décembre 1821, de Madame Marie Cler le 5 septembre 1826 et de Mademoiselle Hélène Sanguin de Jossigny le 7 novembre 1857 ». Par ailleurs, il est étonnant de constater que la succession d'Hélène de Jossigny, vacante depuis décembre 1858, l'était toujours trente ans plus tard, au 1^{er} juin 1887 (Anonyme 1887 : [2]).

Le fils de Paul Philippe suivit comme son père et ses oncles une carrière militaire. Nommé sous-lieutenant en 1821 (il a 29 ans) et lieutenant en 1826, Paul Henry Jossigny fut officier à la Maison militaire du Roi, dans les gardes du corps de Monsieur (le futur Charles X) jusqu'en 1824, ensuite dans les gardes du corps du Roi (Régiment de Rivière, puis Grammont) jusqu'en 1829 (Anonyme 1822b-1829). Ex-officier de cavalerie, il épousa à Paris, à Saint-Eustache, le 1^{er} octobre 1831, Henriette Sarda, « rentière ». À cette date, selon l'acte de mariage, ses parents Paul Philippe Sanguin de Jossigny et Marie Lecler, son épouse, étaient décédés. Veuf, Paul Henry se remaria le 13 septembre 1856 (il a alors 64 ans) avec Eugénie Sophie Pichon (déjà mentionnée), née le 29 mars 1817 à Arras. C'était elle-même une veuve, son premier époux étant mort après seulement trois ans de vie commune ; par la suite elle vit disparaître trois Sanguin Jossigny, son second époux et leurs deux fils. Paul Henry mourut à Meudon le 21 juin 1860 : il avait presque 68 ans. Le premier fils, Henri Paul, né en décembre 1856, le suivit de près : il mourut le 29 septembre 1860. Eugénie Sophie Pichon, veuve Jossigny (et non Sanguin), partit s'installer dans l'Oise, à Trie-Château, avec leur second fils, Eugène Charles, né le 11 juillet 1859. Eugène Charles Sanguin

Jossigny « âgé de vingt-cinq ans, rentier » se maria le 13 août 1884 à Flavacourt (Oise) avec Marie Octavie Léontine Compiègne ; il y mourut le 19 octobre 1891. Deux enfants, arrière-petits-fils de Paul Philippe, Eugène Henri Théophile et Marie François Pierre, étaient nés respectivement le 26 mars 1885 et le 28 avril 1888. Le premier se maria à Monsures (Somme) le 17 mai 1909 avec Héroïse Marie Descoutures ; le second, adjudant, fut « tué à l'ennemi » le 13 avril 1915 à Marchéville-en-Woëvre (Meuse), à l'endroit même où l'écrivain Louis Pergaud, cinq jours plus tôt, était lui aussi « mort pour la France » : son nom est inscrit sur le monument aux morts de Beauvais.

Outre les dessins récents présentés en préambule, il existe un portrait historique de « de Jossigny », mais il n'est pas possible actuellement de déterminer s'il s'agit de Pierre ou de Paul ! Dans les premiers mois de 1790, l'artiste Edme Quenedey (1756-1830) a tracé, à l'aide du physionotrace, puis gravé le visage d'un de Jossigny. Dans une liste directement fondée sur des notes manuscrites de Quenedey, *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (Anonyme 1892 : 200) mentionne le premier ce portrait, réalisé en utilisant ce grand pantographe vertical qu'était le physionotrace. Plus tard, le spécialiste Hennequin (1931 : 85, 155) tenta sans certitude d'y reconnaître le frère aîné Pierre : « JOSSIGNY [K1, à g. ; 45 à 50 ans, en uniforme (épaulette ; ancre sur les boutons, semble-t-il)] Vraisemblablement le capitaine J., mentionné à l'État milit. de 1793 dans les cadres du 108^e rég. d'inf^{te}, régiment colonial remplaçant l'ancien rég^t (colonial aussi) dit de l'île de France [...] ». Bien que méticuleux, Hennequin s'est uniquement fondé sur Hennet (1903 : 175), seul document à sa disposition mentionnant un Jossigny. Depuis 1787, Paul Philippe était à Paris, Pierre n'ayant définitivement quitté les Mascareignes qu'au début du XIX^e siècle. Pierre a-t-il effectué un long séjour dans la capitale, en 1789 et 1790, peut-être jusqu'en 1791 ? Le voyage aller vers la France comme le retour vers l'Isle de France durait alors de quatre à six mois. Deux éléments, s'ils étaient avérés, pourraient néanmoins confirmer une présence à Paris : l'agrégation à la loge du *Chapitre Métropolitain* en 1789, et la publication d'une *Adresse présentée à l'Assemblée nationale...* en 1791 par Parrad, Romand et de Jossigny, « anciens officiers des compagnies d'artillerie des îles de France et de Bourbon », après la dissolution du régiment dit « de l'Isle de France » (voir plus haut). Une rencontre entre Pierre Sanguin de Jossigny et Quenedey au début de 1790 ne peut donc être écartée, mais il est plus vraisemblable que le portrait soit celui de Paul Philippe : coïncidence peut-être, cette année là ce dernier résidait à deux ou trois cents de mètres de la rue Croix des Petits Champs où travaillait Quenedey (lettres de juillet et août 1790). Notons que les frères de Jossigny avaient alors respectivement 41 et 40 ans, et non 45 à 50 comme l'a estimé Hennequin. La Bibliothèque nationale de France ne possède pas cette gravure, ou du moins celle-ci n'y est pas cataloguée ; la Fig. 9 est fondée sur la figure K1 dans Hennequin (1932 : 203), qui reproduit assez grossièrement l'estampe originale.



« K 1 » — Capitaine Jossigny.

Figure 9. — Portrait dessiné au physionotrace et gravé par Edme Quenedey à Paris dans les premiers mois de 1790. Sous le portrait l'artiste a écrit « [Dessiné et gravé] avec le Physionotrace par Quenedey rue Croix des petits champs n° 10 à Paris ». Quenedey l'avait catalogué « K1 — de Jossigny ». Hennequin (1931 ; 1932) a estimé avec doute qu'il s'agissait du capitaine Pierre de Jossigny, mais d'après la date et le lieu de l'exécution le portrait peut tout aussi bien être celui de son frère cadet Paul Philippe, lui aussi capitaine. D'après une reproduction de 5 × 5 cm dans Hennequin (1932 : 203) qui l'a intitulée « Capitaine Jossigny » ; l'original n'est pas localisé.

Conclusion

Paul Philippe Sanguin de Jossigny, à travers ces quelques événements qui ont marqué son existence, n'apparaît pas comme étant une personnalité peu saillante, bien au contraire. Intelligent, il a su se faire apprécier de ses supérieurs par sa conduite, ses « talens » et son obéissance à une époque où le respect de la hiérarchie, surtout militaire, était une règle absolue. Par son travail il a malgré lui obtenu une renommée qu'il n'a pu apprécier de son vivant en dessinant, tout en supportant son caractère difficile, pour le naturaliste Philibert Commerson. Il n'était certes pas naturaliste lui-même, mais la qualité de ses dessins, malgré la quantité, et en dépit de quelques figures simplement esquissées, est encore reconnue aujourd'hui : « *Jossigny was a meticulous artist, and his drawings of vertebrates and large invertebrates are easily identifiable even (as often) when they are not annotated by Commerson* » (Cheke 2008). Séducteur, il a su aussi, manifestement, plaire aux femmes, et au moins trois liaisons ont produit des fruits : le nom, ou le sang, de cet inconnu célèbre s'est peut-être transmis jusqu'à nous.

Remerciements

Je remercie Mesdames Michèle Lenoir, conservateur en chef, Pascale Heurtel et Alice Lemaire, et Messieurs Florent Jakubowicz et Antoine Monaque, de la Bibliothèque centrale du Muséum national d'Histoire naturelle, pour leur cordial accueil et la communication de l'ensemble des dessins des « manuscrits de Commerson ». Je remercie Madame Patricia Chasteauneuf de l'AMA (Association Maurice Archives : Anonyme 2012a) pour son intérêt, à l'origine d'échanges fructueux concernant Raphaël Duparc et Paul Philippe Sanguin de Jossigny. Je remercie le Centre Généalogique Héraldique de la Marne, qui m'a fait connaître les relevés de Chastellux (1875). Je remercie pour leur accueil le personnel des Archives de l'état civil de Paris et celui des Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, ainsi que les National Archives of Mauritius pour l'autorisation d'accès à leurs documents numérisés. Je remercie Monsieur Jean-Paul Balderacchi, conservateur au cimetière du Père Lachaise, pour ses précisions concernant les inhumations dans la sépulture de Jossigny. Je remercie chaleureusement Jean-Paul Morel, déjà présenté dans le texte, qui m'a corrigé plusieurs erreurs importantes dues à un manque de circonspection vis-à-vis de certaines sources ; son site *Pierre Poivre et Compagnie* (Morel 2010), fondé uniquement sur des documents contemporains, est une base de référence incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Mascareignes de 1740 à 1800. Cécile Mourer-Chauviré, Annemarie Ohler, Thierry Frétey et Jean-Paul Morel avaient relu et commenté une version antérieure du manuscrit. Jean-François Hibon et Christian Landry m'ont encouragé à publier cette note et je remercie l'Académie de La Réunion pour l'intérêt qu'elle y a porté.

Roger BOUR

Références

- Associations généalogiques consultées : <http://www.filae.com> et <http://www.geneanet.org>.
- Anonyme 1810. — Assemblée générale des Actionnaires de la Banque de France du 17 janvier 1810... Paris, imprimerie de la Banque de France. 1–25.
- Anonyme 1812. — Assemblée générale des Actionnaires de la Banque de France du 23 janvier 1812... Paris, imprimerie de la Banque de France. 1–23.
- Anonyme 1822a. — *Bulletin des Lois* 7^e sér., 13, 491 : 654–655.
- Anonyme 1822b, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829. — Annuaire de l'état militaire de France ... publié sur les documents du Ministère de la Guerre avec l'autorisation du Roi. F. G. Levrault, Paris. i–x, 1–579 ; i–xii, 1–588 ; i–1–629 ; i–viii, 1–630 ; i–viii, 1–660 + [1–10] ; i–viii, 1–663 ; i–xxv, 1–670 ; i–xv, 1–680.
- Anonyme 1871. — L'herbier de Commerson. *Revue coloniale. Annales de la Société d'émulation intellectuelle de l'île Maurice* 1 : 64–66.
- Anonyme 1873. — Histoire d'un naturaliste. *Le Magasin pittoresque* 41, 35 : 277–279, 36 : 286–288, 38 : 302–303.
- Anonyme 1887. — Successions anciennes vacantes depuis 1858. *Gazette des successions pour la France et ses Colonies* 1, 5 : [2].
- Anonyme 1892. — Le catalogue original des portraits au physionotrace de Quenedey. *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* 25 : 153–160, 193–200, 231–240.
- Anonyme 2009. — APPL. Janguin [sic] de Jossigny Pierre (décédé en 1819). 13^{ème} division (8^{ème} ligne, 4). Page créée le 27 juillet 2009 : http://www.appl-lachaise.net/appl/article.php?id_article=2484.
- Anonyme 2012a. — Association Maurice Archives : <http://gw.geneanet.org/amamaurice>.
- Anonyme 2012b. — Antoine Duparc (Wikipedia) : http://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine_Duparc.
- Anonyme 2013a. — Archives nationales d'outre-mer, dossier François de Jossigny : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/up424r1kmonc.num=20.referer=nominatif.persname_authfilenumber=13120.
- Anonyme 2013b. — Archives nationales d'outre-mer, dossier Paul Philippe Sanguin de Jossigny : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/up424g06288w.num=20.referer=nominatif.persname_authfilenumber=20227.
- Anonyme 2013c. — Archives nationales d'outre-mer, dossier Philibert Commerson : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/up424zwtvtm.num=20.q=commerson>.

- Anonyme 2013d. — Plan de Saint-Germain-en-Laye signé par Duparc et Jossigny : <http://archives.yvelines.fr/article.php?laref=499&titre=plan-de-saint-germain-en-laye>.
- Anonyme 2014a. — Archives de la Ville de Paris. État civil reconstitué : <http://archives.paris.fr/s/5/etat-civil-reconstitue/>?
- Anonyme 2014b. — National Archives of Mauritius : <http://nationalarchives.govmu.org/NationalArchivesServices/research.do>.
- Anonyme 2014c-g. — Généalogie Sanguin de Livry : <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Sanguin.pdf> ; <http://gw.geneanet.org/garric?lang=fr;p=francois+hippolyte;n=sanguin+de+livry> ; <http://gw.geneanet.org/pierfit?lang=fr&p=francois+hippolyte&n=sanguin+de+livry> ; <http://bondy-histoire.chez-alice.fr/Abondy/sanguin.htm> ; <http://roglo.eu/roglo?lang=fr&m=NG&n=sanguin&t=N>.
- Anonyme 2015. — Archives Nationales. Le lien est très long, renseigner la recherche : Sanguin, Jossigny (minutes et répertoires du notaire Jean Eustache Montaud) : <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/recherche/ir/recherchegeneraliste.action?fromir=false>.
https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_053213&uid=c2wuiyba093k-1atbyvw7g5ne&details=true&gotoArchivesNums=false&auSeinIR=true
- Anonyme 2017a. — Loge Saint Alexandre d'Écosse. Tome 2 des délibérations de la loge. Paris, Bibliothèque Nationale, cote FM1 (294). Ms, 222 feuillets : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52506030n>
- Anonyme 2017b. — Archives Nationales. Le lien est très long, renseigner la recherche : Sanguin, Jossigny (Minutes et répertoires du notaire Denis André ROUEN, 6 juillet 1768 - 19 décembre 1811) : <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/recherche/ir/recherchegeneraliste.action?fromir=false>.
- Achard C. F. — 1787. Histoire des hommes illustres de la Provence. Imprimerie de Jean Mossy, Marseille. I : v–xv, 1–635. II : v–viii, 1–523.
- Allorge L. & Ikor O. — 2003. La fabuleuse odyssee des plantes. JC Lattès, Paris. 1–727.
- Amanton C. N. 1832. — Notice historique sur Jacques Maillart Du Mesle, Intendant des Isles de France et de Bourbon. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon*. Partie des Lettres. Année 1832 : 79–102.
- Badier [J.] 1786. — Recueil de généalogies, pour servir de suite ou de supplément au dictionnaire de la noblesse. Tome XV. Badier, Paris. i–iv, 1–645.
- Beauchamp A. de 1818. — Biographie des jeunes gens, ou vies des grands hommes. Alexis Eymery, Paris. Deuxième édition, IV. 1–454. [Commerson : 412–420].
- Belda Navarro C. & Hernández Albaladejo E. 2006. — Arte en la Región de Murcia. De la reconquista a la ilustración. Editorial Regional de Murcia, Murcia. 1–586.
- Berthelot L. 2002. — La petite Mascareigne : aspects de l'histoire de Rodrigues. Centre Nelson Mandela pour la Culture Africaine, Port-Louis. i–vii, 1–255.
- Billiard A. 1822. — Voyage aux colonies orientales, ou lettres écrites des îles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820. Ladvoat, Paris. i–xix, 1–485.
- Billioud J. 1936. — Un sculpteur marseillais nomade au XVIIIème siècle : Antoine Duparc (Provence, Espagne, Normandie). *Bulletin Officiel du Musée du Vieux Marseille* 51–52 : 1–21, 165–167, 22 pl.
- Billioud J. 1937. — Les Duparc, trois générations d'artistes marseillais. *Mémoires de l'Institut Historique de Provence* 14 : 165–187.
- Boinet A. 1914. — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris – Tome II. Librairie Plon, Paris. i–vii, 1–564 (565).
- Bossu J. 1987. — « Fichier Bossu », Bibliothèque nationale de France. Jossigny : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10000325v/f71.image> ; <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10000325v/f72.image> .
- Bour, R. 2015. — Paul Philippe Sanguin de Jossigny (1750–1827), artiste de Philibert Commerson. Les dessins de reptiles de Madagascar, de Rodrigues et des Seychelles. *Zoosystema* 37 : 415–448.
- Bouton L. 1871. — Biographie. Les célébrités mauriciennes. Esquisses biographiques. Commerson. *Revue coloniale. Annales de la Société d'émulation intellectuelle de l'île Maurice* 1 : 35–43.
- Cap A. 1860. — Philibert Commerson, naturaliste voyageur. *Journal de Pharmacie et de Chimie* 3, 38 : 413–442.
- Cap A. 1861. — Philibert Commerson, naturaliste voyageur. Étude biographique. Victor Masson et Fils, Paris. 1–199.
- Charton E. 1873. — Histoire d'un naturaliste. *Le Magasin pittoresque* 41 : 277–279, 286–288, 302–303.
- Chastellux [H. P. C.] de 1874. — Notes prises aux archives de l'État-civil de Paris (suite). *Revue historique, nobiliaire et biographique* 9 : 505–552.
- Chastellux [H. P. C.] de 1875. — Notes prises aux archives de l'État-civil de Paris, avenue Victoria, 4, brûlées le 24 mai 1871. Librairie historique de J.-B. Dumoulin, Paris. 1–634.
- Cheke A. S. 2008. — Additional 18th century records of endemic Seychelles fauna. *Phelsuma* 18 : 68–70.

- Cheke A. S. 2009a. — Data sources for 18th century French encyclopaedists – what they used and omitted : evidence of data lost and ignored from the Mascarene Islands, Indian Ocean. *Journal of the National Museum* (Prague), *Natural History Series* 177 (9) : 91–117.
- Cheke A. S. 2009b. — Not lost but hiding – type material of the endemic Mauritian bat *Mormopterus acetabulosus* (Hermann, 1804) (Chiroptera: Molossidae). *Journal of the National Museum* [Prague], *Natural History Series* 178 (1) : 1–3.
- Cheke A. S. & Hume J. P. 2008. — Lost Land of the Dodo. An ecological history of Mauritius, Réunion and Rodrigues. T. & A. D. Poyser, London. 1–464, 16 pls.
- Chennevières P. de 1886. — Antoine, Raphaël et Françoise Duparc, architectes, sculpteurs et peintres (xvii^e et xviii^e siècles). *Nouvelles archives de l'art français* 3^e sér., 2 : 322–326.
- Christinat C. & Forster S. 1993. — Aventures clandestines. *Femmes Suisses* 81, 12 : 23–24.
- Christinat C. 1996. — Une femme globe-trotter avec Bougainville : Jeanne Barret (1740–1807). *Revue française d'Histoire d'Outre-mer* 83, 310 : 83–95.
- Crestey N. 2010. — Les expéditions scientifiques au piton de la Fournaise. *Cahiers scientifiques de l'océan Indien occidental* 1 : 7–26.
- Cuvier G. & de Saint-Agy T. M. 1845. — Histoire des sciences naturelles depuis leur origine jusqu'à nos jours, contenant la fin de la deuxième moitié du 18^e siècle et une partie du 19^e. Tome cinquième complémentaire. Fortin, Masson et Cie, Paris. 1–440.
- Cuvier G. & Valenciennes A. 1828. — Histoire naturelle des Poissons. Tome second. F. G. Levrault, Paris, Strasbourg, Bruxelles. v–xvii, 1–371, pls 1–40.
- D'Épinay A. 1890. — Renseignements pour servir à l'histoire de l'Île de France jusqu'à l'année 1810, inclusivement. Nouvelle imprimerie Dupuy, Port-Louis. i–vii, 1–577, i–xxiv.
- Dethorey J.-P., Autheman J.-P. & Bergfelder T. 1999. — Le passage de Vénus. Tome 1. Dupuis, Charleroi. (i–viii), 1–64.
- Dethorey J.-P., Autheman J.-P., Bergfelder T. & Bourgeon F. 2000. — Le passage de Vénus. Tome 2. Dupuis, Charleroi. 1–56.
- Doyen C. L. ca. 1860. — Régiment de l'Isle de France. 1806. Papiers Doyen. Une collection de la Société Royale des Arts et des Sciences de l'Île Maurice. 15985–16023 : http://papiersdoyen.mu.refer.org/index.php?option=com_content&view=category&id=6&Itemid=6
- Dubois E. 1934. — Les Hommes de Science et les Naturalistes des pays de l'Ain aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. *Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain* 48 : 159–202.
- Duméril A. M. C. & G. Bibron 1835. — Erpétologie générale ou histoire naturelle complète des Reptiles. Roret, Paris. Tome II. i–ii, 1–680.
- Duprat G. 1964. — Les dessinateurs d'histoire naturelle en France au XVIII^e siècle. In Lawrence G. H. (ed.), Adanson. The Bicentennial of Michel Adanson's « Familles des plantes ». Hunt Botanical Library, Pittsburgh. Part Two : 451–470.
- Germain [de Maily] L. 1884. — Un sculpteur normand, d'origine lorraine. *Journal de la Société archéologique lorraine et du Musée historique lorrain* 33 : 51–54.
- Grandier A. 1872. — Un voyage scientifique à Madagascar. *La Revue scientifique de la France et de l'étranger* 2^e sér., 1, 46 : 1077–1088.
- Grant M. L., Fosberg F. R. & Smith H. M. 1974. — Partial Flora of the Society Islands : Ericaceae to Apocynaceae. Smithsonian Institution Press, Washington. i–vii, 1–85.
- Hennequin R. 1931. — Les portraits au physionotrace gravés de 1788 à 1830. Essai d'un catalogue nominatif, biographique et critique. Deuxième série au temps de la Révolution : citadins de Paris et parisiens par occasion. Physionotracés dessinés et gravés par Quenedey (des Riceys), du milieu d'août 1789 au mois de mai 1796. Série cotée de H31 à R27. *Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-lettres du département de l'Aube* 93 : 17–166.
- Hennequin R. 1932. — Avant les photographies. Les portraits au physionotrace gravés de 1788 à 1830. Catalogue des 1800 premiers portraits de ce genre (cotés de « 1 » à « R 27 »). Edition nouvelle illustrée. J.-L. Paton, Troyes. 1–345. [La page de titre interne a un libellé différent]
- Hennet L. 1903. — État militaire de France pour l'année 1793. Société de l'histoire de la Révolution française, Paris. i–xiv, 1–468.
- Hupfeld T. 2007. — Zur Wahrnehmung und Darstellung des Fremden in ausgewählten französischen Reiseberichten des 16. bis 18. Jahrhunderts. Universitätsverlag, Göttingen. 1–454.
- Jouin H. 1886. — « Il a été question récemment d'Antoine Duparc ». *Nouvelles archives de l'art français* 3^e sér., 2 : 326–328.
- Kahn M. 2014. — La Clandestine du voyage de Bougainville. Babelio, Paris. 1–256.
- Lacroix A. 1938. — Les collaborateurs de Pierre Poivre. Philibert Commerson (1727–1773). In *Figures de Savants*. Paris, Gauthier-Villars. Tome IV : 1–13, pl. 1–5.

- Laiissus Y. 1974. — Catalogue des manuscrits de Philibert Commerson (1727–1773) conservés à la bibliothèque centrale du Muséum national d'Histoire naturelle (Paris). In Boisson J. M. (éd.), Cahiers du Centre universitaire de la Réunion. Numéro spécial. Colloque Commerson. Imprimerie Cazal, Saint-Denis : 76–101.
- Laiissus Y. 1978. — Catalogue des manuscrits de Philibert Commerson (1727–1773) conservés à la Bibliothèque centrale du Muséum national d'Histoire naturelle (Paris). *Revue d'histoire des sciences* 31, 2 : 131–162.
- La Lande [J. J.] de 1775. — Éloge de M. Commerson. *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts* 5, 2 : 89–120.
- La Lande [J. J.] de 1776. — Lettre de M. de la Lande, de l'Académie Royale des Sciences, à l'Auteur de ce Recueil, Contenant des Notes sur l'Éloge de M. Commerson, publié dans ce Recueil, Cahier de Février 1775. *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts*, 8, 5 : 357–363.
- Lamarck [J.-B. P. A. de Monet de] 1808. — Encyclopédie méthodique. Botanique. Agasse, Paris. Tome 8. 1–879.
- La Roque, L. de 1891. — Catalogue des Chevaliers de Malte appelés successivement Chevaliers de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes & de Malte. 1099–1890. Alp. Desaide, Paris. i–xxiv, 1288 (col.).
- Le Bihan A. 1966. — Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France (fin du XVIII^e siècle). Mémoires et documents, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, 19. Bibliothèque Nationale, Paris. 1–491.
- Lignereux Y. 2004. — Philibert Commerson, médecin-naturaliste du roi (1727–1773) ou la traversée inachevée. *Bulletin du Centre d'Étude d'Histoire de la Médecine* 47 : 7–51.
- Lislet-Geoffroy J.-B. 1871. — Notice sur le voyage de M. de Crémont au volcan de Bourbon, en 1772 [sic, = 1771]. *Revue coloniale. Annales de la Société d'émulation intellectuelle de l'île Maurice* 1 : 58–63.
- Luminet J.-P. 1999. — Le rendez-vous de Vénus. JC Lattès, Paris. 1–359.
- Ly-Tio-Fane M. 1976. — Pierre Sonnerat 1748–1814. The Author, Imprimerie et papeterie commerciale, Cassis (Mauritius). i–xv, 1–157.
- M. P. de S.-A. [Pierre François Pietresson de Saint-Aubin] 1825. — Promenade aux cimetières de Paris. Seconde édition. Paris, C.-L.-F. Panckoucke. (i–v), 1–193, 1 table, 1 plan.
- Magon de Saint-Élier F. 1839. — Tableaux historiques, politiques & pittoresques de l'île de France, aujourd'hui Maurice, depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Imprimerie du Mauricien, Port-Louis. i–iii, 1–236, i–vi.
- Merceron F. 1988. — Dictionnaire illustré de la Polynésie, Te 'Aratai o Porinetia. Christian Gleizal / Les Editions de l'Alizé, Papeete. 4 vol. 1–304, 1–304, 1–302, 1–304.
- Monnier J., Lavondes A., Jolinon J.-C. & Elouard P. 1993. — Philibert Commerson le découvreur du Bougainvillier. Association Saint-Guignefort, Imprimerie Multitude, Châtillon-sur-Chalaronne. 1–191.
- Montessus F. B. de [de Ballore] 1889a. — Martyrologe et biographie de Commerson, médecin-botaniste et naturaliste du Roi, médecin de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), au XVIII^e siècle. L. Marceau, Chalon-sur-Saône. i–vii, 1–225.
- Montessus F. B. de [de Ballore] 1889b. — Martyrologe et biographie de Commerson, médecin-botaniste et naturaliste du Roi, médecin de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), au XVIII^e siècle. *Bulletins [sic] de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire* 3 [1885–1888] : 78–295.
- Morel J.-P. 2010. — Pierre Poivre & Compagnie : <http://www.pierre-poivre.fr/>.
- Morel J.-P. 2011a. — Maillart Dumesle, le 8 novembre 1773. État des effets d'histoire naturelle embarqués sur le vaisseau du Roi *La Victoire* commandé par M. de Joannis. Archives Nationales. A.N. Col C/4/34, f° 196. 1 + 2 pages. <http://www.pierre-poivre.fr/doc-74-6-3.pdf>
- Morel J.-P. 2011b. — Desroches au duc de Praslin. Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n° 17. <http://www.pierre-poivre.fr/doc-69-6-27.pdf>.
- Morel J.-P. 2012. — Philibert Commerson à Madagascar et à Bourbon. 15 pages. <http://www.pierre-poivre.fr/Commerson-Madagascar-Bourbon.pdf>.
- Morel J.-P. 2013. — Éléments biographiques sur Pierre Sonnerat. Premières années sous le regard de Pierre Poivre. 15 pages. <http://www.pierre-poivre.fr/Bio-Sonnerat.pdf>.
- Morel J.-P. 2014a. — Bellecombe et Crémont à Desroches et Poivre. Archives Nationales. A.N. Col C/3/14. 1 page. <http://www.pierre-poivre.fr/doc-71-1-18.pdf>.
- Morel J.-P. 2014b. — Poivre aux administrateurs de Bourbon. Archives départementales de La Réunion, dossier 12C. 1 page. <http://www.pierre-poivre.fr/doc-71-2-8.pdf>.
- Morel J.-P. 2014c. — Poivre à Crémont (arrivée de la *Belle Poule*). Archives départementales de La Réunion, dossier 12C. 1 page. <http://www.pierre-poivre.fr/doc-72-8-21b.pdf>.
- Olsen P. 2001. — Feather and Brush : three centuries of Australian bird art. Csiro publishing, Collingwood, Melbourne. i–xii, 1–227.
- Orian A. 1973. — La vie et l'œuvre de Philibert Commerson des Humberts, le père de la botanique mauricienne et qui mourut à l'île Maurice le 13 mars 1773. Mauritius Printing Cy Ltd, Port-Louis. 1–28, 4 pl.
- Oustalet E. 1896a. — Notice sur la faune ornithologique ancienne et moderne des îles Mascareignes, d'après des documents inédits. *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle* 2 : 220–226.

Oustalet E. 1896b. — Notice sur la faune ornithologique ancienne et moderne des îles Mascareignes et en particulier de l'île Maurice d'après des documents inédits. *Annales des Sciences naturelles* 8^e sér., 3 : 1–128.

Oustalet E. 1900. — Note sur une particularité de conformation de la patte chez les Manchots. *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle* 6 : 531–539

Pagéty L. 2017. — La passagère clandestine de Bougainville. Librinova, Paris. 1–229.

Pain D. 2007. — Les commanditaires du château de Bénouville. In Pain D., Bordet G., Patte E., Dujardin L., Jouet R., Lescroart Y., Houssaye P. & Beck B., Le château de Bénouville. Une œuvre de Claude-Nicolas Ledoux. Cahiers du temps, Cabourg : 9–12.

Parrad [J. P.], Romand [B.] et de Jossigny [P.] s.d. [1791]. — Adresse présentée à l'Assemblée nationale par MM. Parrad, Romand et de Jossigny, anciens officiers des compagnies d'artillerie des isles de France et de Bourbon [pour demander leur réintégration dans les cadres]. Impr. de Demonville, Paris. 7 p.

Perret H. 2003. — Index des francs-maçons par loges : <https://archive.is/i8dRV>.

Potier de Courcy [P.] 1890. — Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy et des anciens barons du Royaume ... par le Père Anselme ... continuée par M. du Fourny ; revue, corrigée et augmentée par les soins du P. Ange et du P. Simplicien ... Quatrième édition, corrigée, annotée et complétée ... Tome neuvième, 2. Firmin Didot frères, fils et Cie, Paris. i–xii, 1–1111.

Pinault-Sørensen M. 1989. — La *Diderota amphicarpa* de Commerson. In Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie 6, 6 : 149–152.

Rauville H. de 1908. L'île de France contemporaine. Paris, Nouvelle librairie nationale. i–xxxii, 1–364, 7 portraits h.-t.

Rauville H. de 1933. — Le corps des officiers sous l'ancien régime (État des Colonies pour l'année 1784, imprimé d'ordre de M. de Castries, ministre et secrétaire d'État au département de la marine). *Action Française*, 26^e année, 57 (26 février 1933) : 2.

Rochon A. 1791. — Voyage à Madagascar et aux Indes Orientales. Prault, Paris. i–lxiv, 1–322, carte.

Role A. 1973. — Vie aventureuse d'un savant : Philibert Commerson Martyr de la Botanique. Imprimerie Cazal, Saint-Denis. 1–27.

Salomon F. T. 1855. — Le Père-Lachaise. Recueil général alphabétique des concessions perpétuelles établies dans ce lieu. L'Auteur, Ledoyen, H. Mansart, Paris. i–viii, 1–312, 1 plan.

Sánchez Moreno J. 1946. — Notas sobre arquitectos en Murcia, y noticia del escultor Pedro Federico. *Anales de la Universidad de Murcia* 1945–1946, 1–4 : 351–355.

Sánchez-Rojas Fenoll M. C. 1980. — La etapa murciana del escultor marsellés, Antonio Dupar. *Anales de la Universidad de Murcia. Filosofía y Letras* 37, 1–2 : 151–189.

Schiebinger L. 2004. — Plants and Empire. Colonial Bioprospecting in the Atlantic World. Harvard University Press, Cambridge. i–x, 1–306.

Serviable M. 1998. — Philibert Commerson 18 novembre 1827 – 13 mars 1773. In Le Dictionnaire biographique de La Réunion 3. CLIP. Imprimerie Graphica, Saint-André (La Réunion) : 51–52.

Snouckaert van Schauburg R. 1933. — Les Perruches du genre *Psittacula* Cuvier. *Alauda* 3, 3 : 302–330.

Sonnerat P. 1776. — Voyage à la Nouvelle-Guinée. Ruault, Paris. i–xii, [xiii–xvii], 1–206, pl. 1–120.

Stein H. 1889. — Vélins conservés à la Bibliothèque du Jardin des Plantes. In Le Jardin des Plantes et le Muséum d'Histoire naturelle. Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris monuments civils. Tome deuxième. Librairie Plon, Paris. 110–324.

Taillemite E. 1977. — Bougainville et ses compagnons autour du monde 1766–1769. Imprimerie nationale, Paris. Tome 1. i–xiv, 1–516. Tome 2. 1–578.

Touchard M. C. 1974. — Les voyages de Bougainville. Éditions du Pacifique et Albin Michel, Papeete et Paris. 1–158.

Toussaint A. 1972. — Histoire des îles Mascareignes. Berger Levraut, Paris. 1–351.

Vaillant L. 1898. — Dessins inédits de Chéloniens tirés des manuscrits de Commerson. *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle* 4 : 133–138.

Wanquet C. 2002. — Esclavage et abolitions dans l'océan Indien (1723–1860). L'Harmattan, Paris. 1–456.

Zirnstein G. 2015. — Entdeckung der Vielfalt in der Organismenwelt. Leipzig, Universität, Abteilung Wissenschaftsgeschichte. 1–1220. http://www.unileipzig.de/~zirnst/pdf/Pfl_Ti.pdf.

RETOUR VERS UN VOLUME OUBLIÉ : LES RÊVERIES DE BERTIN

par Catriona SETH

Le nom de Bertin est uni à celui de Parny dans les annales de l'histoire littéraire, mais aussi de l'amitié¹. Lorsqu'il est mentionné dans les anthologies et manuels de poésie, Antoine Bertin, dit le chevalier de Bertin, est souvent présenté comme un émule de Parny qui, voyant le triomphe de son ami et compatriote, aurait décidé de s'essayer à l'art des vers. Or, dans le *Voyage de Bourgogne*, l'oracle s'adresse à Bertin et le décrit comme le maître du futur auteur des *Poésies érotiques* :

Et toi, qui de bonne heure introduit au Parnasse
Le premier le guidas par ses sentiers déserts,
Et, nourri des leçons d'Horace,
L'avertis qu'un peu d'Art, loin de nuire à la grâce,
Embellit les aimables airs,
Vaincu par lui, dans la future race,
Tu ne seras connu que par ses vers².

Ceci n'a pas manqué de susciter l'étonnement de certains commentateurs qui se demandent pourquoi l'écrivain revendique ce rôle. Mettons tout d'abord de côté les petits récits en prose et en vers mêlés que sont ce même *Voyage de Bourgogne* de Bertin dédié à Parny, et le *Voyage à l'île Bourbon* de Parny, tiré en grande partie de lettres adressées à Bertin, publiés tous deux dès 1777 et rédigés l'un et l'autre, dans leur première mouture tout au moins, pendant le séjour du cadet dans sa patrie. Bertin n'a alors un avantage sur Parny que dans la mesure où, dès 1772, quelques vers de lui ont paru dans l'*Almanach des Muses*, un volume annuel de poésie, très important dans le panorama littéraire de l'Ancien régime.

1 Cet article s'appuie en partie sur un travail paru dans les *Cahiers Roucher-André Chénier* n°10-11 (1990-1991). Je remercie Jean-Noël Pascal, président de l'association, de m'avoir permis de le reprendre, ainsi que Susan Seth qui en a assuré la saisie. Bertin a fait l'objet de quelques travaux récents, mais ceux-ci n'abordent guère son premier recueil. Voir *Lumières et océan Indien. Bernardin de Saint-Pierre, Evariste Parny, Antoine de Bertin*, sous la direction de Chantale Meure et Guilhem Armand (Paris, Classiques Garnier, 2017), ainsi que la bibliographie plus ancienne : Catriona Seth, *Les Poètes Créoles du XVIII^e siècle*, Paris-Rome, Memini, 1997.

2 Antoine de Bertin, *Œuvres complètes*, éd. Guilhem Armand, Paris, Garnier, 2016, p. 207 – L'édition est désignée ci-après sous le nom de *Œuvres complètes* 2016.

Quant à publier un recueil entier, à la date à laquelle ces vers ont été édités, le premier livre de Parny, les *Poésies érotiques*, n'a pas encore vu le jour (il paraîtra en 1778), les *Amours* de Bertin non plus ; en effet, elles ne seront publiées qu'en 1780. Or, dès 1797, dans la *Décade*, Ginguené, l'ami de Parny et grand défenseur de sa *Guerre des Dieux*, écrit à propos de Bertin :

Son premier recueil de Poésies parut en 1773 : elles étaient loin d'être le prélude du succès qu'eurent les *Elégies* en 1782. Ce dernier recueil est resté. L'autre n'a laissé aucune trace³.

En 1824, le docte Boissonade, également éditeur de Parny, envisage dans l'essai de présentation des œuvres de Bertin la question du volume disparu et conclut ceci :

Depuis Ginguené, tous les biographes parlent du recueil de 1773, mais il est douteux que tous aient pu le voir. Pour nous, quelques soins que nous nous soyons donnés, et qu'ait bien voulu prendre, pour nous aider, un bibliographe aussi érudit que complaisant, et qui assurément est l'homme du monde le mieux placé pour ce genre de recherches, nous n'avons pu découvrir de petit volume de 1773, et ce que Ginguené ne disait que par une exagération de style, se trouve vrai, à la lettre : « il n'a laissé aucune trace⁴. »

L'année d'après, guère plus renseigné, P.M.M. Lepeintre, auteur de la notice dans l'édition Dabo-Butschert, reprend essentiellement ce qu'ont dit ses prédécesseurs :

Il [Bertin] n'avait encore que 21 ans lorsqu'il publia un recueil de ses poésies qui lui avaient déjà fait une certaine renommée dans le monde. Mais elles furent loin toutefois de faire pressentir le succès qu'eurent en 1782 les *élégies* comprises sous le titre des *Amours*⁵.

Plus de cinquante ans après, dans son édition, le bibliophile Eugène Asse recense ce qu'ont dit ses prédécesseurs à ce sujet et affirme ceci :

3 *La Décade philosophique, politique et littéraire*, t. V (1797), p. 354.

4 Bertin, *Œuvres complètes*, Paris, Roux-Dufort aîné, 1824.

5 Bertin, *Œuvres*, Paris, Dabo-Butschert, 1825.

Comme Boissonade l'avait déjà fait en 1824, nous avons cherché ce prétendu Recueil, mais nos recherches ont été tout aussi vaines, et nous sommes très persuadés que Ginguené s'est trompé sur ce point, comme sur la date de publication des *Amours*, qu'il reporte à l'année 1782, alors qu'elle est de 1780⁶.

Asse conclut finalement que ce fameux « recueil » n'est peut-être que l'*Almanach des muses* dans lequel, je l'ai rappelé en ouverture, des vers de Bertin ont commencé de paraître dès 1772.

Asse a raison de croire que Ginguené se trompe, mais a tort sur la nature de l'erreur. Le recueil existe. Les indices qui m'ont servi à l'identifier ont tout d'abord paru dans l'*Album de la Réunion* en 1863 parmi des documents inédits regroupés par Pierre Legras ; Raphaël Barquissau les a ensuite cités dans sa thèse sur les poètes créoles. Voici donc le passage de Barquissau que je cite intégralement :

Une lettre de son deuxième frère, Bertin de Raucourt, confirme l'assertion de Ginguené, que Bertin aurait, dès 1773 (à 21 ans), publié un volume de poésies dont il ne reste aucune trace. Ce serait même à 18 ans ; « Les élégies de Bertin ont été précédées de ses *Réveries*, œuvre qu'il a entreprise et terminée à l'âge de 18 ans. Le chevalier m'a remis en son temps cet essai anonyme dont le titre est : *Mes Réveries, contenant Erato et l'Amour*, poème suivi des *Riens*, imprimé à Londres en 1771, et non en 1770. J'en ai conservé un exemplaire : mon frère croyait les avoir tous brûlés⁷ ».

Le *Catalogue des livres nouveaux* du samedi 26 janvier 1771 recense bien la publication « à Londres et à Paris », au nombre des livres étrangers, d'un recueil de poésie portant le titre *Erato et l'amour, Poème suivi des Riens* et paru sans nom d'auteur. Selon le *Journal des Savants*, la brochure de 88 pages se vend 3 livres. Il s'agit sans aucun doute du volume qu'aurait écrit Bertin et dont son frère se targuait de posséder l'unique volume échappé à un auto-da-fé plus romanesque que réel puisque je connais l'existence d'au moins

6 Bertin, *Poésies et œuvres diverses*, Paris, A. Quantin, 1879.

7 Raphaël Barquissau, *Les Poètes créoles (Parny, Bertin, Léonard)*, Paris, Jean Vigneau, 1949, p. 164, n. 2

quatre exemplaires du livre en question⁸ et qu'il est signalé dans de nombreux catalogues de livres dès la fin du XVIII^e siècle.

Un hasard heureux, de ceux que l'on souhaiterait plus fréquents dans une vie de chercheur, m'a fait tomber un jour, sur les quais, sur une contrefaçon liégeoise des œuvres de Parny, le poète sur lequel j'ai rédigé ma thèse. Pour m'aider dans mes travaux, en particulier pour tout ce qui touchait à la réception de ses vers, je traquais les éditions de ses poèmes. Malgré sa mauvaise reliure, et surtout, le prix exorbitant qu'on m'en demandait, j'achetai le petit volume et, une fois chez moi, je remarquai que l'édition corrompue de Parny ne remplissait que les trois-quarts du volume. En effet, passé cette limite, la qualité du papier s'améliorait. Mon livre était en fait un faux volume qui regroupait deux petits recueils reliés ensemble : les œuvres de Parny auxquelles correspondent la page de titre et la mention portée sur la colonne vertébrale du livre, et un second ouvrage. La page de titre de ce deuxième livre porte ces mots :

**MES REVERIES
CONTENANTS
ERATO ET L'AMOUR,
POEME ;
SUIVI
DES RIENS.**

A LONDRES
M.DCC.LXXI.

Il faut commencer dès l'orée par souligner que je n'ai retrouvé aucun des poèmes du petit recueil repris dans les œuvres de Bertin, ni même sous son nom dans l'*Almanach des Muses*. Cela dit, certains indices dans le texte même laissent supposer qu'il s'agit là du recueil écrit par Bertin à dix-huit ans. Deux poèmes en particulier contiennent des éléments que l'on peut rattacher à la vie de Bertin. Le premier de ceux-ci a pour titre *Vers à Jeannette à l'Orient*. Au dix-huitième siècle, Lorient était, comme chacun sait, le port d'embarquement pour les voyageurs à destination de Bourbon ou de l'Île de France. C'est là qu'Antoine Bertin est arrivé le 15 janvier 1762 à l'âge de 9 ans. Son père l'avait envoyé en

8 Lorsque j'ai fait la communication initiale sur cette découverte, à la Société Roucher-Chénier à Versailles en mars 1990, j'ai appris que le débroussailleur émérite des énigmes littéraires, celui qui a permis d'identifier la Camille/d'Azan d'André Chénier, Georges Buisson, avait fait en 1972 une causerie non publiée à la Société d'Histoire de Guyenne dans laquelle il aboutissait à une même conclusion sur le premier livre de Bertin grâce à un exemplaire conservé, je crois, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Depuis, Guilhem Armand a consulté mon exemplaire et a inclus les textes du volume dans sa récente édition de Bertin parue aux éditions Classiques Garnier en 2016. En outre, grâce au développement d'internet, on trouve même désormais deux exemplaires de l'édition originale en version numérisée sur Gallica (NUMM-5492933) et sur Google Books.

France afin qu'il reçût une éducation complète au pensionnat Colin à Picpus puis au Collège du Plessis. Or, dans les vers des *Riens* adressés à Jeannette, que l'auteur implore de lui rester fidèle, on lit ceci :

[...] aurez-vous la cruauté
D'oublier un petit sauvage,
De son île autrefois jeté,
Sur votre florissant rivage ;
Qui croyant voir l'Europe en vous,
Rougit de répandre des larmes,
Et s'élançant sur vos genoux,
Dit : mon pays n'a pas ces charmes⁹.

L'auteur est donc un « petit sauvage », né loin de l'Europe – un Créole – et arrivé à Lorient très jeune.

Le poème qui suit celui-ci dans le recueil porte le titre suivant : *A mon père le jour de Saint-François, sa fête*. Vérification faite, le Père de Bertin – on l'aura deviné – s'appelait François. Le Saint François dont il s'agit dans ce poème est Saint François d'Assise dont on célébrait alors la fête le 4 octobre. Ce sont les deux seuls faits que j'ai pu vérifier dans ce recueil qui en est avare. Ce ne sont pas des preuves, mais ces indices présentent des points communs qui ne semblent pas être de simples coïncidences entre la vie de Bertin et celle du jeune auteur. Ce sont autant d'indications supplémentaires permettant de croire que ce recueil, publié sous la fausse adresse de Londres, est bien celui de Bertin et qui m'ont conduite, il y a un quart de siècle déjà, à regarder de plus près ce volume composé d'un long poème, *Erato et l'Amour*, suivi d'une série de poésie fugitives regroupées sous le titre collectif *Les Riens*.

A la différence de mon exemplaire, celui de la Bayerische Staatsbibliothek, consultable en ligne, comprend deux gravures. Celles-ci n'ont, à ma connaissance, jamais été reproduites. Toutes deux, de belle facture, sont signées du dessinateur Claude-Louis Desrais (1746-1816). Jean-Baptiste Chatelain, puis Saillier, sont les graveurs des deux planches. Le poète Dorat, qui était une figure importante du monde de la poésie à l'époque (et dont il sera question plus loin), faisait illustrer ses œuvres de manière systématique et il n'est pas impossible que le débutant des lettres ait voulu imiter son exemple¹⁰. Il semble

⁹ *Œuvres complètes* 2016, p. 346.

¹⁰ Signalons à titre de curiosité qu'un exemplaire illustré des *Réveries* a été présenté sous le numéro 631 attribué à Dorat à l'occasion d'une vente par l'étude Kâ-Mondo à Drouot le 21 janvier 2011. La source de l'identification est selon toute vraisemblance une entrée dans l'un des répertoires d'ouvrages illustrés qui attribuent l'ouvrage à Dorat : le *Guide de l'Amateur de livres à gravures du XVIII^e siècle* d'Henri Cohen (voir notamment la 6^e éd. Augmentée par Seymour de Ricci, 1912), ou *A https://archive.org/details/bibliographyeig01lewigoo* par J. Lewine (1898).

bien s'agir de planches destinées à cet ouvrage – d'autant que j'ai connaissance de deux exemplaires qui les possèdent et que des figures sont mentionnées dans les annonces de publication du volume. En outre, la première illustration montre la séduction d'Erato, dont la lyre gît à terre, par l'Amour, dûment muni d'un flambeau.



(Collection Michaël Bertin)

L'esthétique des deux dessins de Desrais, qui était un illustrateur chevronné, traduit bien la légèreté des vers contenus dans le petit volume. La

deuxième planche montre des Amours en train de s'ébattre autour d'une figure de la folie avec sa marotte, vraisemblablement Momus, qui fait des bulles de savon à l'aide d'un chalumeau.



(Collection Michaël Bertin)

Si nous regardons le texte de l'ouvrage, le livre commence par une préface dans laquelle l'auteur assume un ton de naïveté feinte disant qu'il ne sait adopter les airs empruntés d'usage :

J'avais résolu de faire une longue préface. Pour cela mon dessein était de ranger ici par ordre alphabétique tous les lieux communs possibles, et d'y semer surtout cet air de philosophie, l'ornement le plus à la mode. Je croyais pouvoir faire ce qu'ont fait tant d'autres : je me trompais, et je suis forcé d'avouer que je n'ai pas toujours le talent d'ennuyer¹¹.

Après ces protestations peu convaincantes, l'auteur adresse les compliments de rigueur au poète Claude-Joseph Dorat (1734-1780), chef de file des poètes à la mode :

M. Dorat, par exemple, ne sent-il pas que sans lui mon Poème ferait une fortune rapide ? Pourquoi s'est-il avisé d'en écrire de si jolis ? Il me fait tort, et c'est mal¹².

Des critiques aussi éminents que Barquissau ou Desnoiresterres pensent que Dorat a probablement été membre de la Caserne, le cercle anacréontique fondé par Bertin et les frères Parny. Bertin aurait pu rencontrer l'auteur des *Baisers* et de tant d'autres poèmes à la faveur de ce premier recueil mais il est impossible d'affirmer quoi que ce soit¹³.

La préface du volume affirme que le long poème *Erato et l'Amour* est basé sur un texte grec traduit en latin par un Italien du douzième siècle. J'avoue n'avoir pas été assez bonne médiéviste pour découvrir ce poème si tant est qu'il ait réellement existé, ce dont je doute fortement – le docte Fabricius n'en garde d'ailleurs pas de trace. La traduction latine du poème grec aurait été indiquée à l'auteur par Mafilâtre, qui fait aussi l'objet de compliments discrets, étant honoré ici du nom de « Virgile français ». La culture latine de Mafilâtre n'était un secret pour personne. Il avait d'ailleurs laissé un poème sur Narcisse accompagné d'un double-texte latin-français des vers dont il s'était inspiré. Or, Mafilâtre est mort en 1767 et, bien que sa réputation de poète maudit (« La faim mit au tombeau Mafilâtre ignoré ») soit un peu surfaite, il a vécu dans une semi-retraite à la fin de sa vie. Il semble donc peu probable que Bertin ait pu recevoir des conseils littéraires de lui. Ne s'agit-il pas plutôt d'une tentative (typique de l'époque) de donner à son poème des lettres de noblesse et d'entretenir le mystère de son origine ?

¹¹ *Œuvres complètes* 2016, p. 305.

¹² *Ibid.*

¹³ Bertin est l'auteur d'un « Projet d'orgie » dédié « A M. Dorat » (*Œuvres complètes* 2016, p. 267) dont le titre paraît correspondre à une allusion de Parny dans une de ses lettres à Bertin intégrée ensuite dans son *Voyage* : « Réalises-tu ces *projets d'orgie* auxquels on répond par de jolis vers et par de bons vins ? »

Le long poème intitulé *Erato et l'Amour* relate la séduction d'une des muses, Erato, dont on se souvient qu'elle veille sur la poésie lyrique, par le fils de Vénus. Il est composé de presque 350 alexandrins, terminés par des rimes plates, qui respectent l'alternance du féminin et du masculin. Les vers sont écrits pour une certaine Cloé (« C'est toi qui les fis naître ; ils ont droit de te plaire ») qui sera de nouveau mentionnée dans plusieurs poèmes de la seconde partie du recueil. Pour elle, l'auteur, qui s'arrache avec peine à ses charmes, imagine une mise en scène typique des idylles et des gauloiseries de l'époque. Une pastourelle est séduite par un berger. La jeune fille, qui n'est autre qu'une des neuf sœurs, succombe au plus irrésistible des dieux : l'Amour. Inconsciemment, elle attire son séducteur :

Erato reposait sur le sein des plaisirs ;
Ses bras abandonnés appellent les désirs¹⁴

Le Zéphyr, complice de l'Amour, découvre les appas de la belle qui se réveille, effarouchée par le baiser du Dieu. Celui-ci la retient grâce à ses flèches et lui permet de céder honorablement :

Mais Erato rejette un secours qui la flatte
Et combat comme il faut qu'une nymphe combatte ;
Sans vouloir sa défaite, et craignant dans son cœur,
Qu'un ennemi si beau ne soit point son vainqueur,
Sa bouche aime à trouver la bouche qu'elle évite¹⁵.

La conclusion de leurs ébats était prévisible, la jeune fille est conquise. Les scènes de séduction de ce genre reviennent souvent dans les poèmes de l'époque. On en trouve par exemple un grand nombre chez Parny. Eprise d'Amour, Erato ment à ses sœurs sur la présence du Dieu parmi elles. Le flambeau de l'Amour va tout embraser. Après différentes péripéties au nombre desquelles il faut compter l'intervention de Vénus qui apprend avec effroi la détention de son enfant (« Cypris n'est donc plus mère, et j'ai perdu mon fils¹⁶ ! »), le poème s'achève.

La seconde section du recueil regroupe dix-neuf poésies brèves ; l'une de leurs caractéristiques est d'être souvent composées en vers hétérométriques.

14 Vers 79-80, *Œuvres complètes* 2016, p. 311.

15 Vers 113-117, *Œuvres complètes* 2016, p. 312. – Le compte rendu du *Journal étranger* cité ci-dessous (août 1771, p. 422-423) reformule en prose ce passage du combat entre l'Amour et la nymphe : « Il vole vers elle, la presse dans ses bras, son haleine féconde ranime l'émail de ses lèvres de roses ; elle rejette un secours qui la flatte, et combat comme si elle craignait de n'être point vaincue. »

16 Vers 252, *Œuvres complètes* 2016, p. 316.

Elles ne sont pas très différentes de la plupart des poésies fugitives de l'époque dont on se servait pour immortaliser – souvent, paradoxalement, à courte échéance – les événements de la vie de tous les jours ; ce sont bien, comme le titre l'indique, des « riens¹⁷ ». Les personnages se cachent sous des noms d'emprunt, Glicère, Eglé, Doris ou encore Cloé, déjà rencontrée en début de volume – et qui connaît les *Amours* de Bertin songera à sa célébration d'Eucharis et de Catilie, deux autres désignations à l'antique. Les soucis du locuteur et de ses amis sont frivoles. Il s'agit d'envisager une partie de campagne ou une sortie au théâtre, de célébrer une fête et ainsi de suite. Les maîtres littéraires du passé cités au détour des textes sont, outre Dorat déjà nommé, Ovide, Tibulle, Anacréon, Chapelain, La Fare, Chaulieu, Gentil-Bernard, Gresset – par le biais d'allusions à son célèbre *Ver-Vert*¹⁸ – et deux femmes écrivains du XVII^e siècle : Deshoulières et Sévigné.

Le premier morceau de cette partie, *Les Baisers*, est un nouveau compliment discret à Dorat, Bertin souhaitant probablement s'assurer ainsi de la protection du poète à la mode et de l'intérêt de ses fidèles. Le vers « Baisers, je me damne à vous lire¹⁹ » renvoie au recueil le plus célèbre de Dorat, paru l'année précédente, et orné de belles gravures.

Libéré de ce passage obligé d'hommage à l'auteur du jour, le néophyte ès lettres peut désormais se permettre de s'adresser à diverses dames. Il offre ainsi un serin à Philis ou prend un souper galant avec Cloé en plein air. Il dit à cette dernière :

Cloé, l'hiver blanchit ces plaines
Qu'avec toi j'aimais à fouler :
Son bras arrête les fontaines
Impatientes de rouler²⁰.

Ce n'est guère très original. Le compliment adressé à Glicère ne montre pas non plus de talents d'innovation :

Vous avez le teint de l'aurore,
La douce haleine de Cloris :
Les yeux de la charmante Laure,
La taille et les traits de Cypris²¹.

17 Sur cette esthétique littéraire, voir l'ouvrage de Nicole Masson, *La Poésie fugitive au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 2002.

18 *Œuvres complètes* 2016, p. 339.

19 *Ibid.*, p. 321.

20 *Ibid.*, p. 324.

21 *Ibid.*, p. 335.

Le poète est déjà plus direct avec Eglé :

Allons, divine enchanteresse,
Prends-moi dans tes bras, que je presse
Ton sein, sur mon sein éperdu :
Et dans les transports de l'ivresse,
Plongeons notre être confondu²².

Agé de dix-huit ans, Bertin adresse à ces dames des compliments versifiés souvent banals ou qui ne méritaient peut-être pas d'être imprimés. Parmi les autres sujets qu'il évoque on trouve un certain nombre de références à ses occupations. Ayant quitté le Collège du Plessis, Bertin consacre ses vers aux plaisirs de la jeunesse. On a vu la part qu'y occupent les conquêtes féminines. Un autre aspect fréquemment développé concerne les plaisirs de l'amitié. Dans un poème Bertin préfigure les grandes lignes de la *Caserne*, la sorte d'Abbaye de Thélème et atelier poétique et galant, qu'il allait fonder avec les frères Parny²³ :

Laissant ainsi couler la vie,
Philosophes sans les vouloir.
Nous ferons une académie,
De bonheur et non de savoir,
Nous laisserons le nom de sage,
A tous ces corps d'illustres fous ;
Ils auront le nom en partage,
La sagesse sera pour nous²⁴.

Sur un ton badin, plus proche du persiflage épigrammatique que de l'élégie qui fera sa fortune littéraire, Bertin évoque gaiement la religion. Ainsi lorsqu'Eglé veut que son poète l'accompagne au confessionnal, celui-ci refuse en disant :

Tu veux m'amener à confesse ;
Mais, Eglé, je suis un mortel,
Qui, dans l'âge de la faiblesse,
Ne fait pas un péché véniel !
Ah ! que ma sainteté m'accable !
Je ne puis me la pardonner ;
Car, ma foi, je me donne au diable,
Pour trouver l'art de me damner.
Je lorgne près de nos actrices ;

²² *Ibid.*, p. 337.

²³ Sur la Caserne, je me permets de renvoyer à mon ouvrage *Evariste Parny (1753-1814). Créole, révolutionnaire, académicien*, Paris, 2014.

²⁴ *Œuvres complètes* 2016, p. 344.

Je suis sans cesse à voltiger
Dans les boudoirs et les coulisses ;
Je ne manque pas un danger²⁵.

Il y a aussi plusieurs poèmes adressés par un locuteur à l'un de ses amis qui veut entrer dans les ordres et auquel il demande d'attendre le carnaval « Pour mettre Apollon en soutane²⁶ ». Parny, qui est passé par Saint-Firmin et pensait rentrer dans les ordres, à l'époque de laquelle datent ces vers, pourrait-il être celui auquel s'adressent ces vers :

Beau masque, aimable anachorète,
Qui prêchez si bien la retraite,
L'oubli des sots et des pervers ;
Ma foi, votre peine est frivole,
D'un saint vous vous donnez les airs,
Mais c'est mal en jouer le rôle,
Que de faire de si beaux vers²⁷.

On l'aura compris : des vers galants, une défense des charmes de l'amitié, un long poème néo-classique font que *Mes Réveries* n'est pas très différent de bien d'autres petits livres de vers contemporains. Il a dû trouver une lectrice favorable au moins, la Rosine dont il est question dans un petit poème de l'*Almanach des muses* pour 1774 et à qui Bertin dit : « Louez un peu moins l'ouvrage ; /Aimez un peu plus l'auteur²⁸ ».

On peut se demander dès lors pourquoi Bertin a délibérément tiré un trait sur ce recueil. La réponse se trouve implicitement dans les critiques de l'ouvrage. Il est vrai qu'un long article du *Journal étranger*, en août 1771, souligne les promesses contenues dans le texte : « Je ne demande pas, dit l'Auteur, qu'on me loue ; mais qu'on me pardonne. Il mérite l'un et l'autre. » Qu'y a-t-il à saluer dans le recueil ? « De la vivacité, la chaleur de la jeunesse, de l'harmonie dans la versification, de la variété dans les idées, la mollesse de la volupté, voilà ce que nous avons trouvé dans ces poésies ; tout annonce le talent dans le jeune Auteur, et il mérite d'être encouragé. » Un petit bémol termine cette introduction : « Quelquefois entraîné par sa facilité, il sacrifie la précision à l'abondance ; il ne donne pas à son expression toute la force qu'il pourrait lui donner ; mais ces défauts sont ceux de son âge²⁹. » Après une analyse détaillée du long morceau

²⁵ *Ibid.*, p. 345.

²⁶ *Ibid.*, p. 356.

²⁷ *Ibid.*, p. 351.

²⁸ Le recueil contient déjà un poème adressé « A Rosine » qui a invité le locuteur à Meudon. Il s'imagine dévoré du désir de l'embrasser (*Œuvres complètes* 2016, p. 357).

²⁹ *Journal étranger*, août 1771, p. 421.

intitulé « Erato », le publiciste ajoute : « Ce poème est suivi d'un grand nombre de pièces fugitives ; il règne dans quelques-unes beaucoup de facilité et de légèreté³⁰. » Il en isole deux qu'il cite : les épîtres à M. D*** partant pour sa terre de St J. et à M. le comte de ***. Il termine ainsi : « Nous avons rapporté ce morceau comme une preuve de ce que nous avons dit, que si l'Auteur peut parvenir à faire ses vers plus difficilement, s'il veut y mettre plus de précision, et se méfier de son abondance, il pourra mériter les suffrages de son siècle. » Il y avait là une vision prémonitoire. Bertin est en effet devenu un grand poète. Ses *Amours* en particulier sont là pour en témoigner. S'il a pu se réjouir des commentaires du critique du *Journal étranger*, tous n'ont pas été aussi tendres envers lui.

N'ayant pas percé l'anonymat du volume, un compte rendu d'un périodique manuscrit important, la *Correspondance littéraire* de Grimm, en date du 15 mai 1771, et dont Bertin n'a sans doute pas eu connaissance, dit qu'un titre comme celui du volume in-8° orné d'estampes est de ceux qui donneront à la postérité « des idées singulières sur notre compte ». Le bref article décrit l'auteur comme un « Dorat mineur » et persifle sur le poème dans lequel un locuteur demande à sa Cloé de faire briller dans ses yeux un rayon piquant de luxure, ce qui « prouve bien que Dorat mineur ne prend pas ses Chloés comme le véritable Dorat, dans les ruelles, mais dans les rues et peut-être dans le ruisseau³¹. »

Quelques mois après la parution du recueil, l'*Année littéraire* de Fréron, un périodique très lu, en propose une évaluation contrastée. Si « Le poème d'*Erato* ne renferme autre chose que les amours de cette Muse avec le Dieu de la tendresse. », le publiciste trouve quelques traits plus dignes d'être relevés dans la suite... mais pas toujours pour les saluer : « ce sont des poésies fugitives où vous trouverez de temps en temps des traits d'esprit et d'assez jolis vers, mais plus souvent encore un style recherché, des idées précieuses et presque inintelligibles ». Il offre encore de nombreux conseils au pauvre poète mais ceux-ci ont du moins le mérite d'être constructifs :

L'auteur de ces poésies me paraît jeune ; on ne saurait assez lui conseiller de lire les bons auteurs du siècle de Louis XIV. Il y apprendra à écrire sainement, naturellement, et à mépriser ces faux brillants et ces méprisables abus de l'esprit qu'on peut regarder comme les plus déplorables effets du mauvais goût. S'il n'avait aucune espèce de talent, ces conseils seraient superflus ; mais il y a dans cette Brochure quelques pièces qui prouvent qu'en se formant sur les bons modèles il peut réussir dans le genre anacréontique³².

Plus dures sont les quelques lignes parues dans l'*Almanach des Muses* pour 1772. Le critique anonyme, qui était d'humeur particulièrement acerbe cette année-là, cite quelques vers pêle-mêle. Ce ne sont pas, il est vrai, les plus heureux du recueil, comme « L'amour ne mord jamais la main qui le caresse », « Je me donne au diable pour trouver l'Art de me damner » ou bien encore « Les guirlandes sont nos serviettes », pour montrer au lecteur « jusqu'où l'on a poussé dans ce siècle l'art du spirituel galimatias » car, dit-il, « Le jargon des précieuses ridicules n'est rien auprès du style de ces poésies ». Ironiquement, à la page 69 du même *Almanach des Muses*, on trouve un poème intitulé *Aux sauvages* et qui a longtemps été considéré comme le premier écrit publié d'un certain Bertin.

Catriona SETH

30 *Ibid.*, p. 426.

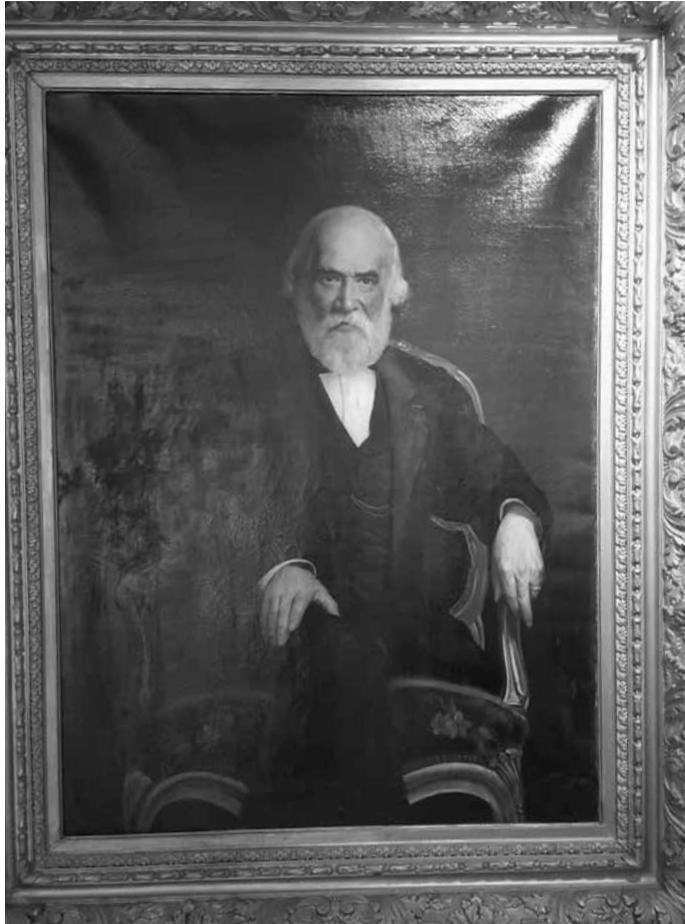
31 Référence aimablement communiquée par Georges Buisson.

32 *Année littéraire*, 1771, V^e volume, p. 165.

CHARLES-ÉDOUARD BROWN-SÉQUARD (1817-1894)

Savant et neurologue créole

par Claude MIGNARD



Charles-Édouard Brown est le fils d'un Américain de Philadelphie et d'une mère mauricienne d'origine provençale et réunionnaise.

De nationalité britannique, né à l'île Maurice, il multiplie dès le berceau les paradoxes :

Il n'apprendra l'anglais que tardivement, car il est francophone de naissance. Il a revendiqué toute sa vie ses racines françaises.

Scientifique brillant, chercheur, médecin neurologue, il côtoie et concurrence les grands noms de la médecine du XIXe siècle, Claude BERNARD, CHARCOT. Son nom reste attaché à des maladies et à des syndromes.

Ce n'est qu'à la fin de sa vie que la France lui accordera une reconnaissance officielle en lui accordant la nationalité française et une chaire au Collège de France.

Les origines

Il est né à l'île Maurice le 8 avril 1817. Charles-Édouard BROWN, son père américain était capitaine de la marine marchande. Celui-ci a épousé le 28 juillet 1813 à l'île Maurice, Henriette Perrine SEQUARD, mauricienne d'origine française.

Henriette est née à l'île de France le 8 août 1788. Le père d'Henriette, Charles SEQUARD était un Marseillais de famille bourgeoise, arrivé à l'île de France en 1783. D'abord négociant, puis secrétaire du gouvernement à Maurice, ce Charles SEQUARD avait épousé le 12 juin 1787 à Port-Louis, une Réunionnaise née à Saint-Pierre à l'île Bourbon, Marie-Jeanne Élisabeth NATIVEL dont il eut trois filles. Une seule surviva.

Henriette SEQUARD sera élevée par son père et sa grand-mère, car sa mère décède en 1792, alors qu'elle n'a que trois ans. C'est une Mauricienne de première génération.

Pendant la période difficile de la Révolution et de l'Empire, l'île de France devient anglaise en 1810 et reprend le nom d'île Maurice. Les Anglais tolèrent la francophonie chère aux Mauriciens. Charles-Édouard naît donc sujet britannique. En 1817, le gouvernement chargea le capitaine BROWN de se rendre en Inde pour acheter du riz, car Maurice connaissait une terrible disette. Hélas, il ne revint jamais, ni lui, ni son navire ni son équipage.

Henriette enceinte va accoucher le 8 avril 1817 d'un garçon : Charles-Édouard BROWN à qui elle donne les mêmes prénoms que son père. C'est un enfant posthume.

L'enfance

Charles-Édouard grandira à Maurice, l'île de Paul et de Virginie, les sortilèges de l'Inde et de l'Afrique, le charme délicat de l'ancienne France vont bercer son enfance et son adolescence.

Le Capitaine BROWN n'a laissé à sa femme aucun bien. Madame CHAUVIN, une voisine et amie vient à son secours, car la pauvre Henriette est dans la misère.

Courageuse, elle ouvre un atelier de couture juste après l'accouchement. La vieille domestique qui lui est restée attachée continue de vivre avec eux dans le dénuement et la privation. Elle s'occupe de la maison et du bébé.

Cependant, lorsqu'il faudra envisager l'instruction de Charles Édouard, sa mère ne va pas lésiner, malgré ses difficultés financières, elle l'inscrit dans une pension réputée et très chère : la pension SINGERY. Le grand-père SÉQUARD participera lui aussi aux frais scolaires avec sa maigre retraite.

Les études

Ses études primaires seront excellentes, mais dans des difficultés matérielles considérables. L'enfant est d'un naturel doux et rêveur, il a un caractère affirmé. Très intelligent et sensible, il manifeste de grandes facilités et comble ses professeurs.

Il se rendra compte rapidement des difficultés de sa famille. À 15 ans, malgré l'insistance de sa mère, il quitte volontairement la pension SINGERY. Il décide qu'il doit gagner sa vie et se fait engager comme commis dans un grand magasin de Port-Louis.

Le soir, il travaille dans un café-concert comme ouvrier et comme garçon de café. Chanteurs, poètes, acteurs, public fortuné, belles dames et beaux messieurs constituent l'environnement artistique dans lequel Charles-Édouard va évoluer. Il va s'essayer à écrire des poèmes et des pièces de théâtre et acquiert une culture d'autodidacte.

Il a une mémoire extraordinaire. Il passe ses nuits à noircir du papier. Son patron découvre son talent et l'encourage : il lui permet de présenter ses œuvres au public.

Charles-Édouard connaît le succès : les Mauriciens croyaient que le jeune Brown allait devenir le plus grand poète du siècle. Il connaissait la gloire !

Son ami d'enfance, Jules CHAUVIN essaya de le convaincre qu'il devait partir à Paris pour avoir un public digne de son talent. Il obtient d'un admirateur une lettre de recommandation pour Charles NODIER, académicien, directeur de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris. Mais Charles-Édouard ne veut pas quitter sa mère.

Henriette s'est rendu compte de l'agitation des esprits. Elle aussi est persuadée que son fils est un génie. Elle décide alors de vendre tous ses biens à Maurice et de le suivre à Paris. Le 8 janvier 1838, ils embarquent tous les deux sur un trois-mâts qui partait pour Nantes.

Dès son arrivée à Paris Charles-Édouard se précipite chez Charles NODIER

pour lui présenter ses œuvres. Mais hélas, celui-ci très rapidement, lui démontre qu'il n'avait pas une once de talent et lui conseille de s'orienter vers la médecine ou le droit.

Charles-Édouard est extrêmement déçu : il détruit la totalité de la malle remplie de ses écrits qu'il avait ramenés de Maurice. C'est ainsi qu'on n'a conservé aucune trace de ses textes. Mais il accepte le verdict de NODIER et décide de s'orienter en effet vers la médecine.

Ce sera très compliqué pour lui : il n'avait pas de baccalauréat, sa formation était celle d'un autodidacte, même son français n'était pas des plus purs. De plus, les études sont chères et les moyens financiers fondent à vue d'œil.

Henriette sauve encore la situation. Elle loue un grand appartement derrière le jardin du Luxembourg et le transforme en pension de famille pour les étudiants mauriciens. Son fils l'aide tout en préparant son baccalauréat es lettres. Il travaille énormément jusqu'à seize heures par jour. Il est reçu au baccalauréat le 13 novembre 1838 à peine quelques mois après son arrivée en France. C'est dire sa capacité d'assimilation des connaissances. Mais pour s'inscrire en médecine, il faut aussi la qualification en sciences, il lui faudra deux années pour l'obtenir. En 1840, il obtient son baccalauréat es sciences.

L'étudiant en médecine et les années d'apprentissage

Fils de l'indolente Île de France, il se lance dans une existence de forçat ! Ses maîtres ne tarissent pas d'éloges sur son ardeur, son assiduité, mais surtout sur sa prodigieuse intelligence !

En 1841 il s'inscrit en première année de médecine

En 1842, il est reçu second au concours de l'externat, dans la même promotion que son ami Charles ROBIN. Ils sont nommés chez le Pr TROUSSEAU et préparent l'internat ensemble.

Mais les besoins financiers l'obligent à travailler parallèlement pour soulager sa mère.

- Répétiteur pour ses camarades moins doués
- Élève assistant dans le laboratoire du professeur MARTIN-MAGRON.
- La physiologie le passionne, il présente deux qualités de chercheur (l'intuition et l'imagination) et il est habile de ses mains. Sa voie paraissait tracée !

Le « poète » mauricien utilise ses dons de rêveur et d'imagination en devenant un « chercheur » !

Hélas, la malchance le guette. Peu de temps après son succès à l'externat, il se pique le doigt au laboratoire de dissection et présente une septicémie. Il restera

alité pendant des mois et gardera un doigt paralysé.
À peine remis, il se remet au travail, mais deuxième coup du sort, un matin, il découvre sa mère décédée, il est désespéré.

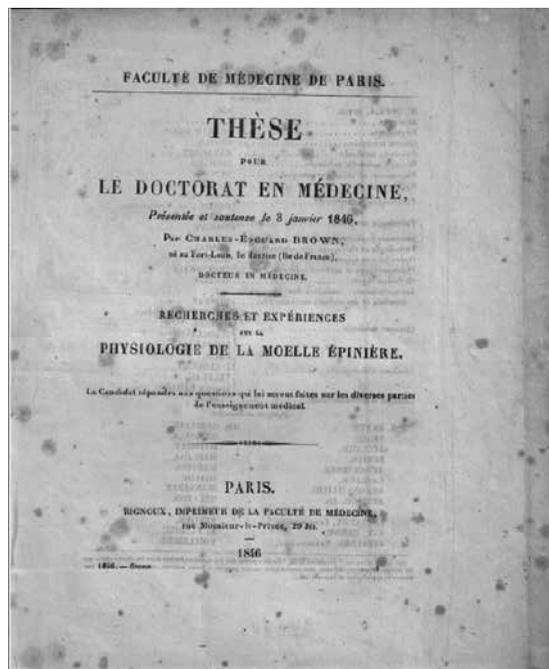
Retour à Maurice (1842-1843)

Charles-Édouard supporte très mal cette disparition ! C'est un hypersensible et il réagit très vivement aux émotions, cela se reproduira tout au long de sa vie... Paris lui devient odieux. Il veut retourner à Maurice. Il s'embarque le 13 décembre 1842 sur « le Bougainville ».

À Maurice, il comprend vite que pour ses ambitions scientifiques il lui faut reprendre ses études. Jules Chauvin encore une fois va lui avancer l'argent du voyage de retour.

Charles-Édouard va quand même profiter de ce passage rapide dans son île natale. Il présente à la Société d'Histoire naturelle une communication sur « une trombe d'eau » observée lors de sa traversée maritime et fait grande impression. La société savante l'admet en son sein. Il a vingt-cinq ans.

Retour à Paris



En mars 1844, il reprend ses cours et il est autorisé à cumuler plusieurs inscriptions pour rattraper son retard. Il travaille assidûment au laboratoire de MARTIN-MAGRON. Il présente de nombreuses communications avec son maître. C'est alors qu'il travaille sur le suc gastrique. Puis il se lance dans la neurophysiologie.

Pendant deux ans, il va abattre un travail de titan en lectures et en recherches. Il présente sa thèse inaugurale le 3 janvier 1846 présidée par le Pr FOUQUIER : « *Recherches et expériences sur la physiologie de la moelle épinière* » dédiée à la mémoire de sa mère.

Cette thèse pose les bases de ses découvertes futures : « *le syndrome de BROWN-SEQUARD* »

Auparavant, la doctrine officielle affirmait que la sensibilité était conduite de la périphérie vers le cerveau par les cordons postérieurs de la moelle (Théorie de Charles BELL).

Ses expériences décrites dans sa thèse contestaient cette théorie : il décrivait « la facilité avec laquelle les impressions sensibles sont transmises d'un côté à l'autre de la moelle épinière ». Ce n'est que plus tard qu'il aura l'audace d'affirmer le croisement des fibres sensibles à chaque étage de la moelle épinière. Le jury n'a pas réagi à ces assertions « hérétiques » pour l'époque.

Sa découverte majeure

Le croisement de fibres sensibles ascendantes à chaque étage de la moelle. Des expériences de section de l'hémi moelle épinière lui permettaient d'observer chez l'animal :

Du côté de la section, un syndrome cordonal postérieur (déficit de la sensibilité épicrotique et déficit moteur homolatéral).

Du côté opposé, un syndrome spinothalamique (déficit de la sensibilité thermoalgique controlatéral).

C'est ce tableau qui reste jusqu'à aujourd'hui décrit sous le nom de syndrome de BROWN-SEQUARD

Ce syndrome a des causes multiples : traumatisme médullaire, tumeurs et lésions diverses de la moelle (vasculaires ou inflammatoires).

Les années d'apprentissage

Charles-Édouard n'aspirait qu'à la connaissance, c'était sa principale motivation. Il choisit son orientation : la recherche scientifique. C'est un choix courageux, mais la recherche ne permet pas toujours de gagner sa vie. Le jeune homme est un garçon studieux, austère. Il mène une vie presque monacale, sobre, sans prendre de repos ni de loisirs.

La nécessité de gagner de l'argent pour vivre va souvent le pousser par la suite à exercer la médecine de clientèle, ce ne fut jamais par goût, mais par obligation. Il commence à signer des communications « BROWN-SEQUARD ». Il lui fallut 13 ans avant qu'un acte consulaire l'autorise à porter officiellement le nom qui associait sa mère à sa gloire personnelle. En 1848, le Pr RAYER qui l'apprécie comme chercheur lui propose un poste d'attaché des services hospitaliers. Toujours britannique, il ne peut prétendre à aucun autre poste hospitalier. Il travaille sur les effets du courant électrique sur le système nerveux avec des maîtres prestigieux (MAGENDIE ; DUBOIS-RAYMOND) En mai 1848, il fonde avec des amis la société de physiologie. (Pierre RAYER en sera président, Claude BERNARD et Charles ROBIN vice-présidents, BROWN-SEQUARD fut élu 3^e secrétaire. Cette société était sa préférée. Il présentait une aptitude étonnante à savoir reconnaître le fait nouveau, essentiel et à le saisir au passage, qualités de chercheur et de découvreur qui contribueront à sa réussite.

Mai 1849, une épidémie de choléra sévit à Paris, BROWN-SEQUARD se met bénévolement à la disposition de Pr Hippolyte LARREY pour soigner les victimes. Il se fait remarquer par son dévouement et son efficacité. Cette expérience lui sera fort utile par la suite. Pendant six ans ses communications à l'Académie de Médecine, de sciences, aux sociétés de physiologie et de biologie, se comptent par centaines.

Aux USA

En 1851, après le coup d'État instaurant le règne de Napoléon III, BROWN-SEQUARD qui a des idées républicaines déclare qu'il veut partir. Plusieurs raisons jouent dans son désir de départ : il n'a aucun avenir du fait de sa nationalité et aussi son tempérament d'aventurier le pousse à découvrir d'autres horizons. Il annonce qu'il s'en va aux USA, le pays de son père. Il espérait y obtenir un poste qu'il ne pouvait obtenir en France. La médecine aux USA était alors embryonnaire. Il emporte une lettre de recommandation du Pr BROCA, son maître. Il avait des atouts : sa réputation de grand chercheur et de médecin et la liste considérable de ses publications scientifiques. Mais, il présente un handicap sérieux, il ne parle pas anglais. Il va apprendre pendant la traversée !

BROWN-SEQUARD va à Philadelphie, ville d'origine de son père qu'il vénère. La faculté de médecine est la plus ancienne des USA. Mais il sera déçu : l'accueil américain reste froid.

Le laboratoire qu'on met à sa disposition est pauvre et manque de tout. La bibliothèque est pratiquement vide. On l'autorise à enseigner, mais il ne sera pas payé.

De plus, il ne trouve pas aux USA le climat d'émulation ni l'esprit de recherche et de découverte qui régnaient à Paris. L'Ecole Française de Neurologie est à cette époque la première d'Europe et attire tous les chercheurs.

Il va sillonner l'Amérique du Nord et faire des conférences payantes qui auront un grand succès. Peu de découvertes sont notables pendant cette période si ce n'est le « rôle des nerfs vasomoteurs » (Claude BERNARD ne fera que reprendre cette théorie).

Il fait connaissance d'Ellen FLETCHER dont il s'éprend et qu'il épouse en mars 1853. Il a trente-cinq ans et elle, vingt. Pour faire vivre sa famille, il ne peut se contenter de « leçons de français » et ouvre un cabinet de clientèle à New York qui est prospère. Il fait des accouchements payés à cinq dollars chacun. Mais sa passion c'est la biologie. Il collabore à un traité d'obstétrique. Son chapitre sur la circulation foetoplacentaire est brillant. L'ouvrage fut réédité trois fois.

Retour en Europe et à Maurice

BROWN-SEQUARD se lasse des USA. Charles-Édouard est une personne qu'on a souvent qualifiée d'instable. En effet, pendant des années il va courir d'un endroit à l'autre sans trouver sa place. Il se pensait et vivait français, c'est à Paris qu'il aurait aimé faire sa carrière, les hasards de sa naissance font qu'il ne peut y rester et ceci est en grande partie à l'origine de son instabilité.

Il retourne donc à Paris, où il est accueilli chaleureusement par ses anciens amis et maîtres, mais il n'y a toujours pas de poste hospitalier à lui proposer. Il est désabusé.

Il retrouve alors deux de ses élèves mauriciens qui sont en instance de repartir chez eux. BROWN-SEQUARD décide lui aussi de s'embarquer. Le 10 février 1854, ils se retrouvent tous sur « *l'Adolphe Lecourt* » à destination des Mascareignes. Ils arrivent à Port-Louis le 12 mai 1854.

Une épidémie de choléra s'est déclarée et fait des ravages. BROWN-SEQUARD qui a l'expérience de celle de Paris en 1849 va immédiatement se mettre à disposition des autorités. Il installa un hôpital pour cholériques assisté d'un médecin militaire anglais, le docteur MAC-PHERSON. Les connaissances de la maladie sont très médiocres, on n'en connaît pas la cause, ni le mode de contamination. Les méthodes de traitement sont discutées et souvent inadaptées. Néanmoins, BROWN-SEQUARD se dévoue et consacre la plus grande partie de son temps à ses malades. L'épidémie fut cause de très nombreux décès.

Il reste à Maurice quelques mois. Pendant son séjour, il continue ses expériences,

mais très rapidement, il prend à nouveau conscience qu'il n'a aucun avenir sur place.

Richmond 1854-1855

De façon tout à fait inattendue, il reçoit une proposition de l'Université de Richmond en Virginie, il accepte immédiatement et part plein d'espoirs.

Richmond est alors une ville en expansion. Nous sommes bien avant la guerre de Sécession. La ville prospère grâce à la culture du coton. Les plantations sont cultivées grâce aux très nombreux esclaves. Le doyen de l'université de Richmond veut développer l'enseignement et la recherche, et on lui a conseillé BROWN-SEQUARD. Ce choix n'est pas apprécié de tout le monde. Les Virginiens ne le comprennent pas, car c'est un étranger. D'autre part, la personnalité de Charles-Édouard ne favorise pas son intégration. Il n'aime pas le principe esclavagiste et le dit, il refuse les mondanités si prisées en Virginie. Il va s'attirer beaucoup d'hostilités. De plus, les moyens de recherche mis à sa disposition sont dérisoires. Il démissionne le 30 mars 1855.

Paris 1855-1856

De nouveau, il retourne à Paris, son port d'attache. Il arrive avec sa femme et faute de poste hospitalier, ouvre un cabinet de clientèle. Son ami Charles ROBIN l'accueille dans son laboratoire de physiologie des Fossés Saint-Jacques et le fait participer à ses travaux.

C'est là qu'il va développer ses théories sur les glandes surrénales : rôle vital, responsabilité dans la maladie d'Addison.

En 1856, son maître MAGENDIE meurt. BROWN-SEQUARD tente sa chance en postulant encore à ce poste, mais c'est Claude BERNARD, son collègue de promotion qui est nommé. Sa nationalité encore une fois le pénalise.

Charles-Édouard est amer. Il décide de repartir.

À 39 ans, son bilan d'homme de sciences est déjà impressionnant :

- *Hémisection de moelle ;*
- *Croisement des fibres sensitives ;*
- *Syndrome de BROWN-SEQUARD,*
- *Conduction des impressions sensorielles par la substance grise.*
- *Physiologie des nerfs vasomoteurs.*
- *Physiologie des surrénales*

Errances (1856-1859)

1856, il est maintenant à Boston : il présente des conférences brillantes sur l'épilepsie Il publie un livre qui aura un grand succès.

Son travail sur l'épilepsie date de très longtemps. C'est un de ses thèmes de prédilection. Il a développé deux théories à partir de ses expériences sur l'animal :

- la théorie de l'action à distance (adoptée par tous les savants, c'est seulement un siècle plus tard qu'on s'apercevra que cette théorie est erronée)

- la théorie de l'inhibition.

Juillet 1857, la reine VICTORIA lui remet un prix de 100 livres pour son œuvre. Pendant une petite période, il retourne à Paris et travaille de nouveau avec Charles ROBIN, il a de nombreux élèves (ROSENTHAL, WESTPHAL). Il décide alors de traduire ses livres en français.

De 1860 à 1865, il écrira un livre chaque année et ceux-ci vont connaître un grand succès et de nombreuses rééditions.

1858-1859, il est demandé pour des conférences à Londres à Édimbourg et à Dublin.

Londres (1858-1864)

On lui propose un poste de médecin-chef à Dublin qu'il refuse, mais il acceptera le même poste à l'hôpital national pour paralysés et épileptiques de Londres. Il y restera 3 ans, un record pour lui

C'est le Londres du XIX^e siècle, celui décrit par DICKENS avec sa brume, son mauvais temps, sa société bourgeoise, sa misère...

Là encore, son titre de médecin-chef est honorifique, il n'est pas payé. Pour vivre, il est obligé d'ouvrir un cabinet libéral. Ce sera une période faste.

Il gagne bien sa vie.

- il est célèbre, **tout le monde le demande.**
- Il a des fonctions cliniques et hospitalières qui lui permettent d'expérimenter et de chercher.
- Il est très bien accueilli par le corps médical, il est reçu à la Société royale et au collège des médecins de GULSTONIAN
- Il enseigne.

Son rythme de vie est effréné. Il ne peut consacrer que peu de temps à sa femme et à son fils (né à Paris en 1856).

C'est en 1861 qu'un jeune américain le Dr JACKSON demande à travailler avec lui. Ce sera un collaborateur et un scientifique de premier ordre.

— *Il écrit son fameux traité de Neurologie (1861) en collaboration avec HOLMES. Ce sera la bible des médecins anglais.*

— *Il travaille sur la localisation du centre respiratoire (Polémiques avec FLOURENS et avec VULPIAN).*

Entre Europe et USA

Il était enfin bien installé dans une vie bourgeoise et pouvait travailler dans des conditions favorables, mais Charles-Édouard n'est pas bien dans sa tête. Il n'aime pas la médecine de clientèle, il se reproche de ne pas faire assez de découvertes, il trouve qu'il ne fait qu'exploiter ses recherches antérieures. Il décide de retourner aux USA abandonnant sa vie cossue de Londres.

Il repart en Amérique un peu à l'aventure.

Le 11 juin 1864, il débarque en pleine guerre civile. À peine arrivé, on lui propose la chaire de physiologie de la faculté de médecine de HARVARD, nouvellement créée. Ce n'était pas la prestigieuse institution qu'on connaît aujourd'hui.

1864-1878, il n'arrête pas de se déplacer : New York, Paris, Dublin, Boston...

Il se lie d'amitié avec AGASSIZ, le grand naturaliste d'origine suisse installé aux USA. Ce sera pour lui un ami de tous les instants.

En 1867 son épouse Ellen décède, il le supporte difficilement et décide de retourner à Paris avec son fils de 12 ans.

En 1868, l'Académie de médecine le nomme membre correspondant à titre étranger.

Le Dr Henry BOWDITCH arrive à Paris, celui qui, par la suite, créera à Harvard le laboratoire de physiologie digne de ce nom. Charles-Édouard n'a jamais pu obtenir ce poste.

En 1869, la faculté de médecine lui offre la chaire de son ancien maître RAYER, mais comme chargé de cours (car il est britannique).

Il continue ses va-et-vient entre l'Europe et l'Amérique.

En 1872, il se remarie avec une Américaine, Maria CARLISLE dont il aura une petite fille Charlotte née en 1874, il retrouve des amis à New York avec qui il crée une revue « *Medical archives of scientific and medical practical* »

Il est malheureux, mécontent de lui-même, ses ressources diminuent, sa femme est malade. De nouveau, il doit ouvrir un cabinet.

AGASSIZ son ami, l'aide en le faisant participer à ses projets dans son laboratoire. Il prévoyait de lui construire un immense laboratoire de neurophysiologie dans sa propriété.

Mais en 1873, AGASSIZ meurt. Les héritiers lui permettent de travailler dans le laboratoire d'AGASSIZ. Nouveau coup du sort, en 1875, Il perd sa deuxième femme. Il est désespéré, mais a toujours une activité intellectuelle intense : conférences en Europe, travaux de laboratoires. Il entreprend alors des travaux sur le vieillissement.

En 1876, il se remarie une troisième fois avec une Anglaise Emma DAKIN, avec qui il sera plus heureux, c'est elle qui élèvera la jeune Charlotte. Genève lui offre une chaire qu'il refuse et retourne à New York.

En février 1878, décès brutal de Claude BERNARD. BROWN-SEQUARD postule encore une fois à sa succession au Collège de France et prend le paquebot pour Paris. Cette fois, enfin il est agréé. Il a 61 ans.

Le Collège de France

Il sollicite de nouveau la nationalité française. Le 31 mai 1878, le maréchal MAC-MAHON signa l'acte de naturalisation.

Le petit poète mauricien né en 1817 obtient enfin ce dont il avait rêvé. Francophone, il avait toujours été français par la culture et par le cœur. Il avait vécu comme un exilé nostalgique errant de pays en pays.

Nommé le 3 août, 1878 au Collège de France, il occupera ce poste jusqu'à sa mort.

En 1886, il est élu à l'Académie des Sciences. En 1887, il est élu Président de la société de biologie. La même année, il est nommé membre de la Société médicale fondée par l'empereur du Brésil Pierre II.

BROWN-SEQUARD ne devait plus jamais quitter la France par la suite.

Apothéose de sa carrière : il a enfin les moyens techniques de vérifier la justesse de ses théories.

Il recevra un accueil médiocre de l'équipe de Claude BERNARD, dont la personnalité et les méthodes étaient complètement différentes des siennes, mais il arrivera bientôt à se faire apprécier : D'ARSONVAL, l'assistant de Claude BERNARD, sera même son ami.

Les erreurs

BROWN-SEQUARD était un homme très têtu. Il s'est plusieurs fois enfoncé sur des théories fausses qui ont terni son œuvre.

1. Sa théorie sur l'épilepsie héréditaire acquise. DARWIN l'a soutenu, mais ses collègues contestaient, la polémique dura jusqu'en 1930.
2. Sa deuxième erreur, celle de la théorie des localisations cérébrales. Il perdit énormément de temps et d'énergie à contester cette théorie proposée par BROCA et soutenue par CHARCOT. Il y eut en 1875 une orageuse séance demeurée célèbre à la Société de biologie entre BROWN-SEQUARD et CHARCOT (*le choc des titans*).

Deux grandes qualités sont nécessaires au chercheur : l'imagination et l'esprit critique. S'il possédait la première, la deuxième lui a manqué hélas...

Le rajeunissement, un rêve, une utopie

Dès 1868, BROWN-SEQUARD évoque l'idée que des injections de testicules d'animaux pourraient empêcher le vieillissement.

Mais c'est seulement en 1887 qu'il va se mettre à travailler activement sur ce sujet.

Il expérimente sur lui-même et en 1889, il présente à la société de biologie, les résultats de cette observation avec des résultats « impressionnants » sur la fatigue et la force musculaire.

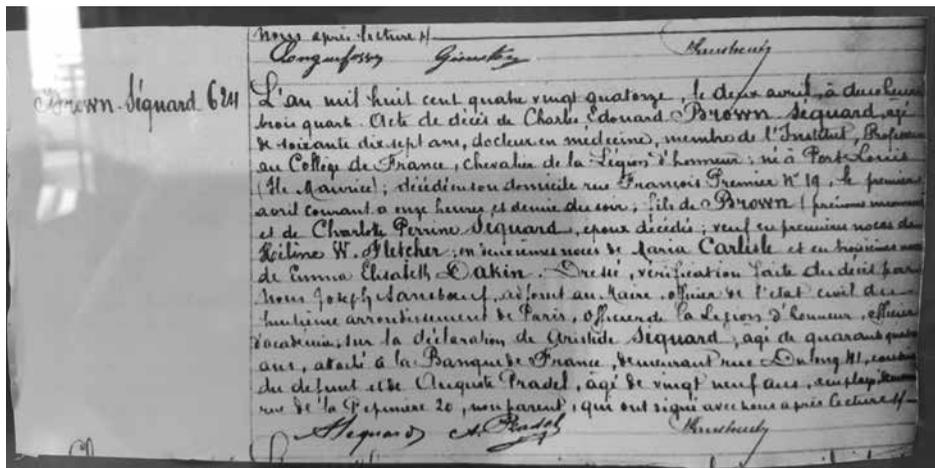
Jusqu'à la fin de sa vie, il continuera à s'injecter chaque jour ces extraits fabriqués dans son laboratoire du Collège de France avec son ami d'ARSONVAL : « l'élixir BROWN-SEQUARD »

Le succès auprès des médecins et des malades sera fulgurant. La demande d'extraits sera telle qu'il devra confier la fabrication commerciale à un de ses élèves le Dr CONSTANTIN.

Sa notoriété dans le domaine de la recherche atteint son summum. Mais la presse et les caricaturistes se déchaînent. Il devient l'archétype du savant génial et un peu fou et inspire plusieurs écrivains (*Dr Jekyll et Mr Hyde*).

À un âge avancé en 1889, il continue ses expérimentations. Jusqu'à la fin de sa vie, il n'arrêtera jamais de travailler. Il sentait ses forces baisser et son désespoir était d'être obligé d'arrêter ses recherches. Il meurt en 1894 à Sceaux à 77 ans, quelques mois après sa troisième femme. Il a présenté un accident vasculaire cérébral et a eu la lucidité quelques jours avant sa mort d'en faire une description détaillée en écrivant à un de ses collègues tous ses symptômes de façon très claire.

Il est enterré au cimetière de Montparnasse, auprès de sa dernière épouse, Emma DAKIN.



La reconnaissance de son île natale



Ses amis mauriciens ont toujours été les premiers à l'aider et à l'encourager pendant sa vie. À Maurice, à Paris, à Londres, Il a toujours été entouré de ses amis mauriciens.

Il a fait rapidement partie des sociétés savantes de l'île Maurice dès le début de sa carrière.

Le Dr DUPUIS, un compatriote accompagnera ses derniers instants.

En 1930, Le Dr ROUGET écrira et prononcera l'hommage à BROWN-SEQUARD en inaugurant le buste qui a été posé en son honneur au Jardin de

Pamplemousses.

Un timbre à son effigie a été réalisé à cette occasion.

En 2016, une exposition sur BROWN-SEQUARD a été réalisée au Blue Penny Museum à Port-Louis.

Conclusion

Grand savant, neurologue, neurophysiologiste d'exception, père de l'endocrinologie C.E. BROWN-SEQUARD a participé à ce grand courant de découvreurs du XIXe siècle qui ont fait la renommée de l'école neurologique française, considérée en son temps comme la première du monde. Tous les grands noms de la médecine apparaissent dans sa biographie.

Son talent lui a valu en France une reconnaissance tardive.

Les USA le revendiquent comme américain, Maurice bien sûr où il a grandi, lui rend hommage. La France l'a accueilli et formé, mais ne lui a donné sa chance qu'à la fin de sa vie.

Il se revendiquait mauricien par sa mère.

Je voudrais pour ma part rappeler que ses racines créoles sont surtout réunionnaises (sa grand-mère maternelle NATIVEL), et je regrette que les Réunionnais ne le connaissent que très peu. J'espère que ce travail réparera un peu cette lacune.

Claude MIGNARD

Bibliographie

— AMINOFF Michaël J., *BROWN-SEQUARD, An improbable genius who transformed medicine*, 2010.

— BERTHELOT, *Notice sur la vie funèbre de BROWN-SEQUARD*, 1898.

— BOWDITCH (1897), *Memory of Charles-Édouard BROWN-SEQUARD*, read before the National Academy, 1897.

— CELESTIN Louis-Cyril, *The Biography of a Tormented Genius*, Springer publishing, 2014

— DUPUY Eugène, *Notice sur M le Pr BROWN-SEQUARD ancien président de la Société de biologie*, 1894.

— RICHON Emmanuel, *Le Mauricien le plus célèbre Charles-Édouard BROWN-SEQUARD*, 2016.

— ROLE André (1977), *La vie étrange d'un grand savant*, Plon édition, 1977

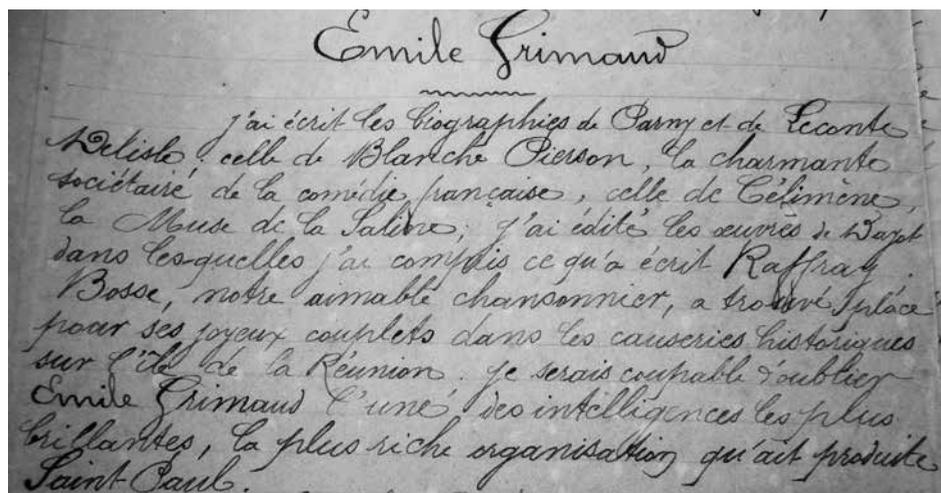
— ROUGET, *BROWN-SEQUARD et son œuvre*, General printing Port-Louis — *Hommage de la Société médicale de l'île Maurice*, 1930.

Emile GRIMAUD

par Gilles-François CRESTIEN

Gilles-François Crestien fut notaire et maire de Saint-Paul au milieu du XIXe siècle. Membre pendant de nombreuses années de la Société des Sciences et Arts de La Réunion, il est passé à la postérité pour avoir publié en 1881, chez Challamel à Paris, les «*Causeries historiques*», rééditées en 2015 par le Corridor Bleu. Nous avons récemment retrouvé aux Archives départementales, dans le fonds qui porte son nom, de nouveaux articles, pour la plupart inédits, qu'il destinait à une seconde édition, revue et augmentée de ses «*Causeries historiques*», qui ne fut jamais publiée. Parmi eux, celui que nous publions ici.

JFHF



J'ai écrit les biographies de Parny et de Leconte Delisle ; celle de Blanche Pierson, la charmante sociétaire de la Comédie française, celle de Célimène, la muse de la Saline, j'ai édité les œuvres de Dayot dans lesquelles j'ai compris ce qu'a dit Raffray Bosse, notre aimable chansonnier, a trouvé place pour ses joyeux couplets dans les causeries historiques sur l'île de la Réunion ; je serais coupable d'oublier Emile Grimaud l'une des intelligences les plus brillantes, la plus riche organisation qu'ait produite Saint-Paul.

Emile Grimaud n'a pas écrit une ligne, sauf les courtes légendes mises sous quelques charges ; son souvenir n'existe que dans la mémoire de ses contemporains dont les rares survivants se rappellent encore les soirées de franchises et de folle gaité qu'ils passaient dans la société de ce gaulois colonial. Il est né à St-Paul le 25 octobre 1821 dans la maison située sur la chaussée, la maison où M. Arthur Grimaud père tenait son atelier de peinture ; il était aussi heureusement doué au physique qu'au moral : grand, de taille élancée, un visage ovale que d'abondants cheveux noirs bouclés encadraient, de beaux yeux, une bouche sensuelle, un nez un peu épâté, le seul trait qui put prêter à la critique, tout cet ensemble formait une tête superbe, à la Paul Véronèse.

Il avait reçu peu d'instruction ; il n'en avait eu d'autre que celle que donnent les frères des Ecoles Chrétiennes ; il était doué d'une grande mémoire, débitait les vers avec talent ; accompagnait au piano sans avoir appris la musique. Il s'était fait un doigté en dehors de toutes les règles de l'art. On préférait être accompagné par lui que par bien des croque-notes de l'endroit. Grimaud avait une belle voix de baryton, il était mime désopilant : qui ne se rappelle la confession de Madame Dubrasier et tant d'autres imitations comiques, sans mourir de rire.

Avec une si riche organisation, il aurait pu être bon musicien, grand comédien, peintre et caricaturiste, si ces belles aptitudes avaient été mieux dirigées.

Je dois le dire, c'est à son père qu'incombe la responsabilité de n'avoir pas tiré un meilleur parti de tant de dons naturels. M. Arthur Grimaud était peintre médiocre ; modelant cependant bien les fruits de la colonie, il s'était acquis une certaine réputation dans ce genre. Il croyait que son fils n'avait plus rien à apprendre après les leçons qu'il lui avait données. Je n'admets pas l'hypothèse qu'ait pu entrer un sentiment d'égoïste jalousie dans son cœur de père.

M. le Gouverneur Cuvillier et plus tard M. Olive Lemarchand avaient voulu envoyer notre St-Paulois à Paris, pour y achever ses études ; M. Grimaud père s'était toujours opposé à ce voyage en se disant qu'il avait donné à son fils toutes les leçons qui pouvaient faire de lui un grand peintre. Erreur et présomption de l'ignorance. Aussi cette belle et exubérante organisation dévoya, elle n'eut d'autre guide que sa fantaisie.

Emile Grimaud était peintre de peu de valeur ; bon caricaturiste ; ses portraits se faisaient remarquer par une grande ressemblance. Il s'adonna particulièrement à la caricature ; la caricature est un art secondaire du dessin, elle est à un beau tableau ce qu'un calembour est à une belle page de littérature.

A vingt ans, Emile Grimaud se mit à parcourir la colonie, menant une vie de Bohème, s'arrêtant dans les quartiers où il faisait à profusion des portraits à l'huile avant que la photographie, avec ses froides reproductions, eût envahi le domaine de la peinture.

Gagnant beaucoup, il dépensait l'argent et le gaspillait avec la plus déplorable facilité : on raconte, entre autres excentricités, qu'un jour de grande richesse, après avoir fait une ample moisson de piastres, dans la ville de St-Pierre, il donna à ses amis un repas où ne voulant pas avoir de domesticité gênante il desservait la vaisselle par la fenêtre.

Il avait associé à sa vie nomade un ami plus âgé que lui dont la sagesse devait mettre une certaine règle dans son ménage ; tout le monde l'a connu cet ami, cet autre lui-même ; qui voyait l'un rencontrait l'autre, deux inséparables, j'ai nommé François Ycard, brave garçon, Bohème comme son pupille pour lequel il avait une grande admiration ; ce dernier lui avait appris le dessin et la peinture, Grimaud dessinait la tête de ses portraits, François Ycard faisait le buste et les accessoires ; dans ces tableaux les dames avaient invariablement à la main une orange ou une fleur, les hommes, un livre ou une canne. C'était connu. François Ycard tenait la caisse de la société, il menait une existence aussi débraillée, aussi affolée que celui dont il s'était chargé de diriger les pas.

La gêne devait entrer souvent dans ce ménage de garçon, une chaussette ou un tiroir de commode sans clef servait de coffre fort.

Un jour de dèche profonde Grimaud interpelle son dépensier : quel est l'état de la caisse, mon cher ami ? Dis-moi toute la vérité, rien que la vérité : Crédit..... 0, mais elle est riche de promesses, répond celui-ci, un tel... a promis de faire faire son portrait demain ; le gros épicier du coin veut un portrait de famille ; il désire être placé au milieu de son jardin, il veut des fruits partout. C'est bon, on lui en donnera autant qu'il en voudra.

Mais aujourd'hui, il me faut de l'argent pour aller dans le monde. Tout cela ne m'en donnera pas sur l'heure, pour me rendre au bal de M. L. ; cette invitation me fera le plus grand bien ; mon ami F. me garantit une ample moisson de *binettes*, véritable pactole !

Il faut cependant que je me rende à cette soirée. J'ai une idée : porte-moi une paire de chaussettes, la seule en provision ; il la dresse et y dessine une paire d'escarpins avec ses boucles en or.

Il lui restait une chemise rasée à la ceinture, le bas de ce vêtement avait été déchiré pour essuyer ses pinceaux, il se fait un faux col de papier, il épingle le

corps de cette chemise avec un caleçon, et voilà notre Bohème qui se fait un *complet* aussi en papier. « Voyez que Murger, dans sa vie de Bohème, n'a rien inventé ».

Ainsi attifé, notre ami se rendit à la soirée, se dissimulant autant que possible, quand un camarade, un St-Thomas trop curieux, veut s'assurer de la toilette de notre invité, et pata, tra...

La vie d'Emile Grimaud est semée d'excentricité de ce genre ; nous n'en citerons qu'une dernière pour faire bien connaître notre original : ceci se passait en 1836.

Tout le monde a connu à St-Paul le père Laurent, ancien affranchi de M. le commandant de Laprade, un forgeron serrurier de beaucoup de talent.

Emile Grimaud imagina de se faire établir par notre habile serrurier tout un système d'ailes articulées pour tenter de voler. Dans sa folle entreprise, accompagné de son fidèle Ycard, il va trouver Laurent, il l'enthousiasme par des raisons spécieuses et lui tient à peu près ce langage : un pigeon pesant à peu près une livre se soutient dans l'air avec des ailes de vingt-cinq centimètres. Je pèse tant... avec une envergure proportionnée au poids de mon corps je dois me soutenir dans l'air, c'est logique, concluant ! Père, vite à la besogne, vous serez payé sur la première binette croquée. Voilà Laurent, artiste aussi, lui, lancé dans l'aventure, et se met à l'œuvre.

L'appareil est bientôt confectionné, un chef d'œuvre de légèreté en acier ; les articulations fonctionnent bien. Le lieu choisi pour l'essai de la folle entreprise est le parapet de la grande batterie, élevé de six à sept pieds de hauteur sur le sable du bord de mer. Laurent et François Ycard, les seuls confidents de cette aventure insensée se rendent à l'endroit indiqué. François Ycard, de haute taille, prend le nouvel *icare* sous le bras, et, au commandement de Laurent, lance son ami hors de la batterie ; l'appareil s'ouvre à peine, notre héros roule et s'embarrasse dans les ressorts des ailes qui le blessent, tous rentrent en ville confus de leur mésaventure.

Le groupe est reçu avec de grands éclats de rire par Eugène Dayot qu'avait prévenu le père Grimaud.

Laissons de côté les excentricités de notre artiste, nous terminerons cette causerie en citant quelques productions d'Emile Grimaud : Peintre pour gagner son existence de chaque jour, il a fait de nombreux portraits qui n'iront pas à la postérité. Ses caricatures seules sauveront de l'oubli sa mémoire. Comme caricaturiste il avait une valeur réelle ; il aurait sans doute occupé le premier rang à Paris.

Nous avons recueilli dans un album quelques charges qui donnent la mesure de son talent dans ce genre ; nous ne citerons entre mille, que le dessin représentant M.M. Vinchant et Rimbaud faisant leur partie d'échec : un petit chef d'œuvre, pour la ressemblance des originaux et la correction du dessin ; et la charge de M. Paquet de Saint Syphorien, type St-Paulois, succombant sous le poids de l'étude, comme le dit la légende de l'auteur, du Grévin, plus le fini du dessin.

Cette brillante organisation, cette aptitude pour tous les arts que possédait Grimaud ont été perdues, faute d'avoir été mieux dirigées, et de ne s'être pas produit sur un plus grand théâtre.

Le peu de clairvoyance de M. Grimaud père est cause de ce malheur, il a assumé une grande responsabilité devant la patrie créole.

Emile Grimaud est mort à St-Paul le 6 juillet 1855 ; à l'agonie il avait demandé à être entouré de fleurs, et à fermer les yeux au son de la belle marche funèbre de Beethoven que sa sœur sanglotante exécutait près de son chevet pour satisfaire à la demande de l'artiste mourant.

Gilles-François CRESTIEN



Succombant sous le poids de l'Etude !!! Paquet de Saint Syphorien, petite clarinette de musique de Saint-Paul. Secrétaire de la mairie !!!

Dessin d'Antoine-Emile Grimaud, caricaturiste.

(Archives départementales de La Réunion, FRAD974 3J1.15)

DÉSIRÉ BARQUISSAU, A SAINT-PIERRE, EN SON COLLÈGE

Par Raoul LUCAS

Nous nous proposons, dans le cadre de cet article, d'étudier les conditions et les formes dans lesquelles tente de se développer, entre 1840 et 1890, un établissement qui ambitionne de dispenser un cursus scolaire complet : le Collège Barquissau, à Saint-Pierre.

Quels sont les différents aspects qui ont rendu possible la création de cet établissement ? Quelles sont les controverses qui ont accompagné l'existence du Collège Barquissau, pendant un demi-siècle ? A quels besoins sociaux ce collège, œuvre d'un homme et d'une vie, a-t-il répondu ?

Nous tenterons de répondre à ces questions en interrogeant les formes d'interrelations existant entre modèles politiques – tant à l'échelon du pouvoir central, de la société coloniale qu'à l'échelon local – et les options qui agissent à la base de la construction du domaine éducatif.

Puis pour conclure, nous traiterons de la place faite à Désiré Barquissau dans la mémoire des hommes.

Enseignement secondaire, et reproduction de l'élite

L'enseignement secondaire constitue au XIX^e siècle la pièce maîtresse du dispositif pédagogique en France. Comme l'analyse Antoine Prost « *il occupe la majeure partie des études de 8 à 18 ans, avec des programmes ambitieux ; il prépare directement aux études supérieures spécialisées, droit, médecine, écoles du gouvernement ; il tient lieu enfin d'un véritable enseignement supérieur des sciences et des lettres qui n'existe guère avant 1880. A eux seuls ces trois traits attestent la suprématie du secondaire* »¹

La culture que dispensent ces établissements secondaires constitue un élément majeur de la culture dominante. Elle joue un rôle important dans le processus d'exclusion sociale. Le statut des savoirs à transmettre et la maîtrise de leur contenu ont alimenté de nombreuses controverses et polémiques. La prépondérance initiale accordée aux langues latines et grecques suscite

¹ Prost A. *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris Colin, 1968, p 21. Rappelons pour mémoire qu'un collège dit de plein exercice dispense un cursus complet de la première année de l'élémentaire à la dernière année du secondaire. Tous les Collèges Royaux sont automatiquement dans cette situation ainsi que quelques collèges privés, mais seulement avec autorisation.

d'importantes critiques dans le milieu du XVIIIe siècle pour se transformer en conflit au XIXe siècle. Toutefois, ramener ces critiques, ces controverses entre la culture fondée sur les humanités et celle fondée sur les sciences à des circonstances particulières serait en fournir une analyse mutilante.

Belles-lettres et humanités, tout en dotant les élèves d'attributs distinctifs, visaient également à les préparer aux nouvelles fonctions d'un appareil administratif que la monarchie française cherchait à imposer. La révolution industrielle et ses mutations technologiques, par la crise d'identité culturelle qu'elle provoque, affectent le statut des savoirs dans le secondaire. Mais ces controverses autour des savoirs et de leur hiérarchie ne sont pas les seules à affecter l'enseignement secondaire.

Les élites s'affrontent également sur l'organisation d'un enseignement intermédiaire pour les classes moyennes. Sans suivre le déplacement des rapports de force pour l'organisation de cette zone intermédiaire, insistons sur le fait qu'elle pose comme caractéristique majeure la correspondance entre, d'une part les niveaux de culture scolaire, les clientèles et les destinations sociales d'autre part. En définitive, à travers ces mouvements et ces lignes de force, c'est à la définition d'une nouvelle culture scolaire avec ses contenus et ses agencements que participent les élites dirigeantes².

Le Collège Royal de Bourbon et son projet

Dans la colonie c'est autour du Collège Royal de l'île Bourbon que se focalisent les débats sur l'enseignement secondaire. Cet établissement de plein exercice qui a été arraché au pouvoir central par la bourgeoisie coloniale, a été fondé à Saint-Denis en 1818.

De sa fondation à 1848, avec l'avènement de la deuxième République, l'établissement prend, comme partout en France, le nom de lycée, le Collège Royal suscite de nombreuses interventions. Elles se déroulent au sein des différentes instances politiques ou spécialisées : Conseil privé, Conseil colonial, Conseil général ou commissions d'instruction publique ; et aussi dans la presse. Si ces interventions portent sur la programmation des savoirs, les disciplines à promouvoir ou à reléguer, les filières à mettre en œuvre, elles exposent surtout les rapports au type de sociabilités recherchées pour le Collège Royal³.

Organiser sur place une culture d'excellence moderne certes, mais surtout soucieuse de veiller à la pérennisation d'un ordre esclavagiste telle est la priorité des notables ; exclure le recours à des établissements secondaires métropolitains, telle est la conséquence. Ainsi le conseiller colonial Auguste Pajot

2 Petitat A., *Production de l'Ecole. Production de la Société*, Genève, Droz, 1982 ; Trenard L.L., « L'enseignement secondaire dans la Monarchie de Juillet », in *RHMC*, t. XII, 1965.
3 Lucas R., *Bourbon à l'Ecole 1815-1946*, Saint-Denis, Océan Editions, 1997.

tente de convaincre ses collègues que pour la formation de son élite, l'univers colonial – dont le Collège Royal « *est une des institutions les plus importantes* » – est bien plus satisfaisant que l'Europe⁴.

Après avoir mentionné les difficultés d'acclimatation auxquelles est soumise la jeunesse de Bourbon en Europe, l'élu démontre les dangers de la « *francisation* » qui a pour inconvénient majeur de relâcher les liens des Bourbonnais avec leurs parents et leur île. En situation de contacts culturels différents de ceux qui peuvent se vivre dans l'île à leur retour « *ils ne trouvent pas les beautés qu'ils ont admirées dans ces lieux où ils ont commencé à ressentir les premières et vives impressions de jeune homme [...], les liens de camaraderie, dont il est si avantageux et quelquefois si utile de retrouver les traces dans le cours des transactions de la vie, n'existent pas pour eux* »⁵.

Cette perte de l'authenticité et de la spécificité créoles est dangereuse et pour la société coloniale, l'absence de complicité et de familiarité chez l'élite portera fatalement atteinte à la cohésion et à la continuité sociale. Dès lors on comprend pourquoi le Collège Royal doit être privilégié au détriment des institutions françaises. Le collégien doit se montrer solidaire de la société coloniale. Il doit être éduqué en conformité avec ses valeurs car c'est sur lui que repose l'édifice esclavagiste : « *la plupart des élites du Collège Royal sont les sommités à venir de la grande propriété, quel que soit l'âge du propriétaire d'esclaves, ce titre suffit pour lui imposer toutes les obligations du chef de famille et la plus impérieuse des obligations, celle dont l'exercice a une corrélation directe avec la police des ateliers* »⁶.

Ce qui se joue au Collège Royal, c'est donc l'apprentissage d'une manière d'être, la recherche d'un certain esprit, la sédimentation de ce qu'on pourrait appeler un « moi » colonial autrement dit un « *habitus* » colonial.

Enseignement secondaire et logiques coloniales

Si le démantèlement des possessions françaises de l'océan Indien et les nouveaux rôles sociaux que la société coloniale vise à mettre en place à Bourbon ont rendu nécessaire l'enseignement secondaire avec le Collège Royal, ceux qu'il intéresse ne formulent pas cependant à son endroit des demandes identiques⁷.

A Saint-Denis obligation est faite, par une ordonnance locale en 1821, à tous ceux qui dirigent des maisons d'éducation, d'envoyer leurs élèves, à

4 ADR PV *Conseil Colonial Session de 1834*.

« Europe » désigne dans le vocabulaire de l'époque « La France ». Le terme « métropole » pour désigner La France n'apparaît que... dans la seconde moitié du XXe siècle.

5 Ibid.

6 ADT. 1118 *Rapport de Greslan*, Commission centrale d'Instruction Publique.

7 Lucas R., op. cit.

l'exception de ceux qui n'apprennent qu'à lire et à écrire, au Collège Royal. Les professeurs du collège, s'ils sont autorisés à donner des leçons particulières, ne peuvent pas enseigner dans d'autres établissements à l'exception de ceux des filles. Aux rétributions collégiales, source jusqu'alors exclusive de financement de l'établissement, viennent s'ajouter une dotation annuelle de la colonie et différentes taxes « *d'enseignement général, de frais d'étude, d'examens et diplômes* » auxquels sont soumis désormais toutes les maisons d'éducation et instituteurs privés de l'île⁸.

Cependant, si les dispositions ont pour objectif d'ordonner les instances éducatives pour les rendre viables, elles sont loin pour autant de constituer un système unifié où l'installation du Collège Royal viendrait prolonger ou parachever les établissements privés des autres localités de la colonie et, a fortiori, les écoles élémentaires pour pauvres. C'est ainsi qu'en 1829 quand Louis Hery, professeur de rhétorique démissionnaire du Collège Royal, sollicite du gouvernement local l'autorisation d'ouvrir une institution privée à Sainte-Suzanne, sa demande, bien qu'appuyée par la municipalité, provoque de longs débats au Conseil Privé. Les autorités redoutent de créer un précédent qui finirait par transformer le Collège Royal en « *établissement d'un intérêt purement communal pour la ville de Saint-Denis* »⁹. A cette logique institutionnelle s'opposent des considérations politiques. Il y a dans les autres localités de l'île – appelées plus communément quartiers – des parents dont la fortune ne leur permet pas d'envoyer leurs enfants au Collège Royal et « *qui les laisseraient languir dans l'ignorance faute de trouver à les faire instruire sans les envoyer loin de chez eux ; le manque d'instruction serait d'autant plus à redouter que notre population blanche a éminemment besoin d'éducation pour maintenir sa suprématie sur les autres [...]* »¹⁰. Finalement Héry est autorisé à ouvrir son institution à condition de limiter l'enseignement « *aux premiers principes de la langue latine* »¹¹.

Dans les années qui suivent, de nombreux élus dénoncent la politique éducative du pouvoir local en direction de la classe moyenne « *elle qui doit tant exciter la sollicitude a été privée de tout moyen d'instruction et l'ignorance devient son seul partage* ». Ils demandent donc que « *tous les quartiers puissent avoir des institutions libres où l'enseignement ne serait pas limité* »¹².

Au milieu des années 1820, la colonie connaît une situation économique de crise qui trouve ses origines sur le plan interne dans la réponse au système esclavagiste face aux progrès techniques réalisés dans la production du sucre et sur le plan externe, dans la « *guerre des deux sucres* » que se livrent planteurs

des colonies et betteraviers métropolitains¹³. Les planteurs de Bourbon qui ont emprunté auprès de colons disposant de numéraires ou de la Caisse d'Escompte et de Prêts connaissent des difficultés aggravées par les cyclones successifs qui s'abattent sur l'île continuellement pendant plusieurs années. Ils ne peuvent plus rembourser leurs dettes. Cet endettement, qui frappe principalement les moyens planteurs, contribue à une situation sociale explosive avec la masse de Libres de couleur et de Blancs pauvres frappée d'une misère extrême et plonge l'île dans une crise politique qui affecte le système colonial esclavagiste dans son ensemble. Cette crise revêt, en 1830, une tension paroxystique avec la naissance du mouvement clandestin autonomiste des Francs-Créoles¹⁴.

C'est au cœur de cette tentative politique de la moyenne bourgeoisie d'établir des rapports de force susceptibles de briser le carcan qui l'asphyxie, que prennent également sens les revendications autour de l'enseignement secondaire dans la colonie. Aussi quand Monginet, le Président de la Cour Royale qui a été nommé à la Commission d'Instruction publique plaide en 1833 « *la centralisation au Collège Royal pour tout ce qui comprend la haute instruction* »¹⁵ ses propos provoquent une vive polémique. Pour le Conseiller général franc-créole, De Keranval, élu de Sainte-Suzanne, « *il faut éviter le danger de voir les enfants d'une classe plus heureuse rétrograder et perdre une position qu'ils ne sauraient plus conserver dans la décadence des fortunes coloniales sans de bonnes études* »¹⁶. De plus, en recourant au vocabulaire des grands propriétaires et industriels du sucre pour adapter l'île aux exigences de l'économie capitaliste, Monginet inquiète au plus haut point petits et moyens propriétaires. En se plaçant sur le terrain de la rationalité économique Monginet vise à constituer un espace scolaire avec le Collège Royal comme seule institution méritant de mobiliser la colonie. Dans une lettre ouverte, Jean-Marie Raffray, ancien professeur au Collège Royal et qui dirige depuis deux ans un collège à Saint-Paul, conteste la thèse de Monginet¹⁷. Il conclura sa charge en s'étonnant de voir un haut fonctionnaire issu d'un régime libéral préconiser pour l'enseignement secondaire une politique de monopole qui aurait pour résultat d'entraver son développement.

En 1833, sur les 137 élèves que compte le Collège Royal, 124 sont originaires de Saint-Denis, cinq de Saint-Pierre et six autres localités ne comptant qu'un ou deux collégiens. Les intérêts en jeu dans la diffusion de l'enseignement secondaire qui sont internes à la bourgeoisie blanche - les libres de couleur n'ayant pas accès au Collège Royal « *sans que la législation s'y*

8 *Bulletin Officiel de l'île Bourbon*. Ordonnance du 28 juillet 1821.

9 ANOM Run C.35, d.261 *PV du Conseil Privé*, 3/02/1829.

10 Ibid.

11 Ibid.

12 ANOM Run C.276, d.1520 *PV du Conseil Général* 19/10/32.

13 Fumas S., *Une Colonie Ile à Sucre*, Saint-Denis, Océan Editions, 1989

14 Lucas R., Serviabile M., *Les Gouverneurs de La Réunion Ancienne Ile Bourbon*, Saint-Denis, CRI, 1987.

15 ANOM Run C.270, d.1435, *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, 4 septembre 1833.

16 ANOM Run C.276, d.1520, *PV Conseil Général*, session de 1833.

17 ANOM Run C.270, d.1435, *Le Glaneur*, 14 septembre 1833.

opposât positivement »¹⁸ – cristallisent donc à la fois des différences liées à la richesse mais également des éléments liés à sa localisation géographique dans l'île.

Désiré Barquissau, son collège et les controverses qu'il suscite

De toutes les tentatives de création d'institutions secondaires dans le Sud de la colonie dans la première moitié du XIXe siècle, seule celle de Désiré Barquissau a connu durée et notoriété. A sa fondation en 1838 Désiré Barquissau n'est qu'un des trois associés propriétaires de l'institution¹⁹. Mais au terme de l'année qui suit, les deux autres associés, Magny et Frappier, préfèrent se retirer constatant que « *le revenu social n'était pas assez séduisant pour assurer la durée de la société* »²⁰. Si Barquissau se retrouve seul à la direction de l'institution, désormais la sienne, et ce jusqu'à sa liquidation en 1889 - qui précédera de quelques mois sa propre disparition - l'éducation est loin de lui être une activité inconnue.²¹

Après des études universitaires à Paris, de retour à Bourbon, Désiré Barquissau est recruté au Collège Royal où il inaugure et développe l'enseignement de la physique et de la chimie. Un poste qu'il occupe jusqu'à la création d'une chaire de physique en 1835 où il voit sa candidature éliminée à la suite de manœuvres frauduleuses²². Une situation qui l'amène à quitter le Collège Royal, et Saint-Denis, pour s'installer à Saint-Pierre ce qui l'a sans doute rendu disponible pour participer à la création de l'institution secondaire.

De 1840 à la fin des années 1880, le Collège Barquissau va focaliser les débats. Ils portent sur l'importance de l'enseignement secondaire pour la ville et les communes voisines, sur le développement du collège, la mise en place d'un cursus complet, du primaire au secondaire, la recherche de financement et le recrutement du personnel enseignant.

L'effondrement, en 1848, du système esclavagiste qui vient rompre la reproduction d'un ordre du monde pensé immuable par la société coloniale, est à la base de l'argumentation des partisans du développement de l'enseignement secondaire dans d'autres communes que Saint-Denis. Pour De Couder qui a été chargé, par ses collègues du conseil municipal, d'un rapport sur l'instruction à Saint-Pierre, il convient d'accepter qu'un monde « *a disparu sans retour* »²³. Aussi, estime-t-il, il faut « *recommencer à vivre dans une colonie nouvelle* »

18 ANOM Run C.435, d.4736. *Lettre de S. Brunet au Ministère des Colonies*, le 3 septembre 1836, Brunet est délégué de la colonie.

19 ADR B.1005, p.11.

20 Ibid.

21 Cf. Lucas R., op. cit.

22 ANOM Run C.114, d.820. *Lettre de BARQUISSAU* 10 juillet 1835.

23 ADR 2-0-247 PV du Conseil Municipal 5/11/49.

en cherchant à conserver son rang, objectif pour lequel le développement de l'enseignement secondaire est essentiel, avec comme priorité d'agir pour la classe moyenne.

Un second argument revient toujours parmi les justifications pour le développement de l'enseignement du secondaire à Saint-Pierre, c'est l'importance de la ville et son rôle économique et administratif pour tout le sud de la colonie. C'est à Saint-Pierre, rappelle Désiré Barquissau, « *que les communes, nos sœurs, portent toutes leurs productions, toutes leurs denrées d'exportation, c'est chez nous qu'elles viennent chercher les approvisionnements de leur commerce et de leur industrie, tous les éléments de leur activité et de leur bien-être* »²⁴.

D'une manière générale, c'est donc l'utilité d'un enseignement secondaire pour Saint-Pierre et l'ensemble du Sud qui est invoqué avec des profits directs pour les familles. Des résultats qui auraient pour avantage de rééquilibrer une situation inégalitaire par rapport à Saint-Denis « *qui regorge d'hommes de tout âge, qui sans sortir de leur ville natale ont pu compléter leurs études et sont aptes à occuper toutes les postures que la société demanderait à leur intelligence et à leur savoir* »²⁵.

Mais chez les partisans du développement de l'enseignement secondaire, de nombreuses divergences existent. Elles renvoient simultanément aux conceptions de l'enseignement secondaire, aux conceptions de la société coloniale post-esclavagiste et aux relations entre groupes la composant. C'est ainsi que le Conseil général, qui a voté en 1855 une subvention de 10 000 francs pour favoriser le développement des collèges communaux, la conditionne par l'engagement des établissements à s'arrêter « *au seuil des humanités* »²⁶. Cette exigence est rejetée par le collège de Saint-Pierre tant « *elle consacrerait la déchéance intellectuelle et immédiate de toutes les familles éloignées de Saint-Denis et qui n'avaient conservé de leur ancienne fortune que le nom qu'elles portaient* »²⁷. Cette analyse, Barquissau réussit à la faire partager par le Conseil municipal qui soutient, avec l'appui décisif du maire Félix Frappier, son projet de doter l'établissement d'un cursus secondaire complet avec l'ouverture d'une chaire de seconde à la rentrée scolaire de 1865, et de rhétorique l'année suivante²⁸. Si l'administration du Gouverneur Dupré ne souleva aucune objection pour l'ouverture de la classe de seconde, il en fut tout autrement sous l'administration de son successeur, le Gouverneur De Lormel, pour la chaire de rhétorique.

24 ADR 2-0-250, PV du Conseil Municipal 5/05/65.

25 Ibid.

26 ANOM Run C.270, d.1442. *Procès Verbaux du Conseil Général*.

27 ADR B 10054, p.9.

28 ADR 2-0-250 doc. cit.

Pour l'administration coloniale le Collège Barquissau n'est ni un établissement public, ni un établissement communal – bien qu'il soit reconnu comme tel par la municipalité depuis 1864 – ni une école libre ayant des obligations publiques mais « *qu'un* » établissement libre et qu'en conséquence il ne peut bénéficier d'aucune subvention communale pour la création d'une chaire de rhétorique²⁹. Face à cette attitude, le Conseil municipal fait bloc, se présentant comme l'interprète de la population saint-pierroise et soucieux de l'intérêt général dans le respect des finances communales. Convaincue de la justesse de ses positions, la municipalité renouvelle, en 1869, à l'unanimité, à trois conseils municipaux consécutifs, sa détermination à ouvrir la chaire de rhétorique³⁰. En 1870, quand De Lormel ajourne une fois encore sa décision, le Conseil municipal unanime proteste solennellement et considère désormais ses votes sur la création de la chaire de rhétorique comme valides³¹.

Cette politique de la municipalité de Saint-Pierre va alimenter dans les mois et les années qui suivent une importante et durable campagne de presse sur la nécessité d'un enseignement secondaire dans les communes. Elle mobilise toute la presse coloniale.

Les arguments débattus portent sur le préjudice causé au lycée, le coût financier pour les communes, l'élimination des classes moyennes, l'ajustement avec les autres niveaux d'enseignement, la désolation des quartiers ou les menaces sur la société coloniale et aussi les contenus à dispenser.

Corrélativement à ces controverses, il y a les réflexions sur les clientèles concernées et leur destination. Elles semblent correspondre aux franges plus ou moins fortunées de la classe moyenne. Autoriser ces populations d'accéder dans les quartiers à un enseignement secondaire – contenu dans d'étroites limites – permettrait à la société coloniale de garantir son ordre social en faisant des alliés contre « *l'envahissement du prolétariat* »³². Très souvent les rapports entre les programmes et les publics auxquels ils s'adressent sont abordés sans détour. Quand « *effrayé de l'avenir réservé aux jeunes gens de la classe moyenne dans la colonie* » le journal *Le Moniteur* leur demande de regarder vers Madagascar, Deltel profite pour demander une remise en cause des programmes des collèges³³. « *Le grec et le latin, estime-t-il, seront d'un faible secours à ceux qui se rendront à Madagascar pour y diriger même tout à fait en sous-ordre les divers travaux de colonisation* »³⁴.

Mais si ce souci d'opérer des distinctions scolaires est majoritairement présent dans la colonie, il n'est pas partagé ni par Barquissau, qui siège alors au

29 ADR T 120.

30 ADR B 10054 p.15 et suivantes.

31 ADR 1 PER 11, *Journal du Commerce* 16 août 1870.

32 ANOM Run C.270, d.1442. *Procès-verbaux du Conseil Général* (1855-1869)

33 ADR 1 PER 7, *Le Moniteur* du 11 avril 1863.

34 ADR 1 PER, Commission de Saint-Pierre du 20 mai 1863.

conseil municipal, ni par ses amis comme Auguste Babet, son ancien élève, élu conseiller de Saint-Pierre en 1875, puis maire en 1881 ou comme François de Mahy, ancien maire, conseiller municipal, élu à l'Assemblée nationale en 1870³⁵. C'est ainsi que Barquissau met en place un système de bourses pour les enfants pauvres qu'il va étendre à toutes les classes de son Institution³⁶.

Ces choix ne sont pas sans conséquences financières pour un système dont l'équilibre imaginé par Barquissau repose sur fonds propres et contributions communales d'autant que le recrutement du personnel enseignant n'est pas aisé. Il impose de trouver des personnes munies des titres et disposant d'une expérience suffisante. C'est en Europe qu'elles seront recrutées et leur prise en charge est assurée par la commune. Disposer de classes supérieures et de personnels munis de grades universitaires est une exigence de qualité et de crédibilité pour l'institution et surtout une garantie d'un recrutement assuré³⁷. Avec 58 élèves en 1846, dix ans plus tard le collège compte 83 élèves dont 75 de Saint-Pierre, 1 de Saint-Philippe, 3 de Saint-Joseph, 2 de Saint-Louis et 2 de Saint-Paul. En 1878 l'effectif du collège est de 113 élèves³⁸.

En 1875, De Frappier, le maire de Saint-Pierre, mis en minorité par son conseil, ne peut s'opposer à la suppression de la chaire de rhétorique³⁹. Sous le majorat de Babet (1881-1888) le soutien du conseil au collège va prendre un tour tumultueux, le maire accusant ses adversaires au conseil municipal, François Isautier et Jules Hermann, de s'opposer à l'instruction des enfants du peuple⁴⁰.

Enseignement secondaire, singularités saint-pierroises et ordre colonial

La longévité du Collège Barquissau avec ses tensions, ses difficultés surmontées, son développement, ses périodes de crise, puis de disparition, demande à être rapportée à la situation économique et au mouvement des idées à Saint-Pierre.

Les combats menés, aux temps immémoriaux de la fondation du quartier Saint-Pierre par ses habitants, contre les gouverneurs en poste jusqu'au premier tiers du XVIII^e siècle, vont fixer durablement les éléments de la singularité saint-pierroise. Ce qui fonde ces combats, c'est la hantise pour l'administration et

35 Babet A. descendant d'affranchi a été élève du Collège Barquissau en 1854. Cf. *Revue du Cercle Généalogique de Bourbon*, n° de décembre 1997. Mahy F. (de), député de La Réunion de 1870 à 1906, ministre de l'Agriculture dans le cabinet Freycinet, puis ministre des Colonies : actif partisan, avec A. Babet, de la conquête de Madagascar, membre de la Gauche républicaine.

36 Cf. les différentes délibérations du Conseil municipal. Années 1875-1889

37 Cf. Compte-rendu des Conseils municipaux. Années 1865 à 1872.

38 Archives de l'Evêché, doc. cit.

39 Cf. ADR 2-0-250 et 251. -.

40 Cf. ADR 2-0-252.

les couches dirigeantes de voir Saint-Pierre, grâce à ses richesses et bassins naturels, surpasser Saint-Denis, le centre administratif et politique de l'île⁴¹.

La canalisation des eaux de la Rivière Saint-Etienne, qui délimite la commune à l'ouest, lancée en 1819, achevée en 1826, transforme Saint-Pierre et sa région en zone agricole d'une très grande fertilité. En 1827, deux sucreries s'étaient déjà installées le long du canal Saint-Etienne⁴². Trente ans plus tard, sur les 121 usines sucrières que compte la colonie, 19 sont installées sur la commune de Saint-Pierre produisant 13 000 tonnes de sucre sur une production totale de 73 000 tonnes⁴³. Avec le canal Saint-Etienne, « *source inépuisable de bien-être et de richesse* », l'autre chance extraordinaire de la commune ce sont ses facilités portuaires naturelles dans une île manquant cruellement de points d'ancrages accessibles⁴⁴. La création d'un port va être la grande affaire de la ville que des générations de Saint-pierrois vont vouloir mener à bien. De 1773 à 1853, de nombreux projets de ports vont être débattus à Saint-Pierre pour aboutir en 1854. Les travaux, bénéficiant d'une souscription volontaire de la population sudiste et financés par la commune, sont lancés par le Gouverneur Hubert de Lisle le 30 août 1854⁴⁵.

Dans la décennie qui suit, Saint-Pierre connaît une activité économique intense où tout lui semble promis. De passage dans le Sud de la colonie l'écrivain mauricien Charles Leal note dans ses carnets de voyage : « *avec ses sucreries, avec ses nombreux caboteurs qui voyagent si facilement et si promptement, [...] Saint-Pierre est appelé à réaliser des destinées beaucoup plus belles que celles auxquelles on a pu croire jusqu'ici* »⁴⁶. Pour l'auteur « *viendra un moment forcément où cette commune rivalisera avec Saint-Denis* »⁴⁷. Au cours de cette période faste, divers projets naissent attestant l'intérêt d'une partie des élites saint-pierroises pour les questions d'éducation : la création d'une bibliothèque, l'organisation de soirées musicales et de conférences mensuelles, la transformation des sections sudistes des anciens élèves du lycée en ligue d'enseignement laïque, la création d'une société de secours pour l'enseignement supérieur⁴⁸. Ces deux derniers projets dans lesquels sont impliqués François de Mahy et Désiré Barquissau prolongent leur attachement au développement de l'instruction pour les enfants de milieux populaires.

C'est dans ce contexte économique et intellectuel que le Collège Barquissau surmonte ses difficultés. Le succès fragile est également rendu

41 Hermann J., *Fondation du Quartier Saint-Pierre*, Lahuppe 1898.

42 Cf. Maillard L., Paris, Dente, 1862.

43 Ibid. p. 221 et suivantes.

44 Leal C., *Un voyage à La Réunion*, 1878.

45 Cf. Maillard L., *op. cit.*, p. 275 et suivantes.

46 Leal C., *op. cit.*, p. 125-126.

47 Ibid.

48 Cf. ADR B 12 JO ; *Le Courrier de Saint-Pierre*, années 1863, 1864, 1870.

possible par un environnement politique qui n'est pas trop défavorable où Barquissau dispose d'amis fidèles et dont certains comme Auguste Babet, le vénèrent.

Au milieu des années 1870, les travaux du port n'avancèrent guère et surtout des projets concurrentiels ont vu le jour, à Saint-Denis, à Saint-Paul, à la Pointe des Galets. Comme l'écrit Sudel Fuma « *chaque maire souhaitant bénéficier des avantages et du prestige de posséder la seule installation portuaire du pays* »⁴⁹. En 1875 le Conseil général accorde à une société privée une concession pour la création d'un port à la Pointe des Galets et la création d'un chemin de fer. En 1877 une convention lie l'Etat aux concessionnaires alors que le port de Saint-Pierre aux trois quarts achevé est à la recherche de financements complémentaires. Désormais, une guerre économique oppose la Pointe des Galets, fort de l'appui de Saint-Denis, du Conseil Général, de l'administration coloniale et de l'Etat, à Saint-Pierre, fort de l'appui de la population⁵⁰. Si l'énergie déployée par Babet, qui a fait de la création du port son programme pour les municipales de 1881 et de 1883, et l'intense campagne d'explication développée par Barquissau, mobilisent la population saint-pierroise, elles ne peuvent suffire pour sauver le port de Saint-Pierre et la municipalité de la ruine⁵¹. Une banqueroute dont les conséquences sont fatales au Collège Barquissau.

Mais, sans sous-estimer ces éléments, la mise en relation de plusieurs autres événements que nous livrent les archives laisse entrevoir d'autres hypothèses explicatives.

En 1885 quand Babet est en France, mandaté par la commune, pour convaincre le pouvoir central d'aider Saint-Pierre et de négocier avec des opérateurs les moyens permettant d'achever les travaux du port, un certain Elysée Pelagaud, habitant la colonie, faisait paraître dans un journal de Lyon où le maire de Saint-Pierre était attendu : « *à Saint-Pierre les nègres sont au pouvoir comme aux Antilles et cherchant également comme aux Antilles à tout bouleverser et à tout ruiner. Ils y sont arrivés uniquement par les manœuvres des politiciens démocratiques qui ont gangrené cette partie de l'île pour en faire un véritable bourg pourri. Questions électorales et pas autre chose car la population noire ou plutôt mulâtre, ne brille ni par l'instruction – bien qu'on vienne bombarder le maire de Saint-Pierre avec les palmes académiques – ni par l'intelligence ni par la fortune et la considération [...]* »⁵².

L'incarnation du «nègre» dangereux est naturellement Raphaël Babet et l'instruction qu'il promet est sa stratégie pour chambouler l'ordre à La Réunion.

49 Fuma S., *La naissance du port de la Pointe des Galets*, Réunion, Graphica, 1987.

50 Cf. sur toutes les questions où existe une abondante littérature : Roussin, Hermann, Barquissau.

51 Cf. *Revue du Cercle Généalogique*, doc. cit.

52 Cf. Lucas R., *op. cit.*

Cette thématique nourrit la campagne municipale de 1888. Auguste Babet, candidat à sa succession, est battu. L'année qui suit, le nouveau conseil décide de supprimer toute subvention au Collège Barquissau, estimant « *qu'on a trop donné pour l'Instruction à Saint-Pierre [...]* »⁵³.

Désiré Barquissau jette l'éponge. Il ferme son collège et décède quelques mois après cette fermeture. Le peuple de Saint-Pierre et ses amis de toute l'île feront, à ce bâtisseur pétri des idées maçonniques, qui incarnait Saint-Pierre et portait haut le flambeau de l'éducation dans tout le Sud, des funérailles grandioses. Mais aujourd'hui, seule trace de ses combats, une rue à son nom, à Saint-Pierre. La seule de l'île. Quant aux établissements, pas un seul, ni à Saint-Pierre, ni dans le Sud, ni ailleurs, qui porte son nom. Mais, mince consolation, un de ses meilleurs élèves qui, comme Auguste Babet, le vénérait, et qui avait rejoint l'équipe de professeurs de l'Etablissement, après son agrégation de lettres, Méziaire Guignard, a son buste dans les jardins de l'Hôtel de ville saint-pierrois et a donné son nom à quelques rues à La Réunion. A moins de rechercher ailleurs les marques de cette reconnaissance méritée pour ce saint-pierrois brillant et tout dévoué, comme son maître Désiré Barquissau, à la cause éducative. Le Collège Barquissau fermé, Méziaire Guignard rejoint le Lycée Leconte de Lisle, avant d'exercer comme proviseur de cet établissement, et donc d'occuper le poste de Chef de Service de l'Instruction publique dans la colonie. Ainsi, commencer sa carrière professionnelle à Saint- Pierre pour la terminer à Saint-Denis serait un bien meilleur viatique pour accéder à la reconnaissance des Hommes que la trajectoire inverse, celle empruntée par Désiré Barquissau ? Quant aux établissements scolaires de La Réunion, le seul Barquissau, dont ils honorent aujourd'hui la mémoire, c'est Raphaël, le petit-fils de Désiré. Raphaël qui fait sa scolarité au lycée Leconte de Lisle. Etablissement où, ses études universitaires achevées, brillamment reçu à l'agrégation de lettres, puis son Doctorat soutenu en Sorbonne, il entame sa carrière professorale pour ensuite la poursuivre, hors de son île natale, en Indochine et en France. Brillant élève, pédagogue hors pair, intellectuel engagé et écrivain confirmé, Raphaël Barquissau marquera des générations de lycéens. Nombre d'entre-eux le vénéreront et parmi eux quelques-uns en France ou au Viêt-Nam qui ont marqué l'histoire de leur pays, pour ne pas dire l'histoire mondiale, comme le Général Giap, héros des guerres du Viet-Nam.

Raphaël, qui est présenté, comme le fils de Désiré Barquissau, suite à la consultation, sans doute rapide, de l'état civil par un lecteur trop pressé. Une « trouvaille » qui traverse le temps car régulièrement reprise, tout comme celle d'introduire un « e » dans l'écriture du patronyme de Barquissau. Cette dernière trouvaille ira jusqu'à amener un rédacteur anonyme d'un de ces sites mondialement référencés d'aujourd'hui à expliquer que le patronyme Barquissau a deux écritures, Barquissau et Barquisseau ! Ainsi va la mémoire capricieuse

53 Ibid.

des hommes avec leurs curieuses trouvailles. Ce qui n'est pas sans interrogation, et pas seulement pour l'Histoire.

Raoul LUCAS

Références, orientations bibliographiques, Sources

- Chapoulie J-M, *L'Ecole d'État conquiert La France*, Rennes, PUR, 2010.
- Lucas R., *Bourbon à l'Ecole 1815-1946*, Saint-Denis, Océan Editions, 1997.
- Lucas R. et Serviabile M., *Histoire générale de l'Ecole et de la formation à La Réunion. Les Tentatives de Réformes de l'Ecole Coloniale 1874-1897*, t.5, Saint-Denis, ARS Terres-Créoles, 2017.
- Petitat A., *Production de l'Ecole. Production de la Société*, Genève, Droz, 1982.
- Prost A., *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris Colin, 1968
- Savoie P. *La construction de l'enseignement secondaire, 1802-1914*, Paris, ENS Éditions, 2013.
- Archives Départementales de La Réunion (ADR)
- Archives Nationales d'Outre- Mer (ANOM)
- Fonds privé Barquissau Raphael.

LE COLLÈGE ROYAL VU PAR SON ÉPHÉMÈRE PROVISEUR GUSTAVE OELSNER-MONMERQUÉ (1846)

Par Marlene TOLÈDE

Le Collège Royal, créé en décembre 1818 et inauguré en janvier 1819, est un établissement public, de plein exercice, qui dispense un cursus complet allant des petites classes de l'élémentaire aux classes terminales du cycle secondaire. C'est un enseignement payant, réservé de fait aux fils de familles blanches aisées qui jusqu'alors devaient se rendre en France ou à l'île Maurice (Isle de France). Le Collège Royal est la pièce maîtresse de la colonie pour la reproduction de son ordre. Mais pour que le Collège vive, la conduite des professeurs recrutés doit être compatible avec l'ambition assignée à l'établissement. La compétence disciplinaire et pédagogique des professeurs est considérée comme acquise, sauf quand ils risquent, par des doctrines et opinions contraires aux idées coloniales, de porter atteinte à la mission dévolue au Collège. Leur compétence est alors subitement jugée insuffisante et fait qu'ils sont écartés.

Nous allons nous intéresser plus particulièrement à la courte période, de septembre 1842 à juillet 1846 qui coïncide avec l'arrivée et la prise de fonction de Gustave Oelsner-Monmerqué comme professeur et proviseur du Collège Royal.¹

Gustave Oelsner-Monmerqué au Collège Royal

Gustave Oelsner-Monmerqué (1814-1854), de père allemand et de mère française, arrive à Bourbon en septembre 1842. Son séjour est marqué par une activité intense, reflet de son désir de se rendre utile. Sa formation universitaire et son expérience professionnelle lui ouvrent très rapidement les portes de la presse locale et de l'enseignement. Le jeune docteur ès lettres, fils d'historien, de journaliste et de diplomate, ne laisse passer aucune occasion pour s'exprimer, faire avancer ses idées progressistes et concrétiser des projets à une époque cruciale pour la colonie. Or son parcours est semé d'embûches.

¹ Pour ses autres activités à Bourbon, comme rédacteur en chef de la *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, fondateur de l'*Institut colonial* pour l'instruction des libres de couleur, secrétaire-rédacteur au Conseil colonial et membre de la Commission d'instruction publique, l'on peut se reporter à notre thèse de doctorat *Le double éclairage français et allemand de Gustave Oelsner-Monmerqué (1814-1854) sur la société coloniale à Bourbon*, soutenue en 2012 à l'Université de La Réunion, ainsi qu'au livre « *De l'île Bourbon à Berlin. Le Créole d'après Gustave Oelsner-Monmerqué*, G. Fois-Kaschel (éd.), Paris, L'Harmattan, 2008.

Il remplit successivement et simultanément les fonctions de rédacteur en chef d'un hebdomadaire et de professeur intérimaire de troisième, de rhétorique, d'histoire et de professeur titulaire de philosophie dont il crée et occupe la chaire. Douze mois plus tôt, le gouverneur n'avait pas jugé cette création nécessaire estimant que « *tant que les jeunes créoles de Bourbon seront assujettis à aller en France chercher leurs diplômes de bachelier ès lettres, il sera de peu d'importance qu'ils soient astreints en outre à y prendre quelques inscriptions de philosophie* ». Oelsner-Monmerqué remplace ces « quelques inscriptions » par des cours sur deux années. En dehors de l'aspect pratique consistant à la préparation des élèves au baccalauréat, le professeur se montre soucieux d'amener la jeunesse bourbonnaise à une progressive maturité de son esprit, indispensable dans le contexte esclavagiste de l'époque, et de lui faire acquérir une certaine autonomie de jugement pour décider d'elle-même au détriment d'idées imposées.

Les rapports de force

La création des cours de philosophie n'est toutefois pas accompagnée de mesures budgétaires suffisantes. Dans son rapport pour la rentrée 1844-1845, adressée au directeur de l'Intérieur, le proviseur intérimaire Louis Marie Crivelli écrit : « *Le professeur de philosophie a fait pendant toute l'année dernière les classes d'histoire pour lesquelles il n'a touché aucune indemnité, cette année on sera obligé de lui laisser encore cette double charge, il aura cinq classes à faire pour la philosophie et cinq pour l'histoire ; mais peut-on bien lui faire faire un double travail sans augmenter ses émoluments ?* » – Malgré l'intervention du proviseur en faveur d'Oelsner-Monmerqué, ce dernier ne connaîtra aucune augmentation de traitement.

En avril 1845, Oelsner-Monmerqué essuie un autre refus lorsqu'il demande un congé sans solde pour se rendre en Europe, pour raisons personnelles. Non seulement le gouverneur Charles Louis Joseph Bazoche se montre peu compréhensif, mais de plus, il sanctionne son professeur en le déclarant démissionnaire. Celui-ci quitte Bourbon le 14 mai 1845. Dès son arrivée à Paris, il informe le ministère de la Marine et des Colonies de sa situation. Le conseiller d'Etat, directeur des Colonies, Henri Galos, parle alors dans son rapport d'une « *interprétation à la fois inexacte et peu bienveillante des règlements et instructions [...] et pense qu'il serait bien rigoureux de prononcer le licenciement d'un professeur qui jusque-là était connu sous de bons rapports* ». Il propose de lui accorder un congé sans traitement d'un an. Quant au ministre, Armand de Mackau, il recommande au gouverneur de faire en sorte « *que désormais aucun fonctionnaire venant en France, dans une pareille position, ne puisse arriver sans [qu'il ait] reçu de [lui] une lettre explicative de la conduite et des intentions de l'administration* ».

Il est fort probable que l'interprétation inexacte du règlement concernant les congés des fonctionnaires par le gouvernement local ait été motivée par la volonté de saisir l'occasion de se débarrasser d'un professeur aux idées jugées non conformes à l'habitus colonial. En effet, l'enseignement de certaines idées philosophiques et la réalité de la société bourbonnaise, paralysée par des préjugés, devaient s'avérer incompatibles.

Nomination au poste de proviseur

A la fin de l'année 1845, le poste de proviseur du Collège Royal devient vacant. Deux candidats postulent : Crivelli, professeur d'histoire et de géographie qui assure l'intérim au collège depuis le 15 février 1844, et Oelsner-Monmerqué qui se trouve à Paris. Tout porte à croire que le proviseur intérimaire sera titularisé dans une telle circonstance. Mais contre toute attente, c'est Oelsner-Monmerqué qui obtiendra, le 6 mars 1846, sa nomination ministérielle au poste de proviseur.

A peine quinze jours après cette date, le nouveau proviseur remet au ministre son mémoire intitulé *De l'état général et de l'avenir du Collège Royal de St Denis*², un projet de réforme audacieux. En l'absence d'Ecole normale, l'auteur pointe surtout l'état de pénurie générale de professeurs compétents. Des procédures de recrutement particulières et une affectation budgétaire insuffisante ont aussi une influence très défavorable sur la qualité des enseignements. Il propose la suppression de l'internat qui permettrait de recruter des professeurs qualifiés, rétribués convenablement, et de ne plus subir la forte concurrence de l'Ecole Joinville, établissement privé, qui obtient la préférence des parents.

Le désenchantement

Le 10 juillet 1846 le ministère informe le gouverneur de Bourbon de la nomination d'Oelsner-Monmerqué. Mais le proviseur, fraîchement nommé, ne retournera jamais à Bourbon. Le 14 juillet, convaincu d'une « défaite inévitable », et faisant preuve de lucidité, il renonce à sa mission.

Ne me sentant pas de force à soutenir dignement le Collège Royal de l'île Bourbon dans les conditions actuelles de son personnel, de son budget, et sans l'intervention directe de votre Excellence, je ne serais plus digne de confiance si des considérations d'intérêt ou de nécessité devaient m'empêcher de renoncer à une position qui, je le crois, m'interdirait, telle quelle, de bons services. En transmettant à votre Excellence ma démission de la place de Proviseur, j'y joins l'expression d'un profond regret.

De toute évidence, il n'a obtenu ni le nombre de professeurs demandé, ni le budget réclamé, ni l'appui sollicité auprès du ministre. Le directeur des Colonies, Henri Galos, avait pourtant qualifié son mémoire « *d'une sérieuse*

² Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence (EE/II/1490/18). Voir la transcription en annexe.

importance » devant « être le point de départ de réformes importantes dans l'organisation et l'administration de l'établissement ». Le ministre n'a pas hésité à nommer proviseur celui qui venait d'être démis de ses fonctions de professeur par l'administration locale. Paradoxalement il n'a pas osé affronter les gardiens de la politique éducative coloniale en accompagnant le nouveau proviseur dans sa tâche délicate. Son manque de soutien peut s'expliquer à la lumière des relations conflictuelles entre Bourbon et Paris, et du climat politique régnant à l'aube de l'émancipation. Dans ce contexte, la réforme du Collège, dont la colonie n'était pas demandeuse, ne devait pas représenter une priorité pour le pouvoir central.³

En octobre 1846 seulement, le ministre reçoit la lettre explicative du gouverneur Bazoche qui parle de « *la légèreté avec laquelle* [Oelsner-Monmerqué] *considérait ses fonctions de professeur et du peu d'exactitude qu'il apportait à leur accomplissement* », ajoutant qu'il serait même un « *mauvais professeur de 3^e* ». Le gouverneur explique son silence par « *une marque de ménagements gardés vis-à-vis d'un homme d'ailleurs honorable, et à qui il [lui] paraissait inutile d'infliger une note désavantageuse* ». – La compétence du professeur était subitement devenue insuffisante...

Sur les traces d'Oelsner-Monmerqué

Que devient le Collège Royal après le départ d'Oelsner-Monmerqué et sa démission du poste de proviseur ? Comme pressenti dans son mémoire, l'institution Drouhet prend en octobre 1845 le nom d'Ecole Joinville. Par l'intermédiaire du journal *Le Cri du Peuple*, Théodore Drouhet fait l'éloge de son établissement dont le recrutement des professeurs européens est confié aux délégués de la colonie. Il dénigre son concurrent, le Collège Royal, dont le fonctionnement devient de plus en plus difficile par manque d'un renouvellement du corps enseignant à l'extérieur. En mars 1847, le conseiller colonial Auguste Brunet dénonce la situation dans des termes véhéments : « *Il n'y a plus que l'anarchie dans l'instruction publique, il y a un désordre tel que nous devons n'en attendre aucun résultat. Le Collège n'a ni chaire de rhétorique, ni chaire de seconde, ni chaire d'histoire ; en présence d'un pareil état de choses, peut-on dire que nous avons un Collège ?* »

Profitant des congés en métropole du proviseur titulaire Crivelli, Drouhet se fait nommer le 1^{er} mai 1848 proviseur intérimaire du Collège Royal par le gouverneur Joseph Graeb. Il intègre l'établissement qui avait été auparavant l'objet de ses attaques, accompagné de quatre professeurs de l'école de Joinville. Le ministre de la Marine et des Colonies, Raymond Jean-Baptiste de

³ Raoul Lucas résume la situation dans sa thèse de doctorat : « La colonie n'entend pas déléguer aux ministres français le pouvoir de recruter les enseignants nécessaires au Collège Royal. Difficile en effet de demander au pouvoir central engagé depuis 1845 dans une démarche abolitionniste – timorée – et avec qui la colonie entretient des rapports d'une tension paroxystique de se porter garant de la conformité idéologique des professeurs aux valeurs du système esclavagiste. »

Verninac Saint-Maur, approuve la nomination provisoire de Drouhet et la venue des professeurs. Il voit dans ce recrutement le « *double avantage d'attacher au service du gouvernement des sujets distingués et de voir disparaître une maison d'éducation dont la rivalité était une des principales causes de la décadence du collège* ». Le ministre préconise même d'aller plus loin dans la réforme. A la veille de la proclamation officielle de l'abolition de l'esclavage à Bourbon, il décide de ne pas suivre les propositions du gouverneur Graeb concernant le maintien du régime actuel et se prononce pour la suppression du pensionnat : « *Cette idée déjà énoncée dans les dépêches ministérielles des 11 mai et 11 octobre dernier, avait été exposée dans un travail méthodique de M. de Monmerqué, momentanément nommé en 1846 proviseur du collège de l'île Bourbon, et comme elle se trouve pleinement d'accord avec celle de M. Crivelli maintenant à Paris en congé, je n'ai pas hésité à l'adopter* ».

Cette prise de position du ministère atteste de la pertinence de l'analyse et des idées réformatrices de l'ancien proviseur Oelsner-Monmerqué.

L'après-Bourbon

Après sa démission et des cours dispensés à l'Athénée royal de Paris, Oelsner-Monmerqué s'installe en Allemagne et trouve dans l'écriture une autre manière de servir la colonie. Parallèlement à ses fonctions au département maritime de l'administration prussienne, il publie des articles dans la presse et présente des communications sur Bourbon, Madagascar et les Comores à la *Société de géographie de Berlin*. Il rend aussi hommage au poète Auguste Lacaussade⁴, rejeté par son île natale, dans le *Journal français de Berlin* et lors de sa conférence berlinoise *Der Kreole*. Au cours de cet exposé, il dresse également un dernier bilan de l'instruction reçue par le jeune Bourbonnais :

Une conception extrêmement futile de sa vie et de ses devoirs, une instruction religieuse incomplète, un manque total de réelles connaissances couronnent sa vanité, sa soif de pouvoir et son hypocrisie. – Comme demi-savant présomptueux et après d'imaginaires études accomplies au Collège Royal, le jeune créole fait son entrée dans la grande société, comme des milliers avant lui.

Le temps fort de l'activité littéraire d'Oelsner-Monmerqué autour de Bourbon est la publication, quelques mois avant l'abolition de l'esclavage, du livre *Schwarze und Weiße. Skizzen aus Bourbon*⁵ qui peut être considéré comme le premier roman abolitionniste bourbonnais.

Marlene TOLÉDE

⁴ Le séjour de Lacaussade à Bourbon coïncide avec celui d'Oelsner-Monmerqué.

⁵ *Noirs et Blancs. Esquisses de Bourbon*, éd. critique et trad. par M. Tolède, G. Fois-Kaschel, J. Dumonteil, création et mise en page des images par K. Kugel, Musée historique de Villèle/ Université La Réunion, réédition 2017.

De l'état actuel et de l'avenir du Collège Royal de St Denis (Ile Bourbon) Mémoire adressé à Son Excellence, Monsieur le Vice-Amiral, Pair de France, Ministre de la Marine et des Colonies

par Gustave OELSNER-MONMERQUE

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence a daigné m'autoriser à lui adresser l'ensemble de mes opinions sur le présent et sur l'avenir du Collège Royal de St Denis (Ile Bourbon). En vertu du mandat qui m'est confié, je me crois obligé d'exprimer ma pensée sans détours, et, pour ne rien cacher de ce que je pense, de mettre de côté toutes les considérations personnelles qui peuvent se rapporter à mon intérêt particulier dans la Colonie. Je désire, en effet, avant tout, contribuer selon mes forces, Monsieur le Ministre, à démontrer que le choix – qu'il vous a plu de faire en moi d'un Proviseur directement et définitivement nommé par vous – représente une preuve bien réelle de la sollicitude du Ministère pour la question si importante de l'Enseignement aux colonies. La vérité pure et simple doit donc être la base première de ce rapport. Qu'elle soit pour moi difficile ou compromettante à dire – peu importe. Je la dirai, je serai vrai, exact dans l'énumération des écueils, des dangers de ma position nouvelle : je serai consciencieux, sincère dans l'exposition des moyens dont je désirerais pouvoir disposer pour sortir victorieusement, et au profit du bien public, d'une lutte sérieuse dans laquelle je ne puis point ne pas être engagé dès mon arrivée à Bourbon.

Le Collège Royal de St Denis date de 1819. Il a coûté depuis cette époque beaucoup d'argent. Jusqu'en 1842, il n'en a pas moins cheminé au jour le jour. M. le Directeur de l'Intérieur Baron de Roujoux essaya, le premier, d'appliquer au collège un plan complet d'études, un système d'administration réglée. Il basa son œuvre sur les divers arrêtés relatifs à l'instruction dans les collèges de France et sur la réunion entre les mains du Proviseur de tous les éléments et de la direction entière de la comptabilité. On aurait rapidement marché de la sorte vers l'indépendance du Collège, indépendance nécessaire aux bonnes études – s'il y avait eu sur les lieux les moindres éléments d'action ; si, en outre, la situation transitoire de M. de Roujoux dans la colonie ne l'avait pas empêché d'attendre des années ce que les circonstances lui refusaient à un moment donné.

Dans les colonies, plus que partout ailleurs, une création ayant eu lieu, il faut pouvoir compter sur l'appui du temps pour surmonter les difficultés sans nombre qu'elle doit rencontrer, pour lever les obstacles qu'oppose toujours l'ignorance à l'intelligence, pour tourner la pire de toutes les résistances, l'inertie.

Travaillant avec un personnel insuffisant, M. de Roujoux n'avait pas même l'appui du temps.

Il n'entre nullement dans mon plan de porter un jugement sur le but final de ce Directeur de l'intérieur. Dans les circonstances actuelles, je n'ai aucun désir de toucher, même hypothétiquement, à la possibilité de l'adjonction du collège de St Denis à l'Université. J'ambitionne beaucoup moins. Je ne veux que me voir mis à même de préparer complètement mes élèves à être admis en France au grade de Bachelier. Mais je ferai observer que – puisque M. le Ministre, en me nommant, a déjà mis à ma disposition, Dieu aidant, le puissant auxiliaire qui manquait à M. de Roujoux – le temps – il y aurait cruauté de me priver de la faculté de l'utiliser, en me liant les mains, en ne m'accordant pas tels moyens sans lesquels je ne pourrais avancer.

La préparation au Baccalauréat – qui me semble être la prétention la plus modeste que puisse élever un Collège Royal – exige des études fortes, exige une discipline qui vienne à l'appui des études. Point d'études passables, sans professeurs à la portée de l'enseignement qu'ils sont appelés à distribuer. Point de discipline, sans la possibilité acquise au pouvoir dirigeant de se faire respecter et de sévir au besoin. Dans un collège compliqué d'un internat, il faut, en outre, que l'économie et l'ordre président à tous les moments de la gestion. Point d'économie, là où les prix, bases des dépenses, varient du tout au tout. Point d'ordre, là où la parfaite régularité du service ne peut être obtenue.

Un coup d'œil jeté sur l'état actuel du collège de St Denis donnera l'explication des propositions que j'avance.

Personnel

Parmi les professeurs maintenant en exercice à Bourbon, plusieurs, notamment ceux des hautes classes, sont gens capables d'accomplir leur mission à la satisfaction générale. D'autres, représentent de vieux serviteurs, ayant droit aujourd'hui à leur retraite, placés jadis peut-être selon leur mérite, mais qui vu l'éloignement de la métropole et des lumières, n'ont pas avancé selon les progrès et les exigences de l'Enseignement. Les uns et les autres s'acquittent présentement tous – à peu d'exceptions près du moins – imparfaitement de leurs fonctions. Cette négligence, du reste – je n'hésite pas à le dire – est très excusable, en ce qu'elle est radicalement forcée. Plusieurs vacances existent. On contraint, souvent sans discernement, les professeurs présents à faire, en même temps que leurs classes, les classes des absents. Elles leur sont parfois totalement étrangères. Puis, les appointements du personnel sont insuffisants.

La vie à Bourbon est d'un grand tiers plus chère qu'à Paris. Tandis que les appointements d'un professeur de sixième de la capitale dépassent 4 000 francs, ceux du professeur de philosophie du collège de St Denis ne s'élèvent guère au-delà, toutes indemnités comprises. Que dire des agrégés qui ont une somme mensuelle de 175 francs et une subvention annuelle de 600 francs au plus ? Pour soutenir, à la lettre, leur existence, les professeurs mariés, les agrégés non mariés du collège de St Denis courent quotidiennement le cachet. Le temps attribué aux leçons particulières leur enlève le loisir de se préparer pour leurs classes. Leur enseignement prend un caractère d'imperfection qu'une situation différente supprimerait. C'est là la raison principale du reproche d'incapacité, relative ou non, que l'opinion publique leur a trop fréquemment adressé.

La question de discipline, parmi les professeurs, tient à un autre ordre de considération. Certes, le ministère, dont les vues sont paternelles, n'a jamais entendu supprimer absolument dans aucune branche de l'administration coloniale, l'élément créole. Mais n'a-t-on pas reconnu de graves inconvénients à ce que cet élément prédominât dans les services ? Loin de moi donc l'idée d'aspirer à posséder un corps de professeurs entièrement formé d'Européens. Je pense, au contraire, qu'il sera de tout temps avantageux de favoriser l'essor des talents indigènes. Je voudrais toutefois voir s'établir un état mixte – quant à la composition du personnel du collège – qui rendît possible, même facile, le maintien de la discipline en annihilant, dans leurs effets, telles résistances qui s'appuieraient sur une influence locale résultat, soit de la qualité de créole, soit de la créolisation par un long séjour ou par le mariage.

Je dois rattacher ici quelques observations sur une classe d'individus qui, sans avoir même rang que les professeurs, représentent cependant une fraction très importante du personnel. Je veux parler des surveillants.

En France, en Allemagne, dans tous les pays où l'Enseignement sainement dirigé est en vigueur, le surveillant n'est autre chose qu'un professeur en herbe. C'est un jeune homme qui a fait des études sérieuses, qui a passé des examens. L'Etat lui donne, dans un collège, une position subalterne, il est vrai, mais considérée. Là, sous les auspices de l'enseignement de plus savants que lui, il doit se former ultérieurement. Aussi, les fonctions de surveillant ne consistent-elles pas tant à soigner le lever, le coucher, la récréation, la promenade des élèves, qu'à leur servir de répétiteurs ; qu'à s'assurer si leurs devoirs sont régulièrement faits ; qu'à constater, en faisant réciter avec intelligence les leçons des professeurs, si ces leçons ont été convenablement apprises. En général, l'enseignement du professeur ne porte fruit que s'il est complété par l'investigation scientifique du surveillant. Or, encore ici, j'ose m'avancer et soutenir – sans crainte d'errer à ce sujet – que la surveillance, dans le sens réel du mot, est une création qu'aucun proviseur ne pourrait, de longtemps, introduire au collège.

Dans un pays où la moindre position commerciale subalterne rapporte plus que les émoluments affectés à la surveillance, et où ces fonctions ne

sont accompagnées d'aucun relief et d'aucun avenir, les individus, qui les rempliraient dignement en France, se gardent bien de les accepter au collège. Ils trouvent promptement dans les Institutions – sous le nom de professeurs ou de répétiteurs – un asile à la fois convenable pour leur amour-propre et lucratif pour leurs intérêts.

Ce qui concerne les surveillants (anciens sous-officiers ou jeunes hommes peu ou pas du tout lettrés) s'applique également à nos professeurs des basses classes. Faute de candidats sortables, on a été forcé, le plus souvent, de confier à des mains inexpérimentées ces leçons élémentaires que cependant il importe tant de prendre principalement en considération. Cela explique pourquoi les élèves du collège pèchent, la plupart, par les éléments.

Les difficultés que le nouveau proviseur aurait à lever au sujet de son personnel seraient, en conséquence, celles-ci :

1. Forcer à de bonnes études avec des professeurs impropres en partie ; détournés souvent de leur service spécial ; harassés toujours par les leçons particulières.
2. Maintenir la discipline dans un corps enseignant dont les éléments, et quelques exemples antérieurs, permettent de suspecter les dispositions à l'obéissance et à l'unité.
3. Compléter l'enseignement des classes au moyen de surveillants incapables de coopérer à ce complément.

Matériel

J'entre dans une autre série de développements qui entraînera l'exposé de difficultés plus graves encore que les précédentes.

Le budget des recettes du collège s'élève – abstraction faite de la subvention d'environ 80 000 francs sur laquelle est payé le personnel – à 151 700 francs. Son budget des dépenses monte à 148 530 francs. Le boni très minime de 4 170 sic francs est, au reste, fort sujet à caution. Il est, dans tous les cas, bien loin de compenser les nombreux désavantages qui se rattachent directement à l'existence d'un matériel aussi considérable que gênant. Mais ce matériel est la conséquence de l'institution de l'internat appliquée à l'établissement.

C'est ici que nous rencontrons la pierre d'achoppement sur laquelle se sont brisés et se briseront les efforts de tous les proviseurs passés, présents et futurs. La réduction du prix de la pension des internes, mesure dictée sans doute par d'excellentes intentions, est venue encore compliquer la situation. L'internat est maintenant un abîme sans fond. Tous les bénéficiaires du collège iront s'y enfouir, sans que l'on puisse même espérer avoir semé pour récolter dans un temps très éloigné. Ainsi, par exemple, eu égard aux calculs très économiques et très stricts qui ont déterminé les dépenses de l'internat, il est immuablement fixé que, pour l'entretien et l'alimentation des élèves, un certain tarif ne sera pas

dépassé. Mais comment observer sérieusement cette consigne lorsque, dans la localité où elle est établie, les vivres n'ont pas de prix appréciable en moyenne ?

Le riz a varié à Bourbon l'année dernière de 15 à 35 francs les 100 kilogrammes. Dès l'entrée en campagne pour Madagascar, la valeur de la viande a doublé. Le cours du poisson, déjà accessible aux éventualités de la pêche, avait subi par là une hausse considérable.

Que faire dans de semblables situations ? Puisque l'on vise à l'extrême bon marché, il faut accepter des fournitures avariées, ou bien, dérogeant au principe adopté de l'économie, prendre – sur des crédits autres que celui produit par l'argent des pensionnaires – de quoi faire face avec honneur à la panique.

Mais les disettes de riz et de viande ne sont pas les seules privations dont se trouve assez fréquemment menacée l'île Bourbon. Interviennent tantôt une inondation, tantôt un coup de vent qui ont rendu les chemins impraticables, qui ont détruit des vergers, des potagers. Les envois de légumes, assez rares déjà, et de fruits de la terre manquent alors à la ville, ou sont insuffisants. Une autre fois, c'est une épidémie qui a frappé la volaille. Bref, à chaque instant, il y a des hausses de prix, sensibles surtout à un grand établissement comme le collège.

L'immense responsabilité et les soins les plus pressés d'un proviseur et d'un économiste actifs et intelligents ne suffisent pas pour remédier toujours convenablement à ces sinistres. Aussi les observations du Conseil d'administration et celles des parents, portent-elles fréquemment sur la qualité et sur la quantité des vivres. En maintenant la position, ces observations, quoiqu'on fasse, ne cesseront pas d'avoir lieu et d'être fondées.

L'administration du collège éprouve de plus en plus les effets d'une autre contrariété majeure. Depuis qu'ont été prises les mesures nécessaires à l'introduction de l'émancipation dans la colonie, le service des noirs s'est singulièrement relâché. Ce fait, qui n'a rien d'étonnant, se rattache à une certaine effervescence de satisfaction qui ne s'éteindra que quelques années après l'accomplissement de l'œuvre projetée. Mais, d'ici là, les choses iront en augmentant. Il est encore possible au propriétaire d'esclaves de se faire passablement servir par ses noirs. La question devient plus complexe pour les personnes qui ont des esclaves en simple location. Le locataire est beaucoup plus gêné pour punir que le maître.

Les gens de service du collège se composent de noirs loués, difficiles à atteindre, de quelques libres de l'atelier colonial, sur lesquels il n'est guère non plus possible de sévir ; et, pour les gros ouvrages, de galériens, êtres incorrigibles. Ces esclaves, ces libres, ces galériens – tous de même race ou à peu près – sont enclins aux vices innés du noir : au vol, à la saleté, à la paresse. Pour détourner l'effet de leurs tendances, il faudrait des moyens d'action soutenus qu'il serait par trop pénible d'employer. Le collège est, en conséquence, exposé à une dilapidation continuelle que l'on tempère, mais

que rien n'arrête radicalement. La propreté n'y règne pas. Elle n'y règnerait que si chaque serviteur avait derrière lui un surveillant ad hoc. Pour les mêmes causes, le service est irrégulier. De là encore des plaintes légitimes. De là, pour le proviseur et pour l'économe, nouveaux tracas, nouvelles démarches, et, en échange d'une perte considérable de temps, peu de résultats.

Toujours à la merci des tentatives hardies des noirs, l'habillement et le linge des élèves présentent, de même, des difficultés inconnues en France. Je n'insisterai pas sur l'élévation du prix de la main-d'œuvre qui cause le renchérissement croissant de tous les objets façonnés. Mais comment ne pas parler de l'excessive lenteur qui accompagne la remise de toutes les commandes ? Cette particularité se rattache autant aux prétentions seigneuriales des chefs d'ateliers – sûrs d'une clientèle et peu soucieux de leurs marchés obtenus au rabais – qu'à l'inexactitude des ouvriers libres ou esclaves dans leurs prestations. Tant il y a que la lenteur, l'inexactitude des livraisons influe singulièrement sur la tenue des élèves. Une des conditions obligatoires de l'éducation ne consiste-t-elle pas à habituer l'enfant, dès son bas âge, à une tenue simple et propre ? Comment satisfaire amplement à cette condition, lorsque sa mise à exécution est sans cesse retardée, arrêtée ? Une lingère entendue – personne qu'on ne se procure pas facilement dans la colonie – n'aurait d'autre occupation, pour obtempérer en quelque sorte à son service, qu'à être toujours à la piste des négresses blanchisseuses et raccommodeuses. Tout son temps y passerait et n'y suffirait pas.

Ainsi, en dehors des obstacles que le proviseur aura à écarter du personnel, il sera tenu à produire, quant au matériel, les améliorations suivantes :

1. Donner une nourriture saine, copieuse, variée ; tout en étant limité par un tarif souvent inférieur au cours des denrées.
2. Faire régner l'ordre et un service régulier, avec des serviteurs indomptables et naturellement enclins au désordre et à l'irrégularité.
3. Pourvoir à la bonne tenue des élèves, malgré l'inexactitude de la livraison de tous les objets qui composent cette tenue.

Si le collège de St Denis porte dans son sein des germes pernicieux, ce n'est pourtant pas par ses douleurs internes qu'il est le plus exposé. Son plus redoutable adversaire est au dehors. Une concurrence appuyée sur les sympathies du pays, soutenue par un mérite très véritable, fait une guerre à outrance au collège.

Un créole entreprenant, bon administrateur – M. Drouhet, chef d'Institution – ayant réuni sa pension à celle d'un de ses collègues, M. Christophe, ayant obtenu de S.A.R. Mgr le Prince de Joinville la permission d'appeler Ecole Joinville l'établissement dont il se faisait le fondateur, a su y concentrer

– momentanément du moins – tous les éléments de succès qui manquent au collège. Ses professeurs, sortis de l'Université, sont d'une capacité incontestable et incontestée. Ils sont en même temps les professeurs des élèves particuliers de l'école et les répétiteurs de ses collégiens. La nourriture à l'Ecole Joinville est en rapport avec le prix de la pension. Ce prix est à peu près le double de celui du collège. Le service de l'établissement est régulier et assez bien fait. MM. Drouhet et Christophe sont propriétaires de la plupart de leurs noirs. La tenue des élèves est propre et convenable avec continuité. Il y a à l'Ecole Joinville, ce qui ne peut pas exister au collège, plusieurs dames intéressées par la copropriété à surveiller, plus exactement que ne le font les meilleurs mercenaires, les détails du linge et de l'habillement. Ce sont les mères, femmes, sœurs des directeurs. Les fournisseurs, à part une lenteur pardonnable, s'exécutent mieux vis-à-vis de M. Drouhet que vis-à-vis de tout autre. Cela vient de ce que celui-ci ne passe pas ses marchés au rabais, de ce qu'il paye au contraire grassement.

L'argent est ici le mot de l'énigme. Tout professeur de l'Ecole Joinville y a un revenu assuré de 6 000 à 7 000 francs et davantage. M. Drouhet, pour faire venir de France quelques sujets distingués, a dépensé dans l'année qui vient de s'écouler, près de 80 000 francs, c'est-à-dire une somme équivalente à tout le budget du personnel du Collège Royal.

On ne peut pas être étonné, d'après ces détails, que l'Ecole Joinville obtienne la préférence de la part des parents. Le prix élevé de la pension n'y fait rien. L'amour-propre créole aime assez à payer cher. En général, les personnes qui, à Bourbon, font étudier leurs enfants sont à leur aise. Et une différence de prix, même très sensible, peut-elle engager un bon père de famille à hésiter, lorsqu'autour de cette différence il aperçoit réunis tous les avantages d'éducation, d'instruction, d'entretien qu'il ne rencontre pas ailleurs ?

Toutefois, l'Ecole Joinville, malgré sa prééminence actuelle, ne tend à rien moins qu'à amener un résultat déplorable pour l'instruction publique du pays. Que si le collège était abattu, maîtresse du terrain cette école essaierait le monopole. Elle étoufferait toute concurrence et voudrait donner aux études la direction que bon lui semblerait. En admettant que les principes universitaires y fussent conservés par les chefs actuels, qui répond de l'avenir ? En quelles mains tombera l'Enseignement lorsque MM. Drouhet et Christophe, ayant fait fortune, penseront à céder leur fonds ? Si leurs successeurs les valent en fermeté et en habileté, le monopole sera maintenu à ces derniers. S'ils dérogent en donnant prise sur eux, l'Enseignement, manquant d'un point central de ralliement, sera livré à une épouvantable anarchie. De toutes façons il y aura catastrophe, anarchie dans un cas, monopole dans l'autre.

Vraiment, en envisageant la question sous son véritable jour, c'est-à-dire au point de vue de l'urgence d'une intervention capitale, émanant d'en haut, on doit se demander, pour le cas où cette aide ferait entièrement défaut, quel parti pourra prendre, à un moment qui se laisse prévoir, le gouvernement local

placé dans la plus inouïe de toutes les perplexités, dans une de ces situations qui sont des impossibilités en Europe !

Je ne sais, Monsieur le Ministre, si je suis parvenu à vous transmettre mes convictions et mes appréhensions. Chez moi elles sont si profondes que, en dépit de mon infériorité comme administrateur, j'ose entreprendre ici le développement d'une idée de régénération pour laquelle j'invoque très humblement l'indulgence de Votre Excellence.

En face des embarras que je viens d'énumérer, je me suis posé le problème suivant :

– Trouver un mode de simplification de l'organisation présente du Collège Royal de St Denis qui, sans dépasser les limites du budget (service général), assure aux professeurs des émoluments assez convenables pour attirer de France des hommes instruits qui nous manquent ;

– Un mode de simplification qui nous plaçant désormais à l'abri des vicissitudes de l'administration du matériel, nous affranchisse de l'infériorité dans laquelle nous sommes et nous resterons toujours placés vis-à-vis des pensions par rapport à l'internat ;

– Une simplification enfin, grâce à laquelle le Proviseur – maître de ses forces, délivré des soupçons qui ont entouré plus ou moins la gestion de ses prédécesseurs – pourra s'occuper exclusivement de ce qui est la partie principale de l'enseignement, de ce qui doit être l'attribution spéciale et unique d'un proviseur colonial – des études.

Quel est le principe du mal qui accable le collège ? Le manque d'argent. Cette absence de fonds résulte-t-elle de la parcimonie du budget envers le personnel de Bourbon ? Incontestablement, non. La subvention de 79 200 ou 80 000 francs est une somme incomparablement plus forte que celle qui est allouée à même titre au Collège Royal de Paris le plus favorisé sous ce rapport. Le collège de la rue Ste-Croix d'Antin ne touche que 55 000 francs à titre de subvention. L'absence de fonds n'est donc, dans la circonstance, que relative et non pas absolue.

Les appointements du corps enseignant ne sont nulle part basés exclusivement sur la subvention. Sous le nom de traitement fixe, elle en forme bien le noyau, mais cette partie des émoluments est singulièrement augmentée, souvent plus que doublée, par le traitement éventuel, c'est-à-dire par la distribution entre le proviseur et les professeurs – d'après des règles certaines – d'une grande partie du produit de la rétribution universitaire. Dans tels collèges à internes, comme le Collège Louis le Grand et le Collège Henri IV, les subventions étant beaucoup moindres que celles du Collège Bourbon de

Paris, les sommes complémentaires à des traitements sortables proviennent des bénéfiques nets et considérables que procurent la rétribution universitaire et la pension des élèves. Lesdits bénéfiques ne sont, en somme, que l'excédent de la recette sur les dépenses du matériel.

Au collège de St Denis rien de semblable. Si les dépenses du matériel se balancent en apparence avec ses recettes au budget colonial, en réalité elles grèvent fortement le budget du personnel au service général. C'est là, en effet, que l'on prend l'argent destiné à payer les surveillants, dépensiers, lingères, infirmières, tous ces individus dont le service est plus embarrassant qu'utile à la cause du collège, et dont la présence est la conséquence immédiate d'un matériel compliqué et coûteux provoqué par l'internat.

Ne serait-ce pas cet internat qui figurerait la source première et presque unique des misères que j'ai signalées ? Voyons. Son prix, par trop minime, interdit tout bénéfice. Je ne sais s'il permet difficilement de rejoindre, comme l'on dit vulgairement, les deux bouts. C'est l'internat, du reste, qui, incontestablement force à tenir tête sans succès aux circonstances désavantageuses qui se rattachent à l'état exceptionnel et à la situation politique du pays, aux disettes, aux inondations, aux coups de vent, au mauvais service des noirs, à l'irrégularité des prestations des chefs d'atelier, au désordre de la lingerie, aux infidélités des fournisseurs etc. Sans l'internat, les professeurs seraient-ils obligés de donner force leçons particulières ? Le proviseur serait-il contraint à faire continuellement la femme de ménage ? Il est permis d'en douter. Les 20 000 francs du budget du personnel, absorbés par les surveillants et autres, pourraient être répartis, sans inconvénient, s'il n'y avait pas d'internat, entre les membres du corps enseignant à titre de traitement fixe. Un traitement éventuel, produit immanquable d'une partie de la rétribution universitaire – absorbée encore maintenant par l'internat – viendrait se joindre à ce premier avantage. Voilà ce qui résulterait, tout d'abord, de la suppression de l'internat.

Cette suppression n'aurait-elle pas aussi quelque influence sur la concurrence si dangereuse aujourd'hui de l'Ecole Joinville ? Un état anormal, l'opposition d'un établissement particulier à un établissement Royal, cesserait-il pour ne plus reparaitre, en admettant que les études fussent maintenues au collège à la hauteur qu'elles doivent y tenir ? Oui. Voici comment.

Tandis qu'en vertu du décret du 19 novembre 1811 et de l'ordonnance du 17 février 1815 dont les textes formels sont en vigueur dans la colonie, nous verrions revenir au collège en qualité d'externes des institutions et d'externes libres, les 80 pensionnaires à 1 250 francs et les 190 demi-pensionnaires à 200 francs (appelés improprement au budget externes) que nous aurions volontairement licenciés. Ces 270 enfants, laissés ainsi dans la circulation pour le pensionnat ou le demi-pensionnat, constitueraient un apport tentateur pour les instituteurs de moindre calibre, gens lettrés, qui, désireux depuis longtemps de faire dépasser à leurs établissements les limites de l'enseignement primaire,

avaient renoncé à leurs projets ambitieux de crainte d'avoir à soutenir avec l'Ecole Joinville, faute de sujets, la lutte du pot de terre et du pot de fer. Plus de concurrence alors avec le collège. L'établissement de M. Drouhet, abandonnant par nécessité sa position offensive à notre égard, aurait à se mettre sur la défensive vis-à-vis des pensions nouvelles avides de lui disputer un large butin. L'avenir du monopole de l'Enseignement, auquel il est possible que l'Ecole Joinville ait pensé, lui échapperait pour toujours. Les bénéfiques, le nombre de ses élèves diminueraient peut-être sensiblement. Les écoles rivales, sans donner la pension à 1 250 francs, sauraient facilement faire leurs affaires à meilleur marché que l'Ecole Joinville. Cette rivalité, dont je trace ici rapidement l'esquisse, n'est autre chose que l'application, par la suppression de l'internat du collège, de l'axiome : diviser pour régner.

Que ferait, en attendant, le collège ? Délivré de ses entraves – de son matériel – il reprendrait haleine. Tout ce qui se passerait autour de lui, lui profiterait. Aux luttes des maîtres de pension il gagnerait du repos et des élèves. Affranchi de dépenses lourdes, il appliquerait exclusivement sa subvention, et en partie la rétribution universitaire, aux émoluments du corps enseignant. Il obtiendrait la possibilité de porter, au total, les appointements des professeurs de premier ordre à 5 500 et de ceux des basses classes à 4 000 francs au moins. Il pourrait exiger, en revanche, un service régulier et exclusif. Les gens de France ne lui manqueraient plus. L'opinion publique oublierait le passé pour ne penser qu'aux améliorations qui viendraient la frapper. Toutes les forces de l'établissement étant portées sur les études, le proviseur serait dans son véritable élément, il s'occuperait essentiellement de la conservation et du développement du bien-être intellectuel, suprême égide contre toute tentative de concurrence basée elle-même sur d'autres principes que sur celui de l'intelligence.

Mais qui gagnerait le plus à ce nouvel ordre de choses ? Le pays tout entier. Du choc des amours-propres et des intérêts, auraient jailli d'immenses bénéfiques au profit du progrès. Les études sagement dirigées seraient devenues définitivement l'objet principal, la pierre de touche de la rivalité des maîtres de pensions, mis en présence de l'opinion publique. Tous les hommes plus ou moins instruits, tels professeurs émérites du collège, tels autres qui, par boutade, auraient donné leur démission, tireraient parti de leur savoir. Certains chefs d'institutions imiteraient M. Drouhet en s'adressant à la métropole pour monter leur personnel. La colonie de Bourbon, si avide d'instruction, serait au comble de ses vœux.

Par ces nombreuses considérations j'ai cherché à établir, Monsieur le Ministre, la nécessité de la simplification du Collège Royal de St Denis par la suppression de l'internat, en lui laissant seulement l'externat réglé d'après les principes adoptés à Paris au Collège Royal de Bourbon.

Il me reste à entrer dans des détails intimes au sujet de la simplification que je propose. Je présenterai d'abord mon projet de budget (recettes et dépenses). Je le ferai suivre ensuite de quelques observations.

[Le budget n'est pas transcrit ici.]

Je prie d'excuser ce que ce projet de budget peut avoir d'incomplet par rapport à sa forme. Quant à ce qui concerne la question de fond, je crois avoir atteint le terme de ma démonstration, à savoir que l'on peut parvenir, sans grever le trésor, à convenablement rétribuer le personnel du collège de St Denis, et que l'excédent des recettes sur les dépenses fait amplement face aux éventualités quelconques. Devient-il nécessaire de doubler certaines classes, de créer une chaire nouvelle, de pourvoir à tels ou tels frais extraordinaires, le crédit de 10 545 est, pour tous les cas, plus que suffisant.

J'ai placé dans un paragraphe séparé une allocation de 5 000 francs sous le titre de subvention complémentaire à la pension des professeurs. Ce crédit nouveau, dont rien n'empêche la constitution, doit servir à compléter les mesures bienveillantes que la sollicitude de la colonie n'a pu prendre que très imparfaitement dans l'intérêt de quelques-uns. Je dois, en outre, remédier, pour d'autres, à l'insuffisance des dispositions de la mère patrie quant aux fonctionnaires retraités. Jadis l'art. XXI de l'arrêté local du 10 mars 1827 exigeait des personnes qui se consacraient à l'Enseignement dans le collège un engagement par serment pour dix années de prestation de service. L'art. XXIV du même arrêté leur stipulait, en retour, une pension sur le trésor colonial. Plusieurs de nos professeurs ont des droits, déjà acquis, à cette retraite. Les autres, survenus depuis 1830, n'ayant pas pris l'engagement susdit, sont assujettis aux formes métropolitaines. Pour les uns comme pour les autres, le maximum même de la retraite m'a paru ne pas être en proportion avec le prix de la vie dans le pays. Il serait dur, inhumain, de forcer à la gêne de vieux serviteurs hors de service pour avoir bien servi. La possibilité d'aider leur position, sans léser personne, par la création de ce fonds de subvention s'étant présentée à mon esprit, je me suis empressé de consigner ici cette idée. Cinq mille francs permettent, à mon avis, d'accorder environ mille francs à chaque fonctionnaire émérite, ayant fait son temps au grand complet. Il est peu probable qu'il y en ait plus de cinq à la fois avec qualité, d'après la durée de leur service, de toucher ce maximum.

Les 10 545 francs de réserve, les cinq mille francs pour les pensions, les 1 315 francs pour l'économiste, les 7 540 francs pour le matériel une fois arrêtés comme chiffres à adopter définitivement et à prélever sur la rétribution universitaire, le traitement éventuel, évalué provisoirement à 20 000 francs pour l'ensemble du corps enseignant, pourra croître de l'intégralité du produit de ladite rétribution, passé le nombre de 370 élèves. Avec les progrès du collège,

les bénéfiques de ses professeurs iront ainsi en augmentant. Pour qu'il y ait profit réel pour tous, je me suis gardé de calculer le traitement éventuel au prorata des appointements. C'est une méthode inique qui tend à enrichir le riche et à léser avec le pauvre. Elle est tombée en désuétude dans les collèges de Paris où l'on a adopté le partage par portions égales de l'excédent de la recette sur les dépenses.

L'évaluation de 370 élèves, dont trente-deux boursiers, n'est pas une exagération. En août 1845 le collège était bien loin de son apogée. Il comptait cependant 385 jeunes gens. J'ai porté les boursiers dans un article séparé, afin qu'il fût visible que je n'avais pas oublié cette intéressante catégorie. Douze d'entre eux sont présentement pensionnaires ; vingt, demi-pensionnaires du collège. La suppression de l'internat ne changera rien à leur position intrinsèque. Seulement, comme d'autres, ils passeront du collège aux institutions. La colonie ne sera certes pas embarrassée pour trouver des maîtres de pension qui s'empresseront de les recevoir à un prix moindre que celui en cours pour les particuliers. L'adjonction simultanée de plusieurs élèves est, en elle-même, d'un grand secours pour un établissement. C'est, en outre, un moyen d'encouragement sérieux dont disposera le Conseil colonial. Que si, néanmoins, les sommes votées aujourd'hui à l'intention des boursiers ne suffisaient pas entièrement, cette assemblée n'hésiterait probablement pas à combler la petite différence que l'on exigerait d'elle, déjà en considération des charges et des peines dont la libère la suppression de l'internat.

Mon projet de budget n'étend l'enseignement classique du collège que jusqu'à la classe de septième inclusivement. Cette disposition m'a été suggérée par diverses raisons que je crois fondées. Le décret de 1811 et l'ordonnance de 1815 ne contraignent les maîtres de pension à envoyer aux lycées ou collèges que ceux de leurs élèves qui ont dépassé l'âge de dix ans. Pour des causes que j'ai énumérées plus haut, il est surtout difficile de se procurer à Bourbon des professeurs de basses classes. Enfin, les chefs d'institutions, auxquels de tout temps on a confié de préférence les petits enfants que l'on supposait mieux soignés chez eux, les chefs d'institution, qui paieront toujours plus largement que l'établissement royal, ont déjà et auront toujours des sujets convenables à l'enseignement absolument élémentaire. Je tranche de la sorte une difficulté grave pour le collège, tout en favorisant, à son profit, les établissements du dehors. Si cependant une classe de huitième semblait indispensable à M. le Ministre, les moyens de pourvoir à sa création, même en double, existent. Ils sont représentés par la réserve de 10 545 francs. Pour moi, je préférerais affecter une partie de cet argent à la doublure de la classe de sixième. Voici pourquoi.

L'enseignement du collège de St Denis a été surchargé depuis quelques années par l'annexion d'un cours d'études dit classes de français. Ce cours est soi-disant destiné à ceux des élèves qui, se vouant au commerce, sont censés n'avoir pas ou ne vouloir pas avoir besoin d'études classiques. Il est

convenu qu'on y enseigne exclusivement le français, la géographie, l'histoire, le calcul etc. Les classes de français, au nombre de trois, constituent une anomalie dans l'enseignement. On ne pourrait pas cependant les supprimer sans de vives réclamations de la part du pays qui y tient. Puis, comme elles sont nombreuses, leur suppression absolue enlèverait au collège beaucoup d'élèves que les chefs d'institutions trouveraient moyen de soustraire à la taxe universitaire, soit en prétendant que certains parents ne veulent pas que leurs fils apprennent le latin, soit sous tout autre prétexte. Mais rien n'empêche de limiter à deux classes seulement cet enseignement pur du français, car les études de la troisième classe se rapportent tout à fait aux leçons élémentaires de français, de calcul, d'histoire, de géographie qui, indépendamment des leçons de grec et de latin, font l'objet d'un cours de septième. C'est pour cela que j'ai supposé au budget deux professeurs pour deux divisions de cette dernière classe. J'exprime le vœu de pouvoir plus tard doubler la sixième, l'expérience m'ayant appris que beaucoup d'enfants ne se décident pour les classes de français qu'après avoir essayé infructueusement, selon eux, l'étude du latin. En général, les classes de septième, de sixième et de français sont les plus fréquentées du collège. Les deux premières surtout. Il ne serait donc pas indifférent que celles qui représentent le point central du départ des élèves vers diverses directions eussent deux professeurs.

Quoique dans les collèges de France le professeur de physique soit de 1^{er} ordre, j'ai relégué momentanément celui de St Denis quant à son traitement, dans la troisième catégorie.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il touche 500 francs portés au matériel pour l'entretien de son cabinet. Si la chaire de physique, de création nouvelle dans la colonie, prend de l'extension, forme des élèves, il sera très facile d'en élever les émoluments en prenant la différence nécessaire sur le fonds de réserve de 10 545 francs.

Le traitement fixe de l'aumônier n'est indiqué ici qu'à raison de 2 000 francs, tandis que jadis il s'élevait à 3 000. Mais cet ecclésiastique, qui a sa part dans la rétribution universitaire comme traitement éventuel, n'aura presque rien à faire, le collège étant devenu un externat.

La besogne de l'Econome sera également considérablement diminuée. C'est pour cela que je ne lui ai attribué que 2 500 francs fixes au lieu de 3 000. La retenue en sa faveur de 3 % sur les recettes lui donne un traitement éventuel de 1 315 francs. 3 815 francs sont d'assez jolis honoraires pour un homme qui n'a d'autre souci qu'une gestion de 40 à 50 000 francs.

Je supprime un poste qui existe à Bourbon et qui devient désormais inutile, celui de commis de l'économat. Je crée, en revanche, quelque chose d'analogue, la place de secrétaire du provisorat. Je n'ai pas tant envisagé en cela l'intérêt du proviseur, que la faculté, pour l'administration, d'avoir à sa disposition

une demi-sinécure qu'il sera permis, vu sa qualification honorable, de donner à quelque professeur émérite vieux, surchargé d'enfants et peu fortuné.

Les professeurs mariés ou non mariés pourront se loger au collège. Le bâtiment est assez vaste pour offrir à chacun, selon ses besoins, un appartement convenable. C'est là encore un grand secours résultant de la suppression de l'internat. La location des maisons est très chère dans la colonie. 100 francs par mois pour un ménage, 50 francs pour un célibataire suffisent à peine.

Maintenant, Monsieur le ministre, ma tâche est à sa fin.

Je crois avoir démontré que la mission de confiance dont vous m'avez honoré est entourée d'écueils, est exposée de tous côtés à des dangers sérieux.

Après avoir indiqué le mal, je crois avoir signalé le seul et unique remède que l'on puisse efficacement lui appliquer.

Si j'ai encore foi dans le collège de St Denis, cela vient de ce que j'ai la conviction que le tout puissant appui de votre haute intelligence ne me manquera pas.

Je n'ose pas espérer que vous daigniez m'accorder – directement, sans consulter le gouvernement local de Bourbon – la simplification sur laquelle je base mes espérances. En revanche, je n'ai pas à me demander, si je serai livré sans secours aucun, à la merci des éventualités locales. Vous l'avez compris : certaines ressources, mises d'ici même à ma disposition, peuvent seules me permettre d'entrer en lice avec quelques chances de ne pas succomber. Elles sont d'autant plus urgentes ces ressources, qu'en ce qui concerne la vitalité de mon collège on peut s'écrier, avec la même angoisse que jadis à Rome : l'ennemi est aux portes !

Voici donc ce qu'en dernière analyse je me permettrai de très humblement demander à votre Excellence :

1. **Quant à mon projet de simplification :**

Je supplie Votre Excellence de prendre ce mémoire en considération, s'il y a lieu ;

De l'envoyer à Bourbon en le recommandant à l'attention spéciale de l'administration locale ;

De donner ordre, en même temps, que, si mes propositions sont reconnues d'utilité publique, elles soient mises à exécution à partir de l'année scolaire 1847-1848. Le budget est déjà voté jusque-là.

2. **Quant à mon entrée en fonctions :**

J'ose demander qu'on me permette d'emmener d'ici un censeur et au moins trois professeurs de choix, convenablement rétribués. Ce secours – qui ne serait qu'une demi-mesure coûteuse au trésor, si l'on ne devait pas intervenir radicalement plus tard – serait immense, dans l'hypothèse

d'une simplification à une ou deux années d'échéance. Il relèvera l'opinion publique en faveur du collège ; il soutiendra l'établissement royal contre des attaques auxquelles jusqu'à présent on n'a pu répondre consciencieusement. Il assurera l'autorité du proviseur.

Si le personnel que je réclame peut m'être accordé, je désirerais, Monsieur le Ministre, avoir la faculté de m'embarquer au mois de juin, afin d'arriver à Bourbon au commencement de l'année scolaire 46-47. Je n'aurais alors à répondre que de ma propre gestion.

Si, au contraire, il est impossible de céder de suite à ma prière au sujet du personnel demandé, j'ai l'extrême hardiesse d'adresser à Votre Excellence les plus instantes supplications pour qu'on ne m'envoie point à une défaite inévitable. Si j'arrivais seul, ce serait pour assister, en toute impuissance, à l'agonie du collège. Aussi, quoique j'aie à Bourbon de graves intérêts, d'affection et de fortune, souhaiterais-je pouvoir obtenir la faveur d'attendre dans ce cas, ici, la réponse de M. le Directeur de l'Intérieur de Lasalle aux questions qui, il y a quelques mois, lui ont été posées sur le collège de St Denis par la Direction des Colonies. Le rapport de cet administrateur lèverait, j'en suis certain, tous les scrupules. Mes vœux seraient couronnés de succès.

Veillez, Monsieur le Ministre, excuser la longueur des développements que m'a paru nécessiter mon sujet et agréer l'assurance du profond dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de

Votre Excellence

Le très humble et très obéissant serviteur

Oelsner-Monmerqué,
Docteur ès-lettres, Proviseur

Paris le 19 mars 1846

DE L'INDE A LA RÉUNION, LE VOYAGE DES ENGAGÉS INDIENS AU XIX^e SIÈCLE

Par Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ

Au XIX^e siècle plus de 117 000 engagés quittent l'Inde pour La Réunion à la recherche d'une vie meilleure. Les principaux ports d'embarquement sont d'une part les comptoirs français de Yanaon, Pondichéry et Karikal et, d'autre part les ports britanniques de Madras Calcutta et Bombay. Le recrutement et le transport des engagés sont l'objet d'un commerce lucratif mais ces travailleurs sous contrat sont aussi des individus qu'il s'agit de conduire dans le meilleur état possible à destination.

Cette communication se propose de montrer l'évolution des conditions de transport et les mesures prises pour préserver la santé des engagés. Elle s'appuie sur les recherches faites dans le cadre de la thèse de doctorat soutenue en 2015 *Engagisme et contrôle sanitaire-Quarantaine et lazarets de quarantaine dans les Mascareignes aux XIX^e siècle et début du XX^e siècle*¹.

Le mot « voyage » porte toute une dimension de rêve et d'aventure et ce titre fait le lien avec le travail de collecte et de publication que mène actuellement l'Académie de l'île de La Réunion, sous la houlette de notre collègue Jean-François HIBON de FROHEN et de notre président. Leur objectif est de publier des extraits des récits de voyage, témoignages peu connus sur l'île et dont le premier volume vient de paraître sous le titre *Escales*².

Le voyage des engagés indiens au XIX^e siècle est de nature tout à fait différente : il est constitué d'étapes qui leur sont imposées et qui forment un cheminement subi, une route qui ne donne lieu ni à un récit, ni à une relation de leur part. Les engagés ne tiennent pas de carnet de voyage et pour comprendre leur périple, il faut faire appel à des documents extérieurs : textes de loi, cahiers de charges, rapports des médecins accompagnant les convois d'engagés, statistiques, journaux de bord, correspondances officielles diverses etc.

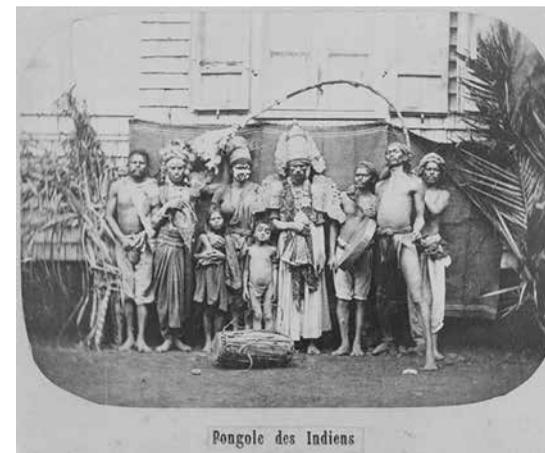
Le voyage des engagés est une aventure individuelle qui commence avec le recrutement dans les villages, les marchés, les villes, les ports. Elle

¹ Sous la direction du professeur Jacques WEBER, 650 p., 2 vol., CRHIA, Université de Nantes.
² *Anthologie des récits de voyages à Bourbon et à La Réunion (1612-1947)*, t.1, Editions Orphie, 2017.

devient ensuite une aventure collective qui leur fait traverser l'océan Indien vers des îles lointaines couvertes de la si précieuse canne à sucre.

Je vous propose de découvrir les deux grandes étapes de cette « route », quand différents destins se réunissent pour constituer une entité, l'ensemble dénommé « convoi d'immigrants », lequel est transporté d'un bout à l'autre de l'océan, des terres indiennes aux côtes réunionnaises. Ce convoi se constitue définitivement dans les ports d'embarquement, en particulier dans les dépôts de ces ports mais c'est sur les navires que les solidarités se nouent.

Qu'est-ce qu'un engagé ?



Le Pongole des Indiens -Beaufonds -1872 (ADR 2Fi 11/12)

Un engagé est une personne juridiquement libre, qui travaille dans le cadre d'un contrat personnel, à durée déterminée, pour un engageur. Ce contrat, généralement de cinq ans lui garantit un salaire mensuel, un logement, la nourriture, des habits et le rapatriement en fin de contrat, en échange de sa force de travail. On parle de « salariat bridé » ou de « salariat contraint », dans la mesure où l'engagé ne peut intervenir sur aucune des conditions du contrat alors que l'engageur peut vendre ce contrat individuellement ou collectivement, et donc l'individu qui lui est attaché.

Une des grandes différences entre l'engageur et l'esclavage est la possibilité pour l'engagé de garder sa culture et de pratiquer sa religion. Ainsi, des jours fériés et chômés sont prévus pour fêter le Pongol à la mi-janvier ; en réalité, ils sont regroupés en début janvier, à la fin de la campagne sucrière quand toute la main-d'œuvre n'est plus indispensable.

Par ailleurs, en tant qu'homme libre, l'engagé transmet son nom, ses biens et peut ester en justice.

Bref rappel des étapes de l'engagisme indien

L'engagisme à La Réunion ne concerne pas que des Indiens et c'est ce qui marque sa spécificité et son originalité. En effet, si la majeure partie des engagés sont d'origine indienne (environ 70 %), le recrutement de ce type de travailleurs s'est fait dans toutes les parties du monde, à chaque fois que la source indienne s'est raréfiée.

Néanmoins, c'est avec des Indiens que débute l'engagisme au XIX^e siècle, alors que l'interdiction de la traite négrière de 1817 puis le renforcement du contrôle de la traite clandestine conduisent les planteurs à chercher une main-d'œuvre de substitution aux esclaves.

Dès décembre 1827, quelques colons s'adressent au Gouverneur des Etablissements français de l'Inde, qui est l'un des leurs, le comte DESBASSYNS de RICHEMONT pour qu'il leur envoie à titre expérimental des travailleurs pourvus d'un contrat d'engagement sur le même modèle que celui déjà utilisé au XVIII^e siècle.

Les quinze premiers quittent Yanaon dans le delta de la Godavery le 16 mars 1828 sur le bateau *La Turquoise* ; ce sont des Télégus, les fameux Télingas de LECONTE de LISLE. Ils sont recrutés pour cinq ans avec un salaire de quatre roupies par mois et reçoivent une avance de vingt roupies.



Le manchy, Paysage es Hauts de Saint-Paul,

L.-A. Roussin, *Album De La Réunion* St-Denis, Imp. Roussin, 1861-65-IHIOI

Le bracelet aux poings, l'anneau à la cheville,
Et le mouchoir jaune aux chignons,
Deux Télingas portaient, assidus compagnons,
Ton lit aux nattes de Manille [...] »

in *Le manchy*, Leconte de Lisle, *Poèmes Barbares*, 1862

S'installe alors un petit courant migratoire qui conduit dans l'île un peu plus de 3 000 Indiens qui arrivent de Yanaon de 1828 à 1830.

Mais, les conditions de vie qui leur sont faites dans l'île s'apparentant trop à celles des esclaves aux côtés desquels ils travaillent, cette émigration est suspendue puis interdite en 1839 et ce jusqu'en 1848. Ceux de ces engagés qui ne sont pas morts ou partis en « maronnage », sont reconduits soit à Maurice, soit en Inde, ou s'installent à St Denis formant le « camp des Malabars » aux limites est de la ville (entre la rue de l'Est et la rue Labourdonnais). Il n'en reste que 1 816 dans l'île en décembre 1833.

S'ensuit une recherche de main-d'œuvre libre qui va aboutir au recrutement de quelques centaines d'engagés d'origine chinoise en 1844 mais, il faut attendre l'abolition de l'esclavage en 1848 pour que de nouveau des Indiens soient amenés dans l'île, engagés au service de la canne à sucre dont la culture se développe.

Ils sont recrutés officiellement sur le territoire des Etablissements français de l'Inde. Le premier convoi arrive dès le 20 décembre 1848 avec 500 engagés : il s'agit du *Mahé de Labourdonnais* qui a recruté à Pondichéry et Karikal.

Mais, dans la réalité, ce flux diminue rapidement car le recrutement vers La Réunion subit la concurrence du recrutement vers les Antilles françaises et s'oppose aux besoins anglais de travailleurs en Inde même. D'où la recherche d'autres sources et en particulier la réactivation de la source africaine avec l'arrivée d'Africains, esclaves libérés sur les côtes d'Afrique puis engagés par des contrats de dix ans, et de Malgaches.

Finalement, les conventions franco-britanniques de 1860/61 ouvrent toute l'Inde britannique au recrutement vers les colonies françaises. Malheureusement la crise sucrière qui s'installe à partir de 1865, ralentit rapidement le rythme des arrivées.

En 1877, suite à de nombreuses plaintes, une Commission mixte franco-britannique vient se rendre compte de la situation des Indiens dans l'île : elle relève de nombreux manquements aux engagements et demande des améliorations. En particulier, les commissaires demandent à ce que le Consul de Grande-Bretagne qui protège les intérêts des Indiens puisse contrôler les engagés sur les plantations même. Cette clause est systématiquement refusée par les colons et finalement la convention de 1861 est suspendue en 1882 et avec elle l'émigration indienne sous contrat. Le dernier convoi, celui de la *Marguerite* quitte Pondichéry le 2 février 1885 avec seulement 34 engagés. Au total, plus de 117 000 engagés indiens ont été introduits à La Réunion.

Les recherches de travailleurs se font alors dans d'autres régions. On assiste à la reprise de l'engagisme africain avec un contrat plus protecteur et une durée du travail raccourci à trois ans... Des Comoriens, des Malgaches et finalement des Rodriguais sont recrutés jusque dans les années 1930.

1933 marque la fin des introductions d'engagés dans l'île, un phénomène qui a duré plus d'un siècle.

Le contrôle sanitaire au départ dans les dépôts

Le voyage entre l'Inde et La Réunion dure en moyenne un mois, ce qui est court au regard des 90 jours nécessaires pour arriver jusqu'aux plantations antillaises.

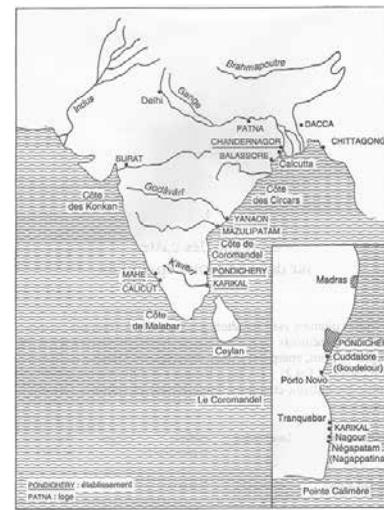
Le transport des engagés fait l'objet d'un véritable commerce entre les différents armements qui répondent à des appels d'offres.

Avec la Convention de 1860-61, les cahiers des charges sont très précis et permettent de comprendre le cadre général du transport. Tous les risques du voyage (bris, naufrages, désertions, décès...) restent à la charge de l'introduit et non de l'Administration. Le prix du transport par émigrant porteur d'un contrat, quelque soit le sexe ou l'âge, est fixé tandis que le passage des enfants de moins de dix ans qui suivent leurs parents n'est pas payé.

Le pourcentage de femmes est fixé au maximum de 25 % du contingent total et celui des enfants de plus de dix ans engagés ne doit pas dépasser 6 %. Mais la réalité est autre. Ce que veulent les colons, ce sont des travailleurs aptes aux difficiles et très physiques travaux liés à l'exploitation de la canne à sucre. Des travailleurs dociles (car étrangers et tenus par des contrats) et qui rapportent plus que ce qu'ils ne coûtent.

D'où, d'une part la réticence des planteurs à engager des femmes (à la différence de Maurice où l'immigration familiale est encouragée) et les précautions prises pour transporter des engagés en bon état physique.

Le recrutement est fait par des « mestrys » rattachés à des Agences d'Emigration. Puis, les futurs engagés sont conduits dans les ports d'embarquement pour procéder aux formalités de départ : la signature du contrat d'engagement, la visite médicale destinée à vérifier s'ils sont aptes ou pas au travail agricole, et la vaccination contre la variole. Une avance sur salaire de trois mois achève de persuader les plus indécis.



Carte des lieux d'embarquement

d'après la carte des possessions françaises en Inde, XIX^e XX^e siècles
in Weber J., *Pondichéry et les comptoirs de l'Inde après Dupleix*.

La démocratie au pays des castes, Denoël, Paris, 1996, p. 20

Les lieux d'embarquement varient selon les périodes considérées : de 1828 à 1830, les navires proviennent surtout de Yanaon, de 1848 à 1860, les deux grands ports sont Karikal et Pondichéry. Après la Convention, de 1860 à 1866, il s'agit surtout de Calcutta mais 3 500 engagés arrivent de Yanaon et de Madras. A partir de 1866 jusqu'à la fin, les embarquements se font de Pondichéry, Karikal, Yanaon et Madras.

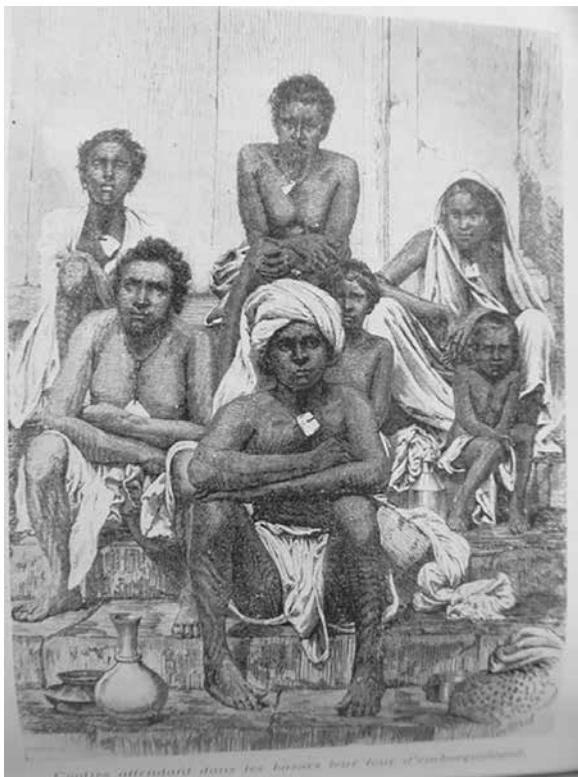
Avant les années 1840, il n'y a pas de vrai dépôt ni de contrôle sanitaire. Les engagés montent à bord des navires sans avoir subi d'inspection médicale et sans médecin à bord. Là ils attendent parfois pendant des semaines qu'il y ait suffisamment d'engagés pour que le départ se fasse.

Puis, avec le développement des flux migratoires, des dépôts sont construits mais, se révèlent trop petits ou mal localisés.

Ainsi, à Pondichéry, c'est l'arrêté du 23 juin 1849 qui demande la création de dépôts (non localisés). Celui de la société d'Emigration de Pondichéry est créé en 1850 mais il est trop petit et les émigrants se retrouvent entassés. Quant à celui de Karikal, il est proche d'un marais et les taux de mortalité grimpent rapidement en cas de choléra.

En 1850, l'arrêté du 15 janvier réaffirme l'interdiction d'embarquer des engagés à bord plus de 24 h avant le départ mais ces textes sont mal appliqués. Il faut attendre les conventions de 1860-61 pour que la réglementation se précise.

L'arrêté du 3 juillet 1862 ordonne que les dépôts de Pondichéry et de Karikal « *devront être situés hors des villes, et autant que possible, sous le vent, dans des lieux sains et bien aérés* ». Ils sont clos, celui de Pondichéry par un mur de 1,5m de haut avec à l'intérieur un « bazar » qui permet aux émigrants de compléter leur nourriture.



Coolies attendant dans les bazars leur tour d'embarquement

(L. Lacroix, *Les derniers négriers...*, Paris Amiot-Dumont, 1952, p. 192-193)

Dans ces dépôts, une étape importante est la visite médicale. Si les individus sont qualifiés, ils peuvent signer le contrat, sinon, ils sont rejetés.

Encore en 1877, la qualité de cette visite médicale pour les engagés destinés à La Réunion est contestée par les engagistes de l'île mais aussi par la Commission d'enquête internationale Miot Goldsmith.

De plus, il semble bien que la lecture des contrats soit souvent faite de façon collective, qu'on leur en fasse un résumé et que les explications données soient succinctes : c'est le plus souvent une croix qui est apposée en bas du document.

Les engagés reçoivent alors autour du cou ou du bras une étiquette en métal ou *tin ticket* qui permet de vérifier leur identité.

Ils embarquent finalement sous le contrôle du médecin chargé d'accompagner le convoi : pour La Réunion ; il s'agit le plus souvent de médecins indiens alors que pour les Antilles la durée du trajet justifie la présence de médecins européens.

Les émigrants reçoivent des vêtements, surtout une couverture et des ustensiles pour le voyage et sont ensuite conduits par un officier vers l'entrepont.

Le capitaine se voit remettre la liste des passagers : celle-ci est destinée aux autorités à l'arrivée. Il obtient aussi une patente de santé qui est un document informant de l'état sanitaire du port d'embarquement.

Les conditions du voyage dépendent à la fois de l'état des passagers et des navires.

Les navires du « coolie-trade »

Si les archives de l'Immigration de Maurice gardent les registres d'arrivée des 1.500 bateaux qui ont transporté 453.000 Indiens, ce n'est pas le cas à La Réunion. Les registres mauriciens font désormais partie du Patrimoine mondial de l'Humanité car classés par l'UNESCO, tandis qu'ici, on retrouve chez des particuliers quelques feuilles plus ou moins brûlées qui montrent le peu de cas qui a été fait de ces documents.

On est donc réduit à des estimations pour savoir combien de navires sont venus jusqu'ici : entre 300 et 360 si l'on compare avec les chiffres de Maurice (avec une moyenne de 300 passagers par navire) ou une estimation plus basse entre 260 et 300 si on compte 400 adultes par convoi. Environ 160 voyages ont été identifiés dont certains faits par le même navire comme le *Richelieu*.

Ces navires sont contrôlés avant le départ tant du point de vue des aménagements prévus pour transporter des engagés que du point de vue sanitaire. Ce contrôle se renforce à partir de 1860. Mais, ces navires peuvent transporter en plus des marchandises à la seule condition qu'elles ne répandent « aucune odeur désagréable ». Mais ces marchandises peuvent poser problème, d'autant plus que dans les années 1830-1840, avec l'interdiction de la traite négrière et la fin de l'esclavage, on assiste à une reconversion des navires négriers dans le transport des engagés indiens.

En 1830, le *Striana Pourana* quitte Yanaon avec « un plein chargement de riz, dattes et toileries » qui sont le fret habituel entre l'Inde et les Mascareignes. Une centaine d'Indiens voyagent dans des conditions sanitaires déplorables et arrivent à La Réunion couverts de gale. Beaucoup de pertes sont, alors, à déplorer dans les transports d'engagés vers les Mascareignes car ces chargements de riz en fermentant détériorent l'état sanitaire du navire.

Pour améliorer le sort des engagés, un arrêté de novembre 1849 pris à Pondichéry par le Commissaire de la République compense « l'espace négligé à dessein dans l'intérêt du commerce » en augmentant de 25 % le nombre d'émigrants par rapport au tonnage constaté par les douanes qui est d'un émigrant par tonneau de jauge.

Parfois des aménagements rapidement faits peuvent entraîner la perte du navire. C'est le cas du *Sans Souci* dont les réserves d'eau ont été placées sur le pont et qui coule en 1851 avec ses 187 engagés indiens.

Puis, alors que le « coolie-trade » est en plein développement, de nouveaux navires sont construits spécifiquement.

A partir de 1860, les opérations d'émigration vers La Réunion sont soumises au double contrôle britannique et français. Mais la législation n'est pas toujours respectée. Ainsi aucun navire ne devrait embarquer plus de 350 adultes à partir de décembre 1862, mais, ce n'est pas le cas tout le temps. Le *Canova* quitte Yanaon en 1863 avec 428 passagers comptant pour 400 adultes.

Certains navires parviennent longtemps à passer au travers des contrôles. Ainsi de *l'Amiral Casy* de la Maison Camin et Lamouroux qui est finalement déclaré impropre au transport des immigrants en août 1862 car : « *il est âgé de douze ans, construit aux Etats-Unis en mauvais sapin et classé au plus bas, il n'est plus assurable en France.* »

Sur le navire, plusieurs principes guident la répartition des lieux de vie : les engagés sont séparés de l'équipage, les hommes des femmes, les malades des bien portants... Et bien sûr le contrôle et la surveillance.

Deux espaces sont spécifiquement réservés aux immigrants : d'une part, le pont, d'autre part les entreponts.



Sur le pont
Rapatriement d'Indiens sur le *Natal* vers 1900. (ADR 20Fi 3)

Sur le pont supérieur se trouvent les lieux de soins que sont le dispensaire, pour les soins courants, et l'hôpital pour les maladies plus graves. Mais aussi, la cuisine des Indiens et celle de l'équipage, les lieux d'aisance, l'appareil à condenser l'eau et la dunette.

En 1859, d'après la relation de voyage³ faite par le médecin accompagnateur, le Dr BERNAVON sur la traversée du clipper *Jeune Albert* qui transporte 502 Indiens embarqués à Pondichéry et à Karikal, l'hôpital est dans l'entrepont. Il est localisé dans la partie la plus étroite où se trouvait l'ancien poste d'équipage, ce qui pose problème car il manque d'éclairage et d'air et il se trouve « *dans l'endroit le plus humide et le plus sensible au tangage* ». BERNAVON le fait transporter sur le pont dans un roufle⁴ : mais, il n'a qu'une capacité de 16 malades et se fait rapidement déborder.

A partir de 1862, si l'infirmerie est sur le pont inférieur, l'hôpital destiné aux maladies épidémiques est sur le pont supérieur.

³ Ce navire se rend aux Antilles mais est obligé de faire escale à la Réunion. Le Dr BERNAVON adresse en 1859 au Dr PETIT alors chef du service de santé à l'île de La Réunion, un rapport médical sur « L'état sanitaire des passagers Indiens du navire le JEUNE ALBERT, depuis leur embarquement à Pondichéry jusqu'à ce jour ». Imprimerie de Vital Delval.

⁴ Roufle : petit logement généralement situé à l'arrière du pont supérieur d'un bateau et ne s'étendant pas sur toute la largeur comme la dunette.

Sur ce pont supérieur se trouvent aussi les toilettes situées de chaque côté, dans la proportion d'un pour 75 adultes, avec un système d'évacuation des souillures par le côté du navire. Chaque toilette doit être munie d'un pot et d'un seau pour l'eau. Un de ceux-ci doit être exclusivement réservé aux femmes et aux enfants.

Dans les entreponts, des cloisons permettent de séparer la partie centrale où se trouvent les couples mariés de l'arrière où sont installés les femmes et les enfants et de l'avant où se trouvent les hommes et l'équipage. L'équipage est formé de 20 à 29 membres selon le tonnage du bateau et des « topazes » ou éboueurs sont spécialement affectés au nettoyage pour le compte des émigrants.

Par décret présidentiel du 27 mars 1852 les navires qui transportent plus de 30 travailleurs dans les colonies doivent être spécialement aménagés : désormais la hauteur obligatoire de l'entrepont est de cinq pieds au moins soit 1,52 m (la taille minimale pour être recruté comme engagé est de 1,50m). Chaque immigrant a droit aussi à « un hectolitre au moins pour son bagage et ses instruments aratoires » selon l'article 20 du décret.

En 1862, l'article d'un cahier des charges⁵ pour le transport des émigrants permet de visualiser ces installations et montre que l'entrepont est un gigantesque dortoir où tout l'espace est utilisé. En effet, les émigrants dorment sur des nattes installées sur deux niveaux, d'une part au sol, d'autre part à mi-hauteur sur des lits de camp de 1,70m de long, sur 45 cm de large, installés de chaque côté et au milieu de l'entrepont.

Les rangées de lits sont séparées par des coursives qui permettent de se tenir à peine debout.

Les objets de couchage doivent être chaque jour exposés à l'air sur le pont dès que le temps le permet et l'entrepont est purifié au lait de chaux au moins deux fois par semaine.

Cet entassement de centaines d'individus restreint l'espace et la quantité d'air disponible. C'est pourquoi, cet entrepont communique avec le pont par des échelles et il est aéré par des ventilateurs à pulsion et des manches à vent en tôle. Néanmoins, certaines parties restent sombres, en particulier quand les panneaux d'aération restent fermés par mauvais temps. La nuit, l'entrepont est éclairé par des lanternes vitrées.

Toutes sortes de bestioles grouillent dans ces navires : les rats mais aussi les cancrelats dont le Dr LEON donne une terrible description en 1854 quand il est affecté comme médecin de la quarantaine à bord du *Grogard*, navire transportant des engagés africains touchés par la variole :

« arrogants et fétides, ils (les cancrelats) s'y installent en maîtres, s'y multiplient avec une fécondité désolante, s'insinuent dans les couchettes, dans les vêtements, dans les objets de toilette, dans la vaisselle et souvent dans les mets, polluant tout de leur odeur nauséabonde, et méritant de figurer dans un

5 ADR 12M63 et ADR 12M60.

bon rang à côté des sept plaies égyptiennes...⁶ »

La plupart du temps, les engagés voyagent sur le pont et ne se retrouvent dans les entreponts que la nuit mais, quand la mer se déchaîne, tous sont consignés dans un entrepont totalement fermé au risque de ne pas en sortir vivant quand la tempête dure trop longtemps. C'est ainsi qu'en avril 1860, la totalité des 382 Indiens de la *Junon* faillit « *succomber par étouffement du fait de la présence d'exhalaisons toxiques et puantes* ⁷ » provenant des marchandises stockées dans la cale.

A partir de 1862, les aménagements se standardisent pour que le plus grand nombre d'émigrants résiste à la traversée alors que la capacité de transport des navires augmente.

Le contrôle sanitaire à bord des navires

Pour que le voyage soit rentable pour l'armateur, il faut perdre le moins d'émigrants au cours de la traversée.

L'état de santé à l'arrivée questionne fortement sur la véracité des contrôles sanitaires au départ. Le plus souvent, dans la pagaille des dernières formalités de départ, l'ultime visite médicale avant l'embarquement est peu efficace : face aux centaines d'engagés qui attendent, le temps que le médecin examine un cas suspect, une demi-douzaine d'individus passent sans être contrôlés.

De plus, les individus qui se laissent persuader de tenter l'aventure au-delà des mers sont en situation de fragilité économique et sanitaire : victimes des modifications dans la structure économique, victimes de catastrophes naturelles, ils sont en état de sous-alimentation chronique. Le départ de l'Inde est une émigration de la faim.

En 1859, le Dr BERNAVON, chirurgien d'émigration sur le *Jeune Albert* témoigne de cet état de sous-alimentation : « *je fus tout d'abord frappé de l'apparence chétive et des traits amaigris des Indiens qui avaient été dirigés sur notre bord : ceux de Pondichéry paraissaient cependant assez forts et d'une certaine propreté ; mais ceux de Karikal, les femmes surtout, avaient les joues enfoncées, les yeux creux et les membres d'une ténuité à exciter la compassion...* ⁸ » Cet état n'empêche pas le médecin du dépôt de les déclarer aptes à l'engagement.

A bord, le maintien en bonne santé des passagers relève de la responsabilité du médecin accompagnateur.

6 Dr A. LEON « Souvenirs d'un médecin de la Marine 1853-1858 », 1885. Extrait publié dans *Escales-Anthologie de récits de voyage à Bourbon et à La Réunion (1612-1947)*, tome 1, Académie de La Réunion, Orphie, 2017, p.142.

7 GOVINDIN Sully-Santa, *Les engagés indiens, Ile de La Réunion – XIX^e siècle*, Azalées Editions, 1994, p. 67.

8 BERNAVON, op.cit. , p. 2 .



Docteur indien chargé du service sanitaire

In Lacroix Louis, *Les derniers négriers...*, Paris Amiot-Dumont, 1952, p. 192

En théorie, dès 1849 pour La Réunion un médecin doit accompagner le convoi mais ce n'est pas vraiment le cas. Il faut attendre pour cela 1852 et l'organisation de l'émigration à partir des comptoirs. Pour La Réunion, ce peut être un médecin européen ou un médecin indien.

Sa première tâche est de contrôler la distribution de nourriture dont la quantité est fixée par décret. Celui du 27 mars 1852 accorde à chaque engagé pour La Réunion 200 g de viande salée ou 214 g de poisson salé, 750 g de biscuit ou 1 kg de riz, 120 g de légume secs et 3 litres d'eau par jour. En 1860 ces rations sont diminuées de moitié sauf le riz.

Nature et quantité de vivres par homme et par jour pour La Réunion

3 litres d'eau quelque soit l'âge et le sexe

800 g de riz

100 g de poisson salé

16 g de mantègue (=beurre fondu)

60g de dal (= grains) ou autres légumes

10g de sel

20g de tamarin

7g de poudre à cari

3 g d'oignons

2 billettes de bois.

Il sera embarqué de plus, pour toute la traversée et par homme :

1,6kg d'avel en cas de mauvais temps (=riz pilé en poudre)

15 kg de piments pour 100 hommes

20 giraumonts pour 100h (=Cucurbita maxima ou « potiron turban »)

A partir de l'article 13 du *Cahier des charges pour introduire un convoi d'émigrants indiens à La Réunion* du 1^{er} mai 1862 (ADR 12M63)

Ces rations ne sont pas toujours régulièrement distribuées : c'est un des motifs récurrents de plainte à l'arrivée.

En cas de mauvais temps quand il est impossible de cuisiner sur le pont, c'est du riz pilé en poudre ou « avel » qui est prévu, accompagné de grains ou « grams » et de sucre.

Quant aux gens de haute caste qui refusent de prendre des repas communs, beaucoup se retrouvent dans un état déplorable à l'arrivée.

Les passagers sont fréquemment atteints par le mal de mer. Sur le *Jeune Albert* en 1859, au début du voyage, ces derniers « *ne voulaient ni n'osaient bouger ou faire un pas, ils restaient accroupis dans l'entrepont dont ils ne sortaient, ni pour aller prendre leur nourriture, ni pour vaquer à des besoins plus impérieux.*⁹ ».

En cas de forte tempête, la situation s'aggrave. Ainsi en 1860, après 48 heures passées dans l'entrepont, le médecin de la *Junon* ne peut que constater que « *ce convoi si beau au moment du départ était dans un état pitoyable (Les émigrants) étaient réduits à une extrême faiblesse et semblaient avoir vieilli de vingt ans !!!*¹⁰ »

Le médecin dispose d'un coffre à médicaments qui permet de parer aux maux les plus courants (comme les chutes, les contrariétés intestinales dues au changement de régime alimentaire imposé sur le navire, les accouchements, etc), mais aussi aux maladies plus graves et même aux épidémies.

⁹ BERNAVON, op.cit., p.6

¹⁰ Rapport de PELLEGRIN, Commissaire d'émigration de la *Junon*... in GOVINDIN Sully-Santa, op. cit., p. 68.

Coffre à médicaments, spécial aux émigrants, 1862

Pour 100 hommes

| | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|
| -Laudanum..... | 32g |
| -Ether sulfurique..... | 32 g (désinfectant) |
| -Ammoniaque..... | 16 g (sels contre les malaises) |
| -Huile de ricin..... | 500g (purgatif) |
| -Sulfate de soude ou de magnésie..... | 400g |
| -Sulfure de potassium liquide..... | 1000g |
| -pommade anti-psorique..... | 400g |
| -Sparadrap de diachylum..... | 100g |
| -Sulfate d'alumine de potasse..... | 16g |
| -Chlorure de soude..... | 3 000 g |
| -Charpie..... | 30 g |
| -Coton cardé..... | 100g |
| -Ipéca concassé, moitié en poudre..... | 24 g |
| -Farine de moutarde..... | 350g (cataplasme) |
| -Sucre pour tisane..... | 1000g |
| -Eau-de-vie camphrée..... | 1000g (désinfectant) |
| -Onguent mercuriel..... | 150g |
| -Régisse..... | 350g (maux de gorge) |
| -Linge à pansement | |
| -Une seringue quel que soit le nombre de coulis | |
| -Du vaccin en tube ou en plaque. (obligatoire en 1862) | |

En dépit d'une réglementation stricte et de la présence du médecin, les navires subissent des pertes du fait des maladies ou des mauvais traitements ou des deux.

C'est le cas de l'*Auguste* en 1854¹¹. Ce navire, quelques jours après son départ de Pondichéry doit relâcher à Karikal à cause d'une épidémie de choléra à bord qui tue 70 personnes. L'enquête qui suit montre que des engagés ont été privés d'eau et de nourriture, ont été fouettés par l'équipage, que des malades ont été jetés par-dessus bord et que des femmes ont été violées avec une grande brutalité.

Le choléra est particulièrement craint car, si on n'en connaît pas réellement la cause, les conséquences peuvent être dramatiques. Ainsi, en 1861, sur les 7 180 engagés transportés par 17 navires de Calcutta à La Réunion, 300 en meurent pendant la traversée. L'état préoccupant de ceux qui débarquent incite les planteurs à exiger le changement des lieux de recrutement pour revenir à Pondichéry Karikal et Madras.

11 WEBER Jacques, « Entre traite et coolie-trade : l'affaire de l'*Auguste* (1854), *Lettres du CIDIF*-lettre n°11, novembre 2010.

Pour éviter la propagation des maladies, le pont est lavé quotidiennement et ensuite badigeonné à la chaux pour le désinfecter mais aussi pour le rendre moins humide.

Cependant, malgré un taux d'entassement officiel plus élevé que sur les navires négriers du XVIII^e siècle, Jacques WEBER montre que le taux de mortalité reste relativement faible : il est de 3 % sur les 42 convois analysés de 1852 à 1861 vers La Réunion et de 2,7 % pour les 43 navires ayant transporté 22.000 engagés vers les Antilles de 1853 à 1861. C'est le contrôle sanitaire mis en place, même s'il présente des lacunes, qui limiterait ainsi les pertes.

La mise quarantaine, dernière étape avant le travail

A l'arrivée en rade de Saint-Denis, les engagés ne sont pas conduits directement sur les lieux de travail. En effet, ils doivent attendre qu'un médecin désigné par la Commission de santé vérifie l'état sanitaire du navire et la nature des maladies qui se sont déclarées à bord.

Avant 1860, les engagés en bonne santé sont conduits dans des lieux-dits « d'isolement et de séquestration » localisés dans différents endroits du chef-lieu pour y subir une ultime visite médicale, être immatriculés et remis à leurs engagistes. S'ils ont été en contact avec une maladie dite « pestilentielle » comme la variole, le choléra ou la peste, ils sont isolés en quarantaine dans des lazarets, le temps de les soigner et de s'assurer que la colonie ne court aucun risque. Ces structures se trouvent essentiellement sur le territoire de Saint-Denis, proches de la ville comme les lazarets du cap Bernard ou de Petite-Ile ou installées dans des lieux plus isolés comme la Ravine à Jacques.

En 1859, le *Mascareignes* contournant les règles de la quarantaine réussit à débarquer des engagés recrutés sur la côte d'Afrique et atteints de choléra, provoquant plus de 2 000 décès dans l'île.

Désormais, tous les engagés, même en bonne santé, doivent obligatoirement séjourner dans un lazaret pour une quarantaine d'observations de dix jours avant d'être distribués. En cas de maladie contagieuse, l'isolement dure le temps nécessaire à un retour à la normale et les soins sont donnés sous le contrôle d'un médecin et la surveillance des gardes sanitaires.

Un certain nombre de travailleurs terminent là leur voyage dans les cimetières des lazarets. Pour d'autres, le temps du lazaret est celui d'une pause entre les aléas de la traversée de l'océan Indien et les rudes conditions du travail qui les attend dans les plantations ou les usines sucrières.

Quand, pressés par la misère ou par les belles paroles des recruteurs, les Indiens se décident à traverser l'océan à la recherche d'une vie meilleure

sur des territoires inconnus, ils n'imaginent, certes pas, à quel point leur corps et leur vie vont être désormais intégrés dans les dispositifs de surveillance et de contrôle, inhérents au fonctionnement de l'engagisme.

Identifiés, dénombrés, numérotés, ils forment la main-d'œuvre soumise que les colons réclament en lieu et place des affranchis. Dans les dépôts, sur les navires, dans les lazarets, la réglementation appliquée, l'inattendu et la nouveauté des situations contribuent à mettre en place la nécessaire dépendance vis-à-vis des détenteurs de l'autorité, mais renforcent aussi les liens qui vont permettre aux engagés de survivre aux rudes conditions de travail dans les champs de canne à sucre.

Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ

LES MESSAGERIES MARITIMES DANS LA GRANDE GUERRE (2e partie)

par Éric BOULOGNE

N.B. : La première partie de cet article a été publiée dans le bulletin 33.

1914

Rappels

1^{er} août 1914 – L'Allemagne déclare la guerre à la Russie

2 août 1914 – Ordre de mobilisation générale

3 août 1914 – L'Allemagne déclare la guerre à la France

5 août 1914 – La Grande-Bretagne déclare la guerre à l'Allemagne

5 août 1914 – La loi martiale est proclamée à l'île Maurice

23 août 1914 – Le Japon déclare la guerre à l'Allemagne

Octobre 1914 – L'Empire ottoman (la Turquie) entre dans la guerre aux côtés de la Triplice

3 novembre 1914 – La France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à la Turquie

Deux grandes alliances s'affrontent : la Triple-Entente (la France, la Grande-Bretagne et la Russie), et la Triple-Alliance ou Triplice (l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie). La France et la Grande-Bretagne, puissances coloniales, entraîneront très vite leurs colonies dans le conflit.

Pour les Messageries Maritimes, l'année 1914 enregistrera 11 départs de Marseille et 12 départs de la Pointe des Galets. On observe aussi quelques retards le plus souvent dus à des escales prolongées dans l'attente d'instruction. Les départs de Marseille et du Port de la Pointe des Galets seront néanmoins assurés.

À la déclaration de guerre (3 août), l'*Océanien*, parti le 23 juillet de Marseille, fait route vers La Réunion. L'*Oxus*, parti de la Pointe des Galets le 3 août, est en pleine mer et se dirige vers Marseille. Le *Melbourne*, parti de la Pointe des Galets le 6 août, suit la route de l'*Oxus*. L'*Oxus* et le *Melbourne* atteindront Marseille respectivement le 10 septembre et le 5 octobre. Des retards dus à certaines escales prolongées dans l'attente d'instructions surviennent.

On dénombre 11 départs de Marseille et 12 départs de la Pointe des Galets.

Paquebots en service :

Oxus – Natal – Yarra – Djemnah – Calédonien – Bosphore – Melbourne – Sydney – Océanien

Pour les Messageries Maritimes, loin du front, rien ne changera durant les premières semaines, voire les premiers mois de la guerre. Très vite, avec l'extension des fronts et les menaces sur la Méditerranée, la Cie, par la réquisition de ses navires, prendra une part active dans le conflit. La ligne Marseille-La Réunion-Marseille sera soumise à certaines contraintes. Si La Réunion ne restera jamais isolée, elle subira néanmoins, les contrecoups des liaisons maritimes parfois fortement perturbées... durant les années de guerre.

Deux corsaires allemands dans l'Océan Indien : L'*Emden* et le *Koenigsberg*

Lorsque la guerre éclate, l'amirauté de Guillaume II a déjà déployé ses flottes sur les divers océans. 5 croiseurs dans l'Atlantique, 7 dans le Pacifique et 2 dans l'Océan Indien. Ce seront les derniers corsaires de l'Histoire des marines de guerre. Refusant le combat contre les navires de guerre alliés, ils arraisonnent et coulent par le fond les transports civils alliés. Les croiseurs allemands deviennent la hantise des marines marchandes alliées (cargos, paquebots). La tactique est simple : « *étouffer l'ennemi plutôt que l'affronter de face...* ».

(Ces corsaires de la marine impériale allemande couleront ou captureront 240 000 tonnes, sur les 513 000 perdues par les Alliés jusqu'à la fin de 1914 ! – Les navires arraisonnés des pays neutres étant relâchés)

Pour des îles comme La Réunion ou l'île Maurice, le danger ne peut venir que de l'Océan. Débarquement d'un ennemi, bombardement des villes côtières par un navire, ou blocus de l'île par des croiseurs ou autres navires armés patrouillant dans les environs. L'inquiétude grandit... En 1914, l'*Emden* et le *Koenigsberg* sèment la terreur dans l'Océan Indien. Les routes maritimes ne sont plus sûres pour les convois de navires marchands. On espère que les escadres anglaises, australiennes et japonaises feront une chasse sans merci aux croiseurs allemands.

En octobre 1914, on accuse le *Koenigsberg* d'avoir bombardé, le 16 août, l'île Farquhar (archipel des Seychelles). On signale la présence du croiseur allemand près de la côte nord-est de Madagascar, près de Vohémar. Les autorités françaises feront des recherches, interrogeront les Malgaches du secteur, mais en vain.

La nuit venue, les navires de commerce naviguent tous feux éteints...

En octobre et novembre 1914, les flottes britanniques et australiennes chassent l'*Emden*, véritable navire-fantôme. L'*Emden* a déjà coulé 22 navires de commerce

anglais, un croiseur russe et le *Mousquet*, contre-torpilleur de la marine française (coulé le 28 octobre 1914).

Le 28 octobre 1914, le contre-torpilleur *Mousquet* (en service dans la marine française depuis 1903) patrouille dans le détroit de Malacca (sous contrôle britannique). L'*Emden*, camouflé en croiseur anglais, trompe la vigilance du *Mousquet* et détruit un croiseur russe. Le *Mousquet* se précipite à la rencontre du croiseur allemand. Disposant d'un armement de courte portée, le *Mousquet* ne résiste pas aux canons de 105 mm de l'*Emden*. Le contre-torpilleur, touché de plein fouet, coule rapidement entraînant 43 marins. 36 rescapés seront recueillis par l'*Emden*.

(Connu comme le combat de Penang, cet engagement naval opposa l'*Emden* à des navires alliés près du port de Penang, île côtière sur la côte Nord-ouest de la péninsule Malaise (alors sous contrôle britannique).

L'*Emden* (surnommé le « *Cygne Blanc* ») échappe aux marines alliées et bombarde Calcutta (et coule 8 vapeurs) puis Madras. En novembre 1914, l'*Emden* s'attaque aux îles Cocos (ou Keeling). Immédiatement, les employés du câble des îles Cocos-Keeling signalent la présence du croiseur allemand. Le croiseur australien *Sydney* (de la Royal Australian Navy), dans le secteur, capte le message et arrive très rapidement sur les lieux. Le 9 novembre, le combat naval tourne en faveur du *Sydney*. C'est la fin de l'*Emden*.

(Les îles Cocos se situent à 700 milles au Sud-ouest de Batavia (actuelle Jakarta / Indonésie, île de Java) et à environ 2 000 milles au nord-ouest de l'Australie – 700 habitants)

(En 1906, le croiseur *Seeadler*, de la marine impériale allemande, fait escale à La Réunion, au Port de la Pointe des Galets. Stationné en Afrique Orientale allemande, le croiseur, sous le commandement de von Müller (*fregattenkapitän*), est en mission dans l'Océan Indien. Von Müller commandera, quelques années plus tard... l'*Emden*.)

À La Réunion, la présence du *Koenigsberg* suscite une grande inquiétude. L'île ne peut se défendre contre un éventuel bombardement. À la Banque de la Réunion, la direction pense à envoyer l'*encaisse métallique* à Port-Louis (île Maurice), place forte plus à même de résister à une attaque.

Lettre du directeur de la Banque au gouverneur de la Colonie – Lettre du gouverneur de la Colonie au ministre des Colonies (Paris) – Retour : « *Gardez sang-froid* ».

On croit voir le croiseur allemand au large de Saint-Denis ou du Port. On s'inquiète à chaque départ de navire du Port de la Pointe des Galets (passagers,

soldats à destination de Madagascar ou de la France). Et si...

Le *Koenigsberg* vient d'attaquer et de couler le croiseur *Pégasus*, en rade de Zanzibar (sous protectorat britannique). (câblogramme de Port-Louis, 22 septembre)

L'étau se resserre autour du croiseur allemand et la flotte anglaise déploie les grands moyens. Poursuivi, le *Koenigsberg* se réfugie dans l'embouchure d'une rivière de l'est africain, la Rufiji (au Tanganyika, actuelle Tanzanie). Accolé à la berge et camouflé, le *Koenigsberg* est, malgré tout, en mauvaise posture en cas d'attaque. En février 1915, repéré, le corsaire allemand sera neutralisé par la Marine anglaise. C'est la fin du *Koenigsberg*.

Dar es Salam (sous contrôle allemand)

Dar es Salam est un centre administratif et commercial de l'Afrique de l'Est allemande (Ostafrika). Cette colonie allemande (1884-1919) comprend le Tanganyika, le Rwanda et le Burundi.

Lors la Première Guerre mondiale, les Britanniques et les Allemands vont s'affronter sur ce secteur. L'Afrique de l'Est allemande sera conquise par les troupes anglaises, après de farouches combats. En 1917, l'Afrique de l'Est allemande passera sous contrôle britannique. En 1919, après le traité de Versailles, le Tanganyika passera sous tutelle de l'Empire britannique.

1915

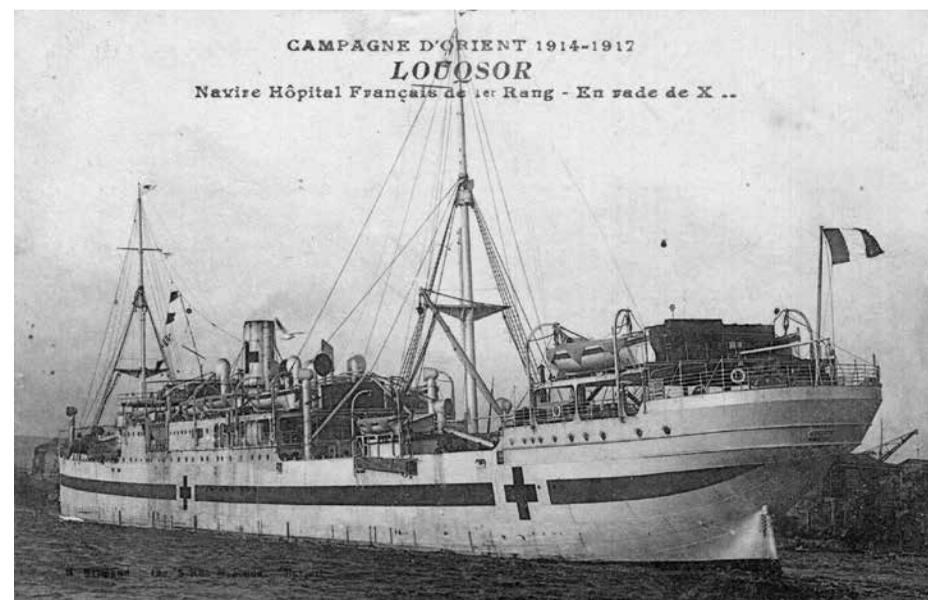
En avril 1915, l'Italie quitte la Triple-Alliance et rejoint la Triple-Entente.

Pour les Messageries Maritimes, l'année 1915 s'accompagnera de quelques retards, mais les trajets sont assurés : 27 départs de Marseille – 25 départs de la Pointe des Galets.

Paquebots en service :

Melbourne – Bosphore – Natal – Djemnah – Océanien – Sydney – Caucase – El Kantara – Louqsor – Crimée – Ispahan – Himalaya – Calédonien – Gange – Yarra

En 1914-1915, le *Louqsor* est transformé et utilisé comme navire-hôpital. Il porte alors les couleurs réglementaires, croix rouges et ligne de sabord verte.



Sur un paquebot, en configuration de transport de troupes, les classes ne sont pas toujours respectées (sauf pour quelques officiers, supérieurs ou subalternes), et l'on aménage les ponts et les coursives pour permettre aux militaires de se placer pour la traversée. Malgré tout, les soldats voyagent dans un confort assez rudimentaire. Guerre et contraintes obligent...

Les paquebots poste des Messageries Maritimes qui mettaient environ 25/27 jours pour la traversée de La Réunion à Marseille, via Madagascar, mettront 35/40 jours.

Le 7 mai 1915, le *RMS Lusitania* (paquebot transatlantique britannique), parti de New-York le 1^{er} mai à destination Liverpool, est torpillé par le sous-marin allemand *U-20* au large de l'Irlande. 1 200 civils (dont environ 120 Américains) périssent.

Aux États-Unis, un ressentiment très fort se fait sentir contre l'Allemagne...

1916

En 1916, pour les Messageries Maritimes, les durées des voyages deviennent des plus variées. On dénombre 24 départs de Marseille et 24 départs de la Pointe des Galets.

Paquebots en service :

Calédonien – Crimée – Caucase – Ispahan – Océanien – Yarra – Sydney – Louqsor – El Kantara – Natal

1917

Le 9 janvier 1917, Guillaume II, sur les conseils du général Ludendorff, décide d'engager « *la guerre sous-marine à outrance* ». Il faut mettre l'Angleterre et la France à genoux. Elle oblige souvent les convois à de longs changements de route, à des escales prolongées, etc. Ainsi, pour la traversée de La Réunion à Marseille, les paquebots pourront mettre, en 1917, jusqu'à 50 jours !

Pour les Messageries Maritimes, l'année 1917 sera dramatique. Sur la ligne Marseille-La Réunion-Marseille (qui verra 23 départs de Marseille – 22 départs de la Pointe des Galets) plusieurs paquebots seront coulés, et les pertes humaines nombreuses.

Paquebots en service :

Sydney – El Kantara – Crimée – Océanien – Yarra – Néra – Natal – Caucase – Calédonien Ispahan – Djemnah – Bosphore – Louqsor

Les sous-marins allemands, les *U-Boote* (abréviation de *Unterseeboote*), vont alors attaquer tous les bateaux de commerce des Alliés. Pour les commandants des sous-marins allemands, tous les navires sont suspects. Certains n'hésiteront pas à envoyer par le fond des navires de pays neutres... au mépris des lois internationales. Entre février et juin 1917, les *U-Boote* et les mouilleurs de mines de la Kaiserliche Marine envoient par le fond 3 844 000 tonnes de navires (le plus souvent marchands).

« [...] *au plus fort de la guerre sous-marine, la Direction des Messageries Maritimes jugea utile de généraliser et uniformiser les mesures prises individuellement par chaque commandant, par les instructions de février 1917 qu'il nous a paru intéressant de résumer :*

1) *Organisation des postes de veille, délimiter des secteurs d'observation, choisir les veilleurs parmi les membres de l'équipage et les passagers ayant une bonne vue... etc. Les passagers seront invités à veiller et à communiquer leur remarque au poste de veille près duquel ils se trouvent.*

2) *Organisation du service d'abandon et des exercices d'abandon.*

Des avis font connaître les signaux, le poste d'abandon, le numéro de l'embarcation, le chef de cette embarcation et l'indication qu'obéissance est due à ce chef.

Les exercices sont effectués dès le départ du voyage aller.

En cours de route, les embarcations étant prêtes à amener, le personnel y prend place lors des exercices.

L'inspection des embarcations est faite chaque jour par les officiers qui les commandent en cas d'abandon.

Une antenne de TSF de secours pourra être utilisée en cas de besoin.

3) *Fonctionnement du service dans la zone dangereuse :*

A la dernière escale, avant d'entrer dans la zone dangereuse, la provision d'eau, les vivres et le matériel sont disposés dans les embarcations qui sont prêtes à être amenées. Les portes étanches seront fermées. L'antenne de secours est mise en place. Les hublots sont fermés jour et nuit.

Un exercice général d'abandon est fait.

Les services de propreté et d'entretien sont réduits au minimum pour que le service de veille soit intensif.

Des fanaux à bougie à l'intérieur et des torches à l'extérieur indiqueront en cas de sinistre le chemin à prendre pour l'abandon.

La durée des repas sera abrégée. » (La sécurité, Historique de la Flotte des Messageries Maritimes 1851-1975, Commandant Lanfant)

Le 6 avril 1917, les États-Unis entrent dans le conflit aux côtés des Alliés.

Gange (1905-1917)

Le 14 avril 1917, Le *Gange*, parti de Marseille pour l'Australie, touche une mine en arrivant à Bizerte (Tunisie). Le navire est évacué. La canonnière *Surveillante* et le chalutier *Jupiter* se portent immédiatement au secours des embarcations et des radeaux. Un essai de remorquage est interrompu... car le *Gange* sombre. 1 disparu.

Le *Gange*, des Messageries Maritimes, reçoit un témoignage officiel de satisfaction « *pour l'attitude disciplinée et énergique de son équipage* ».

Du 25 avril au 20 mai 1915, le *Gange* participa au débarquement des Dardanelles et se trouva la cible des tirs des batteries ennemies (turques).

Yarra (1883/1884-1917)

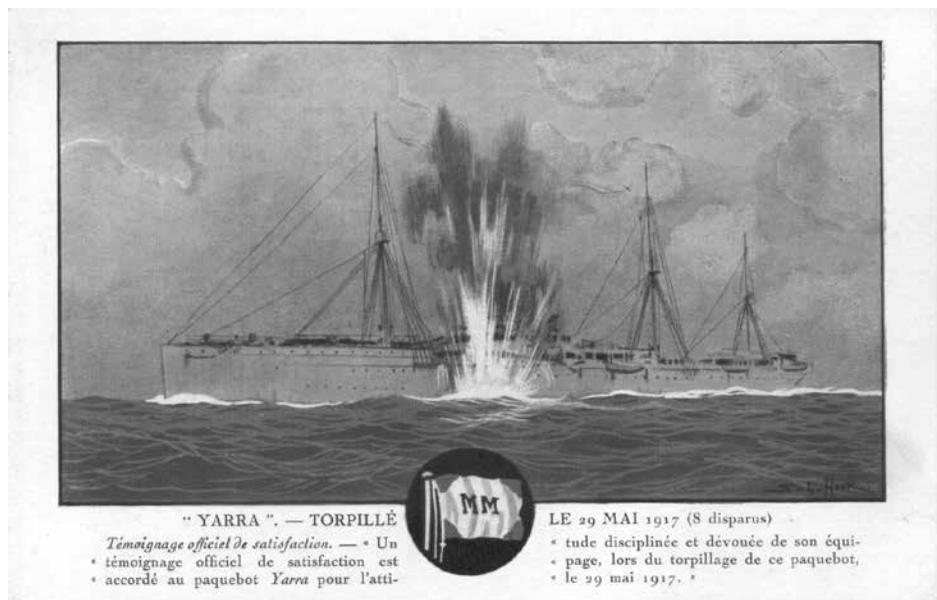
Le 27 mai 1917 au soir, le *Yarra* se détache du quai de Port-Saïd. Au nord-est de l'Égypte (sous protectorat britannique), Port-Saïd débouche sur la Méditerranée. Le *Yarra* n'est pas seul et navigue de conserve avec plusieurs navires. En tête du convoi, un bâtiment de guerre, l'*Arbalète*, un contre-torpilleur affecté à l'Escadre de la Méditerranée et du Levant, suivi de l'*Océanien*, des Messageries Maritimes, de l'*Empereur Nicholas II*, un cargo frigorifique russe, et du *Yarra*. À gauche du convoi, la *Dédaigneuse*, une canonnière ; et à droite, le *Lily*, un dragueur de mines de la Royal Navy.

Le 29, les passagers commencent à apercevoir les côtes la terre, les premières îles grecques, « *repaires de sous-marins* ». L'après-midi, le convoi entre dans

l'étroit canal de Cerigo, entre Cythère et le continent, très fréquenté par les cargos et les paquebots.

Il est alors est torpillé par le UC-74, au large de la Crète. le *Yarra* coule en moins de... 25 minutes. L'impact et l'explosion dans la soute à charbon bâbord auront raison d'un des fleurons de la Cie des Messageries Maritimes. Le ministre de la Marine (l'amiral Lucien Lacaze) attribue plusieurs citations à plusieurs membres de l'équipage du *Yarra*, et un témoignage officiel de satisfaction au paquebot « pour l'attitude disciplinée et dévouée de son équipage ».

Le nombre exact des disparus reste toujours, à ce jour, à déterminer. Si l'on parle de 36 disparus, on ne peut apporter les précisions utiles aux identifications. Parmi les disparus, et avec une quasi-certitude, se trouvaient au moins 7 Arabes affectés à la chaufferie et... proches de l'impact.



À la Réunion, *Le Peuple*, du mercredi 13 juin 1917, retranscrit un message du Gouverneur Général de Madagascar Hubert Garbit. Message daté du 4 juin... « Vous avise en vous priant informer public que d'après un câblogramme reçu du Consul de France à Aden le paquebot *Yarra* qui avait quitté Tamatave le 8 Mai et Diégo le 11 Mai aurait été torpillé et coulé en Méditerranées le 29 à minuit, les passagers, l'équipage et les effectifs à bord ont été recueillis et sont en sûreté

quelques chauffeurs arabes manquent encore et ont pu être recueillis par un autre navire. Service des Postes donne instructions au sujet renseignement à fournir en ce qui concerne courrier qui était à bord *Yarra*. »

(Tananarive, le 4 juin 1917 - Gouverneur Général à toutes Circonscription - Garbit - *Le Peuple*, mercredi 13 juin 1917)

Une note de la Rédaction, reprenant une information du *Journal de Tamatave*, rassure les lecteurs. « Comme nous l'avons annoncé ce vapeur a été torpillé dans la Méditerranée (exactement dans la mer Egée) en face de l'île Milos. Tous les passagers ont été sauvés et débarqués sur l'île Milos. »

Le samedi 8 septembre 1917, *Le Nouveau Journal de l'île de la Réunion* revient sur le torpillage du paquebot *Yarra*, et publie les citations et le témoignage de satisfaction.

« Le 29 mai 1917, le paquebot « *Yarra* », des Messageries Maritimes, qui faisait partie d'un convoi, était torpillé à 18 h. 40. Grâce aux dispositions de sauvetage qui avaient été prises antérieurement, grâce au dévouement de chacun, il y eut peu de victimes. »

À partir de juin 1917, les paquebots des Messageries Maritimes ne font plus d'escales à Mayotte (Comores), Nossi-Bé et à Sainte-Marie (Madagascar).

Himalaya (1902-1917)

Le 21 juin 1917, l'*Himalaya* quitte le port de Bizerte et est torpillé, le 22 à 2 h 15, par le UC-63. L'explosion se produit à bâbord avant, dans la cale chargée de munitions. 36 disparus.

Les survivants (passagers et membres d'équipage) sont immédiatement secourus et recueillis par les dragueurs-canonnières d'escorte *Impatiente* et *Gracieuse*. Les rescapés seront débarqués à Messine (Sicile / Italie).

En 1916, à Saïgon, l'*Himalaya* fut réquisitionné et armé pour transporter des soldats russes de Dalny à Marseille. L'*Himalaya* assura également les transports de l'Armée d'Orient.

Calédonien (1882-1917)

Le 30 juin 1917, le *Calédonien*, à destination de Madagascar, est coupé en deux par l'explosion de deux mines, à une trentaine de milles de Port-Saïd. 51 disparus.

Le *Calédonien* quitte Marseille le 12 juin 1917 à destination de Madagascar. Le 30, à une trentaine de milles de Port-Saïd, deux explosions se produisent. Coupé en deux, l'avant disparaît en 4 minutes et l'arrière flotte durant 25 minutes. La destruction des embarcations, et l'impossibilité de communiquer entre les diverses parties du navire, rendent les opérations de sauvetage très difficiles.

Les deux contre-torpilleurs de l'escorte, le *Lansquenet* (de la marine française) et le *Thyella* (de la marine grecque), se portent immédiatement au secours des naufragés du *Calédonien*.

51 personnes trouvèrent la mort dans ce naufrage, dont 14 membres d'équipage et 9 Arabes (probablement affectés à la chaufferie et... proches des explosions).

Le paquebot *Calédonien*, des Messageries Maritimes, reçoit un témoignage officiel de satisfaction pour « *l'attitude disciplinée et le dévouement de son équipage, lors de l'évacuation de ce paquebot, détruit par l'ennemi, le 30 juin 1917.* »

Le *Calédonien* naviguait en convoi et les mines avaient été mouillées le 28 mai par l'*UC-34*.

Natal (1881-1917)

Le 30 août 1917, Le *Natal*, partant de Marseille en convoi pour Madagascar, coule près de Planier¹ par abordage avec le *Malgache*, cargo de l'armement Besson.

1918

La « *guerre sous-marine à outrance* », déclenchée depuis janvier 1917 par le Kaiser Guillaume II, continue. En 1918, l'accroissement des pertes (par torpillages) en Méditerranée fait réduire considérablement le nombre des voyages des paquebots de la Compagnie : seulement 6 départs de Marseille et 8 départs de la Pointe des Galets.

Paquebots en service :

Sydney – Djemnah – Crimée – Louqsor

Djemnah (1874-1918)

Le 14 juillet 1918, le *Djemnah*, parti de Marseille, est torpillé par le sous-marin *UC-105*, et atteint par le travers de la cale à bagages tribord, à 250 milles d'Alexandrie, pendant la traversée de Malte-Port-Saïd. Probablement 548 disparus.

Le 6 juillet, en fin de matinée, le *Djemnah* quitte le port de Marseille avec 606 passagers et 530 t de marchandises diverses. Sorti du port, le navire mouille sur rade. L'état-major du paquebot, aidé par des militaires, procède « *à un long et minutieux exercice général d'abandon, de combat et d'incendie* ». À présent, initiés aux différentes manœuvres, tous les passagers disposent de ceintures de sauvetage. Chacun a sa place assignée d'avance...

Le lendemain 7 juillet, à 9 h 30, le *Djemnah* quitte le mouillage et fait route en convoi avec les paquebots *Abd el-Kader*, *Biskra*, *Hong Kong*, *Machico*, *Rhône*, *Tafna*, sous escorte de bâtiments de guerre (Marine nationale française), l'*Altaïr*, l'*Arquebuse*, l'*Impatiente*, Le *La Hire*.

Le 13 juillet, à 21 h 45, le *Branksome Hall* « *tire sur un sous-marin qu'il aperçoit à faible distance. Le convoi se conformant aux ordres reçus, va de quatre quarts sur bâbord en augmentant l'allure.* »

Le 14 juillet, à 0 h 45, le *Branksome Hall* est torpillé et le *HMS Mallow* se porte immédiatement à son secours. Le convoi accélère sa vitesse...

« *A 21 h. 32, M.G., le Djemnah est torpillé par le travers de la cale à bagages, à tribord.* »

(Rapport du capitaine Toussaint Filippi, second capitaine du *Djemnah* - Alexandrie, le 18 juillet 1918)

« *Le vapeur « Djemnah » avec un important courrier postal destiné à l'Égypte et à Madagascar a été torpillé le 14 juillet au soir à 250 milles d'Alexandrie, pendant la dernière traversée de Malte-Port-Saïd, 601 passagers civils et militaires, destinés pour la plupart à Madagascar et à la Réunion, se trouvaient à bord. L'équipage se composait de 153 hommes.*

« *Le « Djemnah » ayant coulé en une minute 30 secondes, les malheureux passagers furent surpris dans leurs cabines sans avoir eu le temps matériel de se sauver et on a eu à déplorer la disparition de 436 victimes. La torpille a probablement explosé dans la cale placée sous la salle à manger des premières.* »

(Le Torpillage du Paquebot « Djemnah » - *Le Nouveau Journal de l'île de la Réunion*, jeudi 12 décembre 1918)

Torpillé par le *UC-105*, le *Djemnah* atteint par le travers de la cale à bagages tribord est coupé en deux... et coule en moins de 2 minutes.

Le commandant Lanfant, dans l'*Historique de la Flotte des Messageries Maritimes - 1851-1975* (publié en 1979), recense 548 disparus, dont 38 membres de l'État-major et de l'équipage, et 22 chauffeurs arabes (affectés à la machinerie). Outre de nombreuses pertes de civils (passagers), un grand nombre de militaires disparaîtront dans ce naufrage (tirailleurs malgaches, somalis, algériens, et soldats d'autres corps).

Dans son rapport, rédigé quatre jours après le naufrage, le second capitaine du *Djemnah* dénombre 436 victimes, et le commandant Lanfant (en 1979) recense 548 disparus.

À ce jour, le nombre des victimes est encore imprécis, mais le nombre avancé de 548 victimes reste... malheureusement parfaitement crédible.

¹ L'île de Planier est une île située sur la commune de Marseille. C'est la plus éloignée de toutes les îles marseillaises, à environ 8 km au sud-ouest de la côte.

Le paquebot *Djemnah*, des Messageries Maritimes, reçoit un témoignage officiel de satisfaction pour « *le sang froid et l'énergie qu'ont montré le personnel et les passagers de ce paquebot lors de sa destruction par l'ennemi le 14 juillet 1918* ».

De 1914 à 1918, plusieurs navires des Messageries Maritimes furent affectés sur la ligne Marseille-La Réunion-Marseille. Certains assurèrent également les services annexes de Madagascar (ports de la Grande île) et des Mascareignes. Ces navires (présentés ici par ordre alphabétique) échappèrent aux attaques des sous-marins ou furent renfloués après un torpillage. Ils transportèrent tous des troupes coloniales et restent encore, pour certains, dans la mémoire collective. (3 dates : date de lancement du navire, date de mise en service aux Messageries Maritimes (en cas de rachat), date de retrait du service.)

Paquebots en service :

Bosphore – Caucase – Crimée – El Kantara – Ispahan – Louqsor – Melbourne – Mossoul Néra – Océanien – Oxus – Sinaï – Sontay – Sydney

Bosphore (1889-1903-1920)

Petit paquebot-mixte (ex-*Canton*) racheté par les Messageries Maritimes, en 1903, à la Peninsular & Oriental C°.

Le 20 juillet 1917, au cours de la traversée de Bizerte (Tunisie) à Marseille, le *Bosphore* est manqué par une torpille lancée par le sous-marin UC-35.

Le 21 octobre 1917, dans l'Atlantique près du cap Saint-Vincent (municipalité de Sagres / Portugal), le *Bosphore* évite une torpille.

Caucase (1898-1910-1923)

Petit paquebot-mixte (ex-*Mandalay*) racheté par les Messageries Maritimes, en 1910, à la Cie Henderson.

Réquisitionné, dès le début de la guerre, le *Caucase* se trouve affecté au service postal sur la ligne de Madagascar. Cette réquisition durera jusqu'en juin 1919.

En décembre 1915, le *Caucase*, transformé en transport de troupes, embarque à Tamatave plus de 350 tirailleurs malgaches.

Le 17 septembre 1916, à l'Est de l'île de Malte, le *Caucase* est attaqué au canon par le sous-marin UC-35 en surface. Le *Caucase* riposte au canon et contraint le sous-marin à abandonner la poursuite.

Depuis la décision de l'Allemagne, le 9 janvier 1917, de s'engager dans une « *guerre sous-marine à outrance* », les durées des voyages, et les lignes empruntées varient sans cesse.

En 1918, le *Caucase* part de la Pointe des Galets le 9 mars, aborde Port-Saïd le 6 mai et arrivera enfin à Marseille le 10 juillet. Du 9 mars au 10 juillet, le voyage aura duré, pour le navire, 4 mois ! Les passagers (civils ou militaires) étant pris en charge sur d'autres navires pour la traversée entre Port-Saïd et Marseille.

En 1918 (et même depuis 1915), entre Port-Saïd et Madagascar (canal de Suez, mer Rouge, golfe d'Aden, côte Nord-est de l'Afrique), la ligne est quasi sécurisée, et contrôlée par secteur par les troupes britanniques et les Alliés. Tout se joue alors en Méditerranée...

Crimée (1889-1903-1923)

Petit paquebot mixte (ex-*Shanghai*) racheté par les Messageries Maritimes, en 1903, à la Peninsular & Oriental C°.

Le 19 février 1917, le *Crimée* est attaqué au canon (par 2 pièces) par un sous-marin en surface. Le *Crimée* riposte au canon et semble avoir détruit le sous-marin qui disparaît...

Le *Crimée*, des Messageries Maritimes, reçoit un témoignage officiel de satisfaction « *pour la belle tenue de tous, officiers, équipage, passagers, lors de l'attaque de ce bâtiment par un sous-marin* ».

En novembre 1917, le *Crimée*, venant de Marseille, est immobilisé à Port-Saïd. Il ne reprendra du service qu'au 1^{er} août 1918, pour rentrer à Marseille le 17 août.

El Kantara (1904-1926)

En 1914, l'*El Kantara* sera réquisitionné pour les services postaux dans l'Océan Indien, et le transport de troupes et de marchandises entre Marseille, Madagascar et La Réunion.

Ispahan (1900-1911-1923)

Petit paquebot mixte (ex-*Arracan*) racheté par les Messageries Maritimes, en 1911, à la Cie Henderson.

En avril 1916, l'*Ispahan*, transformé en transport de troupes, embarque à Diégo-Suarez plus de 1 000 tirailleurs malgaches, à destination de Marseille.

Louqsor (1904-1930)

En 1914-1915, le *Louqsor* est transformé et utilisé comme navire-hôpital. Il porte alors les couleurs réglementaires, croix rouges et ligne de sabord verte.

À partir de 1915, après sa mission comme navire-hôpital, le *Louqsor* est réquisitionné comme transport de troupes. Le paquebot des Messageries Maritimes dessert La Réunion et les principaux ports de Madagascar (Tamatave et Diégo-Suarez), où de nombreux soldats créoles embarqueront à destination des Dardanelles ou de Marseille.

Un *séga* réunionnais nous parle du *Louqsor* et du transport des soldats vers le front d'Orient et le front des Balkans (ici, la Bulgarie). Des soldats réunionnais combattirent dans l'Armée française d'Orient (A.F.O.), et sur les différents théâtres d'opérations (Dardanelles, Balkans).

Ah Loxor i sava,
Ah Loxor i sava,
Ah Loxor i sava,
Marmay gayar va koupe delo
(Ah le Louqsor s'en va, de vaillants jeunes gens vont franchir la mer.) (*Refrain*)

Bonsoir Pauline Bonsoir Paula
Mi sava pour la Bilgari.
Kan z'obi va tombé
Not'marmaille va plére pour nous.
(Bonsoir Pauline, bonsoir Paula, je pars pour la Bulgarie,
quand les obus vont tomber, nos amoureuses vont nous pleurer.) (*3^e couplet*)
(Musiques traditionnelles de La Réunion, Jean-Pierre La Selve)

Melbourne (1881-1921)

En 1916, le *Melbourne* participe avec le *Natal*, le *Néra*, le *Dumbéa* et l'*Australien* au transport de 50 000 soldats serbes de Corfou (île ionienne /Grèce) à Salonique (Grèce).
En novembre 1917, le *Melbourne* échappe à une attaque de sous-marin grâce à la vigilance des hommes de veille et à l'efficacité des tirs de sa défense.

Mossoul (1898-1913-1917)

Petit paquebot-mixte (ex-*Olenda*) racheté par les Messageries Maritimes, en 1913, à la Cie Elder Dempster, pour être affecté sur les lignes annexes de Madagascar. En 1914, le *Mossoul* est affrété pour les services postaux entre Marseille, Madagascar et La Réunion.

Le 21 novembre 1917, à 5 h 30 du soir et par grosse mer, le *Mossoul* de retour de Port-Saïd est torpillé par le UC-63. Le navire ne coule pas, flotte, et les passagers et l'équipage sont recueillis par les bâtiments d'escorte. Le *Mossoul* abandonné et à la dérive s'échoue sur Pantelleria (province de Trapani / Sicile), où il fut détruit par un violent incendie.
4 victimes (2 passagers civils et 2 marins embarqués à Port-Saïd).

Néra (1888/1903-1923) (ex-La Plata)

En 1916, le *Néra* participe avec le *Natal*, le *Melbourne*, le *Dumbéa* et l'*Australien* au transport (en 25 voyages) de 50 000 soldats serbes de Corfou (île ionienne / Grèce) à Salonique (Grèce).

Océanien (1884-1922)

Le 27 mai 1917 au soir, l'*Océanien*, paquebot des Messageries Maritimes, se détache du quai de Port-Saïd. L'*Océanien* n'est pas seul et navigue de conserve

avec plusieurs navires. En tête du convoi, un bâtiment de guerre, l'*Arbalète*, un contre-torpilleur affecté à l'Escadre de la Méditerranée et du Levant, suivi de l'*Océanien*, de l'*Empereur Nicholas II*, un cargo frigorifique russe, et du *Yarra* des Messageries Maritimes. À gauche du convoi, la *Dédaigneuse*, une canonnière ; et à droite, le *Lily*, un dragueur de mines de la Royal Navy. (cf. *Yarra*)

Oxus (1879-1918)

L'*Oxus*, « un des anciens paquebots des Messageries Maritimes, les plus rapides de leur époque, taillé en croiseur, à l'étrave effilée, aux murailles verticales, faites pour trancher la mer, sans souci des vagues. »
« [...] Des cartes postales d'ailleurs représentaient le navire pourfendant la tempête à travers d'in vraisemblables lames de fond. » (Henry de Monfreid, *Le Lépreux* – À bord de l'*Oxus*, en août 1910)

En octobre 1914, suite à l'entrée en guerre de la Turquie, l'*Oxus* se trouve bloqué en mer Noire. L'*Oxus* sert alors de navire-hôpital pour les troupes russes.
(En mars 1915, la réouverture des Dardanelles rend à la navigation un grand nombre de navires qui étaient enfermés dans la mer Noire depuis l'entrée en guerre de la Turquie. Dont 5 navires français, comme l'*Oxus*, l'*Equateur* et le *Portugal* des Messageries Maritimes.)

En avril 1916, redevenu transport (depuis mars 1915), l'*Oxus* participe au débarquement de troupes et de matériel sur la plage de Lazistankos en Turquie d'Asie.

En juin 1918, l'*Oxus* se trouve à Sébastopol (Crimée). Fuyant devant l'avance des Allemands en Ukraine et en Crimée, l'*Oxus* se réfugie à Novorossiisk (port du sud de la Russie sur la mer Noire) où il est sabordé afin de ne pas tomber entre des mains ennemies.

Sinaï (1898-1916)

Le *Sinaï*, réquisitionné en transport de troupes, embarque, le 28 septembre 1916, un régiment d'Artillerie Coloniale pour Salonique (Grèce), base d'opérations de forces alliées d'Orient (arrivée le 6 octobre).

Le 11 décembre 1916, en Méditerranée, le *Sinaï* se porte au secours du *Magellan*, recueille les passagers et est frappé à son tour par une torpille lancée par le sous-marin U-63, à 3 milles de l'île de Pantelleria (province de Trapani / Sicile). Le commandant fait évacuer le cargo, tente de le faire remorquer par un chalutier du convoi... en vain. Le navire coule 6 heures après l'impact. Aucune victime.

Après plusieurs jours, les passagers furent rapatriés de Malte à Marseille sur le *Lotus* (paquebot des Messageries Maritimes).

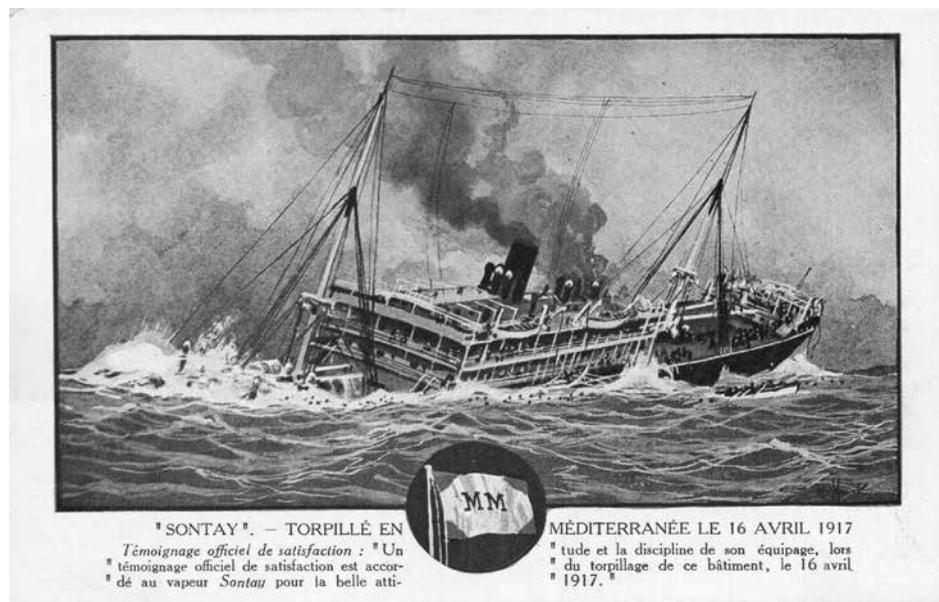
Le *Sinaï* a été cité à l'Ordre du jour de la Marine en 1916, « pour avoir participé à l'évacuation des prisonniers autrichiens de Valona [Albanie] à Asinara [Sardaigne], sous la menace des sous-marins, des mines et des avions ennemis ».

Sontay (1907-1917)

Affrété pour les services postaux, le *Sontay*, à partir de 1916, est réquisitionné et transformé en transport de troupes, principalement en Méditerranée.

Le 16 avril 1917, le *Sontay* revient de Milo avec 325 soldats et des permissionnaires à destination de Marseille. Par grosse mer et vent froid, le *Sontay*, escorté par la *Moqueuse* et la *Capricieuse* (2 canonnières), est torpillé et coule en 6 minutes. 49 disparus (dont le commandant). 350 rescapés seront recueillis par les canonnières d'escorte.

Le navire reçut un témoignage officiel de satisfaction pour « la belle attitude et la discipline de son équipage, lors du torpillage de ce bâtiment, le 16 avril 1917 ».



Sydney (1882-1922)

Succédant au *Salazie* (échoué et perdu suite au cyclone de novembre 1912), le *Sydney* est affecté sur la ligne de l'Océan Indien. Réquisitionné, transformé et configuré pour le transport de troupes entre Marseille, Madagascar et La Réunion, le *Sydney* embarquera de nombreux tirailleurs malgaches, des soldats de régiments d'infanterie de marine ou d'autres unités.

La vie à bord des transports de troupes

Réquisitionnés, les paquebots des Messageries Maritimes assurent le transport des troupes (métropolitaines, coloniales, et alliées), et des prisonniers de guerre. Les contingents des troupes coloniales emprunteront les navires de la Cie, dans des conditions souvent précaires.

Pour la plupart des soldats embarqués, c'est le premier voyage en mer. Le *mal de mer* frappe la plupart des hommes. Si certains s'adaptent très vite au bout de 3 ou 4 jours, beaucoup vivront leur traversée comme une première épreuve douloureuse.

« Les premiers transports de troupes n'avaient que des installations rudimentaires, bat-flanc en bois ou même simplement de la paille mais le confort des troupes s'améliora relativement lorsqu'on utilisa le matériel genre Aman Vigié, qui servait pour le transport des émigrants. Ces couchettes métalliques pouvaient être montées sur deux ou trois plans et pouvaient être accolées, soit par le grand, soit par le petit côté. Il existait même des cloisons démontables permettant de faire des postes pour les sous-officiers. Les couchettes constituées de lames de métal formant sommier étaient complétées par une mince paillasse. » (Les transports de troupes, *Historique de la Flotte des Messageries Maritimes 1851-1975*, Commandant Lanfant)

(Aman Vigié était spécialisé, depuis les années 1870, dans le meuble métallique (tables, chaises, armoires, couchettes, etc.), et possédait une usine à Marseille (Bouches-du-Rhône)

Agencés en transport de troupes, certains paquebots verront leurs cales à bagages transformées en dortoirs. « Pour les officiers et les civils, le pont supérieur et les premières classes ; pour les hommes l'entrepont, encombré, mal aéré, [...] » (Le Mémorial de la Réunion, Tome V)

La vie à bord est monotone et rythmée par les exercices de sauvetage. Le navire est un espace bien défini, et clos. Les officiers veillent au moral des troupes et n'hésitent pas à mobiliser les hommes vers des exercices fédérateurs, dans la mesure du possible (sports, jeux, etc.).

Il importe de bien écouter les instructions et les conseils donnés par les officiers du navire. Votre survie peut en dépendre... Il n'est d'ailleurs pas rare de voir tous les passagers munis de leur ceinture de sauvetage, de jour comme de nuit. Certaines traversées, comme celles de la Méditerranée, nécessitent une vigilance permanente...

« Depuis que l'Allemagne fait la guerre aux navires de commerce, les conditions des traversées se sont bien modifiées pour les passagers. Ils sont maintenant initiés à la plupart des manœuvres afin de n'être pas désorientés en cas de danger et prennent part à des « répétitions » de sauvetage. Chacun a sa

place assignée d'avance. On évite ainsi l'affolement. » (Le Miroir, dimanche 9 Décembre 1917)

Navires-hôpitaux

Plusieurs paquebots furent utilisés comme navires-hôpitaux, et positionnés sur les différents secteurs d'opérations militaires. Ainsi, le *Louqsor* devint navire-hôpital en 1914 et 1915.

Pour cette nouvelle fonction, le paquebot, conformément aux conventions et règlements internationaux, doit afficher de nouvelles couleurs et des signes distinctifs (Convention du 20 octobre 1868). Peint en blanc, le navire arbore 3 croix rouges (à la proue, au centre, et à la poupe) sur chaque flanc (à bâbord et à tribord), et sur chaque cheminée ; et une ligne de sabord verte sur tout le long de chaque flanc. De plus, le navire doit arborer un pavillon blanc à croix rouge.

Le *Louqsor*, en tant que navire-hôpital, sera positionné aux Dardanelles (front d'Orient). Pour cette mission, le paquebot fut partiellement transformé et aménagé afin de recevoir les blessés ou les malades. Il devient alors un véritable hôpital positionné à distance des lieux de combats et doit être capable d'offrir toutes les fonctionnalités d'un hôpital traditionnel terrestre.

Escales - Dépôts des isolés coloniaux

Pour le contingent embarqué à la Pointe des Galets, les premières escales à Madagascar (Tamatave ou Diégo-Suarez) seront décisives. Tout se décide alors... Cours séjour, avec entraînement militaire (parfois de plusieurs mois), ou affectation dans la Grande île.

Pour les hommes destinés à la France, ce sera la mer Rouge, le canal de Suez, Port-Saïd, la Méditerranée (avec, parfois, une escale à Malte ou à Bizerte), puis Marseille.

Après leur arrivée à Marseille, les soldats réunionnais et les tirailleurs malgaches seront dirigés vers des dépôts d'attente, ou dépôts des isolés coloniaux (Marseille, Toulon, Perpignan, etc.), avant d'être affectés dans des unités combattantes.

Après l'Armistice, les soldats créoles seront longs à revenir dans leur île. Il y a peu de navires. « *Ceux-ci ne partent souvent que quand ils ont l'assurance d'un fret pour le retour...* ». Si beaucoup reviennent durant l'année 1919, d'autres attendront 1920 ou même 1921.

À l'arrivée au Port de la Pointe des Galets, après la *Marseillaise*, les parents, les amis, et les personnalités militaires et civiles, auxquels s'ajoutent toujours une foule de curieux, ovationnent les déjà *anciens combattants*. C'est la joie des retrouvailles. D'autres, plus discrets, loin de la foule et souvent isolés dans les petites cases, pleurent leurs disparus...

Bilan (troupes coloniales)

Entre 1914 et 1918, 189 000 hommes furent recrutés en A.-O.F. (Afrique-

Occidentale Française) et en A.-E.F. (Afrique-Équatoriale Française).

134 000 sur les 189 000 « tirailleurs sénégalais » combattirent au front. 31 000 tirailleurs périrent lors de la Grande Guerre.

(Le terme de « tirailleurs sénégalais » est un terme générique désignant les soldats africains des anciens régiments d'infanterie coloniale.)

41 000 Malgaches furent mobilisés, dont 32 000 (entre oct. 1916 et février 1917), et 34 000 combattirent en France. 4 100 Malgaches périrent lors de la Grande Guerre.

Par ailleurs, 20 000 chinois, 25 000 Annamites et tonkinois furent transportés de Chine et d'Indochine vers la France pour assurer la main-d'œuvre industrielle.

La Réunion dans la Grande Guerre

Pour les nouvelles, La Réunion est suspendue aux câblogrammes (qui transitent par l'Afrique du Sud et l'île Maurice par câbles sous-marins) de l'agence Havas, Reuter ou de la Banque de la Réunion (messages privés). Ainsi, le message du 1^{er} août, annonçant la mobilisation en France pour le lendemain, ne sera publié que le 3 août à la Réunion.

À La Réunion, lointaine colonie, le service militaire n'est pas obligatoire. Mais, à l'annonce de la déclaration de guerre, nombreux sont les volontaires désireux de s'engager. À noter le mauvais état de santé de beaucoup de volontaires, trop faibles pour un engagement militaire (victimes du paludisme, de la tuberculose, de sous-alimentation, etc.). Après examens, beaucoup d'hommes seront ajournés ou réformés. « *Plus tard, on sera moins regardant... C'est que le front en dévore, des hommes !* » (*Le Mémorial de la Réunion, Tome V*)

Les départs se font en fanfare, sur les quais de la gare de Saint-Denis et du Port de la Pointe des Galets. Sont souvent présents, les parents, les amis, et les personnalités militaires et civiles, auxquels s'ajoutent une foule de... curieux. Au Port, trois sons de cloche annoncent le départ du paquebot. Sur les ponts, de la poupe à la proue, de véritables grappes humaines se bousculent et s'accrochent aux bastingages pour un dernier adieu. Sur le quai, les parents et les amis crient quelques dernières paroles, agitent les bras, les mouchoirs, les chapeaux. Aux accents de la *Marseillaise*, le paquebot des Messageries Maritimes lâche ses amarres. Lentement, le navire s'éloigne du quai et prend la direction de la passe avant de se diriger vers la sortie du port et la pleine mer.

Désormais, les nouvelles se feront rares (communiqués dans les journaux, lettres ou cartes postales trop rares). Dans l'île les rumeurs circulent... avec la peur des croiseurs allemands et d'une invasion. La Réunion, vieille colonie éloignée des grands théâtres d'opérations, est impliquée dans la Guerre. Ses enfants sont partis sur différents fronts.

Dès novembre 1914, on pense au moyen de couler la drague du C.P.R. (Chemin de fer et Port de la Réunion) dans la passe d'entrée du Port de la Pointe des Galet dans le cas où un croiseur allemand manifesterait son intention d'accoster dans le port.

Depuis janvier 1917 et la « *guerre sous-marine à outrance* », déclenchée par les autorités allemandes, la prudence est de mise et les convois maritimes des Alliés soumis à de lourdes contraintes (changements fréquents de route, escales prolongées, etc.). Les sous-marins allemands torpillent les transports maritimes en Méditerranée, et La Réunion va manquer de certains produits importés (riz, farine, viande, charbon, etc.).

En 1918, l'accroissement des pertes (par torpillages) en Méditerranée fait réduire considérablement le nombre des voyages des paquebots des Messageries Maritimes. Les autres Compagnies étant soumises aux mêmes contraintes, la réduction drastique du nombre de navires arrivant ou partant de l'île pénalise fortement l'économie de la Colonie. Les exportations (sucre, rhum, vanille, etc.) chutent.

Les liaisons maritimes avec Madagascar sont maintenues, mais réduites, et soumises aux disponibilités des navires encore en service.

Bilan (soldats créoles de La Réunion)

Entre 1914 et 1918, 14 355 hommes furent recrutés (sur une population de 170 000 habitants).

10 094 combattirent sur les différents fronts, soit environ 6 % de la population. Durant la Première Guerre mondiale, 4 200 créoles seront stationnés à Diégo-Suarez. (cf. Les escales / Diégo-Suarez). Les autres soldats créoles, après une formation et une instruction militaires à Madagascar (le temps des *classes*, comme l'on disait du temps du service militaire !), prennent la direction de Marseille (dépôts des isolés coloniaux) avant d'être envoyés sur les fronts du Nord ou de l'Est, ou être redirigés vers la Grèce ou les Dardanelles.

On recense, à ce jour 1 460/1 500 morts au combat (terre, aviation, marine), plusieurs milliers de blessés, de mutilés, et de « gazés ». La petite Colonie a payé un lourd tribut à la Guerre.

« *Les Réunionnais ont été répartis dans plus de 360 régiments d'infanterie, d'infanterie coloniale, de régiment de marche, de bataillons de tirailleurs sénégalais, de génie, d'artillerie, etc.* » (*Mémoire Réunionnaise / La Grande Guerre*, Jacques Dumora)

Bilan des pertes des Messageries Maritimes (Ligne Marseille – Océan Indien)

- 11 décembre 1916 – Le *Sinaï* torpillé en Méditerranée – 0 disparu
- 9 janvier 1917 – Guillaume II, sur les conseils du général Ludendorff, décide d'engager « *la guerre sous-marine à outrance* ».

- 14 avril 1917 – Le *Gange* touché par une mine en Méditerranée – 1 disparu
- 16 avril 1917 - Le *Sontay* torpillé en Méditerranée – 49 disparus
- 29 mai 1917 – Le *Yarra* torpillé en Méditerranée – 36 disparus
- 21 juin 1917 – L'*Himalaya* torpillé en Méditerranée – 36 disparus.
- 30 juin 1917 – Le *Calédonien* touché par 2 mines en Méditerranée – 51 disparus.
- 21 novembre 1917 – Le *Mossoul* torpillé en Méditerranée – 4 disparus

En 1918, l'accroissement des pertes en Méditerranée fait réduire considérablement le nombre des voyages des paquebots des Messageries Maritimes.

21 juin 1918 - L'*Oxus* est sabordé à Novorossiisk (port du sud de la Russie sur la Mer Noire) pour ne pas tomber aux mains de l'armée allemande.

14 juillet 1918 - Le *Djemnah* torpillé en Méditerranée – 548 disparus (nombre de victimes encore imprécis, mais malheureusement parfaitement crédible).

Dès l'Armistice, la France pense à rétablir rapidement les liaisons avec son empire colonial. Les pertes doivent être compensées. L'Allemagne livrera, au titre des réparations, des navires de sa flotte commerciale. Ces paquebots, dits « *interalliés* », permettront de desservir les colonies françaises.

Durant la Première Guerre mondiale, les Messageries Maritimes perdirent 22 navires, dont 20 pour fait de guerre. Après l'Armistice, les Alliés s'intéressèrent à la flotte marchande allemande... quasi intacte, et positionnée dans les différents ports, depuis le blocus naval mis en place par la marine britannique dès le début des hostilités.

Le 28 juin 1919, est signé à Versailles (dans la galerie des Glaces) le traité de paix entre l'Allemagne et les Alliés.

Dans la partie VIII, concernant les réparations, il est précisé :

Art. 231 – Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre, qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés.

En conséquence, il est prévu :

Art. 235 – Afin de permettre aux puissances alliées et associées d'entreprendre dès maintenant la restauration de leur vie industrielle et économique, en attendant la fixation définitive du montant de leurs réclamations, l'Allemagne payera, pendant les années 1919 et 1920 et les quatre premiers mois de 1921, en autant de versements et suivant telles modalités (en or, en marchandises, en navires, en valeurs ou autrement) que la commission des réparations pourra fixer, l'équivalent de 20.000.000.000 (vingt milliards) marks-or à valoir sur les

créances ci-dessus ; sur cette somme les frais de l'armée d'occupation après l'armistice du 11 novembre 1918 seront d'abord payés, et telles quantités de produits alimentaires et de matières premières, qui pourront être jugées, par les Gouvernements des principales puissances alliées et associées, nécessaires pour permettre à l'Allemagne de faire face à son obligation de réparer, pourront aussi, avec l'approbation desdits Gouvernements, être payées par imputation sur ladite somme. Le solde viendra en déduction des sommes dues par l'Allemagne à titre de réparations.

(*Traité de Versailles* (28 juin 1919) - Partie VIII - Réparations - Dispositions générales)

Paquebots remis par l'Allemagne aux Services contractuels des Messageries Maritimes et livrés au titre des réparations (classement par ordre alphabétique).

Tous ces paquebots desservirent La Réunion, à un moment ou à un autre, sur la ligne Marseille - Côte Orientale d'Afrique - Madagascar - La Réunion - Maurice. (3 dates : date de lancement du navire, date de remise aux Services Contractuels des Messageries Maritimes, date de retrait du service.)

(Les Services Contractuels des Messageries Maritimes furent créés par la Convention du 29 décembre 1921.)

Amboise, ex-Furst Bismarck, ex-Friedrichsruh (1905/1921/1935)
Amiral Pierre, ex-Steigerwald (1912/1923/1936) – Rebaptisé *La Pérouse* en 1928, jusqu'à son retrait du service en 1936
Angers, ex-Cap Arcona (1907/1921/1939)
Aviateur Roland Garros, ex-Lucie Woermann (1902/1923/1931)
Azay-le-Rideau, ex-General (1910/1923/1936)
Chambord, ex-Cap Ortegat (1903/1923/1932)
Général Duchesne, ex-Schleswig (1902/1921/1932)
Général Metzinger, ex-Cap Villano, ex-Sobral (1906/1924/1940)
Général Voyron, ex-Prinzessin (1905/1920/1933)
Maréchal Gallieni, ex-Cassel (1901/1921/1926)

Sources (principaux ouvrages consultés)

- En allant de Marseille à Bourbon sur le « *Polynésien* », A. G. (ancien vice-recteur de La Réunion) - Lecène, Oudin et C^{ie}, Éditeurs - Paris, 1893
- *Le Mémorial de La Réunion, Volume V*, sous la direction de Daniel Vaxelaire, Australe Editions, 1978
- *Autour de l'île Bourbon et de Madagascar*, François de Mahy, Éditeur Alphonse Lemerre, Paris, 1891
- *Le lépreux*, Henri de Monfreid, Éditions Bernard Grasset, 1935
- *Route des Tropiques*, Roland Dorgelès, Éditions Albin Michel, 1946

- *La Poste maritime française, Tome VI, Les paquebots de l'Océan Indien*, Raymond Salles, 1967
- *Historique de la Flotte des Messageries Maritimes 1851-1975*, Association des Anciens Membres des Etats-majors de la Compagnie des Messageries Maritimes, Commandant Lanfant, Edition Grafic Foto Dunkerque, 1979
- *Messageries Maritimes / Paquebots et voyageurs du passé*, Pierre Patarin, Éditions Ouest-France, Rennes, 1997
- *Mémoire Réunionnaise / La Grande Guerre*, Jacques Dumora, Centenaires Commémoratifs, Edition du Mahot, 2014
- *Musiques traditionnelles de La Réunion*, Jean-Pierre La Selve, Kreol'Art, 2015

Éric BOULOGNE

SŒUR COLETTE GASCUEL (1919-1976)

par Claude MIGNARD



INTRODUCTION

En 2017, on a fêté les 70 ans de l'hôpital Saint-François d'Assise et de l'hôpital d'enfants de Saint-Denis et à cette occasion, furent évoquées la vie et l'œuvre de Sœur COLETTE qui donna son impulsion au développement de cet établissement.

Henriette GASCUEL fut la première pédiatre de la Réunion.

BIOGRAPHIE

Henriette GASCUEL était la fille d'un haut fonctionnaire colonial, Charles GASCUEL et Jeanne LURET. Elle naît le 19 mai 1919 à Saint-Jean-du-Gard. La famille suivit le père au fil de ses nominations dans l'empire colonial. Elle passa une grande partie de son enfance au Maroc jusqu'à 1933. Ensuite la famille revient en France et s'installe à Paris. Henriette sera alors inscrite dans des lycées parisiens (lycée Molière, lycée Fénelon). C'est une famille très religieuse et Henriette fréquente déjà l'institut des franciscains missionnaires de Marie à Paris pendant sa jeunesse.

Après ses études secondaires, elle va s'inscrire en médecine. Ce sera une étudiante brillante.



Elle va se spécialiser en pédiatrie sous la direction du professeur Robert DEBRÉ. C'est sous sa houlette qu'elle effectuera sa thèse de doctorat en médecine sur l'alimentation des nourrissons « étude d'un hydrolysate enzymatique de foie dans l'alimentation du nourrisson, ».



En 1950, elle présente un article à l'Académie de médecine sous la direction de Marcel LELONG « le lait de femme dans l'alimentation du prématuré ». Sa contribution dans ce domaine était donc importante et appréciée des grands pédiatres de cette époque.

Le 14 juin 1950, elle entre en religion à l'institut des franciscaines missionnaires de Marie à l'âge de 30 ans.

Elle arrivera à Saint-Denis trois ans plus tard le 30 sept 1953. C'est à Saint-Denis qu'elle effectuera ses vœux perpétuels le 15 décembre 1955.

Elle participera à la mise en place de l'hôpital d'enfants et mettra ses compétences de médecin et de pédiatre à leur service.

Pour le travail qu'elle a effectué à l'hôpital d'enfants, elle a été décorée :

– chevalier de l'ordre de la santé publique en juin 1959

– chevalier de l'ordre national du mérite en décembre 1970

Toute sa vie a été au service de Dieu, de son métier et des enfants de la Réunion.



Elle passera 23 ans à la Réunion où elle est décédée le 10 janvier 1976 à l'âge de 56 ans : brutalement, pendant la nuit à la fin d'une retraite sacerdotale, elle présentera une attaque cérébrale sévère dont elle décédera le lendemain sans avoir repris connaissance. Le père QUATREFAGES déclarera : « le Seigneur lui a fait la grâce de se préparer dans le silence et la prière à entrer dans la gloire de son paradis. »

À sa mort beaucoup de personnalités lui rendront hommage.

Le père QUATREFAGES rendra hommage au nom du diocèse à son engagement religieux, à sa foi, à son humilité, sa pauvreté, sa fidélité, sa confiance en Dieu. « Si le grain ne meurt, il ne porte pas de fruit, mais celui qui dépense sa vie sans compter, celui-là ne la perd pas.

Ensuite le docteur Serge YCARD qui représentait l'Ordre des médecins : « Je connaissais à Sœur COLETTE, deux passions : Dieu et sa profession de médecin... bien des mères bien des pères vous pleurent en cet instant même... adieu sœur Colette »

La NAISSANCE DE L'HÔPITAL D'ENFANTS- RÔLE DE SŒUR COLETTE

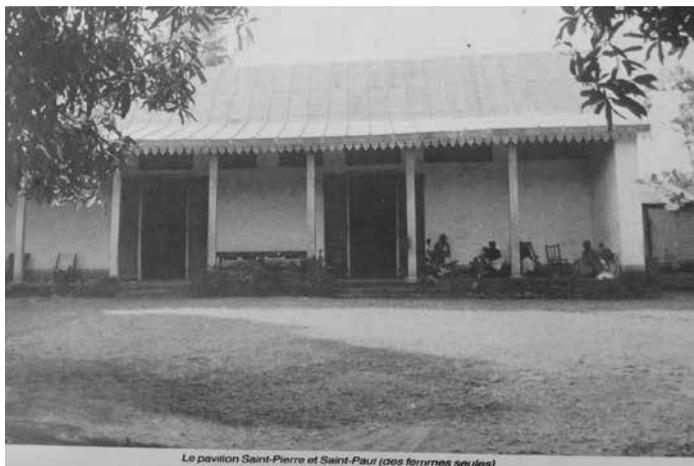
Après la Deuxième Guerre mondiale, La Réunion est dans une détresse sociale épouvantable et la population vit dans un grand dénuement : la mortalité infantile est très élevée et la mortalité des femmes à l'accouchement impressionnante ; il existe de très nombreux cas de dénutrition et de rachitisme chez les enfants.



En 1946 à l'hôpital colonial les enfants étaient hospitalisés dans les mêmes secteurs que les adultes et c'est le docteur FAUVETTE qui va chercher un autre local pour les enfants : Il ouvre un premier établissement modeste, rue de la

Victoire avec les encouragements du directeur de la maternité et de son épouse, présidente de la protection maternelle. Mais cet endroit est petit et rapidement, il décide de louer rue de Paris un local un peu plus grand appelé « le pavillon des architectes » en face de l'évêché. Le premier hôpital d'enfants était né : « L'hôpital d'enfants de l'enfant Jésus ». La femme du docteur FAUVETTE met en place une petite organisation « l'aide maternelle ».

En même temps, un établissement pour personnes âgées, l'hospice Saint-François-d'Assise, créé par Madame Louise SAMAT est confié par celle-ci aux sœurs franciscaines missionnaires de Marie de Madagascar.



Le pavillon Saint-Pierre et Saint-Paul (des sœurs seules)



Pavillon des hommes (1950)

Le Docteur FAUVETTE est déjà submergé par le nombre des enfants et par le travail, le local de la rue de Paris est inadapté et vétuste, l'idée lui vient de confier également son établissement aux religieuses.

La famille BARBOT généreuse donatrice offre un terrain contigu à l'hospice Saint-François sur lequel se dresse un simple pavillon de bois. C'est dans cet emplacement que va s'installer un nouvel hôpital d'enfants.

Le 19 juin 1947 la gestion de cet hôpital et donc confié officiellement aux religieuses franciscaines, missionnaires de Marie. L'hôpital d'enfants Saint-François-d'Assise est né. Les débuts sont difficiles, l'hôpital ne dispose que de trois religieuses et le Docteur FAUVETTE assure toujours les soins.

Ce n'est qu'en janvier 1948, que les premières sœurs infirmières diplômées vont arriver. Des travaux vont être indispensables pour améliorer le bâtiment initial et pendant quelque temps l'hôpital d'enfants va être transféré dans l'ancienne clinique MAC-AULIFFE.



Le 19 février 1951 Madame SAMAT présidente de l'association Saint-François-d'Assise décède. Cela va rendre difficile le fonctionnement des établissements de l'association que Madame SAMAT dirigeait de main de maître.

Sœur COLETTE arrive à LA RÉUNION en 1953 et cela va constituer un véritable tournant pour le jeune hôpital lui permettant de se structurer avec un vrai projet

médical. En effet, Sœur Colette est médecin et pédiatre, elle est jeune et pleine d'énergie et de dévouement. Elle mettra ses compétences au service des enfants de l'hôpital d'enfants. Le travail ne manque pas. En 1948, le personnel de l'hôpital d'enfants ne comptait que deux religieuses et dix aides non diplômées pour quarante lits.

Le 11 février 1954, l'association achète une petite maison, rue de la Source, la maison BÉNARD. On y installe d'abord les petits tuberculeux. Au sous-sol, le laboratoire et la pharmacie, une salle de cours.

En 1955, Madame Renée LEMOINE prend la présidence, les améliorations vont se poursuivre : d'un office d'une salle de couture aménagement de l'ancien réfectoire comme magasin, rehaussé d'un étage pouvant servir de dortoirs pour les jeunes filles employées.

En 1957 les petits malades dépassent la centaine. Les améliorations se poursuivent : équipement des cuisines, création de deux buanderies, salles de soins avec dortoir à l'étage.

Très rapidement, Sœur COLETTE s'est attachée à trouver du personnel supplémentaire, l'équipe s'étoffe. Elle obtiendra 10 ans plus tard six religieuses non diplômées et cinquante auxiliaires.

Le 10 juillet 1959, Madame de GAULLE visite l'établissement.

Devant le nombre des enfants hospitalisés dans des locaux beaucoup trop exigus, Sœur COLETTE avait dès 1957 lancé le projet de construction d'un nouvel hôpital avec la collaboration de l'architecte Daniel de MONFREID et de l'entrepreneur Paul ISAUTIER.

Cet hôpital sera inauguré le 1er août 1959 en présence de Monseigneur de LANGAVANT, du préfet Perreau PRADIER et du père FAVRON, directeur des œuvres sociales. Le père FAVRON dans son discours précise le financement : la congrégation a fourni la plus grosse part des fonds nécessaires (30 millions), le FIDOM a donné 16 millions. C'est un hôpital moderne avec tout l'équipement nécessaire, une religieuse médecin, 6 infirmières diplômées d'état et 30 aides-soignantes.



Dans son discours d'inauguration, le docteur FAUVETTE rend hommage aux religieuses : « Comment passer sous silence les fonctions de nos admirables sœurs, malgré leur modestie et leur humilité. Constamment penchées sur la souffrance au berceau, elles apportent pour la soulager ou la consoler, tous les trésors de leurs âmes d'élite. »

Sœur COLETTE veut aussi former le personnel nécessaire aux soins c'est ainsi qu'elle va lancer une action de formation : le 22 juin 1960, l'hôpital d'enfants est agréé pour la préparation du certificat d'auxiliaires de puériculture. Il devenait ainsi la première école de puériculture du département. Le diplôme délivré était un diplôme d'état : la première année, ce furent 15 jeunes employées de l'hôpital d'enfants. Par la suite, elles seront trente par promotion. Sœur SIMON en assume la responsabilité. Les élèves participent au service de garde de nuit pour les biberons. La scolarité s'échelonne d'abord sur 3 ans puis sur 2 ans. En 1977, elle sera réduite à un an comme en métropole.

Soeur COLETTE voulait également éduquer les familles et elle organisait des réunions pour les parents qui venaient en consultation. Elle assurait également des cours à l'école d'infirmières, des consultations dans les dispensaires.

Le Docteur Millet, pédiatre en 1970 a témoigné sur l'organisation parfaite de son service « semblable à celle des hôpitaux parisiens (visites, contre-visites, soins continus, gardes 24h/24) » où Sœur COLETTE avait été formée. Il témoigne aussi sur sa compétence médicale, mais aussi radiologique, réalisant elle-même des gestes spécialisés. Elle maintenait une ambiance d'équipe, réalisant des confrontations de cas, des réunions d'éthique. Elle s'attachait à obtenir les équipements nécessaires, pour des soins performants (respirateurs et matériels de réanimation).

En 1970, La supérieure de la congrégation des sœurs franciscaines missionnaires de Marie décide que désormais, le président sera choisi parmi des personnalités extérieures : en 1970, ce sera Pierre LAGOURGUE

Le décès brutal de Sœur COLETTE, le 10 janvier 1976 à 56 ans va laisser son équipe désassemblée et orpheline. Une foule très importante va participer à ses obsèques sur la pelouse de l'hospice et c'est le père Gilbert Aubry qui va ouvrir la cérémonie.

CONCLUSION

Cette religieuse était aimée, pour son humanité, son dévouement, sa proximité, elle était admirée, par sa compétence, son dynamisme, son ouverture d'esprit. Elle fut le seul médecin de l'hôpital pendant 23 ans assurant les soins, les gardes, l'organisation. Ses confrères et ses patients l'ont énormément regrettée.

Claude MIGNARD

Les sources :

- Discours de Monsieur BATY directeur de l'hôpital d'enfants lors de la célébration du 70e anniversaire en 2017
- Fiche biographique de Sœur Henriette GASCUEL du Dictionnaire biographique
- Bulletin de l'académie nationale de médecine en sa séance du 6 juin 1950
- Les archives de l'ordre des Médecins de la Réunion.
- Archives de l'Évêché de La Réunion : Croix Sud numéro trois du 16 au 22 janvier 1976 ; « Au fil du temps », brochure de l'association Saint-François d'Assise 1979.
- Les photos ont été reproduites à partir des documents d'archives de l'Évêché de La Réunion

SURPRENANT LÉZARD DE MANAPANY, CHRONIQUE D'UNE DISPARITION ANNONCÉE

S'émerveiller, connaître et protéger le lézard vert de Manapany

par Nicole CRESTEY

Des animaux emblématiques de la Réunion...

Tout le monde connaît ou plutôt croit connaître ces petits animaux adoptés par « Effet péi », collés sur bon nombre de véhicules à La Réunion et ornant quantité de souvenirs pour touristes.

Ce sont des lézards à doigts et orteils munis de lamelles couvertes de soies ou sétules de kératine (5000 par mm²) à leur face externe. Celles-ci sont ramifiées à leur extrémité en poils encore plus fins de 0,2 à 0,5 micromètre de diamètre, comme écrasés au bout, au nombre de 2 milliards. Tous ces poils vont réagir avec le support à l'échelle moléculaire par l'intermédiaire de forces de van der Waals, liaison de faible intensité¹. En changeant l'inclinaison de ces poils, le lézard peut rompre ces liaisons et décoller sa patte. Ces structures lui permettent d'adhérer fortement au support et de vaincre la pesanteur. Elles pourraient supporter jusqu'à 4 kg !

Ils appartiennent à la famille des geckos, grande famille qui compte plus de 90 genres et plus de 800 espèces dont beaucoup sont capables d'émettre des sons. On distingue habituellement les geckos nocturnes de couleur neutre et à pupille verticale des geckos diurnes, vert vif et à pupille ronde. Dans nos maisons, à La Réunion, nous connaissons bien les margouillats et les geckos gris, nocturnes, tous introduits de Madagascar ou d'Asie.

Le genre qui nous intéresse est le genre *Phelsuma*, diurne, vert vif, à lamelles non divisées et sans griffes. Ce genre compte une quarantaine d'espèces propres à l'océan Indien². Une moitié est présente à Madagascar qui est le berceau génétique du genre. Une espèce, *P. andamanensi*, atteint à l'ouest les îles Andaman et à l'est la Thaïlande. *P. ocellata* est endémique de l'Afrique australe continentale et montre la répartition la plus occidentale du genre. *P. parkeri* est endémique de l'île de Pemba. Les Seychelles granitiques hébergent

¹ Autumn, Kellar, et al., *Adhesive force of a single gecko foot-hair*, Nature, 405 (2000) 681-6.

² Mellerin, Geoffrey, *Contribution à l'étude des Geckos diurnes du genre Phelsuma, entretien et pathologie*, Toulouse, 2011.85.

deux espèces endémiques, les Comores en abritent quatre comme Maurice, et La Réunion deux. Les deux espèces endémiques réunionnaises sont *P. inexpectata* et *P. borbonica*. La première ne dépasse pas 13 cm de long. Elle occupe une toute petite zone du littoral de 10 km de long, de Grande Anse à la rivière Langevin. C'est le lézard de Manapany. La deuxième peut atteindre 17 cm de long et se trouve dans différents types de forêts indigènes plus ou moins humides jusqu'à 1300 m d'altitude. Ces lézards ont été remarqués très tôt par les naturalistes qui n'en faisaient qu'une seule espèce, d'ailleurs la même que *P. cepediana* de Maurice. Bory de Saint-Vincent³ note en 1801 : « Il y a trois espèces de lézards dont les habitations sont remplies bien distinctes. La première est du vert le plus beau, jaspée ou tachetée du rouge le plus éclatant : elle se tient sur les vacoas au soleil ». La première illustration d'un *Phelsuma*, sans doute mauricien, semble avoir été faite par une aquarelle sur vélin de Charles Alexandre Lesueur, dessinateur de l'expédition Baudin vers la Nouvelle-Hollande que Bory de Saint-Vincent a abandonnée à Maurice. Betting de Lancastel⁴, en 1827, écrit : The lézard vert, 4 to 5 inches long, speckled with black and red spots on the back with some horizontal black band on grey-green ground. The underparts are of a more tender and uniform green ». Alors qu'il préparait une monographie sur les lézards des Mascareignes, Jean Vinson⁵ envoya des spécimens de La Réunion au professeur Robert Mertens⁶ en Allemagne. Celui-ci montra en 1966 seulement que le lézard vert de Manapany était non seulement différent des lézards de Maurice avec lesquels il était traditionnellement confondu mais qu'il appartenait à une sous-espèce purement réunionnaise *Phelsuma vinsoni inexpectata*, c'est-à-dire inattendu car c'était une surprise ! En 1995 seulement, Roger Bour, du Muséum National d'Histoire de Paris, en fait une espèce à part entière.

A peine découverte, du fait de son aire de répartition exceptionnellement réduite, l'espèce a été considérée comme menacée. Elle fait l'objet du décret ministériel du 17 février 1989 qui donne la liste des espèces protégées de La Réunion. Destruction et enlèvement des œufs, destruction, mutilation, capture, enlèvement, naturalisation, colportage, utilisation, mise en vente ou achat d'individus vivants ou morts sont interdits sur tout le territoire de La Réunion. Croyez-vous qu'elle est protégée pour autant ? Non : l'arrêté en question protège *P. ornata*, un gecko mauricien, même dans la version consolidée du 18 janvier 2018 ! Quelqu'un qui capture un lézard de Manapany, *Phelsuma inexpectata*, n'est donc pas en infraction. En 2010 il apparaît sur la liste rouge de l'UICN comme en danger

3 Bory de Saint-Vincent, J.B.G.M., *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, tome III, pp. 158-9.

4 Betting de Lancastel, *Statistiques de l'île Bourbon, présenté en exécution de l'article 110428 de l'ordonnance royale du 21 août 1825*, 1827.

5 Jean et Jean-Michel Vinson, *The saurian fauna of the Mascarene islands*, Bull. Maurit. Inst. 6(4) 203-320, 1969.

6 Mertens, Robert, *Die nichtmadagassischen Arten und Unterarten der Geckonengattung Phelsuma*. Senckenbergiana Biologica, vol. 47, p. 85-110, 1966.

critique. A la suite de cela est paru le Plan National d'Actions en faveur du gecko vert de Manapany. Malgré ces mesures, il est en vente sur internet et le nom correct *P. inexpectata* est un argument qui justifie son prix élevé !

Avec ses deux espèces de *Phelsuma* endémiques, La Réunion apparaît comme un laboratoire de l'évolution. Deux lézards verts mauriciens, *P. ornata* et *P. cepediana*⁷ sont arrivés naturellement dans l'île et ont évolué sur place pour y donner deux espèces nouvelles, respectivement *P. inexpectata* et *P. borbonica*⁸ : par effet fondateur (l'espèce qui arrive est d'emblée différente de l'espèce d'origine car elle n'en possède pas tous les gènes) et par dérive génétique (une fois installée, l'espèce va encore perdre certains gènes de l'espèce d'origine et en acquérir d'autres par mutations). Les geckos verts sont probablement arrivés en radeau, à l'état d'œufs. Ceux-ci ont une incubation qui dure, selon les espèces, la température mais aussi les auteurs (!), de 1 à 4 mois (une observation régulière d'œufs est à faire dans les jardins !). Les œufs sont pondus et collés dans des trous d'arbres, sous les écorces. Leur coquille est dure et leur permet de résister à la dessiccation.

... qui nous réservent encore bien des surprises...

Les lézards sont plus connus pour gober moustiques, mouches et autres insectes que pour être végétariens. Et pourtant, bien qu'étant principalement carnivores, nombre de lézards incluent dans leur régime alimentaire des aliments d'origine végétale tels que pollen, nectar, jus et pulpe de fruits. Ce phénomène est plus marqué dans les îles que sur les continents. Chacun, dans son jardin pourra l'observer et en apporter la preuve par la photo. Pourquoi une différence de régime alimentaire dans les îles ? Prenons le cas d'un lézard insectivore qui débarque dans une île jeune comme La Réunion. Les insectes y sont relativement sous-représentés. En revanche, une grande quantité de fleurs produisent du nectar qui attire les insectes. Pour peu que les insectes en question soient absents ou peu nombreux, du nectar non consommé est disponible pour les lézards et d'autres espèces. Ainsi les lézards auront tout le loisir, au cours de leur recherche de nourriture, d'y goûter et même d'y prendre goût. De tels phénomènes ont été observés dans de nombreuses îles telles que la Nouvelle-Zélande, les Baléares, une île de Croatie et bien sûr les Mascareignes⁹. C'est tout à fait intéressant et dommage que ça n'ait pas été souligné sur le panneau du sentier de découverte du gecko vert de Manapany.

7 *cepediana* : dédié à Bernard de Laville, comte de Lacépède (1756-1825), zoologiste ami de Buffon par Milbert, *Voyage pittoresque à l'île de France, au cap de Bonne Espérance et à l'île de Ténériffe*, tomes I et II, atlas, Nepveu, Paris, 1812. Milbert était également dessinateur de l'expédition Baudin.

8 *borbonica* : de Bourbon, ancien nom de La Réunion, d'où le nom complet de ce lézard *Phelsuma borbonica* Mertens 1942.

9 internet : *Les lézards aussi sont des pollinisateurs*, 15-11-2008.

Plus étonnant encore de la part de ce petit animal : nous avons observé en mai 2012 que certains d'entre eux volaient aux abeilles leur pelote de pollen et l'avions médiatisé aussitôt dans les quotidiens locaux et sur Zinfos 974, toujours lisible sur internet. Cette observation était non seulement inédite mais en contradiction avec ce qu'affirme le Plan National d'Actions pour la Protection et la Conservation du Gecko Vert de Manapany¹⁰. Cette observation d'amateurs a été validée par la suite par un article universitaire publié en mai 2013¹¹. Nous avons cru voir aussi, au début, qu'ils mangeaient effectivement des abeilles mais en regardant plus attentivement nos photos nous avons vu qu'il s'agissait d'insectes mimétiques d'abeilles : Syrphidés et Empididés. Si ce mimétisme peut abuser les observateurs, il ne trompe pas le petit lézard vert de Manapany. Même lorsqu'il se trouve au milieu d'un nuage de centaines d'abeilles, il va détecter le seul insecte inoffensif présent et le capturer. Nous lançons un appel pour voir, enfin, une photo d'abeille mangée par un *Phelsuma* ! A vos appareils photos ! En attendant cette preuve, que les apiculteurs ne s'en prennent surtout pas à ces petits lézards protégés, accusés injustement. Ils ne font que prélever une pelote de pollen de temps en temps. Leur intérêt n'est pas de tuer les abeilles au risque de se faire piquer mortellement.

La connaissance de leur régime alimentaire peut être complétée par l'observation au microscope du contenu de leurs crottes. Elles ressemblent à celles des geckos de nos maisons avec une partie blanche qui est de l'urine déshydratée. C'est la partie brune qui peut être dilacérée dans un peu d'eau et observée au microscope. Voilà un travail qui peut être fait dans le cadre scolaire et qui sera riche d'enseignements. A l'île Maurice on y a trouvé de petites graines et on a pu montrer que des *Phelsuma* contribuaient à les disperser¹².

Les lataniers rouges, palmiers endémiques de La Réunion, plantés en 1989, il y a 29 ans, sur le boulevard de front de mer de Manapany, sont un lieu d'observation privilégié malgré l'environnement urbanisé et la circulation incessante des véhicules. Les *Phelsuma* fréquentent aussi bien les fleurs mâles qui leur offrent du pollen riche en protéines et du nectar riche en sucre que les fleurs femelles qui offrent des exsudations également attractives. Les lataniers sont dioïques : il existe des pieds mâles et des pieds femelles qui n'ont pas fleuri en même temps en 2012 et en 2013. Il n'est pas évident que les *Phelsuma* pollinisent les lataniers contrairement à ce qui est affirmé dans la littérature scientifique¹³. Pour cela il faudrait qu'ils transportent du pollen d'un pied mâle sur les fleurs d'un

10 « abeilles (*Apis mellifera*) largement consommées », Sanchez et al., 2009. *Plan national d'actions en faveur du gecko vert de Manapany Phelsuma inexpectata*, 2012-2016, 2009, p.18.

11 Johanna Clémencet, Cyril Aubert, Doriane Blottière and Mickaël Sanchez, *Kleptoparasitism in the endemic gecko Phelsuma inexpectata : pollen theft from foraging honeybees on Réunion*, Journal of Tropical Ecology, volume 29, Issue 03, May 2013, pp 251-254.

12 Corbara, Bruno, *Un gecko insulaire pollinisateur et disperser de graines*, Espèces n°2 décembre 2011. pp.70-71.

13 Sanchez, Mickaël et Lavergne, Christophe, *Latanier et gecko : deux bons amis*, Latania, n°22, décembre 2009.

pied femelle. A part un jeune individu observé sur une épine du Christ, dont le pollen est peut-être spécialement collant, nous n'avons jamais vu de lézard vert barbouillé de pollen. Leur peau, bien que recouverte d'écailles, est bien lisse par rapport aux poils des abeilles ou aux plumes des oiseaux blancs qui sont effectivement des pollinisateurs. Le pollen serait-il transporté dans les crottes ? Voilà peut-être encore un futur scoop !

Nous avons observé le lézard vert de Manapany sur les fleurs de manioc bord de mer, de raisin bord de mer, de palmiste. Des auteurs¹⁴ ont cité 12 espèces indigènes exploitées dont 7 endémiques. Il exploite également les plantes exotiques comme le raisin bord de mer, le cocotier, le bananier, les héliconias, l'épine du Christ et sans doute beaucoup d'autres plantes de nos jardins. Le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris a lancé un programme d'observation des insectes pollinisateurs des fleurs des jardins. Pourquoi ne pas lancer une opération similaire : quelles fleurs de nos jardins visite le gecko vert de Manapany ? Voilà une galerie de belles photos en perspective!

A Manapany nous avons également observé *P. inexpectata* lécher les réceptacles de *Pandanus utilis*, le vacoa. Ils sont recouverts d'une pulpe sucrée qui attire en outre abeilles, guêpes, bêtes l'argent, mouches, papillons, fourmis... Le syncarpe du vacoa libère à maturité les drupes qui tombent au sol et apparaît le réceptacle d'un beau jaune. Les *Phelsuma* semblent attirés par ces « cibles » colorées. Des expériences ont été faites avec des « nectars » colorés ou non dans des fleurs artificielles¹⁵. Elles ont montré que ces lézards sont sensibles aux couleurs. Cette gourmandise pour les jus sucrés et colorés est malheureusement exploitée par le « Margouillator » qui devrait être proscrit à Manapany ainsi d'ailleurs que la « colle-rat ».

Une question se pose : quel intérêt retirent les vacoas à attirer les lézards verts lorsque les drupes sont déjà à maturité ? Est-ce simplement une façon de les fidéliser ? Les lézards apprécient beaucoup les cachettes que leur procurent les feuilles imbriquées. Les protègent-ils de certains insectes ?

Les exsudations sucrées des fleurs femelles de lataniers attirent les lézards verts. Cela en favorise a priori la pollinisation mais nous avons remarqué que les *Phelsuma* ne se poudrent pas de pollen. On peut supposer que les *Phelsuma* les débarrassent éventuellement d'insectes nuisibles au développement du fruit en les capturant et aussi peut-être de moisissures en léchant les futurs fruits.

14 Deso, Grégory, Probst, Jean-Michel, Sanchez, Mickaël, Inech, I., *Phelsuma inexpectata Mertens 1966 et Phelsuma borbonica Mertens 1942 (Squamata : Gekkonidae) : deux geckos potentiellement pollinisateurs de l'île de La Réunion*, Bulletin de la Société Herpétologique de France, 2008, 126, pp 9-23.

15 D.M. Hansen, K. Beer, C.B. Muller, *Phelsuma ornata choosing between clear and colored nectar at experimental flowers*, Biol. Lett., 2006, 2, pp 165-168.

Les Geckos verts ont un moyen de se défendre de leurs prédateurs (chat, chien, rat, musaraigne, agame, caméléon, couleuvre, oiseaux, collectionneurs...) : l'autotomie. Leur queue possède à sa base une zone de fragilité et peut se casser facilement à ce niveau. Détachée, elle continue à se tortiller pendant un certain temps, ce qui détourne l'attention du prédateur. Elle repoussera ensuite. Des photos de prédation seraient également intéressantes, surtout par l'oiseau vert qui ne doit pas être fréquent à Manapany-les-Bains et qui me paraît totalement inoffensif pour le gecko vert. Une attaque par des fourmis a été observée et photographiée mais la qualité des photos n'a pas permis de déterminer l'espèce de fourmi en cause. Il aurait suffi d'en mettre quelques-unes dans... du rhum « Charrette ».

... et qu'il faut absolument protéger !

Nous avons vu en introduction le capital de sympathie dont bénéficie cette espèce. C'est une icône de la protection de la nature au même titre que le panda, les dauphins, les baleines, les tortues marines, à l'échelle de La Réunion, bien sûr.

Ces geckos sont des champions de la survie. Opportunistes, ils montrent une plasticité de comportements, des facultés d'adaptation exceptionnelles au changement de leur environnement provoqués par l'homme, contrairement à certaines espèces, comme le pétrel noir par exemple, pour lesquelles le combat semble perdu d'avance.

Nous avons vu que pour s'installer à Manapany ils ont élargi le régime alimentaire classique des lézards.

Quelle autre espèce indigène terrestre peut quitter l'ombre des arbres pour s'exposer au soleil sur les galets noirs de la plage et résister à la déshydratation ? *P. inexpectata* exploite des plantes exotiques, c'est-à-dire introduites par l'homme depuis moins de 350 ans. Son petit cerveau reptilien le dote tout de même de facultés d'adaptation étonnantes !

Dans le même ordre d'idée, il a appris à voler aux abeilles, qui sont également introduites, leurs pelotes de pollen.

Il résiste bien à l'urbanisation de Manapany et de Saint-Joseph. Il est même anthropophile au point de rentrer dans les maisons. Il supporte même... les pétards imbéciles du 31 décembre !

La petite population de *P. inexpectata* transportée à 600 m d'altitude au Tampon¹⁶, peut-être involontairement avec des pieds de bananiers ou de palmiers, a bien résisté à un changement de climat important.

Surtout, ces lézards existent encore malgré toutes les introductions malheureuses

de prédateurs par l'homme : chat, chien, rat, musaraigne, agame, couleuvre, caméléon, fourmis,... et les activités illicites des collectionneurs. Le marquis Hippolyte Charles Napoléon Mortier de Trévisse intitulait en 1891 son aquarelle « croquis de charmants petits lézards très nombreux dans la colonie il y a trente ans, à présent il n'en reste pas un seul. Les caméléons introduits à La Réunion en 1861 les ont tous détruits ». Il s'appuyait sur les observations d'Auguste Vinson qui notait, dès 1868, la sévère diminution de leurs effectifs dans l'Est et qui rapportait dans une lettre à Louis Bouton en 1870 l'introduction de *Calotes versicolor* par le *Saint Charles*, environ 5 ans plus tôt. François de Mahy dans son ouvrage « Autour de l'île Bourbon et de Madagascar » en 1891 déplore également la disparition apparemment totale des lézards verts et l'attribue aussi à l'agame : « Le caméléon d'ici n'est pas le vrai caméléon : c'est un assez gros lézard fort laid, d'importation récente (on ne sait pas qui nous en a dotés) et qui a dévoré tous les autres lézards, ses devanciers dans la colonie... Nos jolis lézards verts tachetés de rouge ont absolument disparu ».

Pour notre bonheur, ces charmants petits lézards sont à nouveau présents. Ce sont réellement des champions de la survie.

A contrario, le Piton Montvert qui est un Espace Naturel Sensible, et protégé à ce titre, présente une végétation naturelle encore assez riche. Malheureusement on n'y voit pas de lézards verts. La carte de Selhausen de 1793 nous montre que, déjà à l'époque, le Piton Montvert était un îlot au milieu d'espaces défrichés, coupé de la forêt. Il est important de ménager des corridors écologiques pour permettre le passage d'individus. Espérons que la plantation massive de lataniers rouges le long de la nationale 1 de La Possession à Grand-Bois permettra à *Phelsuma inexpectata* d'agrandir de façon significative son aire de répartition. C'est un rêve mais faisons tout pour que cette espèce identitaire, qui possède autant d'atouts pour sa survie, se maintienne.

Aujourd'hui ce sont de nouvelles introductions qui sont préoccupantes bien qu'elles ne soient pas perçues comme telles par le grand public. Dans un but de sensibilisation, des élèves du Lycée des Avirons ont choisi comme sujet de T. P. E. « l'impact des lézards exotiques sur les geckos ». Les deux plus préoccupants sont :

Le grand lézard vert de Madagascar, provenant d'un élevage, a été relâché à Saint-André en 1994. Atteignant 30 cm de long il est un prédateur du lézard vert de Manapany. Il y a été observé et heureusement éradiqué rapidement avec la collaboration des riverains. Il est présent sur la commune de Saint-Pierre.

Le lézard poudre d'or, très joli, plus petit (au maximum 13 cm comme le lézard vert de Manapany) serait très agressif, beaucoup plus compétitif et capable de le supplanter. Introduit à Grand-Fond en 1975 par Christian de Villèle, il a atteint successivement Saint-Gilles, La Saline, Saint-Leu, Etang Salé, Saint-Pierre. Il a été observé en 2013 à la pépinière communale de Saint-Joseph qui se trouve

¹⁶ Deso, Grégory, *Rapport pour la contribution à la connaissance du lézard vert de Manapany dans le but de préserver cette espèce des effets indirects de la démoustication à La Réunion*, Biotope, 2006.

au niveau de la rivière Langevin où il avait été introduit accidentellement par des transports de plantes. Il a été éradiqué à grands frais. En 2017, il a été observé à l'hôtel Palm, dans la pépinière Grand Anse qui se trouve juste au-dessus de cet hôtel, au chemin Neuf ou D30 à moins de 500 m de l'aire de répartition naturelle de *P. inexpectata*. Quelles mesures ont été prises par les associations qui ont pour objectif officiel d'étudier et de protéger les reptiles de La Réunion comme Nature Océan Indien, NOI, ou de capturer les lézards exotiques comme l'association Reptiles 974 ?

Des mesures ont été prises par les institutions mais elles sont particulièrement inopérantes. Un arrêté préfectoral a été pris en juin 2012. Qui le connaît ? Il interdit l'introduction et la détention de tout lézard vert exotique et autorise leur capture et leur destruction par l'ONF, la brigade de la nature et l'Association Nature Océan Indien. Mais qui sait reconnaître les 7 espèces de lézards verts présents aujourd'hui à la Réunion : *P. inexpectata*, *P. borbonica*, *P. madagascariensis*, *P. laticauda*, *P. cepediana*, *P. lineata*, *P. astriata* ? Des preuves : la carte postale sur la faune de La Réunion présente *P. laticauda* comme *P. borbonica* et la station d'épuration de Saint-Pierre a fait de cet envahisseur sa mascotte !

Qui acceptera de contribuer à la destruction de sympathiques lézards verts qui égaient jardins, terrasses, s'approprient aisément et sont si photogéniques ? Surtout qu'ils sont confondus avec le lézard de Manapany. Ce ne sont pas des mangeurs d'hommes. Certains sont même protégés internationalement.

De plus cet arrêté préfectoral a été médiatisé de telle façon que l'on comprend le contraire de ce qu'il dit : la capture des lézards exotiques est interdite ainsi que leur destruction !

Que penser aussi de l'inscription du vrai caméléon, *Chamaeleo pardalis*, sur la liste des animaux protégés à la Réunion, alors qu'il est lui aussi exotique et prédateur de gecko vert ? Où est la logique ?

Cet arrêté de juin 2012 est une façon pour l'Etat de se donner bonne conscience à peu de frais. Il faut prendre le problème en amont et interdire l'introduction de toute espèce exotique. Quand on sait qu'il se vendrait 30 pythons par semaine à La Réunion et encore plus d'iguanes on ne peut que s'inquiéter pour l'ensemble de la faune indigène de La Réunion. Tant que l'introduction de NAC (nouveaux animaux de compagnie), les expositions d'animaux exotiques (reptiles ou oiseaux), des shows de rapaces exotiques, ..., seront autorisés voire encouragés, le problème persistera. C'est la même chose dans le domaine végétal : certaines plantes exotiques deviennent envahissantes. Lorsque le Président Sarkozy est venu à La Réunion, qu'a-t-il visité le 19 janvier 2010 ? Le Parc des Palmiers dont l'objectif affiché est la culture de 1000 espèces de palmiers alors qu'il y en a moins de 10 indigènes dans l'île. Est-ce ainsi que l'Etat donne l'exemple ? Une démarche citoyenne s'impose.

Nicole CRESTEY

Bibliographie

- Bory de Saint-Vincent, J.B.M.G., *Voyage dans les quatre îles principales des mers d'Afrique*, 1804.
- Cheke Anthony, Hume Julian, *Lost land of the Dodo*, T & AD Poyser, 2008.
- Glaw Franck, Vences Miguel, *A field guide to the amphibians and reptiles of Madagascar*, 1994.
- Probst Jean-Michel, *Animaux de La Réunion*, Azalées éditions, 1997.
- Ribes-Beaudemoulin Sonia, Charles Nadia, *Mammifères, reptiles et amphibiens*, Muséum d'histoire naturelle.
- Winters Ria, *A treasury of endemic fauna of Mauritius and Rodrigues*, Blue Penny Museum, 2011.



Phelsuma inexpectata (photo Gaëtan Hoarau)

Il se reconnaît aux deux lignes blanc bleuté en arrière de son oeil.

QUELQUES MISES AU POINT SUR...

Histoire de La Réunion et des Réunionnais **Un livre d'Olivier Fontaine¹**

par Gilles GAUVIN

Il faut toujours se réjouir de la publication d'un ouvrage, quel que soit son genre, portant sur notre île. D'autant plus, mais c'est sans doute un parti pris d'historien, lorsqu'il s'agit d'un livre annoncé comme étant une réflexion historique. Le projet de l'ouvrage d'Olivier Fontaine, annoncé sur la quatrième de couverture, qui était de livrer « une nouvelle analyse, rigoureuse, documentée et sans complaisance de trois siècles et demi d'histoire de La Réunion » était ambitieux et on ne pouvait que se réjouir à l'avance de découvrir ce nouveau regard annoncé sur notre histoire. Il faut en effet, pour réaliser un tel travail, faire preuve d'une érudition sans faille et, en particulier, être au fait de tous les apports les plus récents parus sur l'histoire de notre île. Tel n'est pas le cas, hélas, et cet ouvrage manque singulièrement de rigueur sur la forme et sur le fond. La critique historique annoncée devient très rapidement un règlement de comptes. La période abordée dans cet ouvrage allant des origines de la colonisation de notre île aux années les plus récentes, il serait assez long de reprendre point par point les éléments problématiques. Nous nous attarderons donc d'abord sur les étonnantes faiblesses de la bibliographie, puis sur l'analyse faite par Olivier Fontaine de la période contemporaine de l'histoire de La Réunion, et enfin sur la thèse principale que défend l'auteur.

Les étonnantes lacunes et les étranges silences de la bibliographie.

La bibliographie, et plus encore les sources primaires, est au cœur du travail de l'historien. C'est en effet à partir des sources originelles et des études déjà produites par les autres chercheurs que l'on peut soi-même tenter de faire avancer la réflexion. Il y a quatorze pages consacrées dans l'ouvrage à la bibliographie, signe qui souligne la volonté de l'auteur de montrer que sa réflexion s'appuie sur une documentation exhaustive. Le choix a été fait de ne faire figurer aucun fonds d'archives ; dont acte. La taille de l'ouvrage ne peut cependant pas être une excuse sur ce point : il suffit d'ouvrir une étude historique classique, voire des thèses publiées, pour constater que l'on peut facilement, en deux pages, sur un ouvrage de la même taille, indiquer les fonds

¹ Olivier Fontaine, *Histoire de La Réunion et des Réunionnais. Quelques mises au point*, s.l., Orphie, 2017.

d'archives primaires consultés. La remarque n'est pas purement formelle : on ne peut prétendre proposer de revisiter toutes les interprétations historiques qui ont précédé, si on ne repart pas soi-même à la source. Encore moins si tous les travaux les plus récents n'y figurent pas.

La bibliographie n'est ni un exercice de style, ni la parure qui autorise à revendiquer le caractère indiscutable de son propos. Elle est un outil de travail, d'abord pour l'auteur lui-même lorsqu'il cherche à démontrer sa thèse, ensuite, lorsque le choix est fait de venir la porter à la connaissance du grand public, elle devient un support de réflexion pour le lecteur averti qui cherche à en découvrir les ressorts et à s'enrichir de ce qui peut en être la « substantifique moelle ». Sur ce point la déception est grande. Cette bibliographie ne présente aucune forme d'organisation logique, si ce n'est l'ordre alphabétique. On peut douter du fait qu'Olivier Fontaine ait procédé ainsi dans sa thèse de doctorat. Pourquoi ne pas avoir choisi une organisation soit par type d'ouvrages (imprimés, essais, récits de voyage, monographies, mémoires, articles scientifiques...), soit, plus pertinente encore, du fait du regard global que l'auteur cherche à avoir sur l'histoire de La Réunion, une organisation thématique (démographie, vie politique, histoire de l'éducation, approches anthropologiques...) ? Dès lors, cet ouvrage, que son préfacer, l'Académicien Alexis Miranville, présente comme « une étude abondamment documentée² », se présente comme étonnamment fragile. La fragilité de la bibliographie, du fait de son inorganisation, devient même extrêmement gênante quand il s'agit de son contenu et singulièrement des absences incompréhensibles, pour ne pas dire inexcusables que l'on constate. A la lecture de l'ouvrage, on finit par conclure que certaines absences ne peuvent s'expliquer que par le refus de citer un ouvrage en bibliographie, car l'auteur a des comptes à régler, ou alors par la méconnaissance du sujet.

Dans la première catégorie, on trouve certaines productions incontournables liées de près ou de loin au Parti Communiste Réunionnais, et plus précisément à la famille Vergès. Comment expliquer autrement l'absence des travaux du mémorialiste du parti, Eugène Rouse³, lorsqu'on se livre à une étude de l'histoire du PCR à La Réunion ? Comment critiquer, comme Olivier Fontaine le fait, la pensée et les actes de Paul Vergès lorsqu'aucun des livres d'entretiens publiés par ce dernier ne figure en bibliographie⁴ ? Ne faut-il pas s'étonner également de l'absence des publications de Françoise Vergès⁵, la fille

² *Ibid.*, p.11.

³ Eugène Rouse, *Combat des Réunionnais pour la liberté*, St-Denis, Editions CNH, 1994 (3 vol.) ou encore *Qui a tué Alexis de Villeneuve ?*, s.l., les deux mondes, 2000.

⁴ Citons ainsi Paul Vergès, *D'une île au monde. Entretiens avec Brigitte Croisier*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; Croisier Brigitte, *Paul Vergès, Du rêve à l'action*, St-André, Océan Editions, 2007 ; Gilles Bojan, *Paul Vergès, L'immortel*, s.l., Orphie, 2016.

⁵ Par exemple, on ne comprend pas l'absence de Françoise VERGES, *La loi du 19 mars 1946. Les débats à l'assemblée constituante*, St-André, Graphica, 1996 qui livre non seulement l'interprétation faite par l'auteur de cette loi, mais également les débats *in extenso*. Puisqu'Olivier Fontaine dénonce la vision de l'histoire de l'esclavage portée par Françoise Vergès, il aurait pu également s'appuyer sur les productions de cette dernière sur le sujet.

du leader communiste réunionnais ? Le lourd contentieux que l'on découvre, au fil des pages, entre l'auteur, son préfacier, et cette dernière, ne peut que conduire à la désagréable impression que la bibliographie a banni par principe un certain nombre de livres. Pourtant ces ouvrages sont bien davantage tenus de figurer dans cette bibliographie que d'autres, qui relèvent plus de l'outil de travail, qu'il s'agisse du *Dictionnaire des hommes célèbres de La Réunion*, de Prosper Ève, du *Patrimoine des communes de La Réunion*, de Jean-Luc Flohic ou du *Dictionnaire Latin-Français / Français-Latin* de 1928, pour ne citer que ceux-là. Recenser un ouvrage en bibliographie ne veut pas dire qu'on en cautionne le contenu. Cela signale simplement le fait qu'on propose une réflexion qui s'appuie sur ce que révèle son contenu, qu'il s'agisse de le confirmer ou de l'infirmer. C'est le principe même de toute réflexion scientifique.

La deuxième catégorie des absences – celles liées à la méconnaissance, ou tout au moins à une mauvaise sélection – est tout aussi problématique. Pourquoi citer le très ancien *Atlas thématique et régional* de Wilfrid Bertile, paru en 1987, et qui est plutôt de l'ordre du manuel scolaire de géographie, alors que l'auteur a publié récemment, deux volumes riches et actualisés⁶ sur la géographie économique et humaine de l'île qui aborde nombre de sujets évoqués par Olivier Fontaine, en particulier tout ce qui touche au statut et aux revendications identitaires ? Si Jean-François Géraud est cité pour six articles parus dans la même revue historique locale, ainsi que pour sa thèse, pourquoi ne trouve-t-on pas la référence aux *Maitres du sucre*⁷, publié en 2013, et dont le propos aurait été riche pour la réflexion d'Olivier Fontaine ? Sur cette thématique ne figurent également ni *l'Atlas historique du sucre à l'île Bourbon – La Réunion. 1810-1914*, rédigé par Jean-François Géraud et Xavier Le Terrier⁸, paru en 2010, ni *Faire du sucre à La Réunion. Une technologie créole d'excellence. 1783-1914*⁹ publié par les deux mêmes auteurs en 2016. Dans la même logique, on se demande quel est l'intérêt de certaines publications citées de Prosper Ève, alors que ses plus récents ouvrages sur l'histoire de l'esclavage à Bourbon, à savoir, *Le Bruit du Silence*¹⁰, paru en 2010 ou *Le corps des esclaves*¹¹, paru en 2013, n'y figurent pas ? Et pourtant dans la conclusion de ce dernier travail,

6 Wilfrid Bertile, *La Réunion. Département français d'outre-mer, région européenne ultrapériphérique*, St-André, Océan Éditions, 2016.

7 Jean-François Géraud, *Les maîtres du sucre : île Bourbon 1810-1848*, St-André, CRESOI – Océan Édition, 2010.

8 Jean-François Géraud, Xavier Le Terrier, *Atlas historique du sucre à l'île Bourbon – La Réunion. 1810-1914*, St-André, Océan Éditions 2010.

9 Jean-François Géraud, Xavier Le Terrier, *Faire du sucre à La Réunion. Une technologie créole d'excellence. 1783-1914*, CRESOI, 2016.

10 Prosper Ève, *Le bruit du silence. Parole des esclaves de Bourbon de la fin du XVIIe siècle au 20 décembre 1848*, CRESOI – Océan Éditions, 2010. L'ouvrage est évoqué dans la note 1313 p.237 du livre d'Olivier Fontaine, mais il s'agit d'une citation d'un ouvrage d'Alexis Miranville. En tous les cas, le livre n'est pas dans la bibliographie générale.

11 Prosper Ève, *Le corps des esclaves de l'île Bourbon. Histoire d'une reconquête*, Paris, PUPS, 2013.

Prosper Ève se livre à une virulente attaque contre Françoise Vergès qui pouvait servir d'argument d'autorité à Olivier Fontaine¹². Il semble par ailleurs incompréhensible que l'on puisse critiquer tout ce qui a été dit par ailleurs sur le comportement des affranchis au moment de l'abolition, sans citer *Le petit précis de remise en cause des idées reçues sur les affranchis*¹³, publié par Prosper Ève en 2009. Ce dernier bat en brèche l'idée selon laquelle ce sont les affranchis qui, par leur abandon des terres, sont responsables de la venue des engagés. Si Olivier Fontaine ne partage pas cette analyse, qu'il la contredise en s'appuyant sur les sources primaires. A l'inverse, si elle va dans son sens, pourquoi ne pas citer ce travail de référence ? On aurait pu également, sur cette même période de l'esclavage, qui est un des axes importants des propos tenus par Olivier Fontaine, retrouver en bibliographie quelques ouvrages majeurs qui proposent justement ces comparaisons dont il regrette par ailleurs l'absence dans l'historiographie réunionnaise. C'est le cas du livre de Frédéric Régent, *La France et ses esclaves*¹⁴, qui fait des parallèles entre l'esclavage pratiqué à La Réunion et dans les colonies antillaises, ainsi que *Libre et sans fers. Paroles d'esclaves français*¹⁵, publié en collaboration avec Gilda Confier et Frédéric Maillard, chercheur pourtant associé au CRESOI. On ose espérer que ce n'est pas la violente aversion de l'auteur pour les Antillais qui ressort de la lecture de l'ouvrage d'Olivier Fontaine, et sur laquelle nous reviendrons, qui explique cette absence des travaux comparatifs de Frédéric Régent.

Les absences, dans les propos d'Olivier Fontaine, sont peut-être encore plus lourdes sur la partie contemporaine, alors que la question de la départementalisation, et de sa remise en cause depuis 1946, est au centre de la réflexion proposée. Le sujet n'a pourtant pas manqué de susciter des publications et des recherches universitaires. Comment expliquer, par exemple, l'absence de l'énorme ouvrage dirigé par Edmond Maestri, regroupant les actes du colloque tenu en 1996 pour le cinquantenaire¹⁶, et qui permet de balayer des champs forts divers liés à la thématique ? Comment expliquer toute absence de référence au concept de « décolonisation intra-française » formulé par Yvan Combeau¹⁷ ? Il apparaît plus qu'étrange d'aborder une réflexion sur le concept de colonisation sans y faire la moindre allusion. Plus singulier encore, alors qu'Olivier Fontaine apparaît à sept reprises dans la bibliographie, dont cinq fois pour des articles

12 *Ibid.*, p.523-524.

13 Prosper Ève, *Petit précis de remise en cause des idées reçues sur les affranchis de 1848 à La Réunion*, St-André, CRESOI – Océan Éditions, 2009.

14 Frédéric Régent, *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, 2007.

15 Frédéric Régent, Gilda Confier, Bruno Maillard, *Libres et sans fers. Paroles d'esclaves*, Paris, Fayard, 2015.

16 Edmond Maestri (dir.), *1946 : La Réunion, Département. Regards sur La Réunion contemporaine*, Paris, L'Harmattan – Université de La Réunion, 1999.

17 Voir par exemple Yvan Combeau, *Une décolonisation française. L'île de La Réunion 1942-1946*, St-André, Océan Édition, 2006 ou encore *1946 La départementalisation de l'île de La Réunion. Contextes et débats. 70 ans de départementalisation*, St-André, Epica Éditions, 2016.

centrés sur le XVIII^e siècle, le nom d'Yvan Combeau n'apparaît que pour un très ancien précis collectif, très généraliste publié sur l'histoire locale¹⁸. Faut-il énumérer toutes les publications de cet universitaire sur l'histoire politique contemporaine qui auraient pu servir la réflexion d'Olivier Fontaine ? Faut-il y voir un lien avec la violente charge menée contre « les historiens, ethnologue ou archéologue¹⁹ » qui arrivent de l'Hexagone, ou alors contre « le nombrilisme des historiens de La Réunion²⁰ » ? S'agit-il d'une réaction épidermique contre un professeur d'histoire contemporaine à l'Université de La Réunion ? Seul Olivier Fontaine lui-même a la réponse. Toujours est-il, qu'un historien ne peut mettre à l'écart une publication majeure, alors qu'il propose une réflexion critique sur un thème que d'autres avant lui ont abordé, selon une logique scientifique, ou même partisane.

Autre singularité de cette bibliographie sur la période contemporaine, période caractérisée par la violence de l'affrontement entre départementalistes et autonomistes, voire indépendantistes (et on le voit aux propos mêmes d'Olivier Fontaine), l'absence de toute mention de Michel Debré. Au minimum, aurait pu figurer, dans la bibliographie la récente journée d'études universitaires consacrée au sujet et publiée, en 2014, sous le titre *Michel Debré dans l'Histoire de La Réunion (1963-1988)*²¹. Comment expliquer le combat mené par le PCR si on occulte totalement la présence de Michel Debré pendant vingt-cinq ans en tant que député de La Réunion ? Nous espérons que chacun comprendra, aux carences bibliographiques précédemment citées, que notre critique à l'égard de cet ouvrage ne vient pas de l'oubli par Olivier Fontaine de nos travaux de recherche (version remaniée de la thèse publiée en 2006²² et, par exemple, article publié dans la revue *Vingtième siècle* sur l'histoire du PCR²³). Cela aurait été sans doute plus pertinent pour sa réflexion que de faire référence à l'ouvrage très général de Stéphane Courtois et de Marc Lazar sur *l'Histoire du parti communiste français*²⁴, qui n'évoque pas le cas de La Réunion, ou encore à l'ouvrage polémique de Robert Chaudenson *Vergès Père, frères et fils. Une saga réunionnaise*²⁵. Olivier Fontaine y aurait trouvé toute une littérature produite par Paul Vergès au niveau national et international, ainsi qu'une étude critique sur l'histoire du parti qui, là encore, aurait pu nourrir sa réflexion. En cherchant dans les articles de revues locales ou de référence, aujourd'hui facilement consultables

18 Yvan Combeau, Prosper Ève, Sudel Fuma, Edmond Maestri, *Histoire de La Réunion. De la colonie à la région*, Paris, SEDES, 2001.

19 Olivier Fontaine, *Op.cit.*, p.286.

20 *Ibid.*

21 Yvan Combeau (dir.), *Michel Debré dans l'Histoire de l'île de La Réunion (1963-1988)*, St-André, Epica, 2015.

22 Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Liège, Septentrion, 2006.

23 Gilles Gauvin, « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, octobre-décembre 2000, pp.73-94.

24 Stéphane Courtois, Marc Lazar, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995.

25 Robert Chaudenson, *Vergès père, frères & fils. Une saga réunionnaise*, Paris, L'Harmattan, 2007.

en ligne²⁶, Olivier Fontaine aurait pu également enrichir ses propos de travaux publiés sur l'usage politique de la mémoire par le PCR, et tout particulièrement sur la question de l'esclavage²⁷, ou par les partis dits départementalistes, ou bien encore sur le rapport ambigu des édiles locaux à l'Hexagone, à travers l'étude du RPF local²⁸. L'auteur aurait également sans doute trouvé matière à réflexion en utilisant la thèse de Pierre-Eric Fageol, soutenue en 2013, et portant sur *Le sentiment d'appartenance et de représentation nationale à La Réunion (années 1880-1950)*²⁹. La liste pourrait être encore allongée de nombreuses recherches récentes menées à l'Université de La Réunion.

Ces quelques remarques ne sont pas, nous le répétons, d'ordre purement formel, car la faiblesse et les lacunes de la bibliographie (même pour une bibliographie qui aurait pu être annoncée comme « sélective ») ont ensuite des incidences dans le développement de la thèse qui n'a plus rien de scientifique. L'auteur aurait peut-être pu faire preuve d'un peu plus de modestie lorsqu'il affirme que, à La Réunion, « la plupart des chercheurs en sciences humaines n'ont généralement pas brillé par la pertinence de leurs travaux³⁰ ». De même, on ne peut que mettre en défaut l'affirmation qu'on trouve dans la préface : « Pour chacun des aspects de l'histoire de La Réunion qu'il traite au fil des chapitres, Olivier Fontaine s'est imposé la lecture de tout ce qui a été écrit avant lui³¹ ».

Des termes inappropriés et des propos sans nuances.

On portera au crédit de la coquille l'erreur dans le terme employé par cet « enseignant depuis une vingtaine d'années dans le secondaire à l'île de La Réunion³² » concernant « l'immigration en direction de l'Hexagone³³ ». Le discours que tient Olivier Fontaine sur l'absence de tout caractère colonial à La Réunion aurait dû le conduire, en toute logique, à user du terme de migration, qui s'est imposé d'ailleurs sous la férule de Michel Debré. Jusqu'en 1963, les

26 Voir par exemple le site persee.fr.

27 Gilles Gauvin, « Histoire et récupération politique : l'exemple de l'abolition de l'esclavage en 1968 », *Revue Historique des Mascareignes*, n°2, 2000, pp.167-182.

28 Gilles Gauvin, « Approche de l'identité réunionnaise par l'étude d'une culture politique : le RPF à l'île de La Réunion (1947-1958) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, 1^{er} semestre 2000, n°326-327, p.287-315. Olivier qui ne manque pas de citer Serge Berstein, devrait savoir que dans les mélanges offerts à ce dernier, figure également un article sur le RPF à La Réunion de 1940 à 2004. Gilles Gauvin, « Le gaullisme à l'île de La Réunion (1940-2004) », in *Un professeur en République. Mélanges en l'honneur de Serge Berstein*, Paris, Fayard, 2006, pp.129-137.

29 Pierre-Eric Fageol, *Le sentiment d'appartenance et de représentation nationale à La Réunion (années 1880-1950)*, Thèse soutenue à l'Université de La Réunion, 2013.

30 Olivier Fontaine, *Op.cit.*, p.285.

31 *Ibid.*, p.10.

32 *Ibid.*, p.13.

33 *Ibid.*, p.245.

services administratifs locaux, et même la commission locale du Plan³⁴, présidée par le préfet, utilisent pourtant le terme d'émigration, ce qui est d'ailleurs intéressant dans la réflexion à avoir sur les liens entre l'île et l'Hexagone. En tous les cas, la confusion entre immigration et émigration est fâcheuse, eu égard à la thèse défendue par l'auteur et au manque de rigueur qu'il reproche à tous les autres chercheurs.

Mais c'est avant tout par la forme des propos qu'il se met à tenir, sur la deuxième partie de son travail, qu'Olivier Fontaine dérape et perd toute crédibilité scientifique. Citons la « cohorte « d'idiots utiles » que sont les militants culturels³⁵ » du PCR, formule qui par allusion à l'origine marxiste de l'expression se veut sans doute une insinuation ironique. Ou encore cette formule particulièrement maladroite, surtout lorsqu'on s'attaque à une personne décédée récemment : « Une liste à laquelle appartiennent notamment *les deux bras droits* de Paul Vergès (si l'on peut hasarder une telle métaphore)³⁶ ». La multiplication de ce type de formule fait basculer l'ouvrage dans un autre genre que celui d'étude historique mise en avant avec insistance dans sa présentation. A cela s'ajoute le niveau de langue, qui devient, au fil de la lecture, digne d'un courrier des lecteurs, et non d'un propos qui se revendique comme scientifique : « Faut-il déduire du comportement odieux de quelques Réunionnais à Madagascar avant 1960, que tous les Réunionnais sont des salauds³⁷ ? »

Pour quelqu'un qui cite abondamment Serge Berstein, Olivier Fontaine devrait avoir connaissance du concept de culture politique. En usant de cette approche, il aurait peut-être ainsi mieux appréhendé le processus culturel qui a conduit à la production de certains discours politiques, et ensuite à l'engagement des uns et des autres, sans porter de jugement, au lieu de vouer aux gémonies certaines personnes. Et expliquer, en sciences humaines, n'est pas excuser³⁸. L'auteur aurait d'ailleurs peut-être compris que les individus évoluent également avec le temps. C'est ainsi, par exemple, qu'il aurait pu bien mieux expliquer l'engagement de Danyel Waro, et, plus encore, les textes de Jacqueline Farreyrol, dont la portée subversive semble incongrue³⁹. À l'inverse, citant comme une référence le géographe Defos du Rau qui a travaillé « avec un souci du détail et de la nuance, qui caractérise l'honnêteté intellectuelle du chercheur⁴⁰ », il oublie cette fois l'importance de la recontextualisation, propre à l'histoire. La thèse du géographe, soutenue en 1958 et publiée en 1960, est certes une mine de

34 Commission locale du IV^e Plan (1962-1965). Archives départementales de La Réunion – 56W1.

35 Olivier Fontaine, *Op.cit.*, p.231.

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*, p.232.

38 Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016.

39 Olivier Fontaine, *Op.cit.*, pp.248-249.

40 *Ibid.*, p.244.

documentation sur La Réunion des années 1950⁴¹. A ce titre, elle a d'ailleurs servi de base d'informations, aussi bien pour les services départementaux que pour les autonomistes des années 1960 et 1970. Mais ce travail est aussi imprégné de certaines représentations de son temps : misérabilisme, essentialisme et occidentalocentrisme à l'égard de La Réunion et de sa population.

Sur la fin de son travail, Olivier Fontaine, dénonçant le communautarisme, se livre ensuite à une attaque générale qui n'épargne personne. Il s'en prend d'abord à l'État : « L'État français et ses représentants à La Réunion sont les complices de ce communautarisme indien⁴² » ; ensuite ce sont les « élus de La Réunion, toutes tendances confondues⁴³ » et les médias qui, sous l'influence du PCR, seraient responsables du sentiment de victimisation qui s'imposerait aujourd'hui dans les rapports entre les Réunionnais et la France. Il dénonce également « le travail de certains écrivains réunionnais qui se sont rêvés en icônes littéraires d'une jeune nation insulaire indépendante et non pas en écrivains régionaux français⁴⁴ » ainsi que les chercheurs en sciences sociales qu'ils viennent de l'Hexagone ou qu'il s'agisse de ceux qui sont à La Réunion.

Olivier Fontaine semble avoir également un compte à régler avec les Antillais. Le terme est d'ailleurs très vague et, alors même qu'il dénonce la méconnaissance généralisée des singularités réunionnaises, il englobe ainsi Martiniquais et Guadeloupéens, dans un terme générique qui finit par devenir péjoratif dans les emplois qu'il en fait. D'ailleurs de quels « Antillais » s'agit-il exactement ? Des intellectuels ? Des hommes politiques « toutes tendances confondues » ? Des populations elles-mêmes ? En tous les cas ce sont « les Antillais » qui auraient imposé leur diktat aux communistes Réunionnais, voire aux gouvernements français, en donnant même le tempo de toute l'histoire contemporaine de La Réunion : « Finalement, s'il était avéré que La Réunion ait été une colonie, ne s'agirait-il pas alors d'une colonie antillaise plutôt que d'une colonie française ? Depuis la Révolution et jusqu'en 1982 les aspirations changeantes des Antilles françaises ont à maintes reprises littéralement « colonisé » la pensée des « élites réunionnaises⁴⁵ ». Dans sa conclusion, Olivier Fontaine insiste encore sur le fait qu'« il est urgent [...] que les Réunionnais [...] savourent enfin pleinement leur citoyenneté française [...] et participent à la vie du pays dans une relation directe avec le reste de la France, dégagée de l'influence des autres départements d'outre-mer ». Mais si les Antilles n'ont pas à être le modèle des Réunionnais, La Réunion est, à l'inverse, à ses yeux, un « exemple de « vivre ensemble » susceptible d'inspirer le reste du pays, en particulier certains autres départements d'outre-mer⁴⁶ ». La notion même de

41 Jean Defos Du Rau, *L'île de La Réunion. Etude de géographie humaine*, Thèse de doctorat, Institut de géographie – Faculté des Lettres, Bordeaux, 1960.

42 Olivier Fontaine, *Op.cit.*, p.284.

43 *Ibid.*, p.285.

44 *Ibid.*

45 *Ibid.*, p.209.

46 *Ibid.*, p.293.

modèle de développement que les uns pourraient constituer pour les autres est plus que contestable.

Des contradictions, des erreurs, des oublis, et une thèse niant la réalité coloniale de La Réunion.

Du fait de la réflexion qu'il mène, Olivier Fontaine est conduit à discuter de la notion de peuple réunionnais. Le sujet est en effet au cœur de la problématique des liens entre l'île et l'Hexagone. Il démontre que cette notion est une construction des « militants culturels » du PCR et n'a aucun fondement. Ce point de vue est tout à fait respectable. Mais alors pourquoi l'auteur écrit-il dans son introduction, expliquant qu'il faut « redonner leur amour-propre aux Réunionnais » : « Ne vaut-il pas mieux leur permettre d'avoir enfin accès à leur histoire dans toutes ses nuances ? Une histoire qui s'avère non seulement singulière mais fière : celle d'un peuple qui a certes enduré des périodes de souffrance (le phénomène de l'esclavage en premier lieu évidemment), mais qui a aussi connu des événements glorieux⁴⁷ ». S'il parle ici du peuple au sens du « peuple corallien » exprimé dans la poésie de Mgr Aubry, il aurait été bienvenu qu'il approfondisse la notion à un moment donné et qu'il précise ainsi sa pensée.

Concernant la situation politique en 1959, c'est-à-dire au moment où Paul Vergès porte le PCR sur les fonts baptismaux, Olivier Fontaine explique que « l'île qui n'adhère pas aux thèses du PCR, a toujours voté à droite⁴⁸ ». En dehors du fait que le concept de droite pour parler des notables locaux qui tiennent le pouvoir depuis le retour du préfet Perreau Pradier, mérite analyse, il explique ensuite que les élections ont été truquées par cette même tendance politique : « Il apparaît ainsi que ce que la droite réunionnaise a fait dans les urnes lors des élections, entre 1956 et 1963, le PCR et ses militants l'ont fait dans la culture après 1963 : à la fraude électorale a succédé une véritable fraude culturelle⁴⁹ ». Comment expliquer à la fois que les Réunionnais ont toujours démocratiquement voté à droite, et en même temps que cette droite a pratiqué la fraude électorale ? C'est, de plus, une erreur historique que de stopper la réalité de la fraude électorale à 1963 (Fontaine annonce ce repère chronologique sans explication, le nom de Michel Debré n'étant jamais cité). La véritable transition démocratique de La Réunion s'opère au tournant des années 1970 sous l'action conjuguée du préfet Cousseran et de l'Association pour le Déroulement Normal des Opérations Électorales (ADNOÉ), dans laquelle on retrouve d'ailleurs nombre de militants autonomistes⁵⁰. Le point commun entre le représentant de l'État et une partie de la classe moyenne, départementaliste ou autonomiste, étant alors la volonté de voir enfin respecté le principe des élections démocratiques.

47 *Ibid.*, p.15.

48 *Ibid.*, p.239.

49 *Ibid.*, p.240.

50 Gilles Gauvin, *Op.cit.*, pp.266-273.

Dénonçant la mainmise des mémoires communistes sur l'histoire de La Réunion, et mettant d'ailleurs en exergue de son ouvrage une citation de Pierre Nora⁵¹, Olivier Fontaine passe par ailleurs étrangement à côté d'un débat de premier plan, en lien direct avec ses « quelques mises au point ». C'est ainsi qu'il évoque, dans une note de bas de page, un passage de l'ouvrage engagé de Jean-Claude Leloutre à propos « des enfants réunionnais placés «en métropole»⁵² », sujet qu'il aborde encore dans le corps du texte en citant cette fois la description par Leloutre de « trois petits enfants de la Maison des pupilles à Saint-Denis⁵³ », sans jamais approfondir la réflexion. Il ne manque pourtant pas de productions littéraires, d'articles de presse, et même d'ouvrages scientifiques sur cette affaire desdits « enfants de la Creuse ». Etant donné que la représentation nationale est allée jusqu'à voter une résolution de loi mémorielle sur le sujet en 2014, on aurait aimé avoir une analyse sur ce fait qui est au cœur de l'opposition entre histoire et mémoires qui motive l'ouvrage d'Olivier Fontaine.

Mais revenons sur ce qu'il a écrit, plutôt que sur ce qu'il n'a pas écrit. La liste des points de discussion est longue du fait même de la nature ambitieuse de l'ouvrage qui embrasse 350 ans d'histoire. Nous laisserons les spécialistes d'histoire moderne revenir sur les éléments problématiques liés à leur période, tant le sujet est riche. Olivier Fontaine se trompe, par exemple, lorsqu'il affirme que la France « n'a pas non plus «conservé» l'île pour un quelconque enjeu stratégique⁵⁴ ». Nous l'invitons, par exemple, à relire la note que Michel Debré écrit, le 2 février 1964, sur la politique française dans l'océan Indien, dont on ne citera que ce passage : « Rester présent dans cette partie de l'océan Indien, ce n'est pas seulement pour la France maintenir une tradition, et d'abord celle de l'île Bourbon ; ce n'est pas seulement soutenir d'importants intérêts économiques, c'est aussi à continuer à faire preuve de notre caractère de puissance et demeurer un modèle de la civilisation européenne⁵⁵ ».

C'est ainsi une multitude de raisonnements erronés qui conduit l'auteur à affirmer que : « La Réunion n'est pas une colonie et ne l'a jamais été⁵⁶ ». A tel point d'ailleurs, que dans sa conclusion, il en vient à affirmer : « Si La Réunion était rattachée physiquement au reste de la France continentale se poserait-on les mêmes questions à son sujet⁵⁷ ? ». Autrement dit, seule la distance géographique qui sépare l'île de l'Hexagone a fait de La Réunion, dans les esprits, une colonie française. Finalement, La Réunion n'a été, selon

51 « La Mémoire divise, l'Histoire réunit ». Olivier Fontaine, opus cit., p.18.

52 *Ibid.*, p.245.

53 *Ibid.*, p.251.

54 *Ibid.*, p.295.

55 Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Archéologie d'une identité nationale (1946-1988)*, Thèse de doctorat, IEP de Paris, 2002, vol.2, pp.91-97.

56 Entretien publié par Laurence Gilibert sur le site zinfos974.com. Site consulté le 19 décembre 2017.

57 *Ibid.* p.293.

Fontaine, qu'une province française parmi d'autres, avec cette singularité d'avoir connu l'esclavage jusqu'en 1848, « tout comme dans certaines provinces de l'Hexagone il y eut du servage jusqu'à la Révolution⁵⁸ ». Il y a là un amalgame entre servage et esclavage, ajouté à un anachronisme du raisonnement, qui est plutôt surprenant pour un historien. Arguant du fait que La Réunion a été une colonie de peuplement, à partir d'un territoire vierge (ce nous semble être une évidence aujourd'hui partagée par tous les historiens), et pour s'opposer à l'interprétation de la colonisation de La Réunion par le PCR, Olivier Fontaine en arrive à l'extrême, qui est de nier la réalité coloniale de l'économie et de la société réunionnaise jusqu'à la départementalisation. L'auteur considère que : « À La Réunion, l'esclavage [a] ainsi servi à remplir le dossier vide de la colonisation⁵⁹ ». Que répondre à une telle allégation ? Faut-il d'ailleurs le faire ? Le statut de citoyenneté française implique à la fois égalité de droits et de devoirs. Comment expliquer alors la grande grève menée par les instituteurs locaux en 1953 pour obtenir une égalité de traitement avec leurs collègues originaires de l'Hexagone⁶⁰ ? Comment expliquer le retard sanitaire et scolaire en 1946⁶¹ ? Comment expliquer, tout simplement, le retard dans l'application du service national dans l'île ? Pourquoi avoir introduit le franc CFA dans l'île ? La démarche d'Olivier Fontaine est telle qu'il s'en prend à tous ceux qui, avant lui, « vont systématiquement chercher leurs références, leurs modèles, leurs sources, dans le rayon «colonies» des bibliothèques, sans prendre un seul instant du recul et considérer que l'île est peut-être bien autre chose de plus complexe qui reste à définir et qui ne rentre pas dans les catégories utilisées habituellement⁶² ». Si La Réunion a participé aux expositions coloniales, c'est donc finalement que personne n'avait rien compris jusque-là, qu'il s'agisse des hommes politiques, des historiens, des géographes – etc. – du XVII^e siècle à nos jours.

Le raisonnement que tient Olivier Fontaine en conclusion n'a plus rien à voir avec de l'histoire. Ainsi lorsqu'il écrit qu'« il est urgent que la parenthèse ouverte en 1959 avec l'objectif initial d'affermir, au sein de la section réunionnaise du PCF, un népotisme contesté, soit définitivement refermée⁶³ », il s'éloigne définitivement de toute démarche historique. La Révolution française était une parenthèse pour les royalistes, et l'est restée pour les tenants d'une droite ultraconservatrice, Vichy a été une parenthèse pour certains dans l'histoire de La République. L'esclavage ou le rôle joué par le PCR sont donc aussi

58 *Ibid.*, p.287.

59 *Ibid.* p.242.

60 Raoul Lucas, « La Grève générale et illimitée des instituteurs à l'île de La Réunion en 1953 », in *Educations et Sociétés*, 2007, n°2, pp.47-59.

61 Raoul Lucas, « Ecole, société et politique à l'île de La Réunion, d'une colonie française de peuplement à une région européenne ultrapériphérique », in *Historia de la Education, Revista Interuniversitaria*, Ediciones Universidad de Salamanca, 2011, pp.45-62.

62 *Ibid.*, p.286.

63 *Ibid.*, p.285.

des « parenthèses à refermer » ? Faire de l'histoire, ce n'est pas mettre des parenthèses, c'est au contraire essayer de dégager les logiques qui ont pu conduire, à un moment donné, une société à avoir tel ou tel comportement. Il ne nous est pas possible d'effacer les périodes de l'histoire qui « ne nous plaisent pas ». L'histoire est à prendre et à comprendre dans son ensemble.

Un succès de librairie qui témoigne d'une guerre des mémoires.

L'objectif était ambitieux, mais Olivier Fontaine s'est, dans ce livre, fourvoyé dans sa démarche. En voulant régler ses comptes avec le PCR, après les attaques subies du fait de l'engagement qu'il a eu, avec Alexis Miranville, contre le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, il propose un ouvrage qui n'est plus de l'histoire. Le ton qu'il emploie, les oublis volontaires ou les méconnaissances bibliographiques, l'absence de travail sur des sources primaires pour l'ensemble de la période, les interprétations erronées, le rejet de tout ce qui a pu être dit ou écrit jusque-là, et plus encore la négation du fait colonial à La Réunion font de son travail un récit engagé. Il pourrait même finalement s'appliquer ce qu'il écrit à propos de ceux dont il dénonce la manipulation de l'histoire de La Réunion : « Dans tous les cas en prétendant produire de l'histoire, le PCR et les militants culturels produisent en réalité de la littérature, leur but consiste à remplacer subrepticement le produit d'une démarche scientifique par du romanesque, de la fiction, car, alors que la première fait appel à la raison, la seconde suscite de l'émotion. Or l'émotion constitue le terrain le plus propice à la manipulation⁶⁴ ».

Qu'Olivier Fontaine, en tant que citoyen, rédige un essai ou un manifeste, c'est son droit le plus absolu. Mais cela pose problème lorsqu'il revendique pour son livre le statut d'étude historique. Les notes de bas de page ne suffisent pas à transformer un écrit en analyse historique. Ce livre est un succès de librairie, et l'éditeur ne s'y est pas trompé. Mais qu'est-ce qui plaît finalement à une partie du grand public ? Enfin quelqu'un qui ose dire tout haut ce que d'aucuns pensent tout bas de Paul Vergès, du PCR et de ses « idiots utiles » ? L'usage de l'histoire locale par ce parti est indéniable, et elle a déjà été mise en évidence par des travaux historiques – certes confinés au monde de la recherche (à tel point d'ailleurs qu'Olivier Fontaine ne semble pas les connaître). Le PCR n'est d'ailleurs pas le seul à avoir procédé ainsi, et cela continue aujourd'hui. C'est le fondement même de la construction d'une culture politique que de donner une interprétation de la construction de la société. Cet ouvrage témoigne finalement d'une mémoire particulière dans la société réunionnaise, celle qui défend le caractère profondément français de l'île – au point d'ailleurs d'aller jusqu'à nier la réalité coloniale – et qui s'oppose à la mémoire communiste qui, elle, a cherché à construire une histoire particulière du « peuple réunionnais ». Le livre d'Olivier Fontaine devient ainsi aujourd'hui une source d'étude pour l'historien, au même titre que les ouvrages des mémorialistes communistes. Cet engagement politique

64 *Ibid.*, p.274.

de l'auteur, sous couvert d'histoire, ne fait finalement que raviver cette guerre des mémoires qui traverse l'histoire contemporaine de La Réunion depuis les années 1950. Elle en est un soubresaut sous une forme excessive, mais qui risque de ressurgir sous d'autres formes. Il serait bon que des publications de ce type reçoivent un écho médiatique à l'aune de leur valeur scientifique réelle et non à celle du degré de polémique qu'ils peuvent susciter. Il est donc urgent pour les historiens, non seulement de poursuivre leurs recherches sur l'histoire locale, mais aussi de relever le pari de la vulgarisation sans tomber dans la caricature livrée par cet ouvrage.

Gilles GAUVIN

LA NAISSANCE ET LA MORT D'UNE UTOPIE : LA DÉPARTEMENTALISATION DE CÉSAIRE (1946-1959)

Par Mario SERVIABLE

Qu'est-ce que l'utopie ? Du grec *u-topos*, non-lieu, c'est un espace inexistant dans un temps incertain pour produire de l'espérance. L'invention de ce procédé littéraire remonte à Thomas More en 1516. La *départementalisation* fut une utopie, voulue par des hommes de gauche, menés par le poète Aimé Césaire pour construire un pays imaginé, faisant fi de la géographie, éclaté sur la Terre, riverain de toutes les mers et rassemblant des populations disparates, longtemps séparées dans des séquences antagonistes : la France.

En 1945, au sortir de la guerre, un nouveau monde voit le jour, avec l'affaiblissement militaire et moral de l'Europe, en tant que puissance coloniale et en tant que modèle révérend de civilisation. Il faut reconstruire la France, l'Europe et le monde ! C'est l'œuvre de l'homme. C'est ce à quoi s'attellent les députés de l'Outre-mer dans une plateforme revendicative. L'objectif est l'intégration « dans la patrie française » afin de « résoudre les nombreux problèmes de ces territoires ». A la différence de l'Algérie, qui dispose de trois départements français mais d'une administration ségrégative, faisant la distinction entre population indigène musulmane et « Français d'Algérie », les députés revendiquent « l'assimilation » totale à la France.

En France, l'idée n'est pas pour déplaire à ceux qui voient disparaître l'Empire au profit d'une construction territoriale ingénieuse : l'Union française. A l'indépendance, la IV^{ème} République préfère un scénario à la carte de la décolonisation : des solutions constitutionnelles différenciées en Asie et en Afrique et la « départementalisation », ce mot inventé par Césaire, comme audace originale.

De Gaulle est parti en ce début de 1946, et la Gauche socialo-communiste est aux affaires. Marius Moutet (SFIO) est ministre de la France d'Outre-mer. Les députés de l'Outre-mer, au premier rang desquels on trouve Gaston Monnerville de la Guyane, futur président du Conseil de la République qui se substitue au Sénat sous la IV^{ème} République, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche de La Réunion, Léopold Bissol et Aimé Césaire de La Martinique, déposent le 17 janvier 1946 une première proposition de loi (n°295), amendée le 12 février 1946 (n°412) « tendant au classement comme département français » des quatre « vieilles colonies » : La Réunion, La Guadeloupe, La Martinique, et La Guyane française. Le rapporteur est Aimé Césaire, homme de la parole et de la verve de l'utopie. Il invente le mot *départementalisation*, mot de poète politique et en précise le sens : la transformation sociale des colonies, enfoncées dans les

retards et les détresses de tous ordres ; « une vieille misère pourrissant sous le soleil, silencieusement : un vieux silence crevant de pustules tièdes l'affreuse inanité de notre raison d'être (*Cahier d'un retour au pays natal*, 1939).

Présentée en commission de l'Assemblée le 26 février 1946, enrichie par les débats, elle est adoptée le 8 mars. La proposition de loi est votée par l'Assemblée nationale constituante le 14 mars 1946 et inscrite au JO le 19 mars 1946. La loi comprend trois articles succincts. Le premier « érige » les quatre colonies en départements français ; le second ouvre un chantier juridique gigantesque à l'ampleur mal mesurée : « les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliquées à ces colonies feront avant le 1^{er} janvier 1947 l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements » ; le troisième introduit le vice caché de la différenciation au nom de la spécificité : « Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront dans ces départements sur mention expresse insérée aux textes ». Grâce à cet article 3, un nouveau terme géographique apparaît : *la métropole* !

Dans l'attente des difficultés différées, le moment est à la joie. Pour Paul Picaud, président du Conseil général de La Réunion (Comité Républicain d'Action Démocratique et Social, CRADS), c'est un « honneur » dont il faut se montrer digne. Dans un discours le 16 mars 1946, devant l'Hôtel de ville de Saint-Denis, également tenu par le CRADS de Raymond Vergès, Picaud fait écho à l'analyse de Césaire : « Pour un petit territoire habité aujourd'hui par une population aux trois quarts misérable, (ce sont) des possibilités d'expansion dans le domaine économique et dans le domaine social. La Réunion département français, c'est la possibilité pour demain de réaliser tout ce qui n'a pu l'être hier ». Jean Beyriès, gouverneur par intérim, signe l'arrêté n°548C.A, promulguant la loi à La Réunion. Après les privations et les humiliations de la guerre, un immense espoir étreint la population : pour la première fois de son histoire, l'île n'est plus un périmètre colonial. Les habitants, longtemps considérés comme des sujets, entendent enfin passer d'une citoyenneté formelle, acquise depuis 1848, à une citoyenneté réelle.

La loi du 19 mars 1946, institue le principe de *l'assimilation*. Les nouveaux départements attendent l'égalité par l'extension de la législation métropolitaine. Celle-ci se met en place laborieusement et de façon incomplète. Mais tout commence mal. L'indignité initiale faite au futur département français fut l'obligation de troquer son franc français contre le franc des Colonies Françaises d'Afrique (CFA) par le décret n° 45-0136 du 25 décembre 1945, alors que l'idée de la départementalisation était dans les tuyaux. A La Réunion, ce renvoi à l'Afrique colonisée fut considéré comme une faute symbolique pour un pays qui se rêve France australe. Par ailleurs, si la fabrication de la loi de départementalisation prend moins de 2 mois, il faut 16 mois interminables pour que le premier Préfet, Paul Demange, arrive dans l'île le 15 août 1947.

La nouvelle administration préfectorale se met en place dans une société où la famine est différée, mois après mois, par manque de riz, et où il faut « un certificat médical pour qu'un bébé de 5 mois puisse avoir droit à une boîte de lait condensé » en décembre 1948 selon le journal *Le Cri du Peuple*. La situation deviendra tellement préoccupante que le 9 avril 1951, un appel est lancé conjointement par le nouveau préfet Roland Béchoff, l'évêque Mgr Cléret de Langavant et Roger Payet, le Président du Conseil général : Trouvons par nous-mêmes du travail aux Créoles en attendant les grands chantiers d'Etat ! « Mais il faut faire vite, car la misère n'attend pas. Elle est déjà installée dans de nombreux foyers » conclut le communiqué. Le Dr Adrien Baret, conseiller communiste réunionnais de la République de 1946 à 1948, ne cesse d'alerter sur la situation sociale périlleuse de l'île.

Au début de la décennie 1950, les instituteurs, dont la frange la plus éclairée a combattu pour « La Réunion département français », s'estiment floués. Les mesures prises par les autorités tournent le dos à l'assimilation recherchée ; pire, elles introduisent des discriminations nouvelles entre fonctionnaires métropolitains en poste dans les Dom et les fonctionnaires locaux. Les réactions qui vont, phénomène inédit, s'organiser dans les quatre nouveaux départements, sont d'une ampleur exceptionnelle : le mouvement de 1953, va mobiliser durant plus de 60 jours. Pour Césaire, « l'égalité ne souffre pas de rester abstraite » et d'ajouter : « l'édifice départemental, vieux seulement de dix ans, est déjà vermoulu ». Une analyse partagée en 1957, par les députés communistes de La Réunion, Paul Vergès et Raymond Mondon qui, consignait leur amertume à Guy Mollet, chef du Gouvernement du 1^{er} février 1956 au 13 juin 1957, notent que « les Réunionnais constatent que pour l'essentiel, leur pays a gardé le statut de colonie qui a été le sien pendant plus de 300 ans, la départementalisation n'ayant profité qu'à une infime partie de la population ».

L'utopie d'une nation française, rayonnant sur le monde par l'exemple de la liberté, l'égalité et la fraternité durera 10 ans ! Elle fera oublier les crimes de la France racialisée de Pétain : là-bas, l'extermination des Juifs, ici l'expulsion d'Antoine Narassiguin, de Simon Lucas et d'Aline Wuathion de la fonction publique enseignante. Suite aux événements de Hongrie en 1956, Aimé Césaire rompt avec le Parti Communiste Français (PCF). Il dénonce la faillite du mouvement communiste et fait le procès de sa direction stalinienne. Dans sa *Lettre à Maurice Thorez*, Secrétaire général du PCF, parue en 1958 aux *Editions Présence Africaine*, Césaire rappelle : « Qu'aucune doctrine ne vaut que repensée par Nous, que repensée pour Nous, que convertie à Nous... ». Cette saillie aura une portée universelle.

L'onde de choc de la scission va pousser le PCF à transformer outre-mer ses fédérations en partis communistes indépendants ; en septembre 1957 pour la Martinique, qui n'entend pas laisser le champ libre à Césaire et à son Parti progressiste martiniquais (PPM), en mars 1958, c'est au tour de la

Guadeloupe. La fédération réunionnaise, la dernière à suivre le mouvement, se transforme en Parti communiste réunionnais (PCR) les 17 et 18 mai 1959. Les communistes réunionnais réclament désormais « le droit à gérer eux-mêmes et démocratiquement leurs propres affaires », et lancent, comme le PPM et les communistes de Martinique et de Guadeloupe, le mot d'ordre *d'autonomie*. Un nouveau combat commence contre la départementalisation, désormais définie comme persistance néocolonialiste.

C'est la fin d'une utopie commencée en 1793 par la 1^{ère} République, se proclamant une et indivisible et proclamant au genre humain et aux colonies lointaines que ses valeurs étaient la liberté, l'égalité et la fraternité. Et c'est conformément à ces valeurs que la République va abolir l'esclavage des Noirs dans ses colonies tropicales le 4 février 1794, une première fois, puis une seconde fois, le 27 avril 1848. En 1959, les forces progressistes de l'Outre-mer français répudient la République, la France et la nation française, pour s'engager sur la voie de la liberté. La suite est connue : la récupération de la départementalisation-assimilation par les droites locales gaullistes, la peur du « largage » par les populations tropicales, l'autonomie, la départementalisation-transformation des années Debré, et l'avènement de la décentralisation en 1981 avec le retour de la gauche, qui semble régler le problème du statut départemental des outre-mer. Que retenir de cette histoire ? La réticence socialiste sur le coût de la départementalisation, exprimée par le député guadeloupéen Paul Valentino et le ministre Marius Moutet en 1946 ? Le malentendu communiste sur le contenu de la départementalisation, exprimé par leur opposition en 1959, puis leur ralliement à la *bidépartementalisation* suggérée à Jospin en 2001 ? Les observateurs lettrés signaleront avec gourmandise qu'en 1946, il y avait à l'affiche du Théâtre Mathurin à Paris une pièce de Camus intitulée *Le Malentendu* avec Maria Casarès ; elle traitait des thèmes de l'abandon et de la solitude dans la relation avec la mère tutélaire. On y décelait, de façon prémonitoire, le malaise à venir entre la Mère-Patrie et ses périphéries enfantées par l'Histoire. Nous retiendrons surtout l'aveu de Paul Vergès à Aimé Césaire, le 7 mars 2006, date de la dernière grande intervention de Césaire, qu'il fallait, en fin de compte, « aller au-delà, mais dans la continuité » de la départementalisation. Car Paul Vergès reconnaissait la justesse de l'analyse des pères fondateurs, Raymond Vergès et Césaire notamment : « Quand je regarde les conséquences matérielles, sociales de la loi du 19 mars, je me dis que cette loi a transformé la vie quotidienne infiniment plus que l'abolition de l'esclavage n'a transformé la situation des esclaves affranchis ».

Mario SERVIABLE

POÉSIES

par Claude MOY de LACROIX-MIGNARD

A la porte du paradis

« A la porte du Paradis, à la porte du bois céleste
J'ai perdu mon p'tit coq de Chine,
La pipe la pompe..... »

C'est un endroit secret caché dans les chocas,
Au bord de ma ravine, les oiseaux y sont rois.
Les après-midis chaudes, ronronnent les abeilles,
Beaucoup de jolis rêves y viennent se promener !
Des endormis exposent leurs couleurs provocantes,
Tranquillement guettant les insectes imprudents.
On devine les becs roses au léger pépiement,
Qui s'élève des taillis avoisinants.

C'est un endroit mouillé, sous de grands poivriers,
Quand il a beaucoup plu, se dressent près des bassins,
De grandes songes émeraude au feuillage accueillant.
Les gouttes d'eau s'y glissent, perles argentées,
Des larmes de fées a dit Nénaine,
Si tu les bois, tu deviens Reine.
Alors fermant les yeux, nous approchions nos lèvres
Pour goûter au nectar et voler dans Éden.

Des p'tits papillons jaunes se posent sur ma main,
De jolies coccinelles, ti chemin, grand chemin.
Camouflées sous les galaberts, nous jouions à p'tite case.
Pour lit, les aiguilles fines casuarines,
Des corolles enfilées nous servaient de couronne,
Aux oreilles, en pendants, du filaos les cônes,
Et aux pieds, les vieux nids de bélier comme souliers
Et nos bouches rougies des fruits des framboisiers.

Perché sur son pied d'bois, armé de son épée,
Mon frère, de grand-mère Kal, voulait nous protéger.
En plein jour, plein de vindicte, d'audace et de courage.
Il n'a pas peur, brandissant le bambou haut,
Chevauchant son grand destrier, il s'élançait à l'assaut,
Avec des cris sauvages, effrayants, redoutables,
A faire frissonner des crapauds un bataillon.
Il se croyait très fort mon p'tit frerot capon.

Là-haut les paille-en-queue cliquettent en crécelle,
Ils planent, se laissant soulever par la brise, Leurs ailes
Grandes ouvertes, les plumes en éventail déployées,
Ils descendent doucement vers leurs nids haut perchés.
Pas très loin, la papangue a plongé et repéré sa proie
Pauvre tangué, imprudent, innocent qui se croit
À l'abri dans les hautes herbes. Son vol puissant ramène sa pitance,
Au petit affamé, bec ouvert, prêt à remplir sa panse.

Mais le temps a passé, les angelots sont grands !
Perdu belle innocence, bien loin les jolis rêves !
Nous restent les couleurs, les rires, les souvenirs
Qu'il faut laisser ici et nous aussi partir.
« A la porte du Paradis, Saint-Pierre en fin surplis,
A la porte du Bois Céleste, ouvre-nous, je te prie. »

Claude Moy de Lacroix-Mignard, décembre 2017

Le désespoir du peintre¹

Les belles chamarrées embaument mes massifs
Leurs couleurs déployées affolent le pinceau !
Fuchsia, saumon, ivoire, par petites touches mélangées,
Jaune, orangée ou rouge en taches délavées,
Toutes différentes sur la même ramée,
Du bouton entrouvert à la fleur épanouie.
Rose Bourbon, l'âme tu réjouis et nos sens, tu éblouis !
Tu fais de nos jardins un pur enchantement !

Des amours d'une belle Orientale et d'un coolie chinois,
Dans la moiteur humide du climat de Bourbon,
Naquit un jour cette folle métisse colorée, parfumée.
« Désespoir du peintre » on te nomma, ce joli nom te va !
Chaque Réunionnais te voulut sous son toit !
De ton papa chinois, la belle résistance
De ta maman syrienne, le parfum envoûtant
De Bourbon, les couleurs sucrées
Les fées marraines t'ont bien gâtée !

Aquilon et Phébus à plaisir te caressent,
Tu ne crains pas leurs jeux et souvent, tu en ris,
Et dieu Mot² impuissant, ne cache pas son dépit.
Son arme préférée ne t'a pas affaiblie.
Robe chiffonnée, corolle ébouriffée,
Tu as séduit bien des jardiniers.
En Europe, ils ont vanté tes charmes.
Belle, résistante, parfumée, florifère,
Tu buissonnes et fleuris, te moquant des saisons.

1 « **Le désespoir du peintre** » est le rosier Bourbon « pays »

On a célébré en 2017 le bicentenaire du Rosier Bourbon. Le nom de cette variété de rosiers vient de son origine l'île Bourbon au XIX^e siècle. Les colons plantaient des rosiers pour clôturer leurs concessions ou leurs parcelles. Deux variétés importées étaient ainsi utilisées : « Rosa damascena » ou Rose de Damas très parfumée et « Rosa chinensis » ou Rose de Chine, très résistante. Ces deux variétés se sont hybridées spontanément créant un rosier hybride aux fleurs multicolores, résistant et parfumé. Le botaniste Édouard BREON envoya des graines en France au jardinier du duc d'Orléans (le futur Louis-Philippe). Ce jardinier les sema et les baptisa « Rosiers de Bourbon ». Ces rosiers ont connu un succès sans pareil en Europe et dans le monde avec des milliers d'hybrides. Les fameuses roses anglaises sont des rosiers de Bourbon.

À la Réunion, les anciens l'avaient nommé « Le désespoir du peintre » combien plus poétique. Aujourd'hui, ce rosier persiste dans certains jardins créoles.

2 **Mot** est le dieu de la mort et de la sécheresse dans la mythologie syrienne antique.

Aux grands de ce monde, si souvent dédiées
 Mille jolies roses cultivées, exposées,
 Des horticulteurs bâtirent la renommée.
 Reines et célébrités ont voulu t'adopter.
 L'archiduchesse d'Autriche et le grand Gallieni t'ont parrainée.
 La Malmaison te fit grande publicité,
 Et Zéphyrine Drouhin t'a immortalisée !
 Rose Bourbon, venue des tropiques
 Tu fleuris même dans les jardins britanniques.

Ici encore, dans ton île natale,
 « Désespoir du peintre » reste dans tous les cœurs.
 Devant chaque demeure, buisson tendre et ardent
 Aux mille fleurs, aux mille couleurs
 Tu parfumes toujours nos joies et nos douleurs !

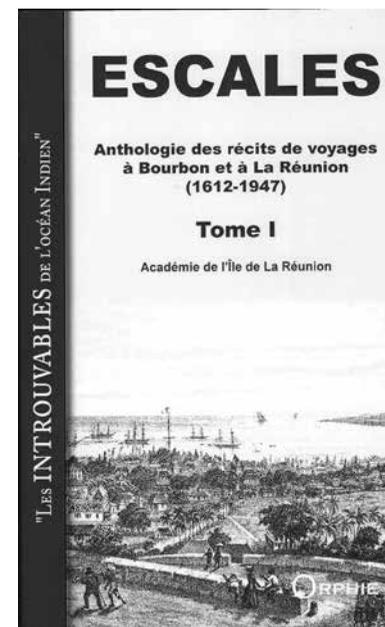
Claude MOY de LACROIX-MIGNARD - Décembre 2017



Le désespoir du peintre

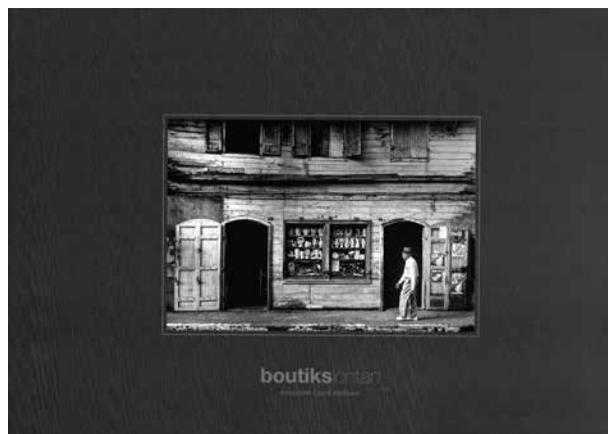
LES ACADEMICIENS ONT PUBLIÉ EN 2017

Académie de l'île de La Réunion, *Escales, Anthologie des récits de voyages à Bourbon et à La Réunion ((1612-1947), tome I, Orphie, 2017, 272 p.*



Au cours de ses presque quatre siècles d'histoire, La Réunion a vu de nombreux voyageurs y faire escale pour un séjour plus ou moins prolongé : marins, aventuriers, scientifiques, religieux, poètes et simples touristes. Parmi eux, certains ont écrit le récit de leur voyage. Ces récits recevaient au temps de leur publication un accueil souvent enthousiaste de la part d'un public avide d'aventures et d'exotisme. Aujourd'hui un peu oubliés, ils méritaient d'être sortis de l'ombre car ils sont bien écrits, agréables à lire, parfois teintés d'humour ou d'élans poétiques, riches en anecdotes et en témoignages précieux que les historiens actuels ne négligent pas.

François-Louis Athéna (photographies) et Alain-Marcel Vauthier, *Boutiks Lontan*, Ter'la Editions, 2017. 160 p.



Un «beau» livre, dans tous les sens du terme, un écrin à la hauteur des magnifiques photographies de François Louis Athéna, rehaussées de la préface et des commentaires en forme de souvenirs d'Alain-Marcel Vauthier. Pour nous permettre de visiter une dernière fois (avant disparition prochaine ?) les petits commerces de notre île, autrefois boutiks «sinoi», aujourd'hui boutiques d'écart et de quartiers, derniers survivants d'une époque bientôt révolue...

Wilfrid Bertile, *Lontan, une enfance réunionnaise dans le Sud sauvage*, Orphie, 2017, 332 p.



Je viens de refermer «Lontan, une enfance réunionnaise dans le Sud sauvage», le livre autobiographique de Wilfrid BERTILE.

Je l'ai lu avec délectation. J'ai bu ces lignes à petites gorgées comme on sirote un verre de Marie Brizard, étiquette bleue. Le lire d'un trait comme un «coup d'sec», eût été sacrilège, mais prendre le temps, chaque soir, d'en savourer quelques pages était un plaisir, comme lorsqu'on dégustait les rogatons d'autrefois pour prolonger le repas des noces et ne rien gaspiller.

J'ai aimé son regard sur son île, sur ce bout du bout du monde. J'ai aimé son puissant attachement à cette terre si belle et si ingrate. J'ai aimé son regard sur ces pentes, sur ces coulées, sur ces roches écumantes, sur ces bassins cristallins. Wilfrid BERTILE nous a rendu tout l'amour de l'enfant qu'il fut et qu'il éprouvait pour cette terre de feu en contemplant son océan sans bornes.

Il a choisi le beau cliché de Jean LEGROS immortalisant l'arrivée d'une barque de pêcheur à Saint-Philippe, un instantané où le temps figé résume tous les risques de ce métier de travailleur de la mer où l'ombre du pêcheur qui s'élançait, se projette sur la roche de basalte bleu en une forme de Christ en croix. Il n'est pas de plus bel hommage pour un père qui se sacrifiait pour les siens.

La seule illustration du texte porte en elle toute la piété filiale que décrivent les mots du fils.

J'ai aimé ce récit de vie sans concessions, sans rancœur ni misérabilisme, empreint de cette douce chaleur de l'innocence enfantine et des verts paradis... Avec «Lontan», Wilfrid BERTILE fait un beau cadeau à ses maîtres, aux siens,

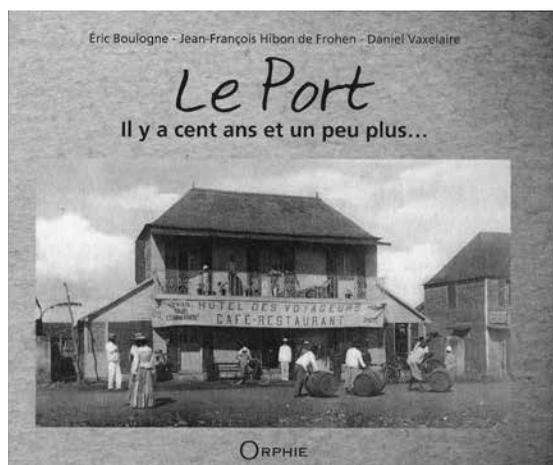
à ses parents, à ses enfants et à ses petits-enfants. Il fait aussi un beau cadeau à La Réunion en lui offrant les souvenirs d'un enfant du Sud sauvage. Des souvenirs qu'aucun voyageur, qu'aucun écrivain de passage, fût-il talentueux, n'a jamais pu écrire. Il ne nous a pas seulement donné à voir, il ne nous a pas seulement raconté, il nous a donné à ressentir parce que ce qu'il a écrit, il l'avait profondément ancré dans sa chair.

Wilfrid BERTILE nous avait habitué à de savants ouvrages de géographe. Il nous offre, avec «Lontan», la plus belle des géographies d'un enfant du Sud sauvage.

J'ai beaucoup aimé.

Christian LANDRY

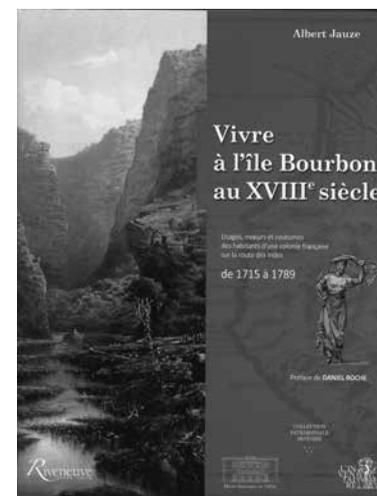
Eric Boulogne, Jean-François Hibon de Frohen, Daniel Vaxelaire, *Le Port il y a cent ans et un peu plus...*, Orphie, 2017. 96 p.



Poursuivant leur tour de l'île, les trois auteurs proposent cette fois une monographie sur la ville du Port issue, à la fin du XIXe siècle, d'un des plus audacieux projets d'infrastructure de La Réunion : un port en eau profonde, connecté à un réseau de chemin de fer. Voilà plus que deux siècles que navigateurs, voyageurs, planteurs et industriels attendaient une telle réalisation susceptible de désenclaver l'île en la reliant au reste du monde. La mise en service de grands navires à vapeur et le percement du canal de Suez constituaient des opportunités que l'île devait saisir. La Pointe-des-Galets, une zone caillouteuse, aride, tout juste peuplée

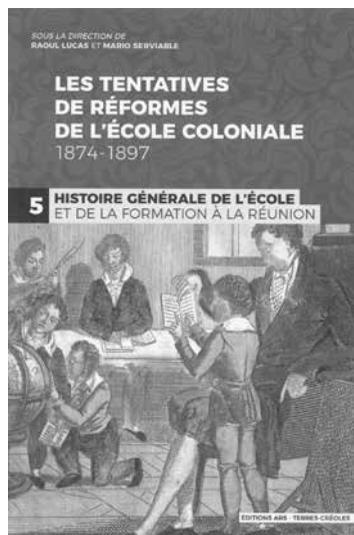
de quelques paillotes «la misère», ignorée de tous, allait être préférée aux sites envisagés jusque-là (St-Paul, St-Denis et St-Pierre) et voir surgir en quelques années une ville nouvelle, une ville-champignon, d'abord peuplée d'ingénieurs et d'ouvriers puis de dockers et d'employés du chemin de fer. C'est la genèse par l'image (photos et cartes postales d'époque) de cette ville de pionniers qui a marqué l'entrée de La Réunion dans la modernité, qui est ici contée.

Albert Jauze, *Vivre à l'île Bourbon au XVIIIe siècle, Usages, mœurs et coutumes des habitants d'une colonie française sur la route des Indes de 1715 à 1789*. Riveneuve Editions, 2017. 400 p.



Cet ouvrage, fruit de nombreuses années de recherches, en particulier dans les actes notariés, entend faire revivre le Réunionnais du XVIIIe siècle à travers les objets qui lui étaient familiers, inscrits dans leur dynamique et leur environnement : sa case, ses magasins et leur agencement, ses tenues vestimentaires, son mobilier, ses objets de toilette, ses ustensiles de cuisine, sa vaisselle et ses repas... Riche d'une iconographie d'une exceptionnelle richesse, ce beau livre se savoure autant par le texte que par l'image.

Raoul Lucas et Mario Serviabile (dir), *Les Tentatives de Réformes de l'École Coloniale, 1874-1897*, Editions ARS-Terres Créoles, 2017, 210 p.



Joseph-Justin Viant, Normalien, agrégé de mathématiques, est Inspecteur d'Académie, quand il se voit chargé d'une mission d'Inspection générale, de l'ensemble des établissements scolaires de La Réunion, à l'aube de la Troisième République (1874). Les inspections et préconisations de l'Inspecteur Viant, arrachées au lourd sommeil des Archives, livrent un tableau complet de l'état de l'école dans la colonie et sont mises à contribution, par les auteurs, dans le cadre d'un ambitieux travail scientifique. L'objet de ce travail est de proposer une mise en perspective d'ensemble sur l'Institution scolaire de La Réunion. Ce programme scientifique et éditorial, qui a pour titre *Histoire Générale de l'École et de La Formation à La Réunion*, doit comprendre 10 volumes, avec des parutions qui sont programmées jusqu'en 2022.

C'est parce que le «Rapport Viant», qui forme le Volume 5, constitue un remarquable marqueur pour la compréhension scolaire de La Réunion, qu'il a été retenu pour lancer les publications du programme de recherche. Les inspections et préconisations de l'Inspecteur Viant, qui livrent des informations précieuses sur l'école coloniale, et dont certaines ne manqueront sans doute pas de surprendre le lecteur, sont contextualisées, questionnées, puis analysées, dans la perspective dont se réclament les auteurs.

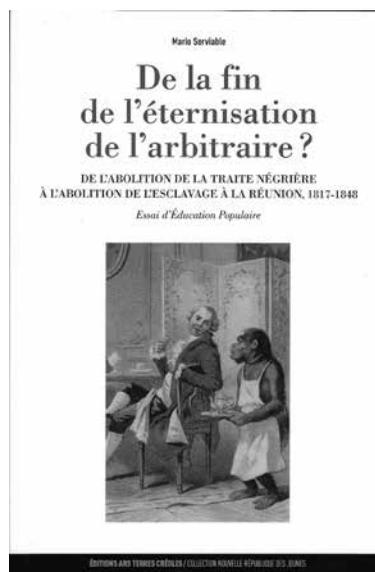
Raoul Lucas, Mario Serviabile, *La Réunion rétablit la République en France, 1942*, Editions ARS- Terres Créoles, 2017, 124 p.



1942 est un tournant dans la guerre. Il n'y a plus de «zone libre», depuis le 11 novembre 1942 toute la France est occupée. La France de Pétain ne protège plus les Français. Conformément à la loi du 4 septembre 1942 sur le Service du Travail Obligatoire (STO), La France envoie 600 000 Français aux travaux forcés en Allemagne, alors que les Français juifs sont envoyés à la mort par trainées entières. La flotte se saborde à Toulon le 27 novembre 1942.

Le 29 novembre 1942, La Réunion, colonie française, libérée suite au débarquement du contre- torpilleur Léopard, rallie La France Libre. Le Comité National Français enregistre ce ralliement. Un nouveau gouverneur est installé, André Capagorry. Il est nommé, par le Général de Gaulle, Chef de la France combattante. Le décret est pris à Londres le 1er novembre 1942, promulgué dans la colonie, le 10 décembre. C'est ce moment réunionnais, annonciateur du rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire de «La France continentale, au fur et à mesure de sa libération» que les auteurs décryptent et analysent, en postulant qu'il va changer le cours de l'histoire de France.

Mario Serviabile, *De la fin de l'éternisation de l'arbitraire ? De l'abolition de la Traite Négrière à l'abolition de l'esclavage à La Réunion, 1817-1848*, Editions ARS-Terres Créoles, 2017, 130 p.



En empruntant à Pierre Bourdieu le titre de son ouvrage, l'auteur s'attache à démontrer que l'Histoire n'est pas que changement chroniqué, mais qu'elle est souvent la reproduction incessante du même à travers le temps : même regard sur l'autre et même vision sur l'autre. Ce point de vue opprimant alimente un racisme d'un autre âge pour produire des grilles de lectures et de comportements d'aujourd'hui. Pourquoi l'esclavage ne fait-il pas partie de l'histoire enseignée de France ? Son oubli dans le récit national ne peut s'expliquer, avance l'auteur, par son absence du passé hexagonal et à sa relégation dans un angle mort d'un épisode colonial lointain. La France des origines connut l'esclavage, elle eut pour Reine une esclave d'origine étrangère : Bathilde, épouse de Clovis II en 649, mère de trois Rois de France et canonisée par l'Eglise.

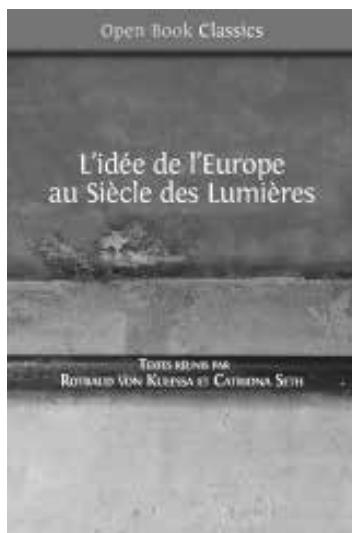
C'est sur l'évolution du droit que cet ouvrage est construit, entre l'ordonnance du Roi du 8 janvier, abolissant la traite négrière, et le décret de la République du 27 avril 1848, abolissant l'esclavage des Noirs dans les colonies françaises.

Germaine de Staël, *Œuvres*, sous la direction de Catriona Seth, avec la collaboration de V. Cossy, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2017.



Au carrefour des Lumières et de la Révolution, Germaine de Staël est, de son vivant, la femme la plus célèbre de l'Europe. Elle met la liberté au cœur de son œuvre, une liberté de penser et d'agir, avec générosité et responsabilité. Elle subira les conséquences de cette ouverture d'esprit et de sa présence, comme femme, dans l'espace public, avec des attaques diverses contre elle, en particulier de Napoléon. Trois de ses principaux textes sont regroupés ici : *De la littérature*, qui propose une sortie de la Révolution vers une république idéale grâce à la culture ; le roman épistolaire *Delphine*, qui interroge la destinée des femmes et le rôle pernicieux de l'opinion publique dans l'existence des uns et des autres ; *Corinne*, œuvre de fiction, mais aussi traité politique, envisage l'équilibre européen au détour d'une intrigue sentimentale tragique.

L'idée d'Europe au siècle des Lumières, Cambridge, Open Book, 2017
(sous la direction de Catriona Seth et Rotraud von Kulesa).



Une anthologie de textes de penseurs des Lumières montre que l'idée de l'Europe est présente dans leurs réflexions et suscite des débats sur des questions qui restent d'actualité aujourd'hui : la définition des frontières, les rapports avec les pays au-delà, les traditions historiographiques divergentes, les ambitions commerciales, les héritages communs etc. L'anthologie, en français, a été traduite en anglais par plus d'une centaine d'étudiants de l'université d'Oxford, puis en allemand par des étudiants de l'université d'Augsburg. Les trois versions sont téléchargeables gratuitement en ligne, mais existent également en format broché et relié.

Version française : <https://www.openbookpublishers.com/product/610/lidee-de-l-europe-au-siecle-des-lumieres>

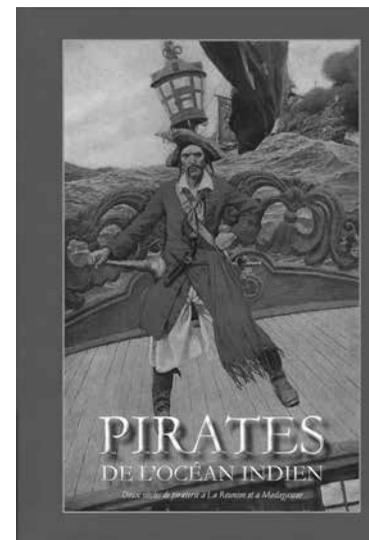
Traduction anglaise : <https://www.openbookpublishers.com/product/637/the-idea-of-europe-enlightenment-perspectives>

Traduction allemande <https://www.openbookpublishers.com/product.php/651/r?651/r>

LES ACADEMICIENS ONT LU

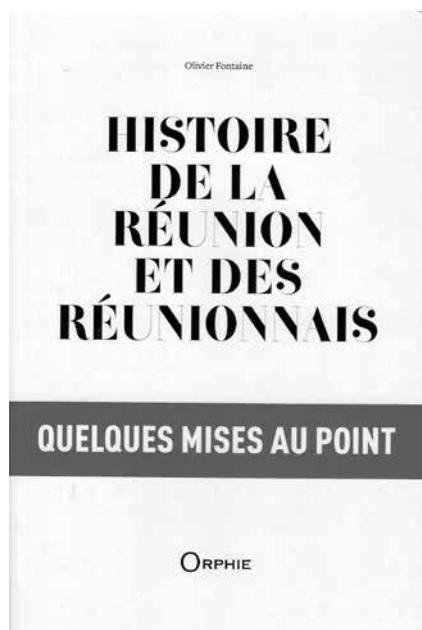
(Sélection de livres sur La Réunion et l'Océan indien parus en 2017)

Charles-Mézence Briseul, Emmanuel Mezino, *Pirates de l'Océan Indien*, Feuille Songe, 2017. 300 p.



Après leur âge d'or dans les mers des Caraïbes, à la fin du dix-septième siècle, les pirates, repoussés par les puissances européennes qui veulent assurer la sécurité maritime de leurs compagnies commerciales, trouvent refuge dans l'océan Indien. Madagascar et les îles Mascareignes offrent de multiples possibilités de retrait, des cachettes pour le butin ainsi que des possibilités d'échanges entre les pirates et les insulaires, sur la route des Indes orientales. C'est cette histoire méconnue et fascinante que *Pirates de l'océan Indien* nous invite à découvrir, au fil des textes et des illustrations, en suivant les vies aventureuses de pirates sanguinaires et querelleurs, avides d'or et de liberté. Il est question également de forbans qui se sont installés et ont fait souche à l'île Bourbon, l'actuelle île de La Réunion, du pirate La Buse et de son cryptogramme mystérieux, de la mythique république égalitaire de Libertalia, des trésors enfouis et de ceux qui les cherchent encore... Textes de Daniel Defoe, Isidore Guët, Jules Hermann, Élie Pajot, Charles de La Roncière, Jean-Baptiste de Villers...

Olivier Fontaine, *Histoire de La Réunion et des Réunionnais. Quelques mises au point*, Orphie, 2017. 312 p.



Dans cet essai d'histoire globale, Olivier Fontaine, docteur en Histoire diplômé de l'Université de La Réunion, propose une nouvelle analyse, rigoureuse, documentée et sans complaisance de trois siècles et demi d'histoire de La Réunion. C'est du moins ce qu'il prétend... Un pavé dans la mare ? Certes, mais qui ne fait pas l'unanimité, ainsi qu'un débat parmi les membres de l'Académie de l'Île de La Réunion, l'a souligné.

Notre collègue, Alexis Miranville, lui aussi historien, qui a préfacé l'ouvrage, y voit une précieuse contribution à une meilleure connaissance du passé de notre île méritant de faire école face aux tentatives d'instrumentalisation de l'histoire à des fins intéressées. Un autre de nos collègues, Gilles Gauvin, lui aussi historien, se montre en revanche très critique dans un article qui figure dans les pages de ce bulletin, jugeant que cet ouvrage manque singulièrement de rigueur tant sur la forme que sur le fond et que la critique historique annoncée prend des allures de règlement de comptes...

TABLE DES MATIERES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| - Statuts de l'Académie de l'Île de La Réunion..... | p. 3 |
| - Le mot du président..... | p. 5 |
| - Les fauteuils académiques depuis 1913 | p. 7 |
| - Liste des académiciens arrêtée au 31 décembre 2017..... | p. 10 |
| - Compte-rendu de l'assemblée plénière du 13 mai 2017..... | p. 15 |
| - Compte-rendu de l'assemblée plénière du 21 octobre 2017 | p. 19 |
| - Compte-rendu de l'assemblée générale du 27 janvier 2018..... | p. 23 |
| - Hommage à notre collègue disparu Urbain LARTIN..... | p. 39 |
| - A la redécouverte de nos aînés académiciens : René LEGRAS par Raoul LUCAS..... | p. 45 |
| - Le solitaire de Bourbon, par Pierre BRIAL | p. 47 |
| - Le choc des religions à Pondichéry au temps de la Compagnie des Indes, par Bernard CHAMPION | p. 58 |
| - Paul Philippe Sanguin de Jossigny, artiste de Philibert Commerson, par Roger BOUR..... | p. 65 |
| - Retour vers un volume oublié, les Rêveries de Bertin, par Catriona SETH..... | p. 112 |
| - Charles-Edouard Brown-Séguard, savant et neurologue créole, par Claude MIGNARD..... | p. 126 |
| - Emile Grimaud, de Gilles-François CRESTIEN | p. 142 |
| - Désiré Barquissau, à Saint-Pierre, en son collège par Raoul LUCAS..... | p. 147 |

- Le collège Royal vu par son éphémère proviseur Gustave Oelsner-Monmerqué (1846), par Marlene TOLÈDE p. 160
- De l'Inde à La Réunion, le voyage des engagés indiens au XIX^e siècle, par Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ p. 180
- La ligne Marseille-La Réunion, les Messageries Maritimes dans la Grande Guerre (2^e partie), par Eric BOULOGNE p. 197
- Sœur Colette Gascuel, par Claude MIGNARD p. 220
- Surprenant lézard de Manapany, chronique d'une disparition annoncée, par Nicole CRESTEY p. 229
- Quelques mises au point sur..., par Gilles GAUVIN p. 238
- La naissance et la mort d'une utopie : la départementalisation de Césaire (1946-1959), par Mario SERVIABLE..... p. 251
- « Poésies » par Claude MIGNARD p. 255
- « Les académiciens ont publié » p. 259
- « Les académiciens ont lu » p. 269

